STN
Universite



ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.



ANNUAIRE

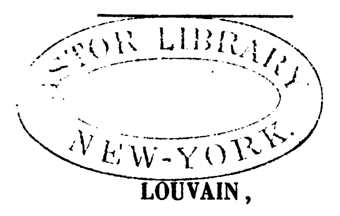
DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1847.

ONZIÈME ANNÉE.



LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.



CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année de la création du monde.	5853
de la période Julienne.	6560
depuis le déluge universel.	4195
de la fondation de Rome, selon Varron.	2600
de l'ère de Nabonassar.	2594
de l'ère chrétienne.	1847

L'année 2623 des Olympiades, ou la 3e année de la 656e Olympiade, commence en Juillet 1847.

L'année 1263 des Turcs, commencée le 20 Décembre 1846, finit le 8 Décembre 1847, selon l'usage de Constantinople.

L'annee 1847 du calendrier julien commence le 13 Janvier 1847.

ÉCLIPSES EN 1847.

Il y aura cette année deux éclipses de soleil, l'une le 15 Avril, l'autre le 9 Octobre; cette dernière seule sera visible à Louvain ; elle commencera à 6 heures 32 minutes 48 secondes du matin, et finira à 9 heures 11 minutes 48 secondes: Cette éclipse sera annulaire pour plusieurs contrées de l'Europe. En Belgique les villes de Tournay, de Mons, de Namur et d'Arlon la verront sous cette forme. A Louvain elle ne sera pas annulaire, mais il ne s'en faudra que de peu : au plus fort du phénomène une portion du disque du soleil égale à un douzième seulement de son diamètre restera à découvert vers le bord supérieur de l'astre, tandis que le bord opposé ne sera que légèrement dépassé par la lune.

Il y aura en outre deux éclipses partielles de lune ; la première, le 31 Mars, sera visible à Louvain, elle commencera à 8 heures 42 minutes du soir, et finira à 10 heures 49 minutes. La seconde, qui aura lieu le 24 Septembre, sera invisible pour notre pays.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or.	5
Epacte.	XIV
Cycle solaire.	8
Indiction romaine.	5
Lettre dominicale.	C

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 31 Janvier.
Les Cendres, 17 Février.
Pâques, 4 Avril.
Les Rogations, 10, 11 et 12 Mai.
L'Ascension, 13 Mai.
La Pentecôte, 23 Mai.
La Ste-Trinité, 30 Mai.
La Fête-Dieu, 3 Juin.
Le premier Dimanche de l'Avent, 28 Novembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Epiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse, est transférée au Dimanche suivant.

Les fêtes, abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII, sont marquées dans le calendrier



d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de Pentecôte, de la Fête des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Les jours de saint Marc et des Rogations, il est défendu de manger de la viande.

QUATRE-TEMPS.

Les 24, 26 et 27 Février. — Les 26, 28 et 29 Mai. — Les 15, 17 et 18 Septembre et les 15, 17 et 18 Décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté Grégoire XVI a daigné accorder, le 18 Septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 Novembre et le 2 Février, pour les Bienfaiteurs, les Professeurs, les Élèves et les Fonctionnaires de l'Université, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les Dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le Dimanche pendant l'octave des apôtres SS. Pierre et Paul, pour les Professeurs et les Élèves, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 12 minutes.

🌕 P. L. le 1, à 3 heures 1 minute du soir.
☾ D. Q. le 9, à 6 heures 59 minutes du soir.
🌑 N. L. le 17, à 1 heure 3 minutes du matin.
☽ P. Q. le 23, à 4 heures 36 minutes du soir.
🌕 P. L. le 31, à 8 heures 47 minutes du matin.

---

1 Vend CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR *.
2 Sam. s. Adalard, abbé de Corbie.
3 DIM. ste. Geneviève, vierge.
4 Lund. ste. Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. ÉPIPHANIE *.
7 Jeud. ste. Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. ste. Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. s. Marcellin, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 DIM. SOLENNITÉ DE L'EPIPHANIE. s. Agathon, pape.
11 Lund. s. Hygin, pape.— *Réunion du Conseil rectoral.*

12 **Mard.** s. Arcade, martyr.
13 **Merc.** ste. Véronique.
14 **Jeud.** s. Hilaire, év. de Poitiers.
15 **Vend.** s. Paul, ermite.
16 **Sam.** s. Marcel, pape.
17 **Dim.** s. Antoine, abbé. *Saint Nom de Jésus.*
18 **Lund.** Chaire de S. Pierre à Rome.
19 **Mard.** s. Canut, roi de Danemark.
20 **Merc.** ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 **Jeud.** ste. Agnès, vierge et martyre.
22 **Vend.** ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 **Sam.** Epousailles de la très-sainte Vierge.
s. Raymond de Pennafort.
24 **Dim.** s. Timothée, év. d'Éphèse.
25 **Lund.** Conversion de St. Paul.
26 **Mard.** s. Polycarpe, év. et martyr.
27 **Merc.** s. Jean-Chrysostôme, évêque et docteur.
28 **Jeud.** s. Julien, évêque de Cuença.
29 **Vend.** s. François de Sales, évêque de Genève.
30 **Sam.** ste. Martine, vierge et martyre.
31 **Dim.** *Septuagésime.* s. Pierre Nolasque.

a..

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 19. Pendant ce mois, les jours croissent de 1 heure 41 minutes.

☾ D.Q. le 8, à 1 heure 57 minutes du soir.
● N. L. le 15, à 11 heures 44 minutes du matin.
☽ P. Q. le 22, à 4 heures 17 minutes du matin.

---

1 Lund. s. Ignace, év. et martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

2 Mard. PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle à Saint-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*

3 Merc. s. Blaise, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

4 Jeud. s. André Corsini, év. ste. Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

5 Vend. ste. Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

6 Sam. ste. Dorothée, vierge et martyre. s. Amand, év. —*Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

7 DIM. *Sexagésime.* s. Romuald, abbé.

8 Lund. s. Jean de Matha. — *Réunion du Conseil rectoral.*

9 Mard. ste. Apollonie, vierge et martyre.

10 Merc. ste. Scholastique, vierge.
11 Jeud. s. Sévérin, abbé.
12 Vend. ste. Eulalie, vierge et martyre.
13 Sam. ste. Euphrosine, vierge.
14 Dim. *Quinquagésime. Indulgence plénière. — Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième Dimanche du Carême, on fait dans toutes les églises de Belgique la collecte pour l'Université.*—s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Lund. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Mard. ste. Julienne, vierge.
17 Merc. *Les Cendres.* ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Jeud. s. Siméon, év. et martyr.
19 Vend. s. Boniface de Lausanne.
20 Sam. s. Eleuthère, év. de Tournai.
21 Dim. *Quadragésime.* le B. Pépin de Landen.
22 Lund. Chaire de St.-Pierre à Antioche.
23 Mard. s. Pierre Damien, év. et docteur.
24 Merc. *Quatre-temps.* s. Mathias, apôtre. s. Modeste, év.
25 Jeud. ste. Walburge, vierge.
26 Vend. *Quatre-temps.* ste. Aldetrude, ab. de Maubeuge.
27 Sam. *Quatre-temps.* s. Alexandre, év. d'Alexandrie.
28 Dim. *Reminiscere.* ss. Julien, Chronion et Besas, mart.

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier, commencement du Printemps, le 21, à 5 heures 51 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de 2 heures.

🌕 P. L. le 2, à 3 heures 27 minutes du matin.
☾ D. Q. le 10, à 4 heures 57 minutes du matin.
● N. L. le 16, à 9 heures 29 minutes du soir.
☽ P. Q. le 23, à 5 heures 59 minutes du soir.
🌕 P. L. le 31, à 9 heures 35 minutes du soir.

---

1 Lund. s. Aubin, évêque d'Angers.— *Commencement du Semestre d'été de l'année académique 1846—47.— Réunion de la Fac. des Sciences.*
2 Mard. s. Simplice, pape. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. ste. Cunégonde, impératrice. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
4 Jeud. Casimir, roi. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. s. Théophile. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. ste. Colette, vierge.
7 Dim. *Oculi.* s. Thomas d'Aquin.
8 Lund. s. Jean de Dieu.— *Réunion du Conseil rectoral.*
9 Mard. ste. Françoise, veuve.
10 Merc. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.

11 Jeud. s. Vindicien, év. d'Arras.
12 Vend. s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Sam. ste. Euphrasie, vierge.
14 Dim. *Lætare.* ste. Mathilde, reine.
15 Lund. s. Longin, soldat.
16 Mard. ste. Eusébie, vierge. — *Clôture des listes d'inscription pour la première session des Jurys d'examen.*
17 Merc. ste. Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Jeud. s. Gabriël, archange.
19 Vend. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Sam. s. Wulfran, év. de Sens.
21 Dim. LA PASSION. s. Benoît, abbé.
22 Lund. s. Basile, martyr.
23 Mard. s. Victorien, martyr.
24 Merc. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Jeud. ANNONCIATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. s. Humbert, évêque.
26 Vend. N.-D. des Sept-Douleurs. s. Ludger, év. de Munster.
27 Sam. s. Rupert, év. de Worms.
28 Dim. *Les Rameaux.* s. Sixte III, pape.
29 Lund. s. Eustase, abbé.
30 Mard. s. Véron, abbé. — *Commencement des Vacances académiques.*
31 Merc. s. Benjamin, mart. — *Commencement des Vacances au collége des Humanités.*

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. Pendant ce mois, les jours croissent de 1 heure 51 minutes.

☾ D. Q. le 8, à 3 heures 44 minutes du soir.
● N. L. le 15, à 6 heures 40 minutes du matin.
☽ P. Q. le 22, à 9 heures 27 minutes du matin.
☺ P. L. le 30, à 1 heure 44 minutes du soir.

---

1 Jeud. *Jeudi-Saint.* s. Hugues, abbé.
2 Vend. *Vendredi-Saint.* s. François de Paule.
3 Sam. s. Richard, év. de Chicester.
4 Dim. PAQUES. s. Isidore de Séville.
5 Lund. Second jour de Paques *. s. Vincent Ferrier.
6 Mard. s. Célestin, pape. — *Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*
7 Merc. s. Albert, ermite.
8 Jeud. s. Perpétue, év. de Tours.
9 Vend. ste. Vaudru, abbesse.
10 Sam. s. Macaire, évêque.
11 Dim. *Quasimodo.* s. Léon-le-Grand, pape.
12 Lund. s. Jules I, pape.—*Fin des Vacances au collége des Humanités.*
13 Mard. s. Herménégilde, mart. — *Fin des Vacances académiques.*
14 Merc. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.

15 Jeud. ss. Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Vend. s. Drogon, ermite.
17 Sam. s. Anicet, pape et martyr.
18 Dim. *Misericordia*. s. Ursmar, év. abbé de Lobes.
19 Lund. s. Léon IX, pape.
20 Mard. ste. Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Merc. s. Anselme, arch. de Cantorbéry.
22 Jeud. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Vend. s. Georges, martyr.
24 Sam. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Dim. *Jubilate*.
26 Lund. *Rogations*. s. Marc, évangéliste. ss. Clet et Marcellin, papes et mart.
27 Mard. s. Antime, évêque et martyr.
28 Merc. s. Vital, martyr. —*Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de Saint-Michel, à Louvain, décédé le* 29 *Avril* 1835.
29 Jeud. s. Pierre de Milan, martyr.
30 Vend. ste. Catherine de Sienne, vierge.



Mai.

Le soleil entre dans les Gemeaux le 21. Pendant ce mois, les jours croissent de 1 heure 25 minutes.

☾ D. Q. le 7, à 11 heures 8 minutes du soir.
● N. L le 14, à 3 heures 42 minutes du soir.
☽ P. Q. le 22, à 2 heures 17 minutes du matin.
☺ P. L. le 30, à 3 heures 4 minutes du matin.

---

1 Sam. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Dim. *Cantate.* s. Athanase, évêque et docteur.
3 Lund. Invention de la Ste. Croix. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. ste. Monique, veuve. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. s. Jean devant la Porte Latine. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. Apparition de s. Michel.
9 Dim. *Vocem.* s. Grégoire de Naziance, docteur.
10 Lund. *Rogations.* s. Antonin, archev. de Florence. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. *Rogations.* s. François de Hiéronymo.

12 Merc. *Rogations*. ss. Nérée et Achillée, martyrs.
13 Jeud. ASCENSION DE N.-S. J.-C. — s. Servais, évêque de Tongres.
14 Vend. s. Pacôme, abbé de Tabennes.
15 Sam. ste. Dymphne, vierge et martyre.
16 Dim. *Exaudi*. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Lund. s. Pascal Baylon.
18 Mard. s. Venance, martyr.
19 Merc. s. Pierre Célestin, pape.
20 Jeud. s. Bernardin de Sienne.
21 Vend. ste. Itisberge, vierge.
22 Sam. ste. Julie, vierge et mart. *Jeûne*.
23 Dim. PENTECOTE. *Indulgence plénière*.
24 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Mard. s. Grégoire VII, pape.
26 Merc. *Quatre-temps*. s. Philippe de Néri.
27 Jeud. s. Jean I, pape.
28 Vend. *Quatre-temps*. s. Germain, év. de Paris.
29 Sam. *Quatre-temps*. s. Maximin, év. de Trèves.
30 Dim. LA SAINTE-TRINITÉ. s. Ferdinand III, roi.
31 Lund. ste. Petronille.

Juin.

Le soleil entre dans l'Ecrevisse, commencement de l'Été, le 22 à 2 heures 37 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de 21 minutes jusqu'au 22, et décroissent ensuite de 5 minutes jusqu'au 30.

☾ D. Q. le 6, à 4 heures 25 minutes du matin.
● N. L. le 13, à 1 heure 11 minutes du matin.
☽ P. Q. le 20, à 7 heures 50 minutes du soir.
☺ P. L. le 28, à 1 heure 41 minutes du soir.

---

1 Mard. s. Pamphile, mart.
2 Merc. ss. Marcelin, Pierre et Erasme, martyrs.
3 Jeud. LA FÊTE-DIEU. ste. Clotilde, reine.
4 Vend. s. Optat, év. de Milève.
5 Sam. s. Boniface, év. et martyr.
6 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. s. Norbert, évêque.
7 Lund. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. s. Médard, év. de Noyon.— *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. ss. Prime et Félicien, mart. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. ste. Marguerite, reine. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. Barnabé, apôtre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

12 Sam. s. Jean de Sahagun.
13 Dim. Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain. s. Antoine de Padoue.
14 Lund. s. Basile-le-Grand, arch. de Césarée. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. ss. Guy, Modeste et ste. Crescence, mart.
16 Merc. ste. Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Jeud. ste. Alène, vierge et martyre.
18 Vend. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Sam. ste. Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Dim. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Lund. s. Louis de Gonzague.
22 Mard. s. Paulin, év. de Nole.
23 Merc. B. Marie d'Oignies.
24 Jeud. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Vend. s. Guillaume, abbé.
26 Sam. ss Jean et Paul, martyrs.
27 Dim. s. Ladislas, roi d'Hongrie.
28 Lund. s. Léon II, pape.
29 Mard. ss. PIERRE ET PAUL *, apôtres
30 Merc. ste. Adile, vierge.

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 5 minutes.

☾ D. Q. le 5, à 9 heures 1 minute du matin.
● N. L. le 12, à 11 heures 56 minutes du matin.
☽ P. Q. le 20, à 1 heure 11 minutes du soir.
☺ P. L. le 27, à 10 heures 27 minutes du soir.

---

1 Jeud. s. Rombaut, év., patron de Malines.
2 Vend. Visitation de la Sainte-Vierge.
3 Sam. s. Euloge, martyr. *Jeûne.*
4 Dim. Solennité des ss. Pierre et Paul. *Indulgence plénière.* s. Théodore, év.
5 Lund. s. Pierre de Luxembourg, cardinal év. de Metz. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. ste. Godelive, martyre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Willebaud, év. d'Aichstadt. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. ste. Elisabeth, reine de Portugal. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. ss. Martyrs de Gorcum. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. Les sept Frères Martyrs.
11 Dim. s. Pie I, pape.

12 **Lund.** s. Jean Gualbert, abbé. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 **Mard.** s. Anaclet, pape et martyr.
14 **Merc.** s. Bonaventure, év. et docteur.
15 **Jeud.** s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 **Vend.** Notre-Dame du Mont-Carmel. ste. Renilde.
17 **Sam.** s. Alexis, conf.
18 **Dim.** s. Camille de Lellis. Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.
19 **Lund.** s. Vincent de Paule.
20 **Mard.** s. Jérôme Emilien.
21 **Merc.** ste. Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. LÉOPOLD I, *Roi des Belges.*
22 **Jeud.** ste. Marie-Madeleine.
23 **Vend.** s. Apollinaire, év. de Ravenne.
24 **Sam.** ste. Christine, vierge et martyre.
25 **Dim.** s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 **Lund.** ste. Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 **Mard.** s. Pantaléon, martyr. — *Clôture des listes d'inscription pour la seconde session des Jurys d'examen.*
28 **Merc.** s. Victor, martyr.
29 **Jeud.** ste. Marthe, vierge.
30 **Vend.** ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 **Sam.** s. Ignace de Loyola, fond. de la Comp. de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 47 minutes.

☾ D. Q. le 3, à 2 heures 18 minutes du soir.
● N. L. le 11, à 0 heure 47 minutes du matin.
☽ P. Q. le 19, à 5 henres 20 minutes du matin.
🌕 P. L. le 26, à 6 heures 28 minutes du matin.

---

1 Dim. s. Pierre-ès-Liens.
2 Lund. *Portioncule.* s. Etienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Mard. Invention de s. Étienne.
4 Merc. s. Dominique, confesseur.
5 Jeud. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Vend. Transfiguration de N. S. J.-C. — *Commencement des Vacances académiques.*
7 Sam. s. Donat, év. et martyr.
8 Dim. s. Cyriac, martyr.
9 Lund. s. Romain, martyr
10 Mard. s. Laurent, martyr. — *Distribution des Prix au grand auditoire du collége du Pape, et commencement des Vacances au collége des Humanités.*
11 Merc. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Jeud. ste. Claire, vierge.



13 Vend. s. Hippolyte, martyr.
14 Sam. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*
15 Dim. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.
s. Arnould, év. de Soissons.
16 Lund. s. Roch, confes.
17 Mard. s. Libérat, abbé. - *Ouverture de la seconde session des Jurys d'examen.*
18 Merc. ste. Hélène, impératrice.
19 Jeud. s. Jules, martyr.
20 Vend. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Sam. ste. Jeanne-Françoise-Frémiot de Chantal, veuve.
22 Dim. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge.
s. Timothée, martyr.
23 Lund. s. Philippe Béniti.
24 Mard. s. Barthélemi, apôtre.
25 Merc. s. Louis, roi de France.
26 Jeud. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Vend. s. Joseph Calasance.
28 Sam. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Dim. ss. Anges gardiens. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Lund. ste. Rose de Lima, vierge.
31 Mard. s. Raymond Nonnat.

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance, commencement de l'Automne, le 23, à 4 heures 41 minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 54 minutes.

☾ D. Q. le 1, à 9 heures 33 minutes du soir.
● N. L. le 9, à 4 heures 6 minutes du soir.
☽ P. Q. le 17, à 7 heures 39 minutes du soir.
☺ P. L. le 24, à 2 heures 44 minutes du soir.

---

1 Merc. s. Gilles, abbé.
2 Jeud. s. Etienne, roi de Hongrie.
3 Vend. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Sam. ste. Rosalie, vierge.
5 Dim. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Lund. s. Donatien, martyr.
7 Mard. ste. Reine. — Installation de l'université de Louvain (1426), érigée par le pape Martin V (9 *Décembre* 1425).
8 Merc. Nativité de la très-sainte Vierge*. s. Adrien, m.
9 Jeud. s. Gorgone, martyr.
10 Vend. s. Nicolas de Tolentino.
11 Sam. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Dim. s. Nom de Marie. s. Guy d'Anderlecht.
13 Lund. s. Amé, év. de Sion en Valais.

14 **Mard.** Exaltation de la sainte Croix.
15 **Merc.** *Quatre-temps.* s. Nicomède, martyr.
16 **Jeud.** ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 **Vend.** *Quatre-temps.* s. Lambert, év. de Maestricht.
18 **Sam.** *Quatre-temps.* s. Joseph de Cupertino.
19 **Dim.** s. Janvier, martyr.
20 **Lund.** s. Eustache, martyr.
21 **Mard.** s. Mathieu, apôtre.
22 **Merc.** s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 **Jeud.** ste. Thècle, vierge et martyre.—*Anniversaire des Journées de Septembre.*
24 **Vend.** Notre-Dame de Merci.
25 **Sam.** s. Firmin.
26 **Dim.** ss. Cyprien et Justine, martyrs.
27 **Lund.** ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 **Mard.** s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au Samedi 9 Octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf à une heure.*
29 **Merc.** s. Michel, archange.
30 **Jeud.** s. Jérôme, docteur. — *Fin des Vacances au collége des Humanités.*

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 24. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 57 minutes.

☾ D. Q. le 1, à 7 heures 54 minutes du matin.
● N. L. le 9, à 9 heures 25 minutes du matin.
☽ P. Q. le 17, à 7 heures 59 minutes du matin.
☺ P. L. le 23, à 11 heures 54 minutes du soir.
☾ D. Q. le 30, à 10 heures 14 minutes du soir.

—

1 Vend. s. Rémi, s. Bavon, patron de Gand. — *Messe solennelle du St.-Esprit, pour l'ouverture des Cours au collége des Humanités.*
2 Sam. s. Léodegaire, év. d'Autun.
3 Dim. s. Gérard, abbé. Solennité du saint Rosaire.
4 Lund. s. François d'Assise.
5 Mard. s. Placide, martyr. — *Fin des Vacances académiques.— Commencement du semestre d'hiver de l'année acad.* 1847-48.
6 Merc. s. Brunon, confesseur. — *Messe solennelle du Saint-Esprit, pour l'ouverture des Cours académiques, à l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*
7 Jeud. s. Marc, pape.
8 Vend. ste. Brigitte, veuve.
9 Sam. s. Denis et ses compagnons, martyrs. — *Clôture des inscriptions et recensements. Après ce jour nul ne pourra être inscrit ou recensé que pour des motifs graves dûment justifiés.* Règl. gén. art. 3.

10 **Dim.** s. François de Borgia. — *Les demandes qui se rapportent aux art. 32, 33 et 34 du règl. gén. doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de ce mois.*
11 **Lund** s. Gommare, patron de Lierre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
12 **Mard.** s. Wilfrid, év. d'Yorck. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
13 **Merc.** s. Edouard, roi d'Angleterre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
14 **Jeud.** s. Calixte, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
15 **Vend.** ste. Thérèse, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
16 **Sam.** s. Mummolin, év. de Noyon et de Tournai.
17 **Dim.** ste. Hedwige, veuve.
18 **Lund.** s. Luc, évangéliste. — *Réunion du Conseil rectoral.*
19 **Mard.** s. Pierre d'Alcantara.
20 **Merc.** s. Jean de Kenti.
21 **Jeud.** ste. Ursule et ses comp., martyres.
22 **Vend.** s. Mellon, évêque.
23 **Sam.** s. Jean de Capistran.
24 **Dim.** s. Raphaël, archange.
25 **Lund.** ss. Crépin et Crépinien, ste. Chrysante, ste. Darie, mart.
26 **Mard.** s. Evariste, pape et martyr.
27 **Merc.** s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.
28 **Jeud.** ss. Simon et Jude, apôtres.
29 **Vend.** ste. Ermelinde, vierge.
30 **Sam.** s. Foillan, martyr. *Jeûne.*
31 **Dim.** s. Quentin, martyr.

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 27 minutes.

● N. L. le 8, à 3 heures 29 minutes du matin.
☽ P. Q. le 15, à 6 heures 33 minutes du soir.
☺ P. L. le 22, à 10 heures 23 minutes du matin.
☾ D. Q. le 29, à 4 heures 40 minutes du soir.

---

1 Lund. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*

2 Mard. Les Fidèles Trépassés. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

3 Merc. s. Hubert, év. de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, à l'église primaire de St.-Pierre, à onze heures. — Réunion de la Fac. de Médecine.*

4 Jeud. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS EPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière. — Réunion de la Fac. de Droit.*

5 Vend. s. Zacharie et ste. Elisabeth, parents de saint Jean-Baptiste. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

6 Sam. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

7 **Dim.** Patronage de la Sainte-Vierge. s. Willebrord, év. d'Utrecht.
8 **Lund.** s. Godefroi, év. d'Amiens. - *Réunion du Conseil rectoral.*
9 **Mard.** Dédicace de l'église du Sauveur à Rome.
10 **Merc.** s. André Avellin.
11 **Jeud.** s. Martin, év. de Tours.
12 **Vend.** s. Liévin, év. et martyr.
13 **Sam.** s. Stanislas Kostka.
14 **Dim.** s. Albéric, év. d'Utrecht. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES.
15 **Lund.** s. Léopold, confesseur.
16 **Mard.** s. Edmond, arch. de Cantorbéry.
17 **Merc.** s. Grégoire Thaumaturge.
18 **Jeud.** Dédicace des basiliques de St.-Pierre et de St.-Paul à Rome.
19 **Vend.** ste. Elisabeth, duchesse de Thuringe.
20 **Sam.** s. Félix de Valois.
21 **Dim.** Présentation de la très-sainte Vierge.
22 **Lund.** ste. Cécile, vierge et martyre.
23 **Mard.** s. Clément I, pape et martyr.
24 **Merc.** s. Jean de la Croix.
25 **Jeud.** ste. Catherine, vierge et martyre.
26 **Vend.** s. Albert de Louvain, év. de Liége et martyr.
27 **Sam.** s. Acaire, év. de Noyon.
28 **Dim.** *Avent.* s. Rufe, martyr.
29 **Lund.** s. Saturnin, martyr.
30 **Mard.** s. André, apôtre.

b.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne, commencement de l'Hiver, le 22, à 10 heures 24 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 22 minutes jusqu'au 22, et croissent ensuite de 5 minutes jusqu'au 31.

● N. L. le 7, à 8 heures 49 minutes du soir.
☽ P. Q. le 15, à 3 heures 44 minutes du matin.
🌕 P. L. le 21, à 10 heures 27 minutes du soir.
☾ D. Q. le 29, à 2 heures 6 minutes du soir.

---

1 Merc. s. Eloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835.
2 Jeud. ste. Bibienne, vierge et martyre.
3 Vend. s. François Xavier.
4 Sam. ste. Barbe, mart. s. Pierre Chrysologue.
5 DIM. s. Sabbas, abbé.
6 Lund. s. Nicolas, év. de Myre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Ambroise, év. et docteur. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE*. — *Indulgence plénière.*
9 Jeud. ste. Léocadie, vierge et mart. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

11 **Sam.** s. Damase, pape. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

12 **Dim.** s. Valery, abbé en Picardie.

13 **Lund.** ste. Lucie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*

14 **Mard.** s. Spiridion, évêque.

15 **Merc.** *Quatre-temps.* MESSE D'OR. s. Adon, arch. de Vienne.

16 **Jeud.** s. Eusèbe, év. de Verceil. — *Anniversaire de la naissance de* Sa Majesté LÉOPOLD I, *Roi des Belges, né à Cobourg le* 16 *Décembre* 1790.

17 **Vend.** *Quatre-temps.* ste. Begge, veuve.

18 **Sam.** *Quatre-temps.* Expectation de la très-sainte Vierge.

19 **Dim.** s. Némésion, martyr.

20 **Lund.** s. Philogone, évêque.

21 **Mard.** s. Thomas, apôtre.

22 **Merc.** s. Hungère, év. d'Utrecht.

23 **Jeud.** ste. Victoire, vierge et mart.

24 **Vend.** s. Lucien. *Jeûne.*

25 **Sam.** NOËL. — *Indulgence plénière.*

26 **Dim.** SECOND JOUR DE NOËL *. s. ETIENNE, premier martyr.

27 **Lund.** s. Jean, apôtre et évangéliste.

28 **Mard.** ss. Innocents.

29 **Merc.** s. Thomas de Cantorbéry.

30 **Jeud.** s. Sabin, évêque et martyr.

31 **Vend.** s. Silvestre, pape.

CONCORDANCE CHRONOLOGIQUE.

EXPLICATION POUR LES TABLES ET LES CALENDRIERS.

La concordance chronologique se compose de deux tables et de deux calendriers, la première contenant les années de Jésus-Christ jusqu'à la réforme du calendrier en 1582, la seconde les années de 1582 à 2000.

La première table est divisée en plusieurs colonnes :

Le *cycle pascal* occupe la première;

Les ans de Jésus-Christ occupent la deuxième, la quatrième et la sixième;

L'*indiction* la troisième, la cinquième et la septième.

Les *lettres dominicales* sont placées dans la huitième colonne;

Les *épactes* dans la neuvième.

La dixième colonne est double et sert à désigner le jour de *Pâques*, suivant qu'il tombe en mars ou en avril.

On observera qu'à chaque année du cycle pascal, à chaque lettre dominicale, à chaque épacte et à chaque jour de Pâques répondent à la fois trois années de Jésus-Christ et trois années de l'indiction.

Ire TABLE.

1re Colonne. — Cycle pascal.

On appelle *cycle* une période d'années après lesquelles le soleil et la lune sont supposés se retrouver au même point.



Le *cycle pascal* est composé du *cycle solaire* et du *cycle lunaire* multipliés l'un par l'autre.

Le *cycle solaire* autrement dit des *lettres dominicales* est de vingt-huit ans, parce qu'après vingt-huit années les lettres dominicales reviennent les mêmes et dans le même ordre. On lui a donné le nom de solaîre, non à cause du cours du soleil, mais parce que le dimanche, ou jour dominical, est nommé par les astronomes le jour du soleil, et que la lettre dominicale est celle qu'il importait le plus de connaître.

Le *cycle lunaire*, autrement dit *nombre d'or*, est une période de dix-neuf ans, après lesquels la lune est considérée comme revenant au point d'où elle est partie. La désignation de nombre d'or vient de ce que les anciens écrivaient en lettres d'or les nombres de ce cycle.

Ces deux cycles multipliés l'un par l'autre en ont produit un troisième, qui servait à trouver le jour de Pâques, et qui par cette raison a été nommé *cycle pascal*. Ce cycle est donc composé de 532 ans, que donne le nombre 28 multiplié par 19.

Les années dn cycle pascal sont d'un an en avance sur celles de Jésus-Christ; par conséquent c'est la deuxième année de ce cycle qui répond à la première de Jésus-Christ, comme aussi à la cinq cent trente-troisième et à la mille soixante-cinquième de Jésus-Christ.

2ᵉ, 4ᵉ et 6ᵉ Colonnes. — Années de Jésus-Christ.

Dans nos colonnes, ces années sont supposées com mencer au 1ᵉʳ janvier. Il est bon de rappeler que dan le moyen âge, le plus ordinairement, l'année com mençait à Pâques.

3ᵉ, 5ᵉ et 7ᵉ Colonnes. — Indictions.

Les indictions forment une période de quinze an nées. En France, l'indiction la plus en usage com mence au 24 septembre. Les papes, surtout depui Grégoire VII, ont souvent employé dans leurs bulle une indiction commençant soit au 25 décembre, soi au 1ᵉʳ janvier.

8ᵉ Colonne. — Lettres dominicales.

Les années communes sont marquées par une seul lettre. Les années bissextiles en ont deux, la premièr lettre servant depuis le 1ᵉʳ janvier jusqu'au 24 février et la seconde depuis le 25 février jusqu'à la fin d l'année.

Les lettres dominicales sont les sept premières lettre de l'alphabet.

9ᵉ Colonne. — Épacte.

L'année solaire commune contient trois cent soixante cinq jours, et l'année lunaire commune trois cent cin quante-quatre; il y a donc entre elles onze jours d

différence. Ainsi, pour égaler l'année lunaire à la solaire, il faut ajouter onze jours à la première : ces onze jours sont ce qu'on nomme *épacte.*

Les épactes augmentent de onze jours chaque année, mais lorsqu'elles passent le nombre *trente* on retranche ce nombre, et l'excédant est l'épacte.

10e Colonne. — Jour de Paques.

Cette colonne est divisée en deux parties; la première marque les jours du mois de mars et la seconde ceux du mois d'avril.

IIe TABLE.

Cette table diffère de la première en ce qu'elle ne contient pas les années du cycle solaire dont l'usage cessa par la réforme en 1582.

Chaque page est divisée en deux parties qui n'ont aucune correspondance. Chaque partie est composée de cinq colonnes qui ont entre elles les mêmes rapports que les cinq dernières colonnes de la première table.

CALENDRIER PERPÉTUEL.

A la suite des deux tables, dont nous venons de parler, est placé un calendrier perpétuel; il est divisé en deux tableaux : le premier est consacré aux années *communes* et le second aux années *bissextiles.*

Les exemples suivants feront comprendre les principaux usages de ce calendrier.

1°. *On demande le nom du jour qui répond au 11 juillet 1455?*

Je cherche dans la première table l'an 1455 et je trouve E pour lettre dominicale correspondante. Je vois ensuite dans le premier tableau du calendrier perpétuel, sous la lettre E, que le 1er jour de juillet était un mardi : par conséquent le 11 de ce mois était un vendredi.

2°. *On demande le nom du jour qui répond au 5 mai 1096?*

Je cherche à l'an 1096, et je trouve FE pour lettres dominicales Je vois ensuite, dans le deuxième tableau du calendrier perpétuel, que le 1er mai était un jeudi : d'où je conclus que le 5 mai 1096 tombait un lundi.

3°. *On demande le jour qui répond au* 6 *des nones de février* 652?

Je vois d'abord, dans le calendrier romain, que le 6 des nones de février répond au 8 de ce mois. Je trouve ensuite dans la première table que l'an 652 a pour lettres dominicales AG. Enfin, je vois dans le deuxième tableau du calendrier perpétuel, sous les lettres AG, que le 1er février était un mercredi : d'où je conclus que le 8 février 652 était aussi un mercredi.

CONCORDANCE CHRONOLOGIQUE.

Ire TABLE,

CONTENANT

LES ANNÉES DE L'INCARNATION DE JÉSUS-CHRIST,

JUSQU'A LA RÉFORME DU CALENDRIER, EN 1582.

Cycle pascal.	ANS DE J.-C. ET INDICTION.						LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES.	
	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.			Mars.	Avril.
1	»	L'indiction ne commence qu'à l'année 313.	532	10	1064	2	D C	29		11
2	1		533	11	1065	3	B	11	27	
3	2		534	12	1066	4	A	22		16
4	3		535	13	1067	5	G	3		8
5	4		536	14	1068	6	F E	14	23	
6	5		537	15	1069	7	D	25		12
7	6		538	1	1070	8	C	6		4
8	7		539	2	1071	9	B	17		24
9	8		540	3	1072	10	A G	28		8
10	9		541	4	1073	11	F	9	31	
11	10		542	5	1074	12	E	20		20
12	11		543	6	1075	13	D	1		5
13	12		544	7	1076	14	C B	12	27	
14	13		545	8	1077	15	A	23		16
15	14		546	9	1078	1	G	4		8
16	15		547	10	1079	2	F	15	24	
17	16		548	11	1080	3	E D	26		12
18	17		549	12	1081	4	C	7		4
19	18		550	13	1082	5	B	18		24
20	19		551	14	1083	6	A	29		9
21	20		552	15	1084	7	G F	11	31	
22	21		553	1	1085	8	E	22		20
23	22		554	2	1086	9	D	3		5
24	23		555	3	1087	10	C	14	28	
25	24		556	4	1088	11	B A	25		16
26	25		557	5	1089	12	G	6		1
27	26		558	6	1090	13	F	17		21
28	27		559	7	1091	14	E	28		13
29	28		560	8	1092	15	D C	9	28	
30	29		561	9	1093	1	B	20		17

Cycle pascal.	ANS DE J.-C. ET INDICTION. Ans de J.-C.	Indict.	Ans de J.-C.	Indict.	Ans de J.-C.	Indict.	Lettres dominicales.	Épactes.	PAQUES. Mars.	Avril.
31	30	l'Indiction ne commence qu'à l'année 313.	562	10	1094	2	A	1		9
32	31		563	11	1095	3	G	12	25	
33	32		564	12	1096	4	F E	23		13
34	33		565	13	1097	5	D	4		5
35	34		566	14	1098	6	C	15	28	
36	35		567	15	1099	7	B	26		10
37	36		568	1	1100	8	A G	7		1
38	37		569	2	1101	9	F	18		21
39	38		570	3	1102	10	E	29		6
40	39		571	4	1103	11	D	14	29	
41	40		572	5	1104	12	C B	22		17
42	41		573	6	1105	13	A	3		9
43	42		574	7	1106	14	G	14	25	
44	43		575	8	1107	15	F	25		14
45	44		576	9	1108	1	E D	6		5
46	45		577	10	1109	2	C	17		25
47	46		578	11	1110	3	B	28		10
48	47		579	12	1111	4	A	9		2
49	48		580	13	1112	5	G F	20		21
50	49		581	14	1113	6	E	1		6
51	50		582	15	1114	7	D	12	29	
52	51		583	1	1115	8	C	23		18
53	52		584	2	1116	9	B A	4		2
54	53		585	3	1117	10	G	15	25	
55	54		586	4	1118	11	F	26		14
56	55		587	5	1119	12	E	7	30	
57	56		588	6	1120	13	D C	18		18
58	57		589	7	1121	14	B	29		10
59	58		590	8	1122	15	A	11	26	
60	59		591	9	[illegible]	1	G	22		13

Cycle pascal.	ANS DE J.-C. ET INDICTION.						LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES.	
	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.			Mars.	Avril.
61	60	L'Indiction ne commence qu'à l'année 313.	592	10	1124	2	F E	3		6
62	61		593	11	1125	3	D	14	29	
63	62		594	12	1126	4	C	25		11
64	63		595	13	1127	5	B	6		3
65	64		596	14	1128	6	A G	17		22
66	65		597	15	1129	7	F	28		14
67	66		598	1	1130	8	E	9	30	
68	67		599	2	1131	9	D	20		19
69	68		600	3	1132	10	C B	1		10
70	69		601	4	1133	11	A	12	26	
71	70		602	5	1134	12	G	23		15
72	71		603	6	1135	13	F	4		7
73	72		604	7	1136	14	E D	15	22	
74	73		605	8	1137	15	C	26		11
75	74		606	9	1138	1	B	7		3
76	75		607	10	1139	2	A	18		23
77	76		608	11	1140	3	G F	29		7
78	77		609	12	1141	4	E	11	30	
79	78		610	13	1142	5	D	22		19
80	79		611	14	1143	6	C	3		4
81	80		612	15	1144	7	B A	14	26	
82	81		613	1	1145	8	G	25		15
83	82		614	2	1146	9	F	6	31	
84	83		615	3	1147	10	E	17		20
85	84		616	4	1148	11	D C	28		11
86	85		617	5	1149	12	B	9		3
87	86		618	6	1150	13	A	20		16
88	87		619	7	1151	14	G	1		8
89	88		620	8	1152	15	F E	12	30	
90	89		621	9	1153	1	D	23		19

Cycle pascal.	ANS DE J.-C. ET INDICTION. Ans de J.-C.	Indict.	Ans de J.-C.	Indict.	Ans de J. C.	Indict.	Lettres dominicales.	Épactes.	Paques. Mars.	Avril.
91	90	L'Indiction ne commence qu'à l'année 313.	622	10	1154	2	C	4		4
92	91		623	11	1155	3	B	15	27	
93	92		624	12	1156	4	A G	26		15
94	93		625	13	1157	5	F	7	31	
95	94		626	14	1158	6	E	18		20
96	95		627	15	1159	7	D	29		12
97	96		628	1	1160	8	C B	11	27	
98	97		629	2	1161	9	A	22		16
99	98		630	3	1162	10	G	3		8
100	99		631	4	1163	11	F	14	24	
101	100		632	5	1164	12	E D	25		12
102	101		633	6	1165	13	C	6		4
103	102		634	7	1166	14	B	17		24
104	103		635	8	1167	15	A	28		9
105	104		636	9	1168	1	G F	9	31	
106	105		637	10	1169	2	E	20		20
107	106		638	11	1170	3	D	1		5
108	107		639	12	1171	4	C	12	28	
109	108		640	13	1172	5	B A	23		16
110	109		641	14	1173	6	G	4		8
111	110		642	15	1174	7	F	15	24	
112	111		643	1	1175	8	E	26		13
113	112		644	2	1176	9	D C	7		4
114	113		645	3	1177	10	B	18		24
115	114		646	4	1178	11	A	29		9
116	115		647	5	1179	12	G	11		1
117	116		648	6	1180	13	F E	22		20
118	117		649	7	1181	14	D	3		5
119	118		650	8	1182	15	C	14	28	
120	119		651	9	1183	1	B	25		17

[illegible]	ANS DE J.-C. ET INDICTION.						LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES.	
	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.			Mars.	Avril.
121	120	L'Indiction ne commence qu'à l'année 313.	652	10	1184	2	A G	6		1
122	121		653	11	1185	3	F	17		21
123	122		654	12	1186	4	E	28		13
124	123		655	13	1187	5	D	9	29	
125	124		656	14	1188	6	C B	20		17
126	125		657	15	1189	7	A	1		9
127	126		658	1	1190	8	G	12	25	
128	127		659	2	1191	9	F	23		14
129	128		660	3	1192	10	E D	4		5
130	129		661	4	1193	11	C	15	28	
131	130		662	5	1194	12	B	26		10
132	131		663	6	1195	13	A	7		2
133	132		664	7	1196	14	G F	18		21
134	133		665	8	1197	15	E	29		6
135	134		666	9	1198	1	D	11	29	
136	135		667	10	1199	2	C	22		18
137	136		668	11	1200	3	B A	3		9
138	137		669	12	1201	4	G	14	25	
139	138		670	13	1202	5	F	25		14
140	139		671	14	1203	6	E	6		6
141	140		672	15	1204	7	D C	17		25
142	141		673	1	1205	8	B	28		10
143	142		674	2	1206	9	A	9		2
144	143		675	3	1207	10	G	20		22
145	144		676	4	1208	11	F E	1		6
146	145		677	5	1209	12	D	12	29	
147	146		678	6	1210	13	C	23		18
148	147		679	7	1211	14	B	4		3
149	148		680	8	1212	15	A G	15	25	
150	149		681	9	1213	1	F	26		14

Cycle pascal.	ANS DE J.-C. ET INDICTION.						LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES.	
	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.			Mars.	Avril.
151	150	L'Indiction ne commence qu'à l'année 313.	682	10	1214	2	E	7	30	
152	151		683	11	1215	3	D	18		19
153	152		684	12	1216	4	C B	29		10
154	153		685	13	1217	5	A	11	26	
155	154		686	14	1218	6	G	22		15
156	155		687	15	1219	7	F	3		7
157	156		688	1	1220	8	E D	14	29	
158	157		689	2	1221	9	C	25		11
159	158		690	3	1222	10	B	6		3
160	159		691	4	1223	11	A	17		23
161	160		692	5	1224	12	G F	28		14
162	161		693	6	1225	13	E	9	30	
163	162		694	7	1226	14	D	20		19
164	163		695	8	1227	15	C	1		11
165	164		696	9	1228	1	B A	12	26	
166	165		697	10	1229	2	G	23		15
167	166		698	11	1230	3	F	4		7
168	167		699	12	1231	4	E	15	23	
169	168		700	13	1232	5	D C	26		11
170	169		701	14	1233	6	B	7		3
171	170		702	15	1234	7	A	18		23
172	171		703	1	1235	8	G	29		8
173	172		704	2	1236	9	F E	11	30	
174	173		705	3	1237	10	D	22		19
175	174		706	4	1238	11	C	3		4
176	175		707	5	1239	12	B	14	27	
177	176		708	6	1240	13	A G	25		15
178	177		709	7	1241	14	F	6	31	
179	178		710	8	1242	15	E	17		20
180	179		711	9	1243	1	D	28		12

Cycle pascal.	ANS DE J.-C. ET INDICTION.						LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES.	
	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.			Mars.	Avril.
181	180	L'Indiction ne commence qu'à l'année 313.	712	10	1244	2	C B	9		3
182	181		713	11	1245	3	A	20		16
183	182		714	12	1246	4	G	1		8
184	183		715	13	1247	5	F	12	31	
185	184		716	14	1248	6	E D	23		19
186	185		717	15	1249	7	C	4		4
187	186		718	1	1250	8	B	15	27	
188	187		719	2	1251	9	A	26		16
189	188		720	3	1252	10	G F	7	31	
190	189		721	4	1253	11	E	18		20
191	190		722	5	1254	12	D	29		12
192	191		723	6	1255	13	C	11	28	
193	192		724	7	1256	14	B A	22		16
194	193		725	8	1257	15	G	3		8
195	194		726	9	1258	1	F	14	24	
196	195		727	10	1259	2	E	25		13
197	196		728	11	1260	3	D C	6		4
198	197		729	12	1261	4	B	17	24	
199	198		730	13	1262	5	A	28		9
200	199		731	14	1263	6	G	9		1
201	200		732	15	1264	7	F E	20		20
202	201		733	1	1265	8	D	1		5
203	202		734	2	1266	9	C	12	28	
204	203		735	3	1267	10	B	23		17
205	204		736	4	1268	11	A G	4		8
206	205		737	5	1269	12	F	15	24	
207	206		738	6	1270	13	E	26		13
208	207		739	7	1271	14	D	7		5
209	208		740	8	1272	15	C B	18	24	
210	209		741	9	1273	1	A	29		9

Cycle pascal.	ANS DE J.-C. ET INDICTION. ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.	LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES Mars.	Avril.
211	210	L'Indiction ne commence qu'à l'année 313.	742	10	1274	2	G	11		1
212	211		743	11	1275	3	F	22		1
213	212		744	12	1276	4	E D	3		[illegible]
214	213		745	13	1277	5	C	14	28	
215	214		746	14	1278	6	B	25		17
216	215		747	15	1279	7	A	6		2
217	216		748	1	1280	8	G F	17		21
218	217		749	2	1281	9	E	28		13
219	218		750	3	1282	10	D	9	29	
220	219		751	4	1283	11	C	20		18
221	220		752	5	1284	12	B A	1		9
222	221		753	6	1285	13	G	12	25	
223	222		754	7	1286	14	F	23		14
224	223		755	8	1287	15	E	4		6
225	224		756	9	1288	1	D C	15	28	
226	225		757	10	1289	2	B	26		10
227	226		758	11	1290	3	A	7		2
228	227		759	12	1291	4	G	28		22
229	228		760	13	1292	5	F E	29		6
230	229		761	14	1293	6	D	11	29	
231	230		762	15	1294	7	C	22		18
232	231		763	1	1295	8	B	3		3
233	232		764	2	1296	9	A G	14	25	
234	233		765	3	1297	10	F	25		14
235	234		766	4	1298	11	E	6		6
236	235		767	5	1299	12	D	17		19
237	236		768	6	1300	13	C B	28		10
238	237		769	7	1301	14	A	9		2
239	238		770	8	1302	15	G	20		22
240	239		771	9	1303	1	F	1		7

Cycle pascal.	Ans de J.-C. et Indiction.						Lettres dominicales.	Épactes.	Paques.	
	Ans de J.-C.	Indict.	Ans de J.-C.	Indict.	Ans de J.-C.	Indict.			Mars.	Avril.
241	240	L'Indiction ne commence qu'à l'année 313.	772	10	1304	2	E D	12	29	
242	241		773	11	1305	3	C	23		18
243	242		774	12	1306	4	B	4		3
244	243		775	13	1307	5	A	15	26	
245	244		776	14	1308	6	G F	26		14
246	245		777	15	1309	7	E	7	30	
247	246		778	1	1310	8	D	18		19
248	247		779	2	1311	9	C	29		11
249	248		780	3	1312	10	B A	11	26	
250	249		781	4	1313	11	G	22		15
251	250		782	5	1314	12	F	3		7
252	251		783	6	1315	13	E	14	23	
253	252		784	7	1316	14	D C	25		11
254	253		785	8	1317	15	B	6		3
255	254		786	9	1318	1	A	17		23
256	255		787	10	1319	2	G	28		8
257	256		788	11	1320	3	F E	9	30	
258	257		789	12	1321	4	D	20		19
259	258		790	13	1322	5	C	1		11
260	259		791	14	1323	6	B	12	27	
261	260		792	15	1324	7	A G	23		15
262	261		793	1	1325	8	F	4		7
263	262		794	2	1326	9	E	15	23	
264	263		795	3	1327	10	D	26		12
265	264		796	4	1328	11	C B	7		3
266	265		797	5	1329	12	A	18		25
267	266		798	6	1330	13	G	29		8
268	267		799	7	1331	14	F	11	31	
269	268		800	8	1332	15	E D	22		19
270	269		801	9	1333	1	C	3		4

Cycle pascal.	ANS DE J.-C. ET INDICTION.						LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES	
	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.			Mars.	Avril.
271	270	L'Indiction ne commence qu'à l'année 313.	802	10	1334	2	B	14	27	
272	271		803	11	1335	3	A	25		16
273	272		804	12	1336	4	G F	6	31	
274	273		805	13	1337	5	E	17		20
275	274		806	14	1338	6	D	28		12
276	275		807	15	1339	7	C	9	28	
277	276		808	1	1340	8	B A	20		16
278	277		809	2	1341	9	G	1		8
279	278		810	3	1342	10	F	12	31	
280	279		811	4	1343	11	E	23		13
281	280		812	5	1344	12	D C	4		4
282	281		813	6	1345	13	B	15	27	
283	282		814	7	1346	14	A	26		16
284	283		815	8	1347	15	G	7		1
285	284		816	9	1348	1	F E	18		20
286	285		817	10	1349	2	D	29		12
287	286		818	11	1350	3	C	11	28	
288	287		819	12	1351	4	B	22		17
289	288		820	13	1352	5	A G	3		8
290	289		821	14	1353	6	F	14	24	
291	290		822	15	1354	7	E	25		13
292	291		823	1	1355	8	D	6		5
293	292		824	2	1356	9	C B	17		24
294	293		825	3	1357	10	A	28		9
295	294		826	4	1358	11	G	9		1
296	295		827	5	1359	12	F	20		21
297	296		828	6	1360	13	E D	1		5
298	297		829	7	1361	14	C	12	28	
299	298		830	8	1362	15	B	23		17
300	299		831	9	1363	1	A	4		2

ANS DE J.-C. ET INDICTION.						LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES.	
ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.			Mars.	Avril.
300		832	10	1364	2	G F	15	24	
301		833	11	1365	3	E	26		13
302		834	12	1366	4	D	7		5
303		835	13	1367	5	C	18		18
304		836	14	1368	6	B A	29		9
305		837	15	1369	7	G	11		1
306		838	1	1370	8	F	22		14
307		839	2	1371	9	E	3		6
308		840	3	1372	10	D C	14	28	
309		841	4	1373	11	B	25		17
310		842	5	1374	12	A	6		2
311		843	6	1375	13	G	17		22
312		844	7	1376	14	F E	28		13
313	1	845	8	1377	15	D	9	29	
314	2	846	9	1378	1	C	20		18
315	3	847	10	1379	2	B	1		10
316	4	848	11	1380	3	A G	12	25	
317	5	849	12	1381	4	F	23		14
318	6	850	13	1382	5	E	4		6
319	7	851	14	1383	6	D	15		22
320	8	852	15	1384	7	C B	26		10
321	9	853	1	1385	8	A	7		2
322	10	854	2	1386	9	G	18		22
323	11	855	3	1387	10	F	29		7
324	12	856	4	1388	11	E D	11	29	
325	13	857	5	1389	12	C	22		18
326	14	858	6	1390	13	B	3		3
327	15	859	7	1391	14	A	14	26	
328	1	860	8	1392	15	G F	25		14
329	2	861	9	1393	1	E	6		6

Cycle pascal.	ANS DE J.-C. ET INDICTION.						LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES.	
	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.			Mars.	Avril.
331	330	3	862	10	1394	2	D	17		19
332	331	4	863	11	1395	3	C	28		11
333	332	5	864	12	1396	4	B A	9		2
334	333	6	865	13	1397	5	G	20		22
335	334	7	866	14	1398	6	F	1		7
336	335	8	867	15	1399	7	E	12	30	
337	336	9	868	1	1400	8	D C	23		18
338	337	10	869	2	1401	9	B	4		3
339	338	11	870	3	1402	10	A	15	26	
340	339	12	871	4	1403	11	G	26		15
341	340	13	872	5	1404	12	F E	7	30	
342	341	14	873	6	1405	13	D	18		19
343	342	15	874	7	1406	14	C	29		11
344	343	1	875	8	1407	15	B	11	27	
345	344	2	876	9	1408	1	A G	22		15
346	345	3	877	10	1409	2	F	3		7
347	346	4	878	11	1410	3	E	14	23	
348	347	5	879	12	1411	4	D	25		12
349	348	6	880	13	1412	5	C B	6		3
350	349	7	881	14	1413	6	A	17		23
351	350	8	882	15	1414	7	G	28		8
352	351	9	883	1	1415	8	F	9	31	
353	352	10	884	2	1416	9	E D	20		19
354	353	11	885	3	1417	10	C	1		11
355	354	12	886	4	1418	11	B	12	27	
356	355	13	887	5	1419	12	A	23		16
357	356	14	888	6	1420	13	G F	4		7
358	357	15	889	7	1421	14	E	15	23	
359	358	1	890	8	1422	15	D	26		12
360	359	2	891	9	1423	1	C	7		4

Cycle pascal.	ANS DE J.-C. ET INDICTION.						LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES.	
	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J. C.	Indict.			Mars.	Avril.
361	360	3	892	10	1424	2	B A	18		23
362	361	4	893	11	1425	3	G	29		8
363	362	5	894	12	1426	4	F	11	31	
364	363	6	895	13	1427	5	E	22		20
365	364	7	896	14	1428	6	D C	3		4
366	365	8	897	15	1429	7	B	14	27	
367	366	9	898	1	1430	8	A	25		16
368	367	10	899	2	1431	9	G	6		1
369	368	11	900	3	1432	10	F E	17		20
370	369	12	901	4	1433	11	D	28		12
371	370	13	902	5	1434	12	C	9	28	
372	371	14	903	6	1435	13	B	20		17
373	372	15	904	7	1436	14	A G	1		8
374	373	1	905	8	1437	15	F	12	31	
375	374	2	906	9	1438	1	E	23		13
376	375	3	907	10	1439	2	D	4		5
377	376	4	908	11	1440	3	C B	15	27	
378	377	5	909	12	1441	4	A	26		16
379	378	6	910	13	1442	5	G	7		1
380	379	7	911	14	1443	6	F	18		21
381	380	8	912	15	1444	7	E D	29		12
382	381	9	913	1	1445	8	C	11	28	
383	382	10	914	2	1446	9	B	22		17
384	383	11	915	3	1447	10	A	3		9
385	384	12	916	4	1448	11	G F	14	24	
386	385	13	917	5	1449	12	E	25		13
387	386	14	918	6	1450	13	D	6		5
388	387	15	919	7	1451	14	C	17		25
389	388	1	920	8	1452	15	B A	28		9
390	389	2	921	9	1453	1	G	9		1

Cycle pascal.	ANS DE J.-C. ET INDICTION.						LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES.	
	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.			Mars.	Avril.
391	390	3	922	10	1454	2	F	20		21
392	391	4	923	11	1455	3	E	1		6
393	392	5	924	12	1456	4	D C	12	28	
394	393	6	925	13	1457	5	B	23		17
395	394	7	926	14	1458	6	A	4		2
396	395	8	927	15	1459	7	G	15	25	
397	396	9	928	1	1460	8	F E	26		13
398	397	10	929	2	1461	9	D	7		5
399	398	11	930	3	1462	10	C	18		18
400	399	12	931	4	1463	11	B	29		10
401	400	13	932	5	1464	12	A G	11		1
402	401	14	933	6	1465	13	F	22		14
403	402	15	934	7	1466	14	E	3		6
404	403	1	935	8	1467	15	D	14	29	
405	404	2	936	9	1468	1	C B	25		17
406	405	3	937	10	1469	2	A	6		2
407	406	4	938	11	1470	3	G	17		22
408	407	5	939	12	1471	4	F	28		14
409	408	6	940	13	1472	5	E D	9	29	
410	409	7	941	14	1473	6	C	20		18
411	410	8	942	15	1474	7	B	1		10
412	411	9	943	1	1475	8	A	12	26	
413	412	10	944	2	1476	9	G F	23		14
414	413	11	945	3	1477	10	E	4		6
415	414	12	946	4	1478	11	D	15	22	
416	415	13	947	5	1479	12	C	26		11
417	416	14	948	6	1480	13	B A	7		2
418	417	15	949	7	1481	14	G	18		22
419	418	1	950	8	1482	15	F	29		7
420	419	2	951	9	1483	1	E	11	30	

Cycle pascal.	ANS DE J.-C. ET INDICTION.						LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES.	
	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.			Mars.	Avril.
421	420	3	952	10	1484	2	D C	22		18
422	421	4	953	11	1485	3	B	3		3
423	422	5	954	12	1486	4	A	14	26	
424	423	6	955	13	1487	5	G	25		15
425	424	7	956	14	1488	6	F E	6		6
426	425	8	957	15	1489	7	D	17		19
427	426	9	958	1	1490	8	C	28		11
428	427	10	959	2	1491	9	B	9		3
429	428	11	960	3	1492	10	A G	20		22
430	429	12	961	4	1493	11	F	1		7
431	430	13	962	5	1494	12	E	12	30	
432	431	14	963	6	1495	13	D	23		19
433	432	15	964	7	1496	14	C B	4		3
434	433	1	965	8	1497	15	A	15	26	
435	434	2	966	9	1498	1	G	26		15
436	435	3	967	10	1499	2	F	7	31	
437	436	4	968	11	1500	3	E D	18		19
438	437	5	969	12	1501	4	C	29		11
439	438	6	970	13	1502	5	B	11	27	
440	439	7	971	14	1503	6	A	22		16
441	440	8	972	15	1504	7	G F	3		7
442	441	9	973	1	1505	8	E	14	23	
443	442	10	974	2	1506	9	D	25		12
444	443	11	975	3	1507	10	C	6		4
445	444	12	976	4	1508	11	B A	17		23
446	445	13	977	5	1509	12	G	28		8
447	446	14	978	6	1510	13	F	9	31	
448	447	15	979	7	1511	14	E	20		20
449	448	1	980	8	1512	15	D C	1		11
450	449	2	981	9	1513	1	B	12	27	

Cycle pascal.	ANS DE J.-C. ET INDICTION.						LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES.	
	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.			Mars.	Avril.
451	450	3	982	10	1514	2	A	23		16
452	451	4	983	11	1515	3	G	4		8
453	452	5	984	12	1516	4	F E	15	23	
454	453	6	985	13	1517	5	D	26		12
455	454	7	986	14	1518	6	C	7		4
456	455	8	987	15	1519	7	B	18		24
457	456	9	988	1	1520	8	A G	29		8
458	457	10	989	2	1521	9	F	11	31	
459	458	11	990	3	1522	10	E	22		20
460	459	12	991	4	1523	11	D	3		5
461	460	13	992	5	1524	12	C B	14	27	
462	461	14	993	6	1525	13	A	25		16
463	462	15	994	7	1526	14	G	6		1
464	463	1	995	8	1527	15	F	17		21
465	464	2	996	9	1528	1	E D	28		12
466	465	3	997	10	1529	2	C	9	28	
467	466	4	998	11	1530	3	B	20		17
468	467	5	999	12	1531	4	A	1		9
469	468	6	1000	13	1532	5	G F	12	31	
470	469	7	1001	14	1533	6	E	23		13
471	470	8	1002	15	1534	7	D	4		5
472	471	9	1003	1	1535	8	C	15	28	
473	472	10	1004	2	1536	9	B A	26		16
474	473	11	1005	3	1537	10	G	7		1
475	474	12	1006	4	1538	11	F	18		21
476	475	13	1007	5	1539	12	E	29		6
477	476	14	1008	6	1540	13	D C	11	28	
478	477	15	1009	7	1541	14	B	22		17
479	478	1	1010	8	1542	15	A	3		9
480	479	2	1011	9	1543	1	G	14	25	

	ANS DE J.-C. ET INDICTION.						LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES.	
	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.	ANS de J.-C.	Indict.			Mars.	Avril.
481	480	3	1012	10	1544	2	F E	25		13
482	481	4	1013	11	1545	3	D	6		5
483	482	5	1014	12	1546	4	C	17		25
484	483	6	1015	13	1547	5	B	28		10
485	484	7	1016	14	1548	6	A G	9		1
486	485	8	1017	15	1549	7	F	20		21
487	486	9	1018	1	1550	8	E	1		6
488	487	10	1019	2	1551	9	D	12	29	
489	488	11	1020	3	1552	10	C B	23		17
490	489	12	1021	4	1553	11	A	4		2
491	490	13	1022	5	1554	12	G	15	25	
492	491	14	1023	6	1555	13	F	26		14
493	492	15	1024	7	1556	14	E D	7		5
494	493	1	1025	8	1557	15	C	18		18
495	494	2	1026	9	1558	1	B	29		10
496	495	3	1027	10	1559	2	A	11	26	
497	496	4	1028	11	1560	3	G F	22		14
498	497	5	1029	12	1561	4	E	3		6
499	498	6	1030	13	1562	5	D	14	29	
500	499	7	1031	14	1563	6	C	25		11
501	500	8	1032	15	1564	7	B A	6		2
502	501	9	1033	1	1565	8	G	17		22
503	502	10	1034	2	1566	9	F	28		14
504	503	11	1035	3	1567	10	E	9	30	
505	504	12	1036	4	1568	11	D C	20		18
506	505	13	1037	5	1569	12	B	1		10
507	506	14	1038	6	1570	13	A	12	26	
508	507	15	1039	7	1571	14	G	23		15
509	508	1	1040	8	1572	15	F E	4		6
510	509	2	1041	9	1573	1	D	15	22	

Cycle pascal.	ANS DE J.-C. ET INDICTION.						Lettres dominicales	Épactes.	Pâques.	
	Ans de J.-C.	Indict.	Ans de J.-C.	Indict.	Ans de J.-C.	Indict.			Mars.	Avril.
511	510	3	1042	10	1574	2	C	26		11
512	511	4	1043	11	1575	3	B	7		3
513	512	5	1044	12	1576	4	A G	18		22
514	513	6	1045	13	1577	5	F	29		7
515	514	7	1046	14	1578	6	E	11	30	
516	515	8	1047	15	1579	7	D	22		19
517	516	9	1048	1	1580	8	C B	3		3
518	517	10	1049	2	1581	9	A	14	26	
519	518	11	1050	3	1582	10	G	25		15
520	519	12	1051	4	....		F	6	31	
521	520	13	1052	5	....		E D	17		19
522	521	14	1053	6	....		C	28		11
523	522	15	1054	7	....		B	9		3
524	523	1	1055	8	....		A	20		16
525	524	2	1056	9	....		G F	1		7
526	525	3	1057	10	....		E	12	30	
527	526	4	1058	11	....		D	23		19
528	527	5	1059	12	....		C	4		4
529	528	6	1060	13	....		B A	15		26
530	529	7	1061	14	....		G	26		15
531	530	8	1062	15	....		F	7	31	
532	531	9	1063	1	....		E	18		20

La dernière année de cette Table est celle de la réforme du calendrier Julien, qui cessa d'être employé à Rome le jeudi 4 octobre 1582; le jeudi 11 fut supprimé, et le nouveau calendrier Grégorien data du vendredi 15.

On supposa qu'il aurait pu exister un jeudi 14, ce qui fit donner à cette période imaginaire le sobriquet de *semaine des trois jeudis*, pour désigner un temps qui n'

CONCORDANCE CHRONOLOGIQUE.

IIe TABLE,

CONTENANT

LES ANNÉES DE L'INCARNATION

DEPUIS L'INTRODUCTION

DU CALENDRIER GRÉGORIEN

EN 1582, JUSQU'A L'AN 2000.

ANS de J.-C.	INDICTIONS.	LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES. Mars.	PAQUES. Avril.	ANS de J.-C.	INDICTIONS.	LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES. Mars.	PAQUES. Avril.
1582	10	C		»	»	1612	10	A G	27		22
1583	11	B	7		10	1613	11	F	8		7
1584	12	A G	18		1	1614	12	E	19	30	
1585	13	F	29		21	1615	13	D	1		19
1586	14	E	10		6	1616	14	C B	12		3
1587	15	D	21	29		1617	15	A	23	26	
1588	1	C B	2		17	1618	1	G	4		15
1589	2	A	13		2	1619	2	F	15	31	
1590	3	G	24		22	1620	3	E D	26		19
1591	4	F	5		14	1621	4	C	7		11
1592	5	E D	16	29		1622	5	B	18	27	
1593	6	C	27		18	1623	6	A	29		16
1594	7	B	8		10	1624	7	G F	10		7
1595	8	A	19	26		1625	8	E	21	30	
1596	9	G F	1		14	1626	9	D	2		12
1597	10	E	12		6	1627	10	C	13		4
1598	11	D	23	22		1628	11	B A	24		23
1599	12	C	4		11	1629	12	G	5		15
1600	13	B A	15		2	1630	13	F	16	31	
1601	14	G	26		22	1631	14	E	27		20
1602	15	F	7		7	1632	15	D C	8		11
1603	1	E	18	30		1633	1	B	19	27	
1604	2	D C	29		18	1634	2	A	1		16
1605	3	B	10		10	1635	3	G	12		8
1606	4	A	21	26		1636	4	F E	23	23	
1607	5	G	2		15	1637	5	D	4		12
1608	6	F E	13		6	1638	6	C	15		4
1609	7	D	24		19	1639	7	B	26		24
1610	8	C	5		11	1640	8	A G	7		8
1611	9	B	16		3	1641	9	F	18	31	

ANS de J.-C.	INDICTIONS.	LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES. Mars.	PAQUES. Avril.	ANS de J.-C.	INDICTIONS.	LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES. Mars.	PAQUES. Avril.
1642	10	E	20		20	1672	10	C B	1		17
1643	11	D	10		5	1673	11	A	12		2
1644	12	C B	21	27		1674	12	G	23	25	
1645	13	A	2		16	1675	13	F	4		14
1646	14	G	23		1	1676	14	E D	15		5
1647	13	F	24		21	1677	15	C	26		18
1648	1	E D	5		12	1678	1	B	7		10
1649	2	C	16		4	1679	2	A	18		2
1650	3	B	27		17	1680	3	G F	29		21
1651	4	A	8		9	1681	4	E	10		6
1652	5	G F	19	31		1682	5	D	21	29	
1653	6	E	1		13	1683	6	C	2		18
1654	7	D	12		5	1684	7	B A	13		2
1655	8	C	23	28		1685	8	G	24		22
1656	9	B A	4		16	1686	9	F	5		14
1657	10	G	15		1	1687	10	E	16	30	
1658	11	F	26		21	1688	11	D C	27		18
1659	12	E	7		13	1689	12	B	8		10
1660	13	D C	18	28		1690	13	A	19	26	
1661	14	B	29		17	1691	14	G	1		15
1662	15	A	10		9	1692	15	F E	12		6
1663	1	G	21	25		1693	1	D	23	22	
1664	2	F E	2		13	1694	2	C	4		11
1665	3	D	13		5	1695	3	B	15		3
1666	4	C	24		25	1696	4	A G	26		22
1667	5	B	5		10	1697	5	F	7		7
1668	6	A G	16		1	1698	6	E	18	30	
1669	7	F	27		21	1699	7	D	29		19
1670	8	E	8		6	1700	8	C	9		11
1671	9	D	19	26		1701	9	B	20	27	

ANS de J.-C.	INDICTIONS.	LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES. Mars.	PAQUES. Avril.	ANS de J.-C.	INDICTIONS.	LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES. Mars.	PAQUES. Avril.
1702	10	A	1		16	1732	10	F E	3		13
1703	11	G	12		8	1733	11	D	14		5
1704	12	F E	23	23		1734	12	C	25		25
1705	13	D	4		12	1735	13	B	6		10
1706	14	C	15		4	1736	14	A G	17		1
1707	15	B	26		24	1737	15	F	28		21
1708	1	A G	7		8	1738	1	E	9		6
1709	2	F	18	31		1739	2	D	20	29	
1710	3	E	*		20	1740	3	C B	1		17
1711	4	D	11		5	1741	4	A	12		2
1712	5	C B	22	27		1742	5	G	23	25	
1713	6	A	3		16	1743	6	F	4		14
1714	7	G	14		1	1744	7	E D	15		5
1715	8	F	25		21	1745	8	C	26		18
1716	9	E D	6		12	1746	9	B	7		10
1717	10	C	17	28		1747	10	A	18		2
1718	11	B	28		17	1748	11	G F	*		14
1719	12	A	9		9	1749	12	E	11		6
1720	13	G F	20	31		1750	13	D	22	29	
1721	14	E	1		13	1751	14	C	3		11
1722	15	D	12		5	1752	15	B A	14		2
1723	1	C	23	28		1753	1	G	25		22
1724	2	B A	4		16	1754	2	F	6		14
1725	3	G	15		1	1755	3	E	17	30	
1726	4	F	26		21	1756	4	D C	28		18
1727	5	E	7		13	1757	5	B	9		10
1728	6	D C	18	28		1758	6	A	20	26	
1729	7	B	*		17	1759	7	G	1		15
1730	8	A	11		9	1760	8	F E	12		6
1731	9	G	22	25		1761	9	D	23		22

ANS de J.-C.	INDICTIONS.	LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES.		ANS de J.-C.	INDICTIONS.	LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQ
				Mars.	Avril.					Mars.
1762	10	C	4		11	1792	10	A G	6	
1763	11	B	15		23	1793	11	F	17	31
1764	12	A G	26		2	1794	12	E	28	
1765	13	F	7		7	1795	13	D	9	
1766	14	E	18	30		1796	14	C B	20	27
1767	15	D	*		19	1797	15	A	1	
1768	1	C B	11		3	1798	1	G	12	
1769	2	A	22	26		1799	2	F	23	24
1770	3	G	3		15	1800	3	E	4	
1771	4	F	14	31		1801	4	D	15	
1772	5	E D	25		19	1802	5	C	26	
1773	6	C	6		11	1803	6	B	7	
1774	7	B	17		3	1804	7	A G	18	
1775	8	A	28		16	1805	8	F	*	
1776	9	G F	9		7	1806	9	E	11	
1777	10	E	20	30		1807	10	D	22	29
1778	11	D	1		19	1808	11	C B	3	
1779	12	C	12		4	1809	12	A	14	
1780	13	B A	23	26		1810	13	G	25	
1781	14	G	4		15	1811	14	F	6	
1782	15	F	15	31		1812	15	E D	17	29
1783	1	E	26		20	1813	1	C	28	
1784	2	D C	7		11	1814	2	B	9	
1785	3	B	18	27		1815	3	A	20	26
1786	4	A	*		16	1816	4	G F	1	
1787	5	G	11		8	1817	5	E	12	
1788	6	F E	22	23		1818	6	D	23	22
1789	7	D	3		12	1819	7	C	4	
1790	8	C	14		4	1820	8	B A	15	
1791	9	B	25		24	1821	9	G	26	

ANS de J.-C.	INDICTIONS.	LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES. Mars.	PAQUES. Avril.	ANS de J.-C.	INDICTIONS.	LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES. Mars.	PAQUES. Avril.
1822	10	F	7		7	1852	10	D C	9		11
1823	11	E	18	30		1853	11	B	20	27	
1824	12	D C	*		18	1854	12	A	1		16
1825	13	B	11		3	1855	13	G	12		8
1826	14	A	22	26		1856	14	F E	23	23	
1827	15	G	3		15	1857	15	D	4		12
1828	1	F E	14		6	1858	1	C	15		4
1829	2	D	25		19	1859	2	B	26		24
1830	3	C	6		11	1860	3	A G	7		8
1831	4	B	17		3	1861	4	F	18	31	
1832	5	A G	28		22	1862	5	E	*		20
1833	6	F	9		7	1863	6	D	11		5
1834	7	E	20	30		1864	7	C B	22	27	
1835	8	D	1		19	1865	8	A	3		16
1836	9	C B	12		3	1866	9	G	14		1
1837	10	A	23	26		1867	10	F	25		21
1838	11	G	4		15	1868	11	E D	6		12
1839	12	F	15	31		1869	12	C	17	28	
1840	13	E D	26		19	1870	13	B	28		17
1841	14	C	7		11	1871	14	A	9		9
1842	15	B	18	27		1872	15	G F	20	31	
1843	1	A	*		16	1873	1	E	1		13
1844	2	G F	11		7	1874	2	D	12		5
1845	3	E	22	23		1875	3	C	23	28	
1846	4	D	3		12	1876	4	B A	4		16
1847	5	C	14		4	1877	5	G	15		1
1848	6	B A	25		23	1878	6	F	26		21
1849	7	G	6		8	1879	7	E	7		13
1850	8	F	17	31		1880	8	D C	18	28	
1851	9	E	28		20	1881	9	B	*		17

ANS de J.-C.	INDICTIONS.	LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES. Mars.	PAQUES. Avril.	ANS de J.-C.	INDICTIONS.	LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES. Mars.	PAQUES. Avril.
1882	10	A	11		9	1912	10	G F	11		7
1883	11	G	22	25		1913	11	E	22	23	
1884	12	F E	3		13	1914	12	D	3		12
1885	13	D	14		5	1915	13	C	14		4
1886	14	C	25		25	1916	14	B A	25		23
1887	15	B	6		10	1917	15	G	6		8
1888	1	A G	17		1	1918	1	F	17	31	
1889	2	F	28		21	1919	2	E	29		20
1890	3	E	9		6	1920	3	D C	10		4
1891	4	D	20	29		1921	4	B	21	27	
1892	5	C B	1		17	1922	5	A	2		16
1893	6	A	12		2	1923	6	G	13		1
1894	7	G	23	25		1924	7	F E	24		20
1895	8	F	4		14	1925	8	D	5		12
1896	9	E D	15		5	1926	9	C	16		4
1897	10	C	26		18	1927	10	B	27		17
1898	11	B	7		10	1928	11	A G	8		8
1899	12	A	18		2	1929	12	F	19	31	
1900	13	G	29		15	1930	13	E	*		20
1901	14	F	10		7	1931	14	D	11		5
1902	15	E	21	30		1932	15	C B	22	27	
1903	1	D	2		12	1933	1	A	3		16
1904	2	C B	13		3	1934	2	G	14		1
1905	3	A	24		23	1935	3	F	25		21
1906	4	G	5		15	1936	4	E D	6		12
1907	5	F	16	31		1937	5	C	17	28	
1908	6	E D	27		19	1938	6	B	29		17
1909	7	C	8		11	1939	7	A	10		9
1910	8	B	19	27		1940	8	G F	21	24	
1911	9	A	*		16	1941	9	E	2		13

ANS de J.-C.	INDICTIONS.	LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES. Mars.	PAQUES. Avril.	ANS de J.-C.	INDICTIONS.	LETTRES dominicales.	ÉPACTES.	PAQUES. Mars.	PAQUES. Avril.
1942	10	D	13		5	1972	10	B A	14		2
1943	11	C	24		25	1973	11	G	25		22
1944	12	B A	5		9	1974	12	F	6		14
1945	13	G	16		1	1975	13	E	17	30	
1946	14	F	27		21	1976	14	D C	29		18
1947	15	E	8		6	1977	15	B	10		10
1948	1	D C	19	28		1978	1	A	21	26	
1949	2	B	*		17	1979	2	G	2		15
1950	3	A	11		9	1980	3	F E	13		6
1951	4	G	22	25		1981	4	D	24		19
1952	5	F E	3		13	1982	5	C	5		11
1953	6	D	14		5	1983	6	B	16		3
1954	7	C	25		18	1984	7	A G	27		22
1955	8	B	6		10	1985	8	F	8		7
1956	9	A G	17		1	1986	9	E	19	30	
1957	10	F	29		21	1987	10	D	*		19
1958	11	E	10		6	1988	11	C B	11		3
1959	12	D	21	29		1989	12	A	22	26	
1960	13	C B	2		17	1990	13	G	3		15
1961	14	A	13		2	1991	14	F	14	31	
1962	15	G	24		22	1992	15	E D	25		19
1963	1	F	5		14	1993	1	C	6		11
1964	2	E D	16	29		1994	2	B	17		3
1965	3	C	27		18	1995	3	A	29		16
1966	4	B	8		10	1996	4	G F	10		7
1967	5	A	19	26		1997	5	E	21	30	
1968	6	G F	*		14	1998	6	D	2		12
1969	7	E	11		6	1999	7	C	13		4
1970	8	D	22	29		2000	8	B A	24		23
1971	9	C	5		11						

JOUR INITIAL DE CHAQUE MOIS

DANS LES ANNÉES *COMMUNES*,

LA LETTRE DOMINICALE ÉTANT,

	G	F	E	D	C	B	A
JANVIER..... A	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.
FÉVRIER.... D	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.
MARS........ D	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.
AVRIL....... G	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.
MAI.......... B	Mardi.	Mercredi	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.	Lundi.
JUIN.......... E	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.
JUILLET..... E	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.
AOÛT........ C	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.
SEPTEMBRE. F	Samedi.	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.
OCTOBRE... A	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.
NOVEMBRE. D	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.
DÉCEMBRE. F	Samedi.	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.

JOUR INITIAL DE CHAQUE MOIS

DANS LES ANNÉES *BISSEXTILES*,

LA LETTRE DOMINICALE VARIANT, DANS CETTE ESPÈCE D'ANNÉE,

LE 25 DU MOIS DE FÉVRIER.

	G F	F E	E D	D C	C B	B A	A G
JANVIER.... A	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.
FÉVRIER.... D	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.
MARS........ D	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.
AVRIL....... G	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.
MAI.......... B	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.
JUIN......... E	Samedi.	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.
JUILLET..... G	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.
AOÛT........ C	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.
SEPTEMBRE. F	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.
OCTOBRE... A	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.	Lundi.
NOVEMBRE. D	Vendredi.	Samedi.	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.
DÉCEMBRE.. F	DIMANCHE.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.

ÉPHÉMÉRIDES POUR FAIRE SUITE AU TABLEAU CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE MODERNE, DEPUIS LA MORT DE NAPOLÉON JUSQU'EN 1837 (1)

1821.

14 Déc. Ministère Villèle. M. de Villèle est nommé aux finances et président du conseil ; MM. de Peyronnet à la justice, de Montmorency aux affaires étrangères; de Corbière à l'intérieur; le duc de Bellune à la guerre ; de Clermont-Tonnerre à la marine ; de Lauriston à la maison du Roi.

15 Déc. MM. de Serres, Latour-Maubourg, Siméon et Portal sont nommés ministres d'État et membres du conseil privé.

1822.

2 Janv. Conspiration de Béfort.

10 Janv. Mort de la duchesse de Bourbon, mère du duc d'Enghien.

24 Fév. Tentative du général Berton sur Saumur.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1846, p. XXXII. — LVI. Les Chroniques, publiées dans les *Annuaires*, depuis le 1 octobre 1837 forment la suite des Éphémérides.. Voyez l'*Annuaire* de 1839, p. 61.

17 Mai. Mort du duc de Richelieu.

6 Juin. Duel entre MM. Forbin des Essarts et Benjamin-Constant, députés.

29 Juil. Coalition des ouvriers de Paris pour faire augmenter leur salaire.

20 Oct. Ouverture du congrès de Vérone.

— Nov. La fièvre jaune sévit à Barcelonne. Dévouement des sœurs de Sainte-Camille et des docteurs Bailli, Français, Andouard et Pariset.

25 Déc. Ministère. M. de Montmorency donne sa démission. M. de Villèle est chargé de l'intérim des affaires étrangères.

1823.

27 Janv. Le 5 pour 100 est à 78 fr. 25 c.

28 Janv. Ouverture des Chambres en France. Le Roi annonce que 100,000 hommes vont entrer en Espagne pour rendre la liberté au roi Ferdinand. Le 5 pour 100 ferme à 76 fr. 70 c.

3 Mars. Sur la proposition de M. de La Bourdonnaye, la Chambre des Députés prononce l'exclusion de M. Manuel.

20 Août. Mort du pape Pie VII.

30 Août. Prise du Trocadero par l'armée française, sous les ordres du duc d'Angoulême.

1 Oct. Délivrance du roi d'Espagne, retenu par les factieux à Cadix.

2 Déc. Le duc d'Angoulême, de retour de l'armée d'Espagne, fait son entrée à Paris.

1824.

9 Mars. Mort de Cambacérès.
10 Mars. Mort de la princesse Louise-Adélaïde de Condé.
6 Juin. Le Roi retire le portefeuille des affaires étrangères à M. de Châteaubriand; M. de Villèle est chargé de l'intérim.
10 Juil. Procès de tendance, fait au Courrier Français.
4 Août. Modification du ministère Villèle. M. de Villèle, président, est aux finances; M. de Peyronnet à la justice; M. de Damas aux affaires étrangères; M. de Clermont-Tonnerre à la guerre; M. de Chabrol à la marine; M. de Doudeauville à la maison du Roi; M. de Corbière à l'intérieur; M. de Frayssinous aux cultes et à l'instruction publique.
16 Sept. Mort du roi Louis XVIII.
17 Sept. Entrée de Charles X à Paris.

1825.

24 Fév. Débarquement d'Ibrahim-Pacha en Grèce.
15 Avril. La Chambre des Députés vote la loi du sacrilége.
17 Avril. Ordonnance du Roi, reconnaissant sous condition l'indépendance d'Haïti. Le gouvernement d'Haïti accepte l'ordonnance le 11 juillet suivant.
27 Avril. Le Roi sanctionne la loi sur l'indemnité des émigrés.



29 Mai. Sacre de Charles X à Reims.
28 Nov. Mort du général Foy.

1826.

8 Janv. Traité de paix et de commerce entre la France et le Brésil.

1827.

12 Mars. La Chambre des Députés vote la loi sur la police de la presse.
17 Avril. Le Roi retire le projet de loi.
29 Avril. Le Roi passe la revue de la garde nationale de Paris au Champ-de-Mars. Des cris contre le ministère se font entendre dans les rangs.
30 Avril. Le Roi licencie la garde nationale de Paris.
24 Juin. La censure des écrits politiques est rétablie.
6 Juil. Traité entre la France, l'Angleterre et la Russie, pour la pacification de la Grèce.
4 Oct. Une escadre française attaque et met en déroute la flotte algérienne devant Alger.
20 Oct. Bataille de Navarin.
5 Nov. Le Roi de France dissout la Chambre des Députés.

1828.

4 Janv. Ministère Martignac. M. de Martignac à l'intérieur; M. Portalis à la justice; M. de La Ferronays aux affaires étrangères; M. Decaux à la guerre; M. Roy aux finances; M. de Frayssinous aux affaires

ecclésiastiques (l'instruction publique restant séparée); M. de Chabrol à la marine. Les ministres sortants sont nommés ministres d'État et membres du conseil privé.

9 Fév. Ministère. M. de Vatimesnil est nommé ministre de l'instruction publique.

3 Mars. Ministère. M. Hyde de Neuville est nommé à la marine; M. Feutrier aux cultes.

17 Août. Départ de l'expédition française pour la Morée.

31 Août. Départ du Roi de France pour les départements de l'Est.

6-7 Oct. Occupation de Navarin, Modon et Coron par la division française.

1829.

10 Fév. Mort du pape Léon XII.

31 Mars. Élection de Pie VIII.

24 Avril. Le duc de Laval-Montmorency est nommé aux affaires étrangères, en remplacement de M. de La Ferronays, démissionnaire.

14 Mai. M. Portalis, garde des sceaux, est nommé aux affaires étrangères, en remplacement du duc de Laval, non acceptant; M. Bourdeau est nommé garde des sceaux, ministre de la justice.

8 Août. Le prince de Polignac est nommé ministre des affaires étrangères; M. de Courvoisier, ministre de la justice; M. de Bourmont, de la guerre; M. de Rigny, de la marine et des colonies (non accep-



tant); M. de La Bourdonnaye, de l'intérieur; M. de Montbel, des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique; M. de Chabrol, des finances. Le ministère du commerce est supprimé et réuni à l'intérieur.

23 Août. M. D'Haussez est nommé ministre de la marine et des colonies, en remplacement de M. de Rigny.

17 Nov. Le prince de Polignac, ministre des affaires étrangères, est nommé président du conseil.

8 Nov. M. de Montbel est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. de La Bourdonnaye, démissionnaire; M. de Guernon-Ranville, des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, à la place de M. de Montbel.

1830.

16 Mars. La Chambre des Députés de France adopte l'Adresse dite des deux cent vingt et un.

19 Mars. Le Roi Charles X proroge la session législative au 1 Septembre.

29 Mars. Pragmatique Sanction d'Espagne, qui rend les filles habiles à succéder à la couronne. (Voyez 31 Décembre 1832.)

16 Mai. Le Roi dissout la Chambre des Députés.

20 Mai. Ministère. M. de Peyronnet est nommé à l'intérieur; M. de Chantelauze à la justice; M. D'Haussez à la marine.

25 Mai. Départ de la flotte de Toulon pour Alger.

13 Juin. Proclamation royale à l'occasion des élections.
14 Juin. Débarquement de l'armée française dans la presqu'île de Sidi-Ferruch.
19 Juin. Bataille de Staoueli.
5 Juil. Prise d'Alger par l'armée française, sous les ordres du maréchal de Bourmont.
24 Juil. Le 5 pour 100 est à 105 fr. 15 c.
25 Juil. Ordonnances abolissant la liberté de la presse et changeant le mode des élections.
26 Juil. Promulgation des ordonnances. Protestation des journalistes. Commencement des troubles. Le 5 pour 100 tombe à 101 fr. 50 c.
27 Juil. Protestation des députés résidant à Paris, contre les ordonnances du 25.
28 Juil. Insurrection générale. Prise de l'Hôtel de ville par le peuple. Le 5 pour 100 est à 100 fr.
29 Juil. Prise du Louvre et des Tuileries. Les troupes évacuent Paris. — Acte des députés réunis à Paris, qui institue un Gouvernement provisoire, sous le titre de Commission municipale de Paris. Cette Commission est composée de MM. Laffitte, Casimir Périer, comte Lobau, de Schonen, Audry de Puyraveau et Mauguin. — Acte qui rétablit la garde nationale; M. de La Fayette en est nommé commandant en chef. — Acte de la réunion des députés, qui offre le gouvernement provisoire au duc d'Orléans, sous le titre de Lieutenant-général du royaume.
31 Juil. Arrêté de la Commission provisoire portant



nomination de commissaires provisoires à divers départements ministériels. MM. Dupont (de l'Eure) à la justice; le baron Louis aux finances; le général Gérard à la guerre; de Rigny à la marine; Bignon aux affaires étrangères; Guizot à l'instruction publique; Casimir Périer à l'intérieur. — Proclamation du duc d'Orléans aux habitants de Paris.

2 Août. Abdication de Charles X et du Dauphin en faveur du duc de Bordeaux.

3 Août. Le Lieutenant-général fait l'ouverture de la session législative.

7 Août. Déclaration des deux Chambres, qui modifient la Charte, et déférent la couronne au duc d'Orléans.

DYNASTIE D'ORLÉANS.

9 Août. Séance royale. Prestation de serment du roi Louis-Philippe Ier. Le 5 pour 100 monte à 103 fr.75 c.

11 Août. Nomination du ministère. M. Dupont (de l'Eure) à la justice; le général Gérard à la guerre; le duc de Broglie à l'instruction publique et aux cultes; M. Guizot à l'intérieur; le baron Louis aux finances; le comte Molé aux affaires étrangères; le comte Sébastiani à la marine. MM. J. Laffitte, Casimir Périer, Dupin aîné et Bignon sont admis au conseil comme ministres, sans avoir de portefeuille.

13 Août. Ordonnance qui supprime la qualification de Monseigneur, donnée aux ministres.

16 Août. Embarquement du roi Charles X et de sa famille à Cherbourg.

25-26 Août. Insurrection à Bruxelles contre la maison d'Orange.

12 Sept. Loi sur la réélection des députés nommés à des fonctions salariées.

25 Sept. Le général Clausel, remplaçant le maréchal de Bourmont, débarque à Alger.

27 Sept. La Chambre des Députés décide la mise en accusation des derniers ministres de Charles X.

18 Oct. Tentative sur Vincennes par des factieux, demandant la mort des ministres du roi Charles X.

26 Oct. Insurrection d'Anvers.

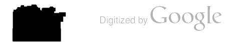
2 Nov. Changement de ministère. M. Laffitte est nommé aux finances et président du conseil; M. le marquis Maison aux affaires étrangères; M. de Montalivet à l'intérieur; M. Mérilhou à l'instruction publique et aux cultes. M. Dupont (de l'Eure) conserve la justice; le comte Sébastiani la marine; le maréchal Gérard, la guerre. — MM. Guizot, Molé, Périer, et Louis se retirent.

17 Nov. Modification du ministère. Le comte Sébastiani passe aux affaires étrangères; M. d'Argout le remplace à la marine. Le portefeuille de la guerre est remis au duc de Dalmatie.

29 Nov. Insurrection de Varsovie.

30 Nov. Mort de Pie VIII.

8 Déc. Mort de Benjamin Constant.



15-21 Déc. Procès et condamnation des ministres de Charles X.

22 Déc. Troubles à Paris.

1831.

2 Fév. Élection du pape Grégoire XVI.

3 Fév. Le duc de Nemours est élu Roi des Belges par le Congrès national.

14 Fév. Troubles à Paris. Pillage de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché.

17 Fév. Le Roi des Français déclare à la députation du Congrès qu'il ne peut accepter la couronne de Belgique pour son fils.

13 Mars. Changement de ministère. M. Casimir Périer est nommé président et ministre de l'intérieur; M. le baron Louis est nommé aux finances; M. Barthe à la justice; M. de Montalivet à l'instruction publique et aux cultes; M. le comte d'Argout au commerce et aux travaux publics; le vice-amiral de Rigny à la marine. — MM. Laffitte et Mérilhou se retirent (voy. 30 Avril 1832).

4 Juin. Le prince Léopold de Saxe-Cobourg est proclamé Roi des Belges.

4 Juil. Élections générales en France.

11 Juil. La flotte française force l'entrée du Tage.

1 Août. Invasion d'une armée hollandaise en Belgique.

9 Août. Entrée de l'armée française en Belgique.

21 Août. Ordonnance portant acceptation d'une sou-

mission pour la construction d'un chemin de fer de Toulouse à Montauban.

7-8 Sept. Capitulation de Varsovie.

21 Sept. Ordre du jour motivé de la Chambre des Députés sur les interpellations adressées au ministère au sujet des affaires extérieures.

26 Oct. Invasion du choléra en Angleterre.

15 Nov. Traité de séparation de la Belgique et de la Hollande, ratifié par la France et l'Angleterre le 31 Janvier 1832.

21 Nov. Insurrection des ouvriers de Lyon.

1832.

28 Janv. Intervention de l'Autriche dans les Etats-Romains.

2 Fév. Conspiration royaliste, dite de la *Rue des Prouvaires.*

7 Fév. Départ d'une expédition française pour les Etats-Romains.

23 Fév. L'expédition débarque à Ancône et occupe la ville.

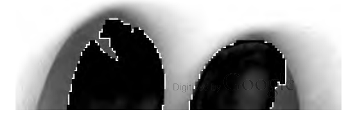
4 Mars. Mort de Champollion.

22 Mars. Le choléra-morbus se déclare à Paris.

25 Mars. Prise de Bône.

27 Avril. M. de Montalivet est nommé à l'intérieur, en remplacement de M. Casimir Périer, qui conserve la présidence du Conseil.

30 Avril. Troubles à Marseille. Débarquement de la duchesse de Berry.



13 Mai. Mort de Georges Cuvier.
16 Mai. Mort de Casimir Périer, président du Conseil.
23 Mai. Insurrections dans l'Ouest.
5 et 6 Juin. Insurrection à Paris. Mise en état de siége.
22 Juil. Mort du duc de Reichstad.
9 Août. Mariage du Roi des Belges avec la princesse Louise d'Orléans.
25 Sept. Les journaux cessent de donner les bulletins des victimes du choléra à Paris.
1-3 Oct. Expéditions de Bouffarick et de Coléah.
11 Oct. Changement de ministère. Le duc de Dalmatie, président du Conseil, à la guerre; le duc de Broglie, aux affaires étrangères; M. Humann, aux finances; M. Thiers, à l'intérieur et au commerce; M. Guizot, à l'instruction publique; M. Barthe, à la justice et aux cultes.
6 Nov. Arrestation de la duchesse de Berry, à Nantes.
19 Nov. Ouverture de la Session. Attentat de Bergeron à la vie du Roi.
30 Nov. Commencement du siége d'Anvers.
23 Déc. Capitulation de la citadelle d'Anvers.
31 Déc. Ministère. M. le comte d'Argout est nommé ministre de l'intérieur et des cultes; M. Thiers ministre du commerce.
— Déclaration du Roi d'Espagne qui confirme l'abolition de la loi salique (voy. 29 Mars 1830).

1833.

3 Janv. Occupation des îles Malouines par l'Angleterre.

7 Fév. La Chambre des Députés adopte la loi sur les crieurs publics.

22 Fév. Déclaration officielle de la duchesse de Berry, détenue à Blaye, annonçant son mariage secret avec le comte Lucchesi-Palli.

16 Avril. La Chambre des Députés condamne le gérant de la Tribune.

8 Juin. La duchesse de Berry s'embarque à Blaye pour se rendre à Palerme.

28 Juin. Loi sur l'instruction primaire, présentée par M. Guizot, ministre de l'instruction publique.

4 Juil. Occupation d'Arzew.

8 Juil. Traité d'alliance de Constantinople entre la Russie et la Turquie.

3 Août. Occupation de Mostaganem.

29 Sept. Mort de Ferdinand VII, roi d'Espagne.

2 Oct. Prise de Bougie par le général Trézel.

4 Oct. Insurrection de la Biscaye en faveur de l'infant Don Carlos.

1834.

14 Fév. Troubles à Lyon.

22 Fév. Troubles à Paris sur le boulevard Saint-Martin et sur la place de la Bourse.

4 Avril. Modification du ministère. MM. de Broglie, d'Argout et Barthe se retirent. Le duc de Dalmatie

conserve la présidence et la guerre; M. Humann, les finances; M. Guizot, l'instruction publique. M. Thiers est nommé à l'intérieur et aux travaux publics; M. de Rigny, aux affaires étrangères; M. Duchâtel, au commerce; M. Persil, à la justice; M. le baron Roussin, à la marine.

9-11 Avril. Insurrections républicaines à Lyon, Saint-Etienne, Marseille, Perpignan, Vienne, Auxerre, Poitiers, Châlon, Grenoble, Lunéville.

13-14 Avril. Insurrection à Paris.

20 Avril. Mort de La Fayette.

22 Avril. Traité de la Quadruple-Alliance, concernant les affaires d'Espagne.

21 Juin. Élections générales pour le renouvellement de la Chambre des Députés en France.

10 Juil. Árrivée de Don Carlos en Navarre.

18 Août. Traité additionnel au traité de la Quadruple-Alliance entre la France et l'Angleterre..

1835.

5 Mai au 22 Janv. 1836. Procès des accusés d'Avril.

12 Mai. Loi qui abolit en France les majorats.

26-28 Juin. Succès d'Abdel-Kader sur le général Trésel.

8 Juil. Le maréchal Clauzel est nommé gouverneur-général en Algérie.

28 Juil. Attentat de Fieschi.

29 Août. Défaite d'Abdel-Kader près d'Oran.

3 Déc. Combat de l'Habrah.

6 Déc. Entrée du duc d'Orléans et du maréchal Clauzel à Mascara.

1836.

8 Janv. Expédition de Tlemcen.

5 Fév. Après le vote de l'Adresse, les ministres déposent leur démission.

22 Fév. Nouveau ministère. M. Thiers, président du Conseil et ministre des affaires étrangères; M. Sauzet, à la justice; M. de Montalivet, à l'intérieur; M. Passy, au commerce et aux travaux publics; M. Pelet (de la Lozère), à l'instruction publique; le maréchal Maison, à la guerre; l'amiral Duperré, à la marine; M. d'Argout, à la justice.

21 Mai. Loi qui prohibe la loterie.

25 Juin. Attentat d'Alibaud contre la vie du Roi.

6 Juil. Combat de la Sickack, près d'Oran.

6 Sept. Nouveau ministère. M. le comte Molé, président et ministre des affaires étrangères; M. Persil, ministre de la justice; M. de Gasparin, de l'intérieur; M. de Rosamel, de la marine; M. Guizot, de l'instruction publique; M. Duchâtel, des finances.

19 Sept. Ministère. Le général Bernard est nommé ministre de la guerre; M Martin (du Nord), ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics.

30 Oct. Complot de Strasbourg. Louis Bonaparte est arrêté le jour même.

6 Nov. Mort du roi Charles X.

9 Nov. Première expédition de Constantine commandée par le maréchal Clauzel.



24 Nov. L'armée expéditionnaire commence sa retraite.
27 Déc. Attentat de Meunier contre la vie du Roi.

1837.

15 Avril. Ministère. M. Molé est nommé président du Conseil et ministre des affaires étrangères; M Barthe, ministre de la justice; M. de Montalivet, de l'intérieur; M. de Salvandy, de l'instruction publique; M. Lacave-Laplagne, des finances. — Les autres ministres conservent leurs départements.
1 Mai. Le Scamandre, paquebot à vapeur français, appareille de Marseille pour se rendre à Constantinople. Il ouvre le premier les communications régulières qui vont s'établir entre la France et le Levant.
8 Mai. Ordonnance d'amnistie pour les délits politiques.
27 Mai. La dignité de chancelier de France est rétablie.
30 Mai. Mariage du Prince royal, duc d'Orléans.
— Traité de la Tafna entre le général Bugeaud et Abdel-Kader.
10 Juin. Inauguration du Musée de Versailles.
7 Sept. Le capitaine Dumont-d'Urville part de Toulon pour un voyage de circumnavigation.
12 Septembre. Don Carlos s'avance jusqu'aux environs de Madrid.
13 Oct. Assaut et prise de Constantine.

CHRONIQUE

Depuis le 2 Octobre 1845 jusqu'au 29 Septembre 1846.

Octobre.

2. Le roi de Prusse reçoit les autorités municipales de Berlin en audience particulière et leur déclare qu'un synode sera chargé de réorganiser l'église évangélique. — Note de lord Aberdeen au gouvernement grec, dans laquelle il consent à un sursis du paiement de la dette, contractée par entremise des puissances protectrices.

4. Départ de l'empereur de Russie de St.-Pétersbourg pour l'Italie.

7. Mort de Chosrew-Pacha, ancien sérasquier de la Porte-Ottomane.

10. Le maréchal Soult donne sa démission de ministre de la guerre, tout en conservant la présidence du conseil. Le portefeuille de la guerre est donné à M. de St-Yon. — Mariage de Mademoiselle, sœur du duc de Bordeaux, avec le prince héréditaire de Lucques.

11. Mort de l'amiral anglais sir Charles Rowley.

12. M. Guizot fait déclarer à l'empereur de Maroc qu'on poursuivra Abd-el-Kader sur le territoire de son empire et que le gouvernement français lui demande sa coopération contre l'Emir.



13. Arrivée de l'empereur de Russie à Insbruck. — Victoire signalée remportée par le général Lamoricière sur les tribus révoltées. Abd-el-Kader assiste au combat sans y prendre part.

16. Traité commercial conclu entre le Zollverein et le royaume de Hanovre. — Proclamation du maréchal Bugeaud, dans laquelle il déclare aux nombreux colons que le gouvernement français, loin d'abandonner le territoire d'Alger, fera tout ce qu'il pourra pour en assurer la paisible possession.

17. Arrivée de l'empereur et de l'impératrice de Russie à Milan.

18. Départ du maréchal Bugeaud avec un corps de 4000 hommes, pour châtier les tribus rebelles.

19. Mort de Clément-Auguste, baron de Droste-Vischering, archevêque de Cologne.

20. Ouverture de la session ordinaire des états-généraux de Hollande. Le roi déclare dans le discours du trône que la révision de la loi fondamentale ne lui paraît pas urgente. Il dit en outre qu'il ne voit pas de nécessité pour les Chambres de répondre par une adresse au discours du trône.

22. Note du gouvernement brésilien, dans laquelle celui-ci proteste contre l'acte du parlement anglais qui autorise les tribunaux de l'amirauté anglaise de procéder contre les vaisseaux brésiliens, accusés d'avoir pris part à la traite des Noirs.

23. Arrivée de l'empereur et de l'impératrice de Russie à Palerme en Sicile.

25. Mort de l'évêque Mauermann, vicaire aposto lique de Saxe.

27. Razzia faite par le maréchal Bugeaud au sud d Tiaret. Les tribus rebelles commencent à faire leu soumission.

30. Premiers indices d'une conspiration tramée con tre le gouvernement dans le duché de Posen.

31. Découverte de l'assassin de M. Leu d'Ebersoll citoyen de Lucerne. Il s'appelle Jacques Muller et avou qu'il a été poussé à commettre ce crime par les ennemi politiques de Leu, les radicaux de Lucerne.

Novembre.

1. Les pères Jésuites prennent possession de l'an cien couvent des Franciscains à Lucerne, que le gouvernement du canton leur a cédé.

3. Mort du baron Verstolk van Soelen, ancien ministre des affaires étrangères en Hollande. — Troubles à Valence; la ville est déclarée en état de siége.

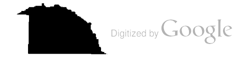
4. Mort de M. Sirey, célèbre jurisconsulte français.

7. Mort de Roustan, mamelouk au service de Napoléon.

8. Nombreuses arrestations dans le duché de Posen à la suite de la conspiration découverte par le gouvernement prussien.

10. Traité de commerce conclu entre les Etats-Unis et la Belgique.

11. Ouverture de la session ordinaire des Chambres



législatives belges. M. De Schiervel est réélu président du Sénat et M. Liedts président de la Chambre des représentants.

12. Ouverture de la diète des Etats du duché de Mecklenbourg.

19. Mort du baron de Gerike, gouverneur du duché du Limbourg hollandais.

20. Les flottes combinées de l'Angleterre et de la France forcent le passage du Parana défendu par les batteries de Rosas.

24. Ouverture de la session ordinaire des Chambres du grand-duché de Bade. — Ordre ministériel envoyé au clergé du grand-duché de Bade par lequel il est défendu à celui-ci de demander au parti catholique d'un mariage mixte, des promesses de faire élever les enfants dans la religion catholique. — Mort du cardinal Zacchia.

25. Traité de commerce entre le Danemark et le grand-duché de Mecklenbourg.

27. Décret de Rosas par lequel il déclare que tous les navires qui remonteraient le Parana seraient traités de navires pirates.

28. Le Saint-Père tient un consistoire secret, où il prononce l'éloge funèbre de Mgr. de Droste Vischering, archevêque de Cologne.

Décembre.

21. Réorganisation de l'Académie des Sciences et

Belles-Lettres de Belgique par arrêté royal. L'Acad
mie est divisée en trois classes, celle des *Science*
celle des *Lettres* et celle des *Beaux-Arts.*

2. Message du président des États-Unis Polk, par le
quel il propose de rompre la convention, conclue ave
l'Angleterre relativement au territoire de l'Orégon.
déclare que la propriété exclusive en appartient au
Etats-Unis.

4. Proclamation du Dr Lopez, président du Paraguay
par laquelle il déclare la guerre à Rosas.

5. Ouverture de la session des Chambres de Bavière

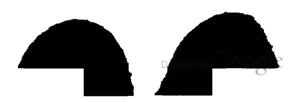
6. Nouvelle convention conclue entre l'Angleterr
et la France relativement à la suppression de la trait
des Noirs : le droit de visite mutuelle est supprimé
— Le ministre sir Robert Peel offre sa démission. L
reine fait appeler lord John Russel. — Arrivée de l'em
pereur de Russie à Naples.

7. Le conseil universitaire est rétabli en France pa
ordonnance royale : il se compose de 30 membres don
10 nommés à vie et 20 pour un an.

10. Tous les membres du ministère Peel donnen
leur démission qui est acceptée par la reine.

12. Traité de commerce entre la Russie et la Sar-
daigne. — Commencement des hostilités dans les Inde
orientales entre les Sicks et les Anglais.

13. Arrivée de l'empereur de Russie à Rome. —
Nouveau traité entre la Belgique et la France concer-



nant la convention du 16 Juillet 1842. — On célèbre à Trente le troisième anniversaire séculaire du célèbre concile, tenu dans cette ville.

15. Ouverture des Cortès espagnoles. - Révolution au Mexique : le général Parédés marche contre Mexico.

16. Installation solennelle de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts à Bruxelles.

17. Grande Razzia du général de Korte chez trois tribus nombreuses d'Arabes, qui avaient fait cause commune avec Abd-el-Kader.

18. Le Sénat des Etats-Unis adopte les conclusions du rapport du président Polk relativement au territoire de l'Orégon. — Première bataille entre les Sicks et l'armée anglaise dans les Indes orientales : l'avantage reste aux Anglais, qui éprouvent néanmoins des pertes considérables.

19. Arrivée de l'empereur de Russie à Florence.— Note collective des ambassadeurs des grandes Puissances à Constantinople, adressée à la Porte sur la pacification du Liban.

20. Lord John Russel renonce à la mission de composer un cabinet wigh. La reine fait de nouveau appeler sir Robert Peel.

21. Protestations des ambassadeurs de France et d'Angleterre contre le décret donné par Rosas le 27 Novembre.

22. Grande bataille décisive livrée par l'armée anglaise dans les Indes orientales aux Sicks; le camp de

ceux-ci est pris. Les Anglais éprouvent des pertes con
sidérables. — Ouverture du second Congrès des éta
de la Grèce.

23. Combat des Français contre Abd-el-Kader qui s
retire après avoir perdu beaucoup de monde.

24. Arrivée de l'empereur de Russie à Venise.

25. Les Sicks pour éviter une seconde attaque de
Anglais, se retirent.

27. Ouverture de la session ordinaire des Chambre
en France. — Le président Rosas, répondant à la pro
testation des ambassadeurs de France et d'Angleterr
du 21 Décembre, déclare maintenir son premier décre
du 27 Novembre.

29. L'annexion du Texas aux Etats-Unis est sanction
née par le président Polk.

30. Arrivée de l'empereur de Russie à Vienne. —
Le président du Mexique Herrera donne sa démissio
à la suite de la révolte du général Parédés.

31. L'Infant Henri, fils de l'Infant don François d
Paule, publie un manifeste dans lequel il se pose ou
vertement comme aspirant à la main de la reine Isabelle

Janvier.

2. Le général Valencia, envoyé par le gouvernement
du Mexique à la rencontre du général Parédés, con-
clut avec celui-ci un arrangement sur la convocation
du congrès, chargé de rédiger une nouvelle charte
constitutionnelle.



3. Parédés entre dans la ville de Mexico ; il est proclamé président et prête serment de maintenir le principe républicain. — Une partie de la colonne du général Levasseur est détruite par la neige et le froid pendant sa retraite sur Constantine.

5. Ouverture du grand synode évangélique à Berlin : presque tous les états protestants de l'Allemagne y ont envoyé des représentants. — Commencement de la guerre des tarifs entre la Hollande et la Belgique, par l'élévation du tarif sur un grand nombre de produits belges à leur entrée en Hollande.

7. Traité de commerce entre la Sardaigne et le royaume des Deux-Siciles.

8. Le gouvernement belge, répondant à l'élévation du tarif hollandais du 5 Janvier, supprime les faveurs accordées à l'importation du café et du tabac, provenant de colonies hollandaises.

11. Le fort Kawiti dans la Nouvelle-Zélande est pris d'assaut par les troupes anglaises : le chef des naturels révoltés Héki prend la fuite.

13. Traité de commerce entre le royaume des Deux-Siciles et le Danemark.

15. Le grand conseil du canton de Berne décrète une révision de la constitution et nomme une commission, chargée d'élaborer un projet.

20. Les Sicks repassent le Sudledsch et reprennent l'offensive contre l'armée anglaise.

21. Mort du duc François IV de Modène. Son fils

14. Proclamation du gouverneur général des Indes anglaises sir Henry Hardinge, par laquelle il annonce la dernière victoire sur les Sicks et sa ferme intention de continuer la guerre jusqu'à ce que les ennemis aient donné une satisfaction complète au gouvernement anglais. — Mort de Van Maanen, ancien ministre de la justice du royaume des Pays-Bas.

15. La paix est conclue entre les Anglais et les Sicks ; ces derniers cèdent plusieurs provinces de leur pays aux Anglais et leur payent la somme de trente-huit millions de francs pour couvrir les frais de guerre.

16. Organisation du nouveau gouvernement dans le Texas, à la suite de l'annexion de cette république aux Etats-Unis.

17. Commencement des massacres en Galicie : les paysans, provoqués par plusieurs employés du cercle de Tarnow, prennent les armes contre leurs seigneurs, accusés d'avoir trempé dans une conspiration contre le gouvernement.

18. Entrée de quelques régiments autrichiens à Cracovie à la suite de la demande du gouvernement de cette république, qui craint une insurrection générale.

22. Les troupes autrichiennes quittent subitement Cracovie et se retirent dans la Galicie. La ville tombe au pouvoir d'un petit corps d'insurgés qui organisent un gouvernement provisoire et appellent par proclamation tout le peuple polonais aux armes. Les massacres des seigneurs par les paysans continuent dans la Galicie.



révision de la constitution sera confiée à une assemblée constituante.

3. Le roi de Suède nomme une commission à l'effet d'élaborer un projet de réforme de la constitution du royaume.

5. La Chambre des communes en Angleterre autorise Mr Watson à lui présenter un bill qui rapporte toutes les lois encore existantes contre les catholiques.

6. Mort du baron de Bulow, ministre des affaires étrangères de Prusse.

7. Mr Polk communique à la Chambre des représentants des Etats-Unis la correspondance entre son gouvernement et l'Angleterre concernant le territoire de l'Orégon : il en résulte que le gouvernement anglais a proposé de soumettre la solution de la question à l'arbitrage d'une puissance étrangère, mais que le gouvernement américain a repoussé cette proposition.

9. A la suite d'un petitionnement général des catholiques du duché de Bade contre les actes de la Chambre législative dans les affaires religieuses, le grand-duc déclare cette Chambre dissoute et ordonne de nouvelles élections.

10. Bataille sanglante entre les Sicks et l'armée anglaise : la victoire reste à cette dernière, qui éprouve cependant des pertes très-considérables. — Traité de commerce entre le royaume de Hanovre et la Grèce. — Le ministère Narvaez donne sa démission ; il est remplacé par un cabinet, présidé par le marquis de Miraflorés.

fugie sur le territoire prussien et met bas les armes. — Mort du cardinal Paul Mangelli.

9. Traité de paix conclu à Lahore entre Gulab-Singh, souverain des Sicks, et le gouvernement anglais : on règle la cession du territoire, destiné à compenser les frais de guerre aux Anglais.

10. Convention additionnelle conclue entre le gouvernement anglais et Gulab-Singh, d'après laquelle la ville de Lahore restera dix mois occupée par une garnison anglaise. Gulab-Singh, élevé à la dignité de Maharadschah, consent à payer un million livres sterling et reconnaît la souveraineté anglaise.

13. Abd-el-Kader attaqué par le général Jussuf est battu et perd dans la fuite tous ses bagages.

16. Le général Narvaez est nommé président du ministère espagnol à la place du comte de Miraflores.

17. Mort du célèbre astronome Bessel à Koenigsberg.

18. Suspension des sessions des Cortès espagnoles par un décret de la reine, qui supprime la liberté de la presse. Le nouveau ministère publie un manifeste, dans lequel il déclare qu'il compte sur la loyauté de l'armée.

23. Déclaration de guerre des Etats-Unis à la république de Mexique ; le général américain Taylor avance vers Matamoras, qui appartient au Mexique.

24. Les Chambres belges sont ajournées par arrêté royal jusqu'au 20 Avril.

25. La Chambre des députés des Etats-Unis décrète une augmentation de troupes pour renforcer l'armée envoyée contre le Mexique.



26. L'Espagne reconnaît l'indépendance de la république orientale de l'Uruguay.

28. Tremblement de terre à Malte, en Sicile, aux îles de l'Archipel, dans l'Asie-Mineure et à Alexandrie.

31. Le général Parédés, président de la république de Mexique, annonce par une proclamation que la guerre avec les Etats-Unis a commencé. – Formation d'un nouveau ministère belge : Mr De Theux est chargé du portefeuille de l'intérieur, Mr De Bavay de celui des travaux publics, Mr le général Prisse de celui de la guerre; MM. Dechamps, Malou et d'Anethan conservent leurs portefeuilles.

Avril.

2. Les massacres des nobles par les paysans de la Gallicie continuent : presque tous les seigneurs ainsi que leurs familles et leurs employés dans le cercle de Tarnow succombent à la fureur des paysans qui sont commandés par un certain Zcela, homme sanguinaire et cruel.

5. Le ministère Narvaez donne sa démission et est remplacé par le ministère Isturiz.

6. Conférences des trois puissances protectrices pour régler l'état futur de la république de Cracovie.

7. Le général Narvaez refuse le poste d'ambassadeur à la cour de Naples. Il quitte Madrid et se rend à Bayonne.

8. Différends entre les états du duché de Brunswick

et le gouvernement, relativement à l'état militaire du pays. Les états rejettent deux fois la proposition du gouvernement de remettre cette question à l'arbitrage de la Diète germanique.

11. Pour remédier à la pénurie d'argent qui se fait sentir à Berlin, le gouvernement autorise la banque de cette ville de faire une nouvelle émission de billets.

12. Abd-el-Kader quitte enfin le territoire de l'Algérie et se retire dans le Maroc.

13. Le gouvernement autrichien publie une ordonnance, par laquelle il déclare qu'il est fermément résolu de maintenir les corvées, que les paysans de la Gallicie doivent à leurs seigneurs.

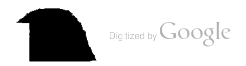
14. Des émeutes éclatent sur différents points en Portugal. – Mort de la princesse Marie-Anne, épouse du prince Guillaume de Prusse, oncle du roi actuel.

16. Nouvel attentat à la vie de Louis-Philippe. Lecomte tire sur le roi dans le parc de Fontainebleau, au moment du passage de la voiture royale, dans laquelle se trouvent la reine, la duchesse de Nemours et plusieurs autres membres de la famille royale. Personne n'est blessé par les deux balles tirées par Lecomte.

17. Les Caffres font une invasion dans la colonie du Cap de Bonne-Espérance et forcent l'armée anglaise, qui s'était portée à leur rencontre, à opérer sa retraite.

18. Le traité de commerce entre la Belgique et les Etats-Unis est ratifié par le Congrès américain.

19. Arrivée du grand-duc Constantin de Russie avec une escadre russe dans le port d'Alger.

20. Le gouvernement portugais obtient par une loi votée par les Cortès un pouvoir absolu pour 60 jours, afin de réprimer les désordres qui ont éclaté dans le pays.

21. Emeutes dans la Galice en Espagne; la province est déclarée en état de siége.

23. Victoire du général Concha sur les rebelles en Galice : il fait 1500 prisonniers y compris le chef. — Arrivée de l'impératrice de Russie à Florence, venant de Palerme et de Naples; elle évite de passer par Rome.

24. Echec éprouvé par l'armée du général Taylor : un corps de troupes est surpris par les Mexicains et en grande partie anéanti.

27. Braga, siége de l'insurrection portugaise, est prise par les troupes de la reine. — Arrivée d'Ibrahim-Pacha à Paris.

28. Massacre des prisonniers français, tombés au pouvoir des Arabes, par les ordres d'Abd-el-Kader. Les officiers seuls sont épargnés.

30. Traité de commerce entre la Russie et la Porte-Ottomane. — Le Sénat et la Chambre des représentants des Etats-Unis décrètent la révocation de la convention avec l'Angleterre relativement au territoire de l'Orégon. — La reine d'Espagne proclame une amnistie pour ceux qui furent impliqués dans l'insurrection de la Galice.

Mai.

2. Un décret de la reine d'Espagne rétablit la liberté

de la presse, suspendue par le ministre Narvaez. — Une insurrection éclate en Portugal dans la province de Minho et prend un tel caractère de gravité que le gouvernement est obligé de recourir à des mesures extraordinaires.

3. Ouverture des Chambres du Brésil : l'empereur dans le discours du trône parle des négociations entamées avec l'Angleterre relativement à la révocation de la convention concernant la suppression de la traite des Noirs.

4. Ouverture de l'assemblée des états du grand-duché de Bade, nouvellement élus après la dissolution. L'ancienne opposition libérale a été réélue, grâce à la méfiance du gouvernement à l'égard des catholiques et sa connivence avec le parti libéral.

6. Renouvellement du traité de commerce conclu le 17 Juin 1818 entre la Prusse et le Danemark.

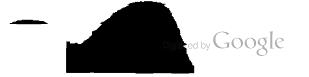
8. Le général Taylor repousse une première attaque des Mexicains et parvient à regagner son camp.

9. L'armée mexicaine attaque le camp du général Taylor ; mais elle est vaincue et essuie des pertes considérables, surtout en artillerie.

10. Le gouvernement portugais reprime l'insurrection de la province de Minho.

13. Le président Polk déclare par une proclamation que la guerre avec le Mexique est ouverte. — Mort du baron Vandensteen, ambassadeur belge près du St.-Siége. — Une convention, concernant les droits des auteurs et





des éditeurs d'ouvrages originaux est conclue entre la Prusse et la Grande-Bretagne.

14. La reine de Portugal appelle aux armes les soldats qui ont déjà terminé leur temps de service, parce que la conscription régulière ne peut être exécutée à cause des circonstances difficiles dans lesquelles se trouve le pays.

15. La Chambre des communes adopte le bill de sir Robert Peel relativement à la suppression des droits protecteurs sur l'entrée des céréales en Angleterre.

16. Une révolte éclate de nouveau à Coïmbre en Portugal : on organise une junte et l'on arme la garde nationale. L'insurrection s'étend jusqu'à Lisbonne où une lutte sanglante a lieu entre le peuple et les troupes royales : ces dernières ont cependant le dessus.

17. Arrivée du Sultan turc à Andrinople : il supprime l'octroi de cette ville et prend plusieurs mesures pour favoriser le commerce.

18. Le général Taylor entre dans la ville de Matamoras que l'armée mexicaine a abandonnée. — Le gouvernement anglais propose aux Etats-Unis un compromis concernant le territoire de l'Orégon, compromis dans lequel il restreint considérablement ses anciennes prétentions.

19. Proclamation du gouverneur anglais Davis de Hong-Kong, par laquelle il annonce que l'empereur de la Chine par un décret a permis aux Anglais l'entrée de Canton et que par conséquent l'île de Tchusan sera prochainement évacuée.

20. La reine de Portugal est forcée de démissionner le ministère Cabral et charge le duc de Palmelle et le duc de Terceira de la composition d'un nouveau ministère. Ces deux hommes sont dévoués aux intérêts de l'Angleterre. — Les côtes du Mexique sont déclarées en état de blocus par le commandant des forces navales des Etats-Unis en rade à Tampico.

21. Des troubles éclatent à Lisbonne; elles sont apaisées par un manifeste du nouveau ministère, qui promet d'abolir la nouvelle loi sur les impôts et de convoquer d'autres Cortès.

22. Le mariage de la grande-duchesse Olga de Russie avec le prince royal de Wurtemberg est arrêté dans un pourparler entre l'impératrice de Russie et le roi de Wurtemberg à Salzbourg; ce dernier est accompagné du prince royal.

23. Adresse des pairs, formant la minorité, à la reine de Portugal, dans laquelle ils font connaître les motifs du mécontentement du peuple et les moyens d'y remédier.

25. Le prince Louis Napoléon s'évade de la forteresse de Ham et gagne l'Angleterre après avoir traversé la Belgique.

31. La reine de Portugal réorganise par décret les milices nationales, supprimées par le ministère Cabral. —Mort de Philippe Marheinecke, professeur de théologie protestante à Berlin et un des partisans les plus zélés du système philosophique de Hegel.



Juin.

1. Mort de Sa Sainteté Grégoire XVI, après une courte maladie, à l'âge de 81 ans et 8 mois, après un pontificat de 15 ans et 2 mois.

2. Ouverture du synode évangélique de Prusse à Berlin. — Ouverture du Congrès mexicain : le général Parédés appelle la nation aux armes contre l'agression des Etats-Unis.

3. L'insurrection se répand sur tout le Portugal, excepté Oporto et Lisbonne ; le gouvernement est obligé de publier un décret d'amnistie, d'armer la garde nationale et de dissoudre le conseil d'état.

7. Lecomte est condamné par la Chambre des Pairs à la peine des parricides et exécuté le lendemain.

11. La Messénie, province du royaume de Grèce, est dévastée par un tremblement de terre.

12. Le Congrès mexicain investit le général Parédés de la présidence de la république et l'autorise à se mettre à la tête de l'armée contre les Américains des Etats-Unis.

13. Le gouvernement des Etats-Unis adopte les propositions de l'Angleterre relativement au territoire de l'Orégon. — Mort de Mr de Nagler, ministre d'état en Prusse, qui a eu le mérite d'avoir organisé le système postal prussien.

14. Grande fête musicale donnée à Cologne par l'association allemande-flamande de chant (*Vlaemsch-*



Duytsche Sangverbond). — Retour à Constantinople du sultan Abdul-Mejid, d'un voyage à Andrinople.

15. Ouverture du chemin de fer du Nord; toute la ligne entre Paris et Bruxelles des fêtes splendides sont données à cette occasion à Bruxelles, à Lille et à Valenciennes.

16. Election du cardinal évêque d'Imola, Mastaï-Ferretti, comme Souverain-Pontife : le conclave n'a duré que deux jours. Il prend le nom de Pie IX.

17. Troubles miguellistes en Portugal. — Le président des Etats-Unis propose diverses mesures pour créer de nouvelles ressources, afin de couvrir les frais de la guerre contre le Mexique.

18. Le Sénat des Etats-Unis ratifie la convention proposée par l'Angleterre concernant le territoire de l'Orégon. — Le canton de Fribourg accède à la ligne défensive des six cantons catholiques de Lucerne, Schwitz, Uri, Unterwalden, Zug et Valais.

21. Couronnement solennel de Sa Sainteté Pie IX dans l'église de St.-Pierre. Le St.-Père est reçu partout avec un enthousiasme extraordinaire.

23. Une proclamation migueliste est publiée dans divers districts du Portugal.

24. Lettre du secrétaire de Don Miguel, par laquelle il déclare, au nom de son maître, que celui-ci n'a pas renoncé et ne renoncera jamais à son droit de souveraineté au trône de Portugal.

25. Arrivée de Son Em. le cardinal-archevêque de Malines à Rome.

26. La Chambre des communes rejette le bill de coërcition contre l'Irlande, proposé par sir Robert Peel.

27. Le ministère Peel donne sa démission. La reine fait appeler lord John Russel.

Juillet.

1. Mort de Mr Duvivier, ministre d'état et membre de la Chambre des représentants belges, à l'âge de 73 ans.

3. Lord John Russel vient d'annoncer à la Chambre des communes qu'il a formé un ministère. Lord Palmerston est de nouveau chargé du portefeuille des affaires étrangères.

5. Mort du cardinal Bernet, archevêque d'Aix.— L'archiduc Ferdinand d'Este est déchargé par décret impérial de ses fonctions de gouverneur de la Gallicie et est remplacé par le comte de Stadion.

6. La Chambre des représentants belges adopte la convention commerciale avec la France.

7. La Chambre des députés de France est dissoute par ordonnance royale : les colléges électoraux sont convoqués pour le 8 Août.

8. Terrible accident arrivé au chemin de fer du Nord, près de Fampoux, entre Arras et Amiens : 14 personnes sont tuées sur place, un grand nombre est blessé et horriblement mutilé. — Lettres-patentes du roi de Danemark, par lesquelles il déclare que le duché de Schleswig fait partie intégrante du royaume de Danemark et qu'il s'efforcera d'écarter les obstacles qui s'opposent à la succession danoise dans le duché de Holstein, ces lettres causent une grande agitation dans toute l'Allemagne.

9. Ibrahim Pacha, arrivé à Londres, est reçu par la reine d'Angleterre.

11. Mgr Pavy, nommé évêque d'Alger, après la démission de Mgr Dupuch, arrive à Alger.

12. Mort du prince Frédéric-Henri de Prusse, oncle du roi de Prusse, et qui a longtemps séjourné à Rome.

14. Le général Montholon, qui avait aidé le prince Louis-Napoléon à s'évader de la forteresse de Ham, est mis en liberté.

16. Sa Sainteté Pie IX publie une amnistie très-large en faveur des condamnés pour délits politiques.

18. Ordonnance du roi de Prusse, qui autorise une émission de dix millions de thalers en billets de banque.

20. Lord John Russel propose à la Chambre des communes une loi diminuant les droits d'entrée sur le sucre brut et raffiné.

25. Mort du prince Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, à Livourne.

26. Son Em. le cardinal Gizzi, nommé secrétaire d'état, entre en fonctions.

27. Mr De Lannoy est élu à Soignies membre de la Chambre des représentants belges, en remplacement de Mr Duvivier. Les libéraux lui avaient opposé Mr Rousselle.

29. Un traité de commerce est conclu à La Haye entre la Belgique et la Hollande.

29. Nouvel attentat à la vie de Louis-Philippe. Joseph Henri tire deux coups de pistolet sur le roi, qui se tenait au balcon des Tuileries. — Tremblement de terre sur les bords du Rhin, dans une partie de la France et de la Belgique.

31. La nouvelle constitution de Berne, élaborée par l'assemblée constituante, est adoptée par le peuple.

Août.

3. Les élections pour la Chambre des députés en France sont en général favorables au ministère : il y a de nombreuses permutations de députés.

4. Des troubles éclatent à Cologne à l'occasion d'une

kermesse et une collision sanglante a lieu entre le peuple et les troupes. Plusieurs personnes inoffensives deviennent victimes de cette échauffourée.

5. Sur la demande d'un grand nombre de bourgeois notables de Cologne, les troupes sont retirées des corps de garde et consignées dans leurs casernes. Une garde bourgeoise sans armes se forme et maintient sans difficulté l'ordre.

6. Le bourgmestre de Cologne, Mr Steinberger, adresse une proclamation à ses concitoyens dans laquelle il les remercie de leur zèle de s'être réunis en garde bourgeoise; il leur annonce en même temps qu'une instruction judiciaire est instruite pour découvrir les coupables des derniers désordres. — Réunion de la Chambre des représentants belges, convoqués pour voter sur le traité de commerce avec la Hollande.

9. Arrivée du roi de Hollande à Luxembourg.

11. Proclamation du gouverneur civil et du commandant militaire de Cologne, par laquelle ils déclarent que la tranquillité est complétement rétablie, grâce à l'intervention officieuse des bourgeois.

12. La Chambre des représentants belges adopte le traité de commerce avec la Hollande. La clôture de sa session législative est ensuite prononcée.

17. Louis-Philippe ouvre en personne la session de la nouvelle Chambre des députés, réunie pour la première fois après les élections

20. Commencement du procès de De Ridder et Borguet devant la cour d'assises de Bruxelles.

28. La session ordinaire du parlement anglais est close par un message royal.

Septembre.

2. Les territoires d'Iowa et de Wisconsin sont admis

au rang d'états par le Congrès des Etats-Unis : le nombre total des états s'élève ainsi à 30.

8. Un grand nombre d'incendies, dus à la malveillance, éclatent sur divers points de la France et notamment en Champagne.

9. Protestation de l'infant espagnol Don Enrique-Marie contre tout droit éventuel de la maison d'Orléans au trône d'Espagne à la suite du mariage projeté entre le duc de Montpensier et la sœur de la reine Isabelle.

13. Traité de commerce entre la Hollande et la Russie.

14. Evasion du prince de Montémolin, fils aîné de Don Carlos, de la ville de Bourges : il se rend en Angleterre et publie une proclamation au peuple espagnol, dans laquelle il proteste contre les mariages de la reine Isabelle et de sa sœur l'infante Louise.

17. La diète de Francfort déclare réserver les droits de l'Allemagne dans la question de succession des duchés de Schleswig et Holstein.

18. Le roi de Danemark publie un nouveau manifeste, explication de ses lettres-patentes et dans lequel il déclare qu'il n'a jamais voulu attenter aux droits de l'Allemagne sur ces duchés et qu'il n'a jamais eu l'intention de les séparer de la Confédération germanique.

19. Les Cortès espagnoles approuvent le projet de mariage de la reine Isabelle avec son cousin l'Infant François d'Assise.

25. La reine Isabelle et sa mère, la reine Christine, donnent leur consentement au mariage de l'Infante Louise avec le duc de Montpensier.

29. Des émeutes fréquentes éclatent en Irlande à la suite de la famine qui commence à sévir parmi le peuple.

Météorologie.

Résumé des observations faites à Louvain, au collége des Prémontrés, par M. le professeur Crahay, pendant le dernier mois de 1845 et les onze premiers mois de 1846 (1).

La température a été observée à l'aide de thermomètres à échelles centigrades (2), placés à l'ombre, à 2 mètres au-dessus du sol, dans un endroit très-découvert, éloigné des bâtiments de tous les côtés.

Les températures extrêmes ont été constatées par un thermométrographe construit d'après Bellani.

Le baromètre est à niveau constant; sa cuvette se trouve à environ 4 mètres au-dessus du niveau de la rue, dans la partie la plus élevée de la ville. Toutes les hauteurs rapportées dans le tableau sont corrigées des effets de la capillarité, et réduites à la tempéra-

(1) La nécessité de mettre sous presse dans le courant de Décembre nous empêche de donner les observations faites durant ce mois et de compléter ainsi l'année ; pour y suppléer, nous ajoutons celles qui se rapportent au même mois de l'année précédente.

(2) Dans l'échelle centigrade, l'intervalle compris entre le point de glace fondante et celui d'eau bouillante est divisé en 100 parties égales ou degrés ; dans l'échelle dite de Réaumur cet espace est partagé en 80 parties; de là, pour réduire les degrés centigrades en ceux de Réaumur, il n'y a qu'à les multiplier par $\frac{8}{10}$, et réciproquement, en multipliant les degrés de Réaumur par $\frac{10}{8}$, on les traduira en centigrades.

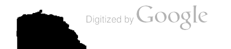
ture de la glace fondante. Des observations comparatives faites sur le baromètre de l'Observatoire royal de Paris et sur celui de Louvain, à l'aide d'un baromètre portatif, transporté successivement à ces deux endroits, ont prouvé que l'instrument de Louvain, s'il était placé à côté de celui de Paris, marquerait $\frac{4,6}{1000}$ de millimètre *de plus* que ce dernier.

L'udromètre, qui sert à mesurer la hauteur de l'eau tombée du ciel, est placé au milieu d'un grand jardin, et suffisamment éloigné des arbres pour que la pluie ait de tous les côtés un libre accès à l'ouverture de l'instrument.

Enfin, la direction du vent est fournie par une girouette fixée à l'une des extrémités du faîte de l'église de St.-Michel.

Le tableau A contient les moyennes par mois des températures observées jour par jour, à 9 heures du matin, à midi, à 3 heures après midi et à 9 heures du soir.

Dans le tableau B, nous avons rassemblé les moyennes par mois des plus hautes et des plus basses températures observées jour par jour. Leurs demi-sommes peuvent être considérées comme les températures moyennes du mois. En divisant par 12 la somme des maxima moyens mensuels, et de même la somme des minima moyens mensuels, on obtient le maximum moyen et le minimum moyen de l'année, c'est-à-dire, le point le plus élevé et le point le plus bas que la température atteindrait régulièrement chaque jour de l'année entière, si la chaleur était uniformément répartie sur tous les jours de cette période. La demi-somme de ces deux températures extrêmes exprime la température moyenne de l'année, ou le degré de chaleur qui régnerait invariablement à tous les instants de l'année, quelle



que fût la saison, et de jour aussi bien que de nuit, si la chaleur totale envoyée par le soleil, pendant la durée entière de l'année, était distribuée par quantités égales entre tous ces instants.

Il était naturel de s'attendre à ce que la chaleur extraordinaire qui a régné pendant tout l'été, jointe à la douceur non moins remarquable des mois d'hiver, fournissent pour la température moyenne de l'année 1846 un nombre plus élevé que celui atteint depuis plusieurs années; nos tableaux le portent en effet à 11°,75, par conséquent de 3°,28 plus fort que celui que nous avons obtenu l'année dernière. Mais il est à remarquer que cette différence serait moindre, si nos tableaux s'étendaient sur les douze mois qui appartiennent reéllement à l'année, au lieu d'en comprendre seulement les onze premiers réunis avec le dernier de l'année précédente. En les combinant de la première manière, on trouve pour la température moyenne de l'année 1845 le chiffre 9°,00, tandis que les tableaux de l'Annuaire de cette année ne l'avaient portée qu'à 8°,47, par la raison que la température du mois de Décembre 1844 qui avait été jointe aux onze premiers mois de 1845 n'était que de — 1°,63, au lieu que celle de Décembre de cette dernière année était de + 4°,74.

Pareillement, il est très possible qu'au lieu de la température douce du mois de Décembre 1845 qui est entrée dans la composition des tableaux que nous présentons aujourd'hui, nous ayons à enregistrer pour le même mois de l'année actuelle un degré de froid beaucoup plus grand; alors il en résulterait que la véritable température moyenne de 1846 serait moindre que celle de 11°,75 énoncée plus haut. Quoi qu'il en arrive, il n'est pas douteux que nous ne conservions pour cette température un nombre plus élevé que celui obtenu depuis

une douzaine d'années. Nous pouvons même, ave
quelque degré de vraisemblance, indiquer dès à présen
sa valeur approchée : car si la relation que l'on observ
presque tous les ans se reproduit encore cette fois, l
température moyenne du mois d'Octobre seul repré
senterait, à peu de chose près, celle de l'année entière
laquelle serait par conséquent de 11°,28

Le plus grand degré de chaleur fut atteint le 6 Août
le thermomètre marquait alors à l'ombre 36°,7. L
1er du même mois il était à 36°,1, le 2 à 29°,7, le
à 30°,4, le 4 à 33°,0, le 5 à 36°,6, le 7 à 33°,0
Depuis cette dernière date la température n'est plu
montée à 30°, mais au jour le moins chaud du mois, ell
a été encore de 18°,0; tandis qu'à sa plus grande baiss
elle n'a fait descendre le thermomètre qu'à 10°,5.

Le mois de Juillet a été en somme un peu moins chaud
que celui d'Août, néanmoins il a fourni six jours où le
thermomètre est monté au dessus de 30°, pendant celui
le moins chaud il a encore atteint 18°,9, et à l'instant
le plus froid la température n'est descendue qu'à 9°.6.

Juin a été plus remarquable encore ; il a compté douze jours d'une température supérieure à 30° ; le moins chaud fournit encore 17°,0 ; la plus grande baisse a été jusqu'à 8°,0 et enfin l'extrême chaleur a été de 35°,0. — Aussi, la somme des chaleurs pendant le jour a été supérieure à celle d'aucun autre mois, mais la fraîcheur comparative des nuits a abaissé sa moyenne quelque peu au-dessous de celle du mois d'Août.

Pendant le mois de Mai le thermomètre n'a pas atteint 30°, mais il a été treize fois au-dessus de 20°.

Enfin en Avril il n'a été qu'une seule fois au-dessus de 20°, mais aussi il n'est pas descendu jusqu'au point de la glace fondante.

La température la plus basse de l'année entière s'est

présentée entre le 10 et le 11 Février; elle a eté de 6°,7 au-dessous du point de la congélation. De sorte que la variation totale de la température pendant les douze mois a été de 43°,4.

Le tableau C présente mois par mois la hauteur de l'eau tombée du ciel; cette hauteur exprime le nombre de centimètres auquel le liquide tombé sous forme de pluie, de neige ou de grêle, s'éleverait sur la surface horizontale du sol à Louvain, si rien ne s'en perdait par évaporation, par écoulement ou par infiltration dans le terrain. Ce tableau provoque, quant à sa composition et aux conséquences qui en dérivent pour la quantité d'eau tombée, la même remarque que le tableau (B) par rapport à la température. — En effet le mois de Décembre 1845 a été extrêmement pluvieux, la quantité d'eau qu'il a fournie est très supérieure à celle recueillie pendant aucun mois de 1846; et suivant toutes les apparences elle est beaucoup plus forte que celle que donnera le mois de Décembre de cette dernière année. De là résulte que le chiffre 67,04 centimètres que présente notre tableau pour la hauteur de l'eau tombée en 1846 doit être considéré comme trop fort; il se réduirait à 61,44 centimètres, si le mois de Décembre 1846 ne fournissait que la quantité de 6,15 centimètres qu'il apporte moyennement; dans ce cas, l'année qui vient de finir serait, depuis 1833, celle qui aurait produit le moins d'eau. Ainsi, au lieu que la quantité tombée en 1846 serait plus forte qu'en 1845, comme les tableaux des Annuaires semblent l'indiquer au premier abord, c'est reéllement le contraire qui a eu lieu. La différence dans ce dernier sens est encore plus saillante lorsque pour l'année 1845 on réunit les douze mois qui lui appartiennent; et qui donne + 74,24 centimètres pour la hauteur de l'eau tombée.

Si, en somme, les pluies ont été moins abondantes pendant l'année qui vient de finir que d'ordinaire, il n'en a pas été de même dans le courant du premier trimestre; aussi, le commencement de l'année a-t-il été signalé dans notre pays et dans beaucoup de contrées de l'Europe par des inondations réitérées, qui ont occasionné des dommages plus ou moins considérables. Plus tard, les eaux des rivières ont baissé au point que la navigation en fut entravée, et même interrompue; les champs souffrirent aussi de la sécheresse, et la pluie fut désirée dans beaucoup de localités, pendant qu'ailleurs, dans plusieurs departements de la France, en Italie, en Algérie, elle tomba par torrents. Le débordement des rivières qui en fut la suite, fit périr beaucoup d'hommes, et apporta des dommages incalculables aux propriétés. L'Egypte même, qui doit aux débordemens périodiques du Nil sa prodigieuse fertilité, en a essuié cette année des pertes immenses par la hauteur démesurée à laquelle les eaux se sont élevées, indice de pluies extraordinaires qui doivent être tombées dans les régions tropicales où le fleuve prend sa source.

Le tableau C porte, outre la hauteur de l'eau tombée par mois, le nombre de jours de pluie, de neige, de grêle, de brouillard, de tonnerre; celui où le ciel est resté couvert pendant la journée entière, et celui où aucun nuage ne s'y est montré durant ce temps.

Le tableau D contient les hauteurs moyennes du baromètre par mois, observées journellement à 9 heures du matin, à midi, à 3 heures après midi et à 9 heures du soir. C'est vers les 9 heures du matin et du soir que le baromètre atteint moyennement la plus grande hauteur à laquelle il s'élève par jour; de l'une à l'autre de ces deux époques il baisse ordinairement, et, vers les

trois heures de l'après-midi et les quatre heures du matin il arrive moyennement à son point inférieur. A midi la pression est la moyenne entre les excursions des vingt-quatre heures.—Ce mouvement oscillatoire diurne ne se dévoile que dans les moyennes prises sur une dizaine de jours, dans lesquelles disparaissent, en se compensant, les mouvements irréguliers qui affectent continuellement l'atmosphère, surtout dans nos climats. Leur étendue est communément plus grande en hiver, et vers le temps des Equinoxes, qu'au milieu de l'été. Pendant les 12 mois compris dans nos tableaux la plus grande pression de l'air eut lieu le 9 Janvier, tandis que le 23 du mois précédent elle eut sa moindre valeur; la différence entre ces deux extrêmes est 47^{mm}, 42 ou $1\frac{3}{4}$ pouces de Paris. La comparaison avec le tableau de l'année dernière montre qu'en 1846 la hauteur moyenne du baromètre a été un peu inférieure à celle de 1845.

Finalement, le tableau (E) renferme le nombre des jours des vents dominants, observés à l'heure de midi.

Si, en som
pendant l'ann
n'en a pas é
trimestre; au
signalé dans
l'Europe par
sionné des do
tard, les eau
navigation e
champs soul
fut désirée d
leurs, dans
Italie, en Al
dement des r
coup d'homm
bles aux pr
débordemen
en a essuié
hauteur dém
indice de p
bées dans l
source.
Le table
bée par m
de grêle,
est resté
où aucun
Le table
romètre pa
du matin,
du soir. C'e
le baromèt
teur à laqu
ces deux ép

Température moyenne par mois			
[illegible] heures du matin	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heu du soi
+ 3°,66	+ 6°,09	+ 5°,79	+ 4°,5
4,62	6,25	6,39	4,7
5,33	8,24	8,37	5,5
6,43	10,23	10,54	6,4
10,33	13,00	12,72	8,4
14,43	17,75	18,09	12,2
20,82	25,26	26,06	18,8
20,06	23,16	24,52	18,2
20,16	23,80	25,03	18,3
16,02	19,64	20,46	15,3
10,76	13,62	13,40	10,2
[illegible]	7,63	7,55	4,6
[illegible]	14°,56	14°,91	10,64

TAB. (B)

MOIS.	Moyennes par mois des maxima diurnes.	Moyennes par mois des minima diurnes.	Demi-sommes ou températures moyennes par mois.	Maxima absolus des températures par mois	Minima absolus des températures par mois	Différences.	Dates des Maxima absolus	Dates des Minima absolus :
Décembre (1845)	† 7°,01	† 2°,46	† 4°,74	† 11°,1	— 2°,9	14° ,0	le 30	du 24 au 25
Janvier (1846)	7 ,29	3 ,04	5 ,17	14 ,1	— 4 ,4	18 ,5	22	3—4
Février	9 ,19	3 ,75	6 ,47	18 ,5	— 6 ,7	25 ,2	27	10—11
Mars	11 ,70	3 ,15	7 ,43	18 ,5	— 2 ,4	20 ,9	4	12—13
Avril	14 ,84	5 ,57	10 ,21	21 ,6	† 0 ,9	20 ,7	14	29—30
Mai	19 ,66	7 ,46	13 ,56	27 ,1	† 3 ,5	23 ,6	31	14—15
Juin	27 ,66	12 ,73	20 ,20	35 ,0	† 8 ,0	27 ,0	22	25—26
Juillet	25 ,69	13 ,29	19 ,49	34 ,9	† 9 ,6	25 ,3	5	7—8
Août	26 ,48	14 ,32	20 ,40	36 ,7	† 10 ,5	26 ,2	6	14—15
Septembre	21 ,10	12 ,04	16 ,57	26 ,9	† 5 ,7	21 ,2	6	19—20
Octobre	14 ,59	7 ,97	11 ,28	19 ,4	† 2 ,0	17 ,4	4	23—24
Novembre	8 ,37	2 ,53	5 ,45	13 ,7	— 2 ,9	16 ,6	25	12—13
Moyennes des 12 mois.	† 16°,13	† 7°,36	† 11°,75	† 23°,1	† 1°,7	21°,4		

TAB. (C)

MOIS.	Hauteur de l'eau tombée, exprimée en centimètres.	NOMBRE DE JOURS DE							
		Pluie.	Grêle.	Neige.	Brouillard.	Gelée.	Tonnerre	Ciel couv.	Ciel sans nuages
	Cm.								
Décembre (1845)	11,75	24	3	4	0	2	1	4	0
Janvier (1846)	8,72	19	1	3	3	9	1	9	1
Février	3,37	18	1	3	1	3	1	2	0
Mars	6,92	22	5	1	5	7	1	2	0
Avril	8,81	27	6	1	2	0	2	2	0
Mai	2,28	16	0	0	2	0	0	0	0
Juin	4,05	7	0	0	7	0	2	0	2
Juillet	4,54	16	1	0	0	0	2	0	0
Août	2,79	19	0	0	2	0	5	0	0
Septembre	6,17	15	0	0	8	0	5	1	3
Octobre	3,52	20	0	0	7	0	0	2	0
Novembre	4,12	20	0	0	6	8	0	7	0
TOTAUX des 12 mois.	67,04	223	17	12	43	29	20	29	6

TAB. (D)

MOIS.	Hauteurs moyennes du Baromètre par mois.				Maxima absolus par mois.	Minima absolus par mois.	Différences.	Dates des	
	A 9 heures du matin.	A midi.	A 3 heures du soir.	A 9 heures du soir.				Maxima.	Minima.
	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.		
Décembre (1845)	754,50	754,48	754,24	754,10	769,60	729,98	39,62	le 14	le 23
Janvier (1846)	756,45	756,23	755,95	756,45	777,40	739,25	38,15	9	26
Février	758,96	758,99	758,80	759,55	768,02	749,59	18,43	10	2
Mars	754,78	754,70	755,14	755,23	775,01	742,07	32,94	12	22
Avril	751,30	751,03	750,65	751,42	767,63	734,35	33,28	30	7
Mai	758,23	757,84	757,20	757,78	768,12	742,06	26,06	29	18
Juin	760,01	759,60	759,06	759,51	767,61	740,78	26,83	17	24
Juillet	758,39	758,17	757,87	758,21	766,64	746,36	20,28	27	17
Août	757,46	757,20	756,80	757,50	763,47	750,19	13,28	31	21
Septembre	758,62	758,36	757,88	758,23	766,45	743,21	23,24	12	20
Octobre	752,94	752,64	752,36	752,83	765,30	740,07	25,23	27	15
Novembre	760,12	759,75	759,25	759,50	772,51	741.46	31,05	9	27
MOYENNES des 12 mois.	756,81	756,58	756,27	756,69	768,98	741,61	27,37		

TAB. (E)

MOIS.	NOMBRE DE JOURS DES VENTS DOMINANTS							
	Nord	Nord-Est	Est	Sud-Est	Sud	Sud-Ouest	Ouest	Nord-Ouest
Décembre (1845)	2	1	0	0	2	4	18	4
Janvier (1846)	1	0	0	1	6	5	17	1
Février	1	2	0	0	3	3	13	6
Mars	1	1	0	1	1	5	19	3
Avril	6	0	1	1	4	6	11	1
Mai	4	5	4	0	2	4	7	5
Juin	3	8	4	1	1	1	10	2
Juillet	1	2	1	1	2	6	17	1
Août	1	5	3	0	1	1	16	4
Septembre	4	5	2	1	4	8	3	3
Octobre	2	2	3	0	5	6	11	2
Novembre	2	2	7	2	4	4	9	0
Totaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, S. Em. Monseigneur ENGELBERT STERCKX, né à Ophem le 2 Novembre 1792, sacré à Malines le 8 Avril 1832, cardinal-prêtre de la Sainte-Église Romaine le 13 Septembre 1838, grand-cordon de l'ordre Léopold.

Évêque de Liége, S. G. Mgr. CORNEILLE-RICHARD-ANTOINE VAN BOMMEL, né à Leyde le 5 Avril 1790, sacré à Liége le 15 Novembre 1829; prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Evêque de Bruges, S. G. Mgr. FRANÇOIS-RENÉ BOUSSEN, né à Furnes le 2 Décembre 1774, sacré à Bruges le 17 Janvier 1833; prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Evêque de Tournay, S. G. Mgr. GASPAR LABIS, né à Warcoing le 2 Juin 1792, sacré à Tournay le 10 Mai 1835.

Evêque de Namur, S. G. Mgr. NICOLAS-JOSEPH DEHESSELLE, né à Charneux le 4 Juillet 1789, sacré à Namur le 13 Mars 1836.

Evêque de Gand, S. G. Mgr. LOUIS-JOSEPH DELEBECQUE, né à Warneton-Sud en 1798, docteur en théologie, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Gand le 4 Novembre 1838.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1)

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie! q n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recour vous, sans avoir été exaucé. Plein d'une confia sans bornes en cette toute-puissante protection, viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, i plorer vos bontés sur l'Université catholique, étab par nos premiers Pasteurs, d'un commun accord a le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sai Vierge! n'a d'autre but que la gloire de votre F chéri, par la conservation du précieux don de la F des mœurs et de la vraie science parmi notre jeune catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, a que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœ pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remp de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Ob nez-moi, ô Marie! ainsi qu'à tous les fidèles cath liques de Belgique, un zèle constant pour second cet établissement, afin que nous devenions tous pa ticipants des fruits qu'il doit produire. Reine du ci votre propre gloire est intéressée au succès de ce œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront nous pour chanter vos louanges, et dire sans ces avec amour et reconnaissance, ô très-miséricordieus ô très-bonne et très-douce Vierge Marie! — Av MARIA.

(1) Nosseigneurs les Cardinal Archevêque et Evêques de Belgiq accordent 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu' réciteront dévotement cette prière.



PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

P.-F.-X. *De Ram*, chanoine hon. des métropoles Malines et de Paris, docteur en théologie et en it canon, chevalier de l'ordre Léopold, membre de adémie théologique et de l'académie de la religion holique de Rome, des académies royales des sciences, lettres et des beaux-arts de Belgique et de Munich, la commission royale d'histoire, de la société hisique de l'Allemagne. Montagne du Collége, n° 3.

VICE-RECTEUR.

N.-J. De Cock, chanoine hon. de la métropole de lines, docteur en théologie, décoré de la croix de , prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. ce de l'Université.

SECRÉTAIRE.

F.-N.-J.-G. Baguet, docteur en philosophie et letes, correspondant de l'académie royale des sciences, lettres et des beaux-arts de Belgique, prof. ord. à faculté de philosophie et lettres. Place-du-Peuple, 14.

CONSEIL RECTORAL.

N.-J. De Cock, vice-recteur.
J.-F. D'Hollander, doyen de la faculté de théologie.

G. Demonceau, doyen de la faculté de droit.

A.-L. Van Biervliet, doyen de la faculté de médecin

L.-J. Hallard, doyen de la faculté de philosophie lettres.

G.-M. Pagani, doyen de la faculté des sciences.

F.-N.-J.-G. Baguet, secrétaire de l'Université.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, J.-F. D'Hollander.

Secrétaire, A. Tits.

P.-F.-X. De Ram, recteur de l'Université, prof. or le droit ecclésiastique public et privé.

H.-G. Wouters, prof. ord., docteur en théologi chanoine hon. de la cathédrale de Liége ; l'histoi ecclésiastique. Rue Sainte-Anne, n° 3.

J.-T. Beelen, prof. ord., docteur en théologie, ch noine hon. de la cathédrale de Liége ; l'Écriture-sain et les langues orientales. Collége du St.-Esprit.

J.-F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théol gie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand ; la thé logie morale. Collége du St.-Esprit.

M. Verhoeven, prof. ord., docteur ès droits, pr tonotaire apostolique ; les institutions canoniques les décrétales. Collége du St.-Esprit.

J.-B. Malou, prof. ord., docteur en théologie, chan. [illegible] de la cathédrale de Bruges, bibliothécaire de [illegible]versité, membre de la société d'Emulation de [illegible]ges; la théologie dogmatique spéciale. Collége du [illegible]-Esprit.

A. Tits, prof. ord., docteur en théologie, chanoine [illegible]. de la cathédrale de Liége; la théologie dogma[illegible]que générale. Collége du St.-Esprit.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, G. Demonceau.

Secrétaire, E. Dejaer.

L.-B. De Bruyn, prof. ord.; les pandectes. Rue de Namur, n° 186 A.

J.-J.-A. Quirini, prof. ord., membre de la commission des hospices; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Petite rue des Corbeaux, n° 2.

L.-J.-H. Ernst, prof. ord.; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Place-St.-Jacques, n° 1.

T.-J.-C. Smolders, prof. ord.; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue des Chats, n° 22.

C. Delcour, prof. ord.; le droit civil moderne approfondi. Rue de Tirlemont, n° 109.



G. Demonceau, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold; le droit civil moderne approfondi, la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue des Récollets, n° 11.

A. Thimus, prof. extraord.; le droit coutumier et les questions transitoires. Rue du Canal, n° 45.

L.-J.-N.-M. Rutgeerts, prof. ord.; les institutes du droit romain et le droit notarial. Rue de Bruxelles, n° 32

C.-T.-A. Torné, prof. extraord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, et le droit commercial. Montagne-du-Collége, n° 4.

E. Dejaer, prof. extraord.; le droit civil élémentaire. Place-du-Peuple, n° 12.

F. Schollaert, prof. extraord.; le droit criminel. Rue de Diest, n° 122.

C.-X.-H. Périn, prof. extraord.; le droit public interne et externe et le droit administratif. Rue de Savoie, n° 8.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, A.-L. Van Biervliet.

Secrétaire, M.-E. Van Kempen.

P. J.-E. Craninx, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold, membre de l'académie royale de médecine, du conseil communal et de la commission des hospices; la clinique interne. Rue Haute, n° 1.



J.-L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie et la pathologie générale des maladies internes. Rue de Tirlemont, n° 94.

J.-M. Baud, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold et du Lion belgique, membre de l'académie royale de médecine, etc.; la pathologie chirurgicale. Rue de Savoie, n° 5.

V.-J. François, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne et de la société royale de médecine de Bordeaux, etc.; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, n° 64.

M. Michaux, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine; la clinique externe et la médecine opératoire. Rue de Namur, n° 162.

L.-J. Hubert, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, correspondant de l'académie royale de médecine; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, n° 15.

T. Schwann, prof. ord., membre de la société des naturalistes de Berlin, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de l'académie royale de médecine; l'anatomie générale, descriptive, pathologique, l'organogénésie et les monstruosités. Rue des Dominicains, n° 6.

F. Hairion, prof. ord., médecin de bataillon, attaché

à l'hôpital militaire, membre de la société des scienc médicales de Lisbonne, correspondant de l'académi royale de médecine, etc.; l'hygiène et la clinique d maladies syphilitiques et d'ophthalmologie, à l'hôpit militaire. Rue Vleminckx, n° 7.

J.-B. Vrancken, prof. extraord., correspondant d l'académie royale de médecine; la pharmacologie e la matière médicale, et le cours théorique et prati que de pharmacie. Place-du-Manége, n° 22.

P.-J. Haan, prof. extraord., membre de la sociét des sciences médicales de Lisbonne; l'encyclopédie e l'histoire de la médecine. Rue de Namur, n° 164.

M.-E. Van Kempen, prof. extraord.; l'anatomie descriptive. Rue de Bruxelles, n° 170.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, L.-J. Hallard.

Secrétaire, F.-J.-B.-J. Nève.

G.-C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, président du collége du St.-Esprit, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'introduction encyclopédique à la philosophie, la logique, la métaphysique et l'anthropologie psychologique.

F.-N.-J.-G. Baguet, prof. ord., secrétaire de l'Université; les littératures grecque et latine.

N.-J. De Cock, prof. ord., vice-recteur de l'Université; la philosophie morale.

N. Moeller, prof. hon., docteur en philosophie; l'histoire de la philosophie et les parties fondamentales de la philosophie spéculative. Montagne-Saint-Antoine, n° 4.

J. Moeller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale de Munich; l'histoire générale. Montagne-St.-Antoine, n° 4.

G.-A. Arendt, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold, docteur en philosophie et lettres; les antiquités romaines et l'histoire politique moderne. Place-du-Manége, n° 17.

J.-B. David, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, président du collége du pape Adrien VI, chanoine hon. de la métropole de Malines, membre de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; l'histoire nationale et la littérature flamande.

L.-J. Hallard, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; la littérature française et l'histoire des littératures modernes. Rue des Orphelins, n° 30.

F.-J.-B.-J. Nève, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres, membre de la société asiatique de Paris et correspondant de celle de Londres; l'histoire de la philosophie et de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Récollets, n° 31.

C.-X.-H. Périn, prof. extraord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen, G.-M. Pagani.

Secrétaire, H.-B. Waterkeyn.

J.-G. Crahay, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de la société météorologique de Londres; la physique et l'astronomie physique. Rue de Namur, n° 89.

H.-J. Kumps, prof. ord., docteur en sciences; l'introduction aux mathématiques supérieures, etc. Rue de Namur, n° 193.

M. Martens, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold, docteur en médecine et en sciences, membre des académies royales de médecine et des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; la chimie organique et inorganique, ses applications aux arts et à la médecine, et la botanique. Rue de Namur, n° 87.

G.-M. Pagani, prof. ord., chevalier de l'ordre Léopold, membre de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'académie royale de Turin; l'application de l'algèbre à la géométrie, le calcul différentiel et intégral, la mécanique, etc. Place-du-Peuple, n° 24.

P.-J. Van Beneden, prof. ord., docteur en médecine, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; la zoologie et l'anatomie comparée. Rue de Tirlemont, n° 119.

H.-B. Waterkeyn, prof. ord., membre de la société géologique de France; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, n° 93.

F.-E. Andries, prof. agrégé; la géométrie analytique, etc. Rue Notre-Dame, n° 1.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C.-J. Staes, Rue de Tirlemont, n° 64.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout et Vandenzande. Rue de Diest, n° 42.

APPARITEURS.

T.-J. Bouvier. Rue des Récollets, n° 9.
M.-D. De Raymaeker. Rue des Récollets, n° 24.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J.-B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, G.-C. Ubaghs, prof. à la faculté de philosophie et lettres.

Sous-régent, E. Heymans, licencié en théologie.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT, (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, J.-B. David, prof. à la faculté de philosophie et lettres.

Sous-régents, E. Luytgaerens, et M. O'Reilly.

---

(1) Le collége du PAPE ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de MARIE-THÉRÈSE aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le collége fournit les assiettes et la vaisselle

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St.-Michel.*)

Président, E.-J. Delfortrie.
Sous-régent, F. Frincken.

COLLÉGE DES HUMANITÉS, DIT DE LA HAUTE-COLLINE (1).

(*Rue de Namur.*)

Président, G.-J. Pitsaer.
Sous-régents, J. Michiels, et J.-C. Coremans.
Rhétorique, C.-N. Vandiest, docteur en philosophie et lettres et en droit, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.
Seconde, P.-G. Maes, cand. en phil. et lettres.
Troisième, J.-D. Kaudt.
Quatrième, M. Pitsaer.
Cinquième, C. Imbrechts.

---

pour le déjeûner. Le prix de la pension pour l'année académique est de 500 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les Cours académiques n'y sont point compris. Il ne sera fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie seront à la charge des parents.

(1) V. ci-dessous l'extrait des dispositions réglementaires arrêtées le 25 Juillet 1838.

Sixième, P. J. Coekelberghs, cand. en phil. et lettres.

Classe préparatoire, E.-A. Glibert.

Mathématiques, A.-L. Loomans, candidat en sciences, et E. Dart, candidat en philosophie et lettres.

Dessin linéaire, C. Geerts, chevalier de l'ordre Léopold, prof. de sculpture à l'académie des beaux-arts.

Cours spécial de littérature française, L.-J. Hallard, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres.

Langue flamande, C.-N. Vandiest.

Langue anglaise, A. De Neéf, candidat en philosophie et lettres.

Langue allemande, J. Frincken.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothécaire, J.-B. Malou, prof. à la fac. de théol.

Sous-bibliothécaires, G. Mulcahy, Collége du St.-Esprit, et E. Van Even, rue des Moines, n° 16.

Aide-bibliothécaire, C.-J. Staes. Rue de Tirlemont, n° 64.

Concierge, J.-B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les Dimanches, les jours de fête et les Samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir ci-dessous le rég. pour le service de la bibliothèque, du 18 Avril 1836.



INSTITUT PHILOLOGIQUE (1).

Commission directrice. G.-C. Ubaghs, président; F.-J.-B.-J. Nève, secrétaire; F.-N.-J.-G.Baguet, J.Moeller et L.-J. Hallard, membres; professeurs à la faculté de philosophie et lettres.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE.

(*Rue St.-Michel.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.
Préparateur, C. De Brou. Rue de Paris, n° 44.
Concierge, C. De Weerdt.

CABINET DE PHYSIQUE.

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, J.-G. Crahay, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, J.-B. Wets. Rue des Chats, n° 6.
Concierge, J. Berlanger.

JARDIN BOTANIQUE (2).

(*Voer des Capucins.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.

Jardinier en chef, M. Donkelaer. Voer, n° 10.

---

(1) Voyez ci-dessous le règlement organique.

(2) Le jardin est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les

CABINET DE MINÉRALOGIE.

(*Collége des Prémontrés*, *rue de Namur.*)

Directeur, H.-B. Waterkeyn, prof. à la faculté des sciences.

Préparateur, J.-B. Wets. Rue des Chats, nº 6.
Concierge, J. Berlanger.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.

(*Collége du Roi*, *rue de Namur.*)

Directeur, P.-J. Van Beneden, prof. à la faculté des sciences.

Concierge, J.-H. Augustinus.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE.

(*Rue des Récollets.*)

Directeur, T. Schwann, prof. à la faculté de médecine.

---

mois d'Avril à Octobre, de six heures du matin jusqu'à midi, et de deux jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de Novembre à Mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les Dimanches et jours de fête, le jardin est accessible au public de huit heures du matin à une heure. Les étudiants de l'Université y sont seuls admis pendant les heures fixées pour l'enseignement de la Botanique. Voir le règl. arrêté par la Régence le 29 Juin 1838.



Préparateur, F.-A.-F. Cousot, docteur en médecine.

Collége de Marie-Thérèse.

Concierge, N. Smeyers.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

(*Aux Halles, Kraeke-straet, n° 2.*)

Directeur, A.-L. Van Biervliet, prof. à la faculté de médecine.

Concierge, J.-B. Van Esch

SALLES DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE A L'HÔPITAL CIVIL.

(*Rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P.-J.-E. Craninx et M. Michaux.

Élèves internes, F. Fassin, et F.-J. Bribosia, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES ET D'OPHTHALMOLOGIE.

(*A l'Hôpital militaire, rue de Tirlemont.*)

Professeur, F. Hairion.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ.

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L.-J. Hubert.

Directrice, Mme M.-J. Vanderhulst.

Élève interne, F.-J. Lorette, docteur en médecine.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Commission directrice (2).

Président, G. C. Ubaghs, professeur.
Vice-président, C. A. Périn, étudiant en droit.
Secrétaire, A. De Becker, étud. en droit.
Membres : H. B. Waterkeyn, professeur; F. Nève, professeur; N. J. Laforet, étud. en théologie; L. Constant, étudiant en droit.

Membres actifs.

G. A. Arendt, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
F. N. J. G. Baguet, id.
J. T. Beelen, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. B. David, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
N. J. De Cock, vice-recteur de l'Université.
V. J. François, prof. ord. à la fac. de médecine.
L. J. Hallard, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. B. Malou, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. B. J. Nève, prof. extr. à la fac. de phil. et lettres.
Ch. Périn, prof. extr. à la fac. de droit.

---

(1) V. les statuts arrêtés le 10 Mars et définitivement fixés le 8 Décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 25 Octobre 1846.

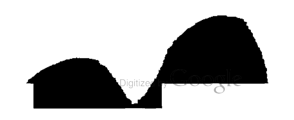


A. Tits, prof. ord. à fa fac. de théologie.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
H. B. Waterkeyn, prof. ord. à la fac. des sciences.
F. Capelle, étud. en philosophie.
L. Constant, étud. en droit.
N. Cornet, étud. en théologie.
A. De Becker, étud. en droit.
L. Degroux, étud. en droit.
A. J. Docq, étud. en théologie.
J. J. G. Duculot, étud. en philologie.
N. J. Laforet, étud. en théologie.
J. B. J. Lefebvre, étud. en théologie.
Em. Nève, étud. en philosophie.
C. A. Périn, étud. en droit.
J. Poumay, étud. en philosophie.
B. Quinet, étud. en droit.
A. Seghers, étud. en droit.
L. Seghers, étud. en philosophie.
E. Solvyns, étud. en droit.
F. X. Van Elewyck, étud. en droit.
L. Wocquier, doct. en philos., étud. en droit.

Membres assistants.

J. Berleur, étud. en philosophie.
A. Bilaut, étud. en philosophie.
P. H. J. Bontems, étud. en théologie.
Th. Cousot, étud. en médecine.
A. d'Anéthan, étud. en philosophie.

Em. De Becker, étud. en philosophie.
F. J. Delers, étud. en théologie.
H. Defontaine, étud. en philosophie.
L. De Give, étud. en philosophie.
F. Devos, étud. en philologie.
N. Doyen, étud. en théologie.
J. B. J. Dubois, étud. en théologie.
Ew. Fettweiss, doct. en philosophie, étud. en droit.
E. Finet, étud. en théologie.
G. Gauthys, étud. en droit.
J. P. L. Hompesch, etud. en théologie.
Houba, étud. en théologie.
J. Josson, étud. en philologie.
J. Lallement, étud. en philosophie.
J. Lejeune, étud. en théologie.
A. Leschevin, étud. en droit.
A. Loin, étud. en sciences.
G. Meyers, étud. en philosophie.
J. Rouvez, étud. en philosophie.
G. Soenens, étud. en philosophie.
J. Tychon, étud. en philosophie.
G. Thomas, étud. en philosophie.
F. Toussaint, étud. en philologie.
P. Vandevivere, étud. en droit.
L. J. Vanderstraeten de Ponthoz, étud. en droit.
N. Wattcamp, étud. en théologie.



Membres honoraires.

P. F. X. De Ram, recteur magnifique de l'Université, président d'honneur de la Société.

Edm. De Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, directeur du séminaire de Montauban.

J. B. De Brouwer, juge suppléant au tribunal de commerce, à Bruges.

Paul Diercxens, avocat, secrétaire de la chambre de commerce, à Anvers.

A. Troisfontaines, doct. en phil. et lettres, ancien étudiant, à Bruxelles.

A. Deschamps, ministre des affaires étrangères, membre de la chambre des représentants.

P. De Decker, membre de la chambre des représentants, à Gand.

Le marquis de Beauffort, à Bruxelles.

F. Chon, prof. d'histoire au collége royal de Lille.

L'abbé Rohrbacher, docteur en théologie de l'Univ. de Louvain, prof. d'histoire au séminaire de Nancy.

A. J. Namêche, licencié en droit canon, directeur de l'école normale, à Nivelles.

Le comte L. De Mérode, ancien membre actif, à Bruxelles.

A. J. Henrotay, prof. au petit séminaire de St.-Trond, ancien membre actif.

L. Delgeur, doct. en phil., prof. à l'institut St.-Louis, à Malines; ancien membre actif.

L'abbé Fillion, prof. d'Ecriture-Sainte au séminaire du Mans.

É. Thonissen, commissaire d'arrondissement à Hasselt

J. Dieden, doct. en phil., ancien membre actif, avocat à Bruxelles

A. Schmidt, ancien membre actif, à Versailles.

Le docteur Le Glay, archiviste général du départ. du Nord, correspondant de l'institut de France, à Lille

Ch. Breton, doct. en phil. de l'Univ. de Louvain, ancien membre actif, à Nancy.

P. Canoy, prof. au petit séminaire de Rolduc, ancien membre actif.

E. Gérard, doct. en phil., prof. au collége de Hasselt, ancien membre actif.

A. De Clèves, bachel. en théologie, prof. au séminaire de Bonne-Espérance, ancien membre actif.

Ch. Loomans, doct. en phil. et en droit, prof. agrégé à l'Université de Liége, ancien membre actif.

G. Lonay, prof. de philosophie au petit séminaire de St.-Trond.

J. J. Nyssens, prof. au petit séminaire de St.-Trond.

Eug. Boré, correspondant de l'institut de France, membre de l'académie arménienne de St.-Lazare.

Aug. Bonnetty, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de la société asiatique de Paris, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.

L'abbé Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.



Th. Asselberghs, doct. en phil., prof. au collége de Malines, ancien membre actif.

Ant. Clesse, membre de la société des sciences et des arts du Hainaut et des sociétés littéraires de Gand, Liége et Tournay, à Mons.

Le vicomte De Chateaubriand, de l'académie française, à Paris.

Ballanche, de l'académie française, à Paris.

Le baron De Gerlache, premier président à la cour de cassation, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

M. Deprez, doct. en phil., ancien membre actif, avocat à Mons.

A. Dhanis, avocat à Anvers, ancien membre actif.

J. D. Kaudt, prof. au collége de la Haute-Colline, à Louvain.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris.

Amédée De Gabourd, à Paris.

Audin, de l'académie, et de l'institut catholique de Lyon, de l'académie de la religion catholique de Rome, etc. à Lyon.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'institut catholique de Lyon, avocat à la cour royale de Lyon.

J. C. Deloose, prof. au séminaire de St.-Nicolas, ancien membre actif.

G. Mottet, ancien membre actif, à Liége.

H. Maret, doct. en théologie de l'Université de Louvain, chanoine honoraire de Paris, prof. à la Sorbonne.

L'abbé Drioux, prof. d'histoire au séminaire de Langre

E. Quatremère, membre de l'académie des inscription et belles-lettres, prof. au collége de France, etc à Paris.

C. De Coux, anc. prof. de la fac. de phil. et lettres, Paris.

F. Labis, bachelier en théologie, ancien membre actif à Rome.

N. Keph, doct. en philos., prof. au coll. de St.-Trond ancien membre actif.

Th. Smekens, avocat, à Anvers, ancien membre actif

F. Lefebvre, docteur en médecine, à Namur, ancien membre actif.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1845-1846, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1846, PAR M. L. CONSTANT.

Messieurs. — Si l'on jette un coup d'œil sur la vie d'une association en la comparant à celle d'un individu, on reste étonné en présence de l'analogie frappante qui existe entre elles. Dans une société, comme dans un individu, la puissance a pour condition essentielle l'heureuse harmonie de ses forces avec le but suprême de son existence. C'est au flambeau de l'intelligence et sous l'empire de la liberté que se réalise la combinaison des ressorts divers qui la font mouvoir. Pour qu'une association quelconque fournisse pleinement sa carrière par une activité propre, il faut qu'elle ait toujours conscience de son état actuel, de la mesure de ses forces et enfin de ses destinées. Toujours, il lui importe d'avoir présent à la pensée et ce qu'elle a fait et

(1) La commission était composée de MM. *G. Ubaghs*, président; *L. Constant*, vice-président; *C. Périn*, secrétaire; *L. J. Hallard*; *F. Nève*; *T. C. Smekens*; *A. De Becker*.

ce qu'il lui reste à faire pour arriver au terme final q lui est assigné.

Ainsi donc, Messieurs, avant d'aborder une nouvell série de travaux, avant d'entrer dans des relations nou velles, il est pour nous du plus haut intérêt d'appel votre attention sur l'état de notre association scienti fique et littéraire pendant l'année qui vient de s'écou ler. L'esquisse rapide que nous allons vous présente dans cette séance vous montrera les progrès de notr institution; elle vous fera connaître aussi les dévelop pements dont elle est susceptible et dont elle espèr la réalisation, parce qu'elle a foi dans le zèle et l'atta chement de tous ses membres; nous sommes en effe tous également tenus de contribuer à sa conservatio et à sa prospérité. Dans ce court aperçu chacun d nous doit trouver un enseignement fécond pour l'a venir; nous y puiserons de nombreux motifs pour nou rallier avec plus de force encore à la pensée qui a serv de principe à la création de notre Société.

Dans la vue d'en exposer la véritable situation, nou ne pouvons mieux faire que de soumettre à votre ju gement, dans l'ordre chronologique de leur production, l'analyse rapide des travaux qui vous ont été présentés dans le courant de l'année académique qui vient de prendre fin, et qui ont eu tour à tour pour objet, la philosophie, la science religieuse, l'histoire ancienne et celle du moyen-âge, la poésie, les études artistiques et la littérature de l'antiquité.

Dans les séances du 16 Novembre, 14 Décembre 1845 et 8 Février 1846, M. N. J. Laforet a lu à la Société un travail sur *le Cartésianisme* (1). L'auteur de ce mémoire s'est proposé de faire ressortir les principaux défauts de cette philosophie cartésienne qui a joué un si grand rôle dans les écoles philosophiques, et qui aujourd'hui encore est accueillie avec une faveur marquée par le rationalisme français et allemand. M. Laforet s'attache surtout aux principes logiques du cartésianisme, qui se résument dans ces deux points : le doute et l'évidence interne. Après avoir défini la véritable nature du doute cartésien et indiqué son analogie frappante avec le principe fondamental du protestantisme, l'auteur passe à l'évidence interne et à la démonstration logique, considérées par Descartes comme le seul moyen d'arriver à la connaissance certaine de la vérité. Après cet exposé des idées cartésiennes, M. Laforet essaie de découvrir si elles peuvent soutenir l'épreuve d'une critique sévère et impartiale ; le doute, l'évidence interne et la démonstration logique sont interrogés au double point de vue de la religion et de la philosophie, et le résultat de cet examen le conduit à conclure que les prin-

(1) Publié dans la *Revue catholique*, tom. III, p. 449 suiv., p. 504 suiv., p. 567 suiv. Ce mémoire forme la première partie des *Études sur le Cartésianisme et le Lamennisme*, par M. N.-J. Laforet (Louvain, 1846, in-8o).

cipes qui servent de base au système cartésien sont i
conciliables avec la religion autant qu'avec la vra
philosophie. Les témoignages de l'histoire à la main
M. Laforet nous montre le rationalisme moderne comm
le développement nécessaire des idées cartésiennes,
la méthode de l'auteur des *Méditations* lui paraît e
tièrement identique avec la méthode suivie de nos jou
par les rationalistes allemands, condamnés par l'inex
rable logique à se perdre dans l'abîme sans fond d
l'idéalisme et du panthéisme.

Dans la même séance (16 Novembre), M. L Con
stant vous a présenté quelques considérations géné
rales dans le but d'aider à l'intelligence d'une Thès
ayant pour titre : *Théorie de la cause dans les contrats*
et dont la discussion a rempli la séance suivant
(30 Novembre). L'auteur a cru trouver que l'obscurit
qui pèse sur la section, qui a pour objet la cause de
conventions, résulte de ce que le législateur moderne
au lieu de donner une définition absolue du contrat
ne le détermine que comme fait générateur de l'obligation ; d'après cela il lui a paru que, dans les principes fondamentaux, le code a confondu la matière de la convention avec celle de l'obligation qui en naît : or, d'après l'auteur, l'objet de celle-ci est la cause du contrat.

On vous a donné lecture dans la séance du 11 Janvier d'un mémoire de M. Schmidt, membre honoraire de la société. Dans ce travail qui fait partie des études de l'auteur sur *la science, la croyance et la philosophie*



au point de vue du catholicisme (1), il s'est attaché à déduire de la nature de l'homme et de la nature de l'intelligence la perception comme source générale de toutes nos connaissances; puis constatant une profonde analogie entre le monde spirituel et le monde matériel, il en conclut une ressemblance fondamentale entre nos moyens intérieurs et nos moyens extérieurs de percevoir, et il arrive ainsi, tout en tenant compte des exigences de la liberté humaine, à reconnaître l'identité absolue du problème de la pensée et du problème de la parole. Trois grands faits reportent nécessairement jusqu'à Dieu l'origine de l'une et de l'autre: la rédemption, la chute, la création; les rapports intimes qui unissent le dogme à l'essence même de la société réclamaient d'ailleurs dans la promulgation divine un caractère social bien tranché.

L'auteur s'appuyant donc sur ces deux bases, et les fortifiant encore par les données de l'observation et de l'histoire, en fait jaillir toute la constitution du monde intellectuel, il en montre l'harmonie avec l'ordre universel; il finit en comparant la théorie catholique de la science aux théories rivales et il n'a pas de peine à prouver toute la supériorité de celle-ci sur celles-là.

M. Aug. Seghers, vous a fait dans la séance du 25 Jan-

(1) V. les analyses des chapitres précédents: Rapport de 1841-1842 (séance du 23 Janvier 1842); Rapport de 1843-1844 (séance du 14 Janvier 1844); Rapport de 1844-1845 (séance du 12 Janvier 1845).

vier 1846 l'exposition et la critique du *Système philosophique de Bordas du Moulin*. L'auteur montre d'abord que les rationalistes, malgré quelques divergences d'opinion, admettent un même principe fondamental : l'évidence interne; puis après avoir présenté l'analyse rapide du système rationaliste formulé par Bordas, il suit l'auteur dans les développements qu'il en a donnés et notamment dans les conséquences morales et religieuses qu'il a tirées d la maxime : l'âme contemple Dieu dans l'idée de l'infini. Suivant l'auteur, cette doctrine n'est qu'un produit de l'imagination démenti par la réalité; car, indépendamment de la réflexion de la pensée sur nos idées à laquelle Bordas attribue toute la science, la faculté de croire est nécessaire pour les rattacher à la réalité qu'elles représentent. Contredit par ce qui est, Bordas invoque ce qui a dû être, c'est-à-dire, l'état de perfection dans lequel l'homme a été créé. Mais la double faculté de voir et de croire, loin d'être contraire à la perfection de la création, lui est nécessaire; car sans elle on ne peut saisir l'harmonie qui doit rattacher le monde des corps à Dieu qui en est la fin suprême.

M. De Clèves, membre honoraire de la Société, vous a communiqué dans la séance du 22 Février le premier chapitre de ses *Essais de psychologie ontologique*. Après avoir établi que la Psychologie a pour principe la véracité de l'intelligence garantie par la souveraine vérité de Dieu, et pour méthode la légitimité de tous nos



moyens de connaître], il aborde l'importante question de l'origine de nos connaissances, et, pour la résoudre, il suit l'enfant dès le berceau jusqu'au moment où il parvient à l'usage parfait de la raison.

« L'homme apporte en naissant un principe de vie intellectuelle et les facultés qui la manifestent. Comment pourrait-il acquérir les puissances de l'entendement, les idées de la raison, les sentiments primitifs de la volonté, phénomènes supérieurs à toute expérience, si Dieu n'en avait déposé le germe dans son âme? Toutefois les facultés ne se développent pas d'une manière purement spontanée et leur développement dépend de certaines conditions : si l'homme n'entre pas en rapport avec le monde visible par les sens, avec la société par l'enseignement, jamais il ne jouira de la vie intellectuelle et morale. Cette éducation de l'enfant ne se fait que graduellement : son intelligence ne parvient à la connaissance parfaite d'elle-même, qu'au moment, où, éveillée par l'enseignement et la vue du monde visible, elle aperçoit au plus intime de son être l'image de son Créateur. Sans l'idée de Dieu, en effet, les puissances de l'entendement flottent dans un vide sans bornes; les idées métaphysiques sont sans objet, les idées morales sans fondement; le désir du bonheur n'est plus qu'illusion, la liberté morale un non-sens. L'idée de Dieu achève ainsi la création de l'être intelligent et moral.

Le Créateur a donc établi entre toutes ses créatures



d'admirables liens, et l'harmonie est le cachet de s
œuvres. L'homme n'est point isolé : les nécessités de
vie intellectuelle, comme de sa vie physique et surn
turelle, l'unissent de la manière la plus intime avec
monde visible, la société, et surtout avec Dieu, s
principe et sa fin dernière.

Dans un travail intitulé : *Etudes sur Pindare* (séan
du 8 Mars) M. Pollet s'est attaché à faire ressortir l'uni
qui existe dans la composition des odes du premier d
lyriques grecs. Il a montré spécialement, en prenan
pour exemple la première *Néméenne*, que les Mythes
dont Pindare fait un usage si fréquent, ont un rappor
intime avec le sujet de l'Ode, et qu'ils renferment un
éloge indirect, très délicat et très élevé, des vainqueurs
que le poëte a pour but de célébrer.

Dans un mémoire ayant pour titre : *De la suprématie intellectuelle d'Athènes dans la Grèce* (séance du 22 Mars) M. J. Duculot s'est proposé de faire connaître, en constatant la prépondérance morale de la république athénienne, les causes successives ou simultanées et les éléments constitutifs de cette glorieuse primauté. La première partie de son travail est consacrée à des indications précises sur le climat, les richesses, l'industrie, les croyances religieuses et les institutions des Athéniens : toutes choses qui ont influé sur la grandeur prodigieuse de la cité grecque. Dans la seconde partie, l'auteur examine l'esprit intime d'Athènes; il y étudie l'individu et la société; il recherche les conditions aux-



lles cette ville a exercé un ascendant si universel. sociabilité des Athéniens occupe ici une assez large e : c'est à cette tendance prononcée de leur caracre national que l'auteur attribue la rare fécondité, la licatesse des sentiments, la parfaite convenance, qui stinguent les productions de ce peuple d'artistes ; il a in de faire voir tous les citoyens d'Athènes occupés à aire aux étrangers par l'élégance de leurs manières leur complaisance empressée, se recherchant les ns les autres par un penchant irrésistible à la conversation, se livrant à ces entretiens intarissables où chacun veut l'emporter par la justesse ou la subtilité du raisonnement et par le charme du langage, souvent même sacrifiant aux jouissances de l'esprit leurs intérêts et leurs droits; comme les faits le prouvent, le pouvoir de l'intelligence est le seul auquel ne cessera jamais de prétendre cette race d'hommes libres et avides de gloire. Amené à décrire les phases diverses du développement intellectuel dans l'histoire de la civilisation attique, M. Duculot retrace à grands traits les tendances religieuses, philosophiques et politiques qui sont dessinées dans quelques œuvres originales, expression immortelle du génie athénien. Il finit par montrer la science dégénérant par de frivoles tentatives dans les écoles de l'ingénieuse Athènes, jusqu'à ce qu'elle succombe entièrement dans la décadence générale de la Grèce.

Dans la même séance, M. Emile Nève vous a donné

lecture d'un fragment d'un *Essai sur l'histoire littérai des Croisades*, dont il avait déjà précédemment com muniqué l'introduction générale à la Société (1) : fragment concernait surtout Pierre l'Ermite et Godefro de Bouillon : la famille et les destinées du premier, lieu de naissance du second ont été l'objet de vives co troverses, dont l'auteur nous fait le récit. Puis, fidèle son plan, il rapproche et il critique les uns par les autr les témoignages des historiens proprement dits et ceu des auteurs des chroniques rimées et des *Chansons d Geste*, pour recomposer la légende et la biographi réelle de ces grands personnages qui appartiennent au provinces belges. Il reproduit dans ce but un certai nombre de passages intéressants, tirés du Roman d *Godefroid de Bouillon*, des diverses branches du Roma du *Chevalier au Cygne*, de la chronique de Philipp Mouskes, des *Chants royaux* du XVe siècle, des *Grande Chroniques de S. Denys*, de Bernard le Trésorier e d'Albèric de Troisfontaine, en fin de P. A. Thymo qui souvent traduit en latin dans son grand ouvrage le trouvères du XIIe et du XIIIe siècle.

La séance du 29 Mars a été spécialement consacré à l'*Étude de l'art musical en Belgique*.— Dans un cour mémoire d'abord, ensuite dans la défense de ses Thèses M X. Van Elewyck, s'est attaché à démontrer quel ques propositions nouvelles touchant notre Musique.

(1) V. Rapport de 1842-1843 (séance du 19 mars 1843).



C'est ainsi, que considérant d'abord l'histoire de ce pays, il conteste, dans sa première thèse, un véritable génie musical au peuple belge. Le sentiment national, d'après lui, n'a jamais choisi cet art pour s'exprimer, et l'opinion publique à cet égard devrait être singulièrement modifiée. — S'occupant ensuite du contact que les diverses écoles de Musique ont eu entre elles vers la fin du XVIIIe siècle, ainsi que de la naissance du Romantisme musical, il se demande comment ces nouvelles influences ont réagi sur l'art en Belgique. La métamorphose a eu lieu plutôt dans la forme que dans le fond, et quelques réformes précieuses n'ont pas suffi pour le détourner de la fausse impulsion qu'il avait originairement reçue. — La 3me thèse concerne l'avenir. L'auteur y indique quelques moyens qu'il croit efficaces, pour atteindre le mal dans sa racine et amener un jour la création d'une véritable école belge.

Le sujet se terminait naturellement ici. Toutefois comme la question de la Musique religieuse est aujourd'hui si fortement agitée, il a voulu aussi sur ce point exposer un système, qui, en écartant tout ce qu'il y a d'exagéré dans les deux opinions en présence, les concilie en ce qu'elles ont d'admissible. Des considérations techniques étant ici indispensables, mais ne pouvant trouver leur place dans une défense de thèses, seront développées par l'auteur dans un mémoire spécialement consacré à la matière.

Dans la séance du 10 Mai, M. J. B. Lefebvre a lu un

mémoire intitulé : *De l'origine et du progrès de no connaissances religieuses.* Dans tout système rationa liste, à travers mille expositions diverses, on distingu toujours ces deux dogmes fondamentaux : les connais sances religieuses sont le fruit des méditations d l'homme, et elles sont soumises à un perfectionnemen progressif. L'auteur du mémoire que nous analysons s'es proposé de réfuter cette doctrine subversive. Il montr par les expériences de la psychologie et par les faits d l'histoire, que la spontanéité pure de la raison, poin de départ du rationalisme, est opposée à la nature; qu l'homme est impuissant pour découvrir, par ses seul facultés, les principes du dogme et de la morale; qu'il faut avoir recours à l'intervention divine pour ex pliquer l'origine des connaissances religieuses. Ensu il fait voir que la révélation primitive, philosophiq ment démontrée, est aussi fondée sur les attributs vins, et attestée par les traditions de tous les peupl Le fait de la révélation établi, tout ce que les ratio listes ont écrit sur le perfectionnement progressif d vérités morales et dogmatiques se trouve détruit. Dieu a révélé les connaissances religieuses au prem homme, elles ont dû être parfaites en sortant de bouche; l'homme n'a pu les changer sans les corromp Cependant, quoique la théorie du progrès imagi par les rationalistes soit fausse et absurde, il ne pas, en tombant dans l'excès opposé, prétendre faire la science de la religion une science stationnaire et i

bile. La religion révélée par Dieu et propagée par l'enseignement doit rester immuable, mais sa connaissance, s'il n'y a point d'obstacle extérieur, doit progresser et se perfectionner. Après ces réflexions générales appuyées sur la doctrine des Pères et sur des raisonnements tirés de la nature de l'esprit humain, l'auteur, pour mieux faire ressortir la fausseté de la théorie rationaliste sur le progrès, montre par l'histoire, que la religion primitive était pure et avait son fondement dans la croyance en l'unité de Dieu; que cette religion primitive, qui fut transmise par toute la terre, s'altéra successivement en dehors du peuple juif; que, si au temps de J. C., le genre humain a quitté ses erreurs pour s'élever à une doctrine pure, ce ne fut point par l'effet du développement de la raison, mais parce qu'un enseignement divin avait été apporté sur la terre; qu'enfin, depuis la naissance de J. C., les peuples, qui n'ont pas été régénérés par la voix des chrétiens, s'enfoncent de plus en plus dans les absurdités de l'idolâtrie et de la superstition.

Dans la séance du 24 Mai, M. N. J. Cornet a lu un travail intitulé : *Traditions sur la Divinité*, *sur l'histoire primitive du monde et de l'homme d'après Hésiode, considérées surtout dans leurs rapports avec la Genèse.* En voici le résumé : les systèmes religieux des peuples anciens contiennent une multitude de traditions, lesquelles exploitées avec discernement deviennent une source inépuisable de témoignages en

faveur de notre foi. Les traditions grecques en particulie
ont conservé un grand nombre de vestiges des croyance
primitives qui se trouvent consignées surtout dans Ho
mère et dans Hésiode. La *Théogonie* et le poëme des *Tra*
vaux et des Jours du second de ces poëtes nous offren
un système complet de traditions, vraies dans leur fond
mais voilées pour la plupart sous une enveloppe allégo
rique. Nous y trouvons en résumé l'antériorité du mono
théisme sur le polythéisme et, à part un anthropomor
phisme souvent grossier, nous y découvrons un Die
premier principe de toutes choses, manifestant sa puis-
sance, sa sagesse, sa justice, étendant son action univer-
selle sur le monde tant physique que moral. M. Corne
passe ensuite à la croyance chrétienne des anges et de leu
défection qu'il retrouve dans les δαίμονες d'Hésiode et
dans sa narration du combat des Titans. Puis, après avoi
mis en parallèle la création biblique et le récit de la
création dans Hésiode, l'auteur passe à l'état primitif
de l'homme; il fait voir successivement son bonheur
dans le paradis terrestre, son péché, les suites de ce
péché, et enfin la promesse d'un Réparateur futur : cir-
constances indiquées toutes par des allusions plus ou
moins claires dans les ouvrages du chantre d'Ascrée.
Enfin il fait observer en terminant la longévité, la
perversité des hommes antédiluviens, et l'histoire des
géants, dans le tableau des quatre âges du monde qui
sont décrits dans le poëme des *Jours*.

Dans la séance du 7 Juin, M. le professeur Nève a

[do]nné lecture d'un travail intitulé : *De l'homme envisagé [da]ns le Véda sous le double rapport de la pensée et de la [pa]role.* Recherchant quelle place est laissée à l'homme [dans] les hymnes et les chants vêdiques inspirés par un [cu]lte naturaliste, il a signalé d'abord l'idée d'intelli[ge]nce rattachée au nom de Manou, ancêtre unique de la race humaine d'après les traditions de l'Inde, et restée inhérente aux mots dérivés qui désignent les hommes en sanscrit et en d'autres langues. Puis, il essayait de définir la manière dont les chantres pasteurs ont exprimé la notion de l'esprit et de ses principales opérations. Il s'attachait ensuite à l'idée de la parole, signe de l'intelligence, phénomène mystérieux dont les poëtes du Vêda reportaient l'origine à un monde surnaturel; il faisait ressortir l'importance que les anciens Hindous ont attribuée à cette idée par la divinisation de la parole, par le culte rendu aux déesses qui la personnifiaient, surtout par l'invocation de la déesse Sarasvati dont le mythe s'est perpétué à travers les révolutions du Brahmanisme; il montrait comment, dans ce mythe, le génie des peuples s'est plu à associer les idées de la voix et des eaux, de même qu'il associait les idées de vérité, de justice et de force, à celle de lumière dans le langage figuré de la poésie. Enfin, l'auteur a envisagé l'efficacité de la prière chantée, réputée l'aliment de la grandeur des dieux et le secours assuré des hommes qui sacrifient, dans la vue d'établir qu'une telle conception de la nature de la parole et de son pouvoir a été la

sauvegarde des derniers éléments du spiritualisme a
milieu des ténèbres de l'idolâtrie indienne.

La séance du 5 Juillet a été occupée par la lecture qu
M. Frédéric Capelle vous a faite de son travail sur *Euri
pide étudié dans sa tragédie : l'Hercule furieux.*

Après quelques considérations sur l'esprit du théâtr
des anciens, qu'il vous a représenté comme une inst
tution nationale, religieuse et littéraire à la fois, l'auteu
du mémoire a cherché à donner une idée du génie pro
pre, du talent particulier d'Euripide; il l'a tour à tou
considéré comme philosophe, poëte tragique et auteu
d'innovations dramatiques qui sont assez en harmoni
avec les tendances du romantisme moderne. Il vous l'
représenté visant continuellement aux grands effets d
drame par la peinture animée et fidèle des passions d
cœur humain, immense livre dont le poëte, discipl
d'Anaxagore et ami de Socrate, avait fait une étude s
approfondie. Il l'a fait voir toujours animé du désir d
plaire à ses concitoyens, leur offrant surtout ce qui pou
vait piquer leur curiosité, exciter en eux de grande
émotions, remuer dans leurs cœurs la fibre si sensibl
de la vanité nationale, et sacrifiant même à ce but le
convenances théâtrales et quelquefois les règles de l'art
Sans dissimuler dans l'analyse de cette tragédie l'em-
barras ou l'invraisemblance de quelques situations, il
a caractérisé l'intérêt propre de chacune des deux ac-
tions qu'Euripide a renfermées dans son œuvre : l'une, la
vengeance qu'Hercule vient tirer des menaces de Lycus;

montre la vengeance de Junon contre Hercule qui immole les siens à peine sauvés des mains du tyran de Thèbes. Enfin il vous a dépeint Euripide, dans son intention bien avouée de ramener ses héros aux justes proportions de l'humanité, cherchant ainsi, sans effacer le prestige traditionnel de leur grandeur, à les rapprocher des conceptions de la multitude.

M. F. Capelle a pris soin d'étayer toujours ses diverses observations de nombreux et longs passages extraits de cette tragédie et qu'il a traduits en vers français avec une scrupuleuse fidélité. Il a fait choix des morceaux qui lui ont paru les plus saisissants, les plus pathétiques, les plus propres enfin à faire comprendre l'écrivain qu'Aristote ne craint pas de nommer *le plus tragique* des poëtes dramatiques ; il s'est proposé, dans cette traduction, de rendre la pensée grecque, autant que le lui permettait la différence du génie des deux langues, dans sa forme originale et avec ses allures propres. C'est ainsi qu'en suivant Euripide pas à pas, pour ainsi dire, il a pu observer l'art avec lequel le grand poëte s'est emparé de tous les incidents de son sujet et la marche qu'il a dû se tracer dans l'admirable composition de l'*Hercule furieux*.

M. J. Poumay vous a lu dans la séance du 12 Juillet un *Essai sur l'histoire politique de l'état de Mégare*. L'auteur fait d'abord ressortir l'intérêt que doit avoir cette histoire en ce qu'elle est en résumé celle des grandes cités Helléniques, un tableau abrégé de leurs révolu-

tions. Après avoir donné pour plus de clarté quelques notions géographiques sur la Mégaride, il aborde son sujet en distinguant deux périodes dans l'histoire de Mégare : relativement à la première période qui répond aux temps fabuleux et aux siècles héroïques de la Grèce, il vous a exposé les principales traditions qui concernent l'origine de la ville et dans lesquelles on retrouve à la fois un fond historique et des fictions brillantes dictées le plus souvent par l'orgueil national. Arrivant à une seconde période qui est l'histoire proprement dite de Mégare, il vous a montré comment cette ville a passé successivement par les mêmes formes de gouvernement que la plupart des cités grecques, depuis la monarchie jusqu'au régime démocratique. L'auteur décrit ensuite les luttes intérieures que soutient pour sa défense le principe aristocratique prédominant à Mégare, en s'appuyant sur l'autorité des vers moraux et politiques de Théognis; puis, il représente Mégare sacrifiée à l'ambition de ses voisins et aux intérêts des grands états dans les guerres intérieures de la Grèce. Il termine en citant quelques traits saillants de cet esprit d'astuce et de sordide parcimonie qui a été reproché aux Mégariens, au point d'être passé en proverbe et d'avoir mérité la censure publique d'Aristophane; il fait observer en même temps que Mégare a été plus tard le séjour des dialecticiens de l'école éristique.

Indépendamment des compositions scientifiques et littéraires que nous venons de passer en revue, la poé-





sie est venue à son tour prêter à nos séances beaucoup de charme et de variété. Il nous suffira de rappeler à votre souvenir les pièces intitulées : *Conclamandum*, *Hermann et Marguerite*, *la Royauté*, par M. Benoît Quinet (1); *Apothéose de Napoléon* (traduit de Multedo, par M. Léon Wocquier) (2); *sur l'album d'une jeune orpheline*, par M. Thonissen (3); *la Fête de Juillet à Namur*, par M. F. Capelle.

Tel est, Messieurs, le résumé des travaux sur lesquels nous avons appelé votre attention dans le but d'éclairer votre jugement sur l'état de notre institution et de vous inspirer le vif désir de son développement. Mais la juste appréciation de ce qu'il nous importe de faire à l'avenir suppose l'intelligence de ce but supérieur auquel doivent se rattacher tous nos efforts. En effet, Messieurs, ce n'est que quand un but est nettement formulé qu'on peut et mesurer ses forces et les employer avec zèle et succès dans cette unité de conception qui sait, grâce à la vertu prodigieuse de l'association, donner tant de puissance même à de faibles efforts. A ce point de vue vous comprendrez facilement comment nous avons cru nécessaire de vous rappeler encore dans cette circonstance la pensée in-

---

(1) Pièces insérées dans le volume qu'il a fait paraître sous le titre de *Pages détachées*. Louvain, 1846.

(2) Publié dans la *Revue de Belgique*.

(3) *Revue catholique*, nouvelle série, vol. I.



time qui a présidé à la fondation de la Société littéraire. La nécessité de cet appel à vos souvenirs le justifie d'autant mieux que notre force à nous consiste à rester fidèles au caractère primitif de notre œuvre. Cela est si vrai que la plupart d'entre nous n'ont fait que continuer l'œuvre que d'autres avaient si généreusement commencée. S'il n'en était pas ainsi, par suite du renouvellement naturel de ses membres, une transformation désastreuse serait à redouter dans la Société, alors surtout que le temps nous éloigne de plus en plus de l'époque de son institution.

Je serai l'interprète des sentiments qui vous ont depuis longtemps animés et qui se présentent encore en ce moment à vos esprits, en vous rappelant, Messieurs, les causes principales qui ont fait naître l'idée première de l'établissement d'une Société littéraire à l'Université catholique.

En présence des théories nouvelles et exclusives enseignées et propagées par le rationalisme moderne avec tant d'ardeur; en présence des conséquences fatales qu'elles entraînaient pour la religion et l'ordre social, des hommes de bonne foi conçurent le noble dessein d'unir leurs talents, afin d'opposer au mal la plus grande force de résistance. On vit alors de jeunes et généreuses intelligences, dirigées par la seule passion du vrai et du beau, se dévouer pour la défense de la vérité; on les vit mettre à l'épreuve de la discussion des connaissances laborieusement acquises pour soutenir

des convictions profondes. C'est ainsi que les élèves se trouvèrent associés à leurs maîtres dans l'intérêt d'une cause commune, le culte de la science unie à la religion et fécondée par la foi. C'est ainsi que, dès le début de leur carrière, ils jouirent du bienfait inappréciable d'une salutaire émulation, qui seule peut assurer le développement des études philosophiques et littéraires; tandis que les esprits se ralliaient sous la bannière de la philosophie chrétienne pour remonter aux principes du vrai savoir, toutes les branches des connaissances humaines devenaient l'objet de recherches et de travaux où des résultats utiles étaient signalés à l'attention du public instruit. Tous ont dû retirer de grands fruits de ce point de vue encyclopédique qui a permis d'accueillir avec le même empressement des mémoires et des essais dans tous les genres.

Telle fut, Messieurs, la pensée qui inspirait les fondateurs de notre Société. Les divers rapports qui, dans de semblables circonstances, vous ont été présentés dans cette enceinte, vous ont montré à l'évidence que tel fut aussi le caractère que les auteurs des nombreux mémoires, qui ont été produits depuis huit ans, surent imprimer à leurs œuvres. Le coup d'œil que nous venons de jeter sur les travaux les plus récents suffit pour vous prouver qu'ils révèlent tous le même esprit, les mêmes sentiments et les mêmes tendances. Car, et nous aimons à le constater, malgré leur spécialité, nous y retrouvons au fond la pensée commune qui nous rattache à

notre passé et nous fait entrevoir un avenir plein d'espérance. C'est ainsi qu'alliant aux principes d'une sage conservation les idées d'un progrès sainement entendu nous avons marché avec intelligence dans la voie qui nous a été ouverte à l'origine. Nous pouvons donc nous rendre ce témoignage, Messieurs, que nous avons compris notre tâche et que nous n'avons point failli à notre mission.

Les rapports que nous avons établis naguère et que nous avons maintenus avec les sociétés qui ont les mêmes vues que nous, ainsi qu'avec des hommes recommandables par leurs lumières et leur attachement à la même cause, nous ont été et nous seront encore d'une grande utilité. Grâce à de telles relations, nous profiterons de leurs travaux et de leurs conseils; nous saurons que notre voix, faible mais dévouée, trouve ailleurs une généreuse sympathie à laquelle nous ne cesserons d'attacher le plus grand prix. D'un autre côté le cabinet de lecture, ce puissant appui de notre institution, nous a offert aussi et nous offrira encore un grand secours : nous continuerons à profiter, comme par le passé, des ressources littéraires qui s'y trouvent réunies en abondance. La commission directrice, grâce à la bienveillance de M. le Recteur, notre Président d'honneur, n'a rien négligé pour le pourvoir toujours avec la même richesse de ces nombreux recueils périodiques qui, traitant dans tous les genres les questions qui sont la dernière expression de la science actuelle, nous four-

nissent ainsi le moyen indispensable d'en suivre le développement nouveau et de bien connaître la position nouvelle des écrivains qui ont droit à nos sympathies.

Avant de terminer, permettez-nous, Messieurs, d'appeler votre attention sur le caractère distinctif de notre époque, pour vous en montrer le côté grave et sérieux qui a un rapport intime avec le but de notre institution. Au nom du progrès indéfini que tant de voix préconisent aujourd'hui, il n'arrive que trop souvent qu'on imprime une fausse direction à de nobles élans de l'intelligence, à de généreuses aspirations de la volonté. C'est là un mal immense et qui nous touche de trop près pour ne pas y arrêter notre pensée. Les partisans de l'incrédulité, en donnant aux mots un sens et une portée qu'ils ne comportent pas, profitent de l'éclat mensonger de leur parole pour s'annoncer aux peuples et leur faire croire qu'ils sont les seuls dépositaires d'une doctrine capable d'amener l'humanité à la forme dernière de la perfection, et, par une conséquence fatale, ils ne manquent pas de refuser à nos principes la puissance du progrès social.

Définir nettement le progrès considéré sous le point de vue social et religieux, intellectuel et matériel, c'est, Messieurs, nous placer sur le véritable terrain que nous devons occuper, afin de nous mettre à la hauteur de notre siècle et repousser avec avantage les prétentions exagérées du rationalisme moderne. Revendiquons, Messieurs, la véritable valeur du mot progrès : décla-

rons-nous hautement les partisans du progrès mieux conçu et bien défini. Et pour résumer notre pensée en peu de mots, disons que nous le voulons, sans réserve aucune, dans la connaissance, l'amour et la réalisation du vrai, du bon et du beau, tout en admettant que dans leur essence ils sont immuables et éternels. Mais en même temps que nous nous attachons à une semblable doctrine qui concilie la théorie de la perfectibilité avec les idées de conservation, nous repousserons sincèrement les utopies d'un progrès universel qui ne peut et ne doit s'élever que sur des ruines, et dont l'expression dernière est cherchée dans des rêves insaisissables, contraires à l'histoire et à l'expérience de l'humanité.

Vous le voyez, Messieurs, pour exercer sur notre siècle une influence sociale, nous devons avant tout nous efforcer de prouver que nos principes, loin d'être exclusifs d'un progrès réel, en contiennent au contraire les véritables germes et les conditions les plus sûres. Mais il est un point spécial sur lequel nous voudrions appeler toute votre attention. Il vous souvient que maintes fois dans de pareilles circonstances, on vous engageait instamment à vous livrer aux études historiques. Il n'est pas moins juste que nous fassions de nouveau valoir aujourd'hui toute leur importance. Les bons esprits ne peuvent qu'être frappés de l'enseignement fécond et utile que l'on recueille en se livrant à une investigation sérieuse des faits. S'il était vrai que tout dans le mon
ernière express l'influence d'une nécessit



toire générale ne devrait nous présenter qu'un tableau harmonique et gradué des diverses existences qui constituent l'univers. Or, il suffit d'ouvrir de bonne foi les pages de l'histoire pour être convaincu qu'il n'existe rien de nécessaire dans les actes qui composent la vie de l'humanité. Observer dans l'étude des grandes époques l'action de la Providence et la part de la liberté humaine, c'est la tâche qui est le devoir de tous ceux qui ne repoussent pas dans leurs recherches la lumière de la vérité.

Vous donc, Messieurs, qui avez déjà pris à cœur la cause si belle de la science religieuse, que les obstacles que vous avez rencontrés, loin de ralentir votre généreuse ardeur, ne fassent qu'augmenter votre zèle. La victoire renferme plus de gloire et de mérite quand elle a été acquise au prix du travail et des sacrifices. Pour l'obtenir, il convient que nous apportions tous, dans la défense du vrai, cette constance et cette modération qu'enfantent la foi et les croyances profondes et que vient fortifier dans l'homme l'amour de la science. Nous trouverons une récompense bien grande dans la pensée d'avoir, dans la mesure de nos facultés, contribué à hâter la réalisation d'un avenir que nous saluons avec bonheur; tout le présage de notre temps, même au milieu des crises philosophiques et religieuses dont nous ne sommes pas encore sortis; de tous côtés on voit briller à l'horizon l'aurore de jours plus beaux, où les intelligences, éclairées par des discussions approfondies, proclameront d'une voix solennelle et unanime l'alliance indestructible de la science et de la foi.



SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FLAMANDE (TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : MET TYD EN VLYT).

Eerevoorzitter.

Hoog. eerw P. F. X. De Ram, Rector Magnificus.

Gewoone werkende Leden.

Zeer eerw. J. B. David, hoogleeraer, ***Bestend. Voorzitter.***
E. Dart, prof. *Ondervoorzitter.*
G. D. Franquinet, student, *Secretaris.*
J. Dupuis, id. *Penningmeester.*
Dr F. Schollaert, hoogleeraer, *Raed.*
P. Verduyn, student, *Raed.*
Boonaerts, id.
Crols, onderpastoor.
L. De Beer, student.
L. De Craecker, id.
J. M. De Smet, id.
A. De Vos, id.
Al. Hoefnagels, id.
P. J. Leusen, id.
Ed. Luytgaerens, pr. subregent.
E. Mast, student.

Meyers, id.
...remans, id.
... Michiels, pr. subregent.
... Oldenkott, student.
A. Op de Beeck, id.
Th. Portmans, jur. doct.
Smits, student.
Van der Burgt, id.
Dr C. N. Van Diest, prof., kant. schoolopziener.
E. Van Even, tweede bibliothecaris.
M. Van Groeneveldt, student.

Werkende-Buitenleden.

De H. H.
K. J. Bogaerts, ss. can. lic.; dioc. schoolopziener van Limburg; oud werkend-lid, te Hasselt.
Bols, vader, onderwyzer, te Werchter.
Buedts, onderwyzer, te Wakkerzeel.
Dr L. Delgeur, prof. te Mechelen, oud werkend-lid.
Gerridts, onderwyzer, te Tervueren.
Dr P. Heiderscheidt, prof., te Mechelen.
F. Heremans, prof. aen het athenæum te Gent.
J. Hoefnagels, med. doct., te Antwerpen.
Jacobs, onderwyzer, te Wespelaer.
W. Knibbeler, te Luik.
Dr J. Nolet de Brauwere van Steeland, te Brussel, oud werkend-lid.

Raeymakers, onderwyzer, te Keerbergen.
Stevens, onderwyzer, te Herent.
Eug. Ed. Stroobaut, letterkundige, te Brussel.
Emm. Van Straelen, te Hasselt.
Van den Bosch, onderwyzer, te Holsbeek.
L. Van der Molen, med. doct. te Stabroeck, oud werkend-lid.
P. J. Van Doren, archivist, te Mechelen.
Van Leemputte, onderwyzer, te Wezemael.

Eer-leden.

De Hr R. Aerts, student.
Eerw. H. C. Caers, onderpastoor in St.-Jacobs.
Eerw. H. F. Craessaerts, deken en plebaen.
Bon De Dieudonné van Corbeek-over-Loo.
De Hr K. Geerts, prof. aen de akademie van fraeije kunsten.
De Hr J. Moeller, hoogleeraer.
Eerw. H. Peeters, pastoor van Ste.-Gertruide.
Eerw. H. G. Pitsaer, president van het kollegie ten Hoogen-Heuvele.
De Hr Rutgeerts, hoogleeraer.
E. Van den Bosch, priester.
Eerw. H. Van den Broeck, s. theol. lic. te Roomen.
De Hr J. Vanlinthout, drukker der hoogeschool.
Eerw. H. M. Verhoeven, hoogleeraer.
Eerw. H. J. B. Waterkeyn, hoogleeraer.



Correspondeerende-leden.

De H. H.

J. A. Albertingk Thijm, te Amsterdam.

J. Blieck, notaris, te Iseghem.

Ph. Blommaert, jur. doct., te Gent.

L. Bollinckx, oud werkend-lid, med. doct. te Melsele.

H. J. Bormans, prof. aen de hoogeschool, te Luik.

F. Borrewater, oud werkend-lid, med. doct. te Merxem.

Eerw. Hr C. Broere, prof. aen het seminarium, te Hageveld.

Caers, advokaet, te Turnhout.

Eerw. Hr C. Carton, direct. van het gesticht der stomdooven, te Brugge.

Colins, regter ter instruct.. provintiele raed, te Antwerpen.

H. Conscience, letterkundige, te Antwerpen.

C. Clercx, vrederegter, provinciele-raed, te Overpelt.

Mevrouw Courtmans, letterk., te Lier.

Eerw. Hr M. Davidts, te Thienen.

P. Dedecker, volksvertegenwoordiger, te Brussel.

J. B. Degrove, direct. van het kollegie, te Beeringen.

Bon J. De Saint-Genois, te Gent.

F. De Vigne-Avé, kunstschilder, te Gent.

Eerw. Hr F. Devoght, prof. in 't klein sem., te Mechelen.

Delvaux, notaris, te Thienen.

J. De Jonghe, te Brussel.

De Jonghe, prof. aen het athenæum, te Brugge.

F. Durlet, kunstenaer, te Antwerpen.

Eerw. Hr Duvillers, pastoor te Middelburg, Oost Vlaenderen.

Ecrevisse, vrederegter, te Eecloo.

P. Helvetius Van den Bergh, letterkundige, te Wijk b Duurstede.

J. Heylen, med. doct., te Herenthals.

Eerw. Hr Hoofs, professor, te Neer-Wavere.

Eerw. Hr J. B. Hoofs, oud werkend-lid, te Brussel.

Eerw. Hr J. Janné, prof. te St.-Truijen.

Kops, hoofdonderwyzer, te Mechelen.

Ex. A. Kempeneers, ss. can. doct., oud werkend-lid, prof. te Luik.

Dr D. Keph, prof. te St.-Truijen.

Eerw. Hr J. B. Lauwers, s. theol. bac. oud werkend-lid, president van het groot seminarium, te Mechelen.

K. Ledeganck, provinc. raed van Vlaenderen, provinc. schoolopziener, te Gent.

J. Mathysen, kunstschilder, te Antwerpen.

Eerw. Hr A. Mertens, oud werkend-lid, te Tervueren.

H. Mertens, bibliothecaris der stad, prof. aen het athenæum, te Antwerpen.

F. Messiaen, jur. doct., oud werkend-lid, adv. te Brus.

Eerw. Hr H. Peters, prof. te 's Hertogenrade.

Eerw. Hr H. J. Peeters, directeur van het kollegie, te Aerschot.

J. Pietersz, hoofdonderwyzer der lagere modelschool, te Brussel.

Eerw. Hr P. J. Renders, ss. can. bac., oud werkend-lid, te Brussel.

Renier, letterkundige, te Deerlyk.

P. Rens, voorz. der maetsch. van vlaemsche letteroefening, te Gent.

Sanders, hoofdonderwyzer, te Turnhout.

G. Schuermans, oud werkend-lid, te Melsbroeck.

J. G. Smolderen, lid der bestendige deput. van den prov. raed, te Antwerpen.

C. P. Serrure, hoogleeraer, te Gent.

C. Serweytens, voorz. der maetschappy van tooneel- en letterkunde, *Kunstliefde*, te Brugge.

Smidsmans, onderwyzer, te Thienen.

F. A. Snellaert, med. doct., te Gent.

F. R. Snieders, oud werk.-lid, med. doct., te Turnhout.

K. J. Stallaert, oud werkend-lid, te Brussel.

Eerw. Hr M. Theunis, oud werkend-lid, prof. te 's Hertogenrade.

Mevr. Van Ackere, geb. Maria Doolaeghe, letterkundige, te Dixmuiden.

J. Van Beers, tweede bibliothecaris, te Antwerpen.

L. Van Caloen, oud werkend-lid, te Brugge.

Eerw. Hr J. Van den Putte, pastoor te Boesinghe (West-Vlaenderen).

Eerw. H. Van der Veken, prof.. te Oudenbosch.

Pr. Van Duyse, archivist der prov. Oost-Vlaend., te Gent.

E. F. Van Huele, oud werkend-lid, te Brugge.

P. J. Van Meerbeeck, oud werkend-lid, med. doct., te Antwerpen.

W. Van Ostaeyen, jur. doct., oud werkend-lid, provin
raed, te Antwerpen.

C. Van Straelen, oud werkend-lid, te Roermond.

Ch. Van Swygenhoven, med. doct., te Brussel.

J. Van Pelt, med. doct. oud werkend-lid, te Esschen.

W. Van West, letterkundige, te St.-Truijen.

J. A. Verdussen, gewezen volksvertegenwoordiger, voorz. van den prov. raed, te Antwerpen.

J. F. C. Verspreeuwen, prof. aen het athenæum, te Antwerpen.

Eerw. Hr P. Visschers, pastoor in St.-Andries, te Antwerpen.

Dr J. J. F. Wap, letterkundige, te 's Hage.



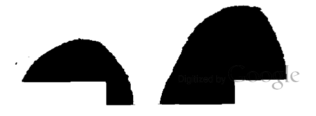
VERSLAG OVER DEN TOESTAND EN DE WERKZAEMHEDEN VAN HET TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP (MET TYD EN VLYT), GEDURENDE DEN AFGELOOPEN JAERGANG 1845-1846, GEDAEN IN DE PLEGTIGE VERGADERING VAN 8sten VAN SLAGTMAEND 1846, DOOR G. D. FRANQUINET, SECRETARIS DES GENOOTSCHAPS.

Myne Heeren,

Met het vurigste verlangen hebben wy het tydstip dezer vergadering te gemoet gezien, om luisterlyk het tiende jaerfeest onzes Genootschaps te vieren. Kan het my anders dan aengenaem zyn, wanneer ik hier voor my het bestuer onzer Hoogeschool, afgevaerdigden uit de aenzienlykste steden des lands, myne medegenooten uit verschillende oorden vereenigd zie, om het verslag te hooren van een Genootschap dat zoo kleine beginsels gehad heeft, in zulken nederigen toestand geboren is, en echter op tien jaren zoo vele vruchten heeft voortgebragt, zoo vele belangstelling verdiend? Troostelyk is zulks, Myne Heeren; want dit doet zien dat de moedertael nog byval vindt en in de toekomst nog veel te hopen heeft. Dit doet zien dat onze hoop niet ydel was, wanneer voor tien jaren het Genootschap gesticht werd, maer dat de *tyd* wezentlyk ryke vruchten onzer *vlyt* heeft aengebragt.

Beginnen wy met een overzigt der werkzaemhed
des jongst afgeloopen jaergangs.

In het vak der geschiedenis zyn vier stukken door
werkende leden ingeleverd. *Het karakter der Grieke
en Romeinen* schetste ons de heer Van Groeneveldt i
zuiveren en echt nederduitschen styl, met waerheid e
juistheid af; en de heer Vandevelde las ons een histo
risch tafereel van den slag van Hastings. De heer De Vo
nam de schoone woorden van Karel-den-Vyfde : *de Bel
gen zyn getrouwe onderdanen, maer verdragen geen
slaverny*, tot opschrift eener voorlezing die allen lo
verdient; lof van den geschiedschryver, want de oog
slag dien hy over de geheele geschiedenis van Belgi
werpt, is diep en juist; lof van den taelkundige, wan
zyn styl is bondig en kernachtig. De schryver laet zien
dat, van den tyd van Cesar af toen het bloed der Nerviers
en Eburonen den grond der vryheid beweekte, tot den
huidigen dag toe dat de vaderlandsche driekleur wappert, de woorden van Karel door elke der geschiedenis bladeren kan geregtigd worden. Standvastig in het verdedigen hunner regten, zullen de Belgen alles in het werk stellen om van den vorst het eerbiedigen hunner vryheden te verkrygen. Zy zullen de hand aen de wapenen slaen, hunnen vorst zelf gevangen houden; maer zyne overheid afzweeren echter uitgezonderd. De rampzalige dood van Artevelde is hiervan het treffendste bewys. Eenmael slechts hebben de Belgen de kroon van het hoofd huns wettigen vorsten gerukt; zyn zy daerom



e kort gebleven aen hun oud karakter? Neen; waren het niet de gewelddadige hervorming der voorvaderlyke instellingen, de schending der duerbaerste vryheden, de magt van onweerstaenbare omstandigheden, de onbuigzame hardnekkigheid van keizer Josef die de Belgen dwongen het uiterste middel tot het redden hunner voorregten te gebruiken? — Ik kan niet nalaten M. H. de schoone woorden aentehalen die de schryver tot de leden van het Genootschap rigt, en welke zyn stuk eindigen: « Verdooven wy het oude karakter niet; dezelfde » gevoelens zyn met het bloed der vaderen in onze har» ten voortgeplant. Welk is inderdaed het gedacht dat » onze vergaderingen beheerscht? *Getrouwheid aen* » *moedertael* en *afkeer voor het juk eener uitheemsche* » *spraek!* — Wy ook dan zyn getrouwe onderdanen en » verdragen geene slaverny. »

Nog eene verdienstelyke voorlezing hebben wy te melden in het vak der geschiedenis, namelyk die van den heer Opdebeeck, getiteld, *Karel-de-Onversaegde en Lodewyk XI.* In krachtigen en gespierden styl schetst de schryver de karakters dier twee vorsten af. Hy bekent dat Karel driftig, oploopend en soms wreed was; maer Lodewyk! hy was een ontrouwe zoon, want hy stond tegen zyn vader op; hy was een vadermoorder, ten minste hy trachtte Philips-den-Schoone te vergeven; hy was een liefdelooze bloedverwant, want hy vermoordde den hertog van Nemours; hy was een bloeddorsteling, verfynd in de wreedheid, want aen hem, die de zonen des

hertogs van Nemours by den dood huns vaders deed getuige zyn, aen hem de eer nieuwe folterluigen uitgevonden te hebben. De schryver toont nog dat Karel kuisch, maer Lodewyk ontuchtig was; dat Karel den naem van dappere en onversaegde verdiende, maer dat Lodewyk die, na den dood van Karel, de jonge en magtelooze Maria van Bourgonje op het lyf dorst vallen, als laffaerd door het geschiedenisblad moet geschandvlekt worden.

Gaen wy nu over tot de letterkundige stukken, en wel vooreerst tot de stukken over ernstige of kritische letterkunde, dan vinden wy belangryke voortbrengselen te bestatigen. De heer Van der Burgt las ons eene schoone en doordachte verhandeling tot antwoord op de vraeg: *Hoe moet de geschiedenis geschreven zyn, wil zy der Maetschappy nut en voordeel aenbrengen?* Hy begint met het onderscheid te toetsen dat tusschen de methode der ouden en die der nieuwere schryvers bestaet, en besluit dat gene ver weg moet wyken voor deze. Vervolgens ontwikkelt ons kundig medelid zyne stelling: namelyk dat de geschiedenis voor den mensch in zyne jeugd bestemd eene beeldengeschiedenis zyn moet, die zich met geene wetenschappelyke nasporingen inlate, dat zy uitsluitend moet dienen om de verbeeldingskracht des jongelings op te wekken, en zyn geheugen te scherpen; verder, dat de geschiedkundige, die voor meer geoefende geesten schryft, zyne verhalen beredeneere, dat hy het verstand des lezers boeije door





algemeene bedenkingen, door wysgeerige nasporingen over oorzaken en gevolgen, dat hy, zonder de uiteenloopende omstandigheden uit het oog te verliezen, alles in één punt wete terug te brengen.

De eerw. heer Luytgaerens las ons eene levensbeschryving van eenen onzer landgenooten uit de 16de eeuw die, hoewel zeer weinig bekend, nogtans onze aendacht allenzins waerdig is, namelyk *Christophorus Longolius*. Hy bewyst dat die schryver, welken Hollanders en Franschen onder de hunnen rekenen, een Belg en wel een inboorling van Mechelen was. Verder doet hy ons de verdiensten en de nagelatene werken kennen van dien schryver welke boezemvriend was van Bembo, van Sadolet, van Reginaldus Polus, van Budeus, met een woord van de grootste geleerden van zynen tyd, en van wien de groote Erasmus met regt zeide : « in rerum in» ventione peracutus fuit et copiosus, in tractandis ar» gumentis dexter et felix, nusquam non præbens ad» mirandæ cujusdam indolis specimen. »

De heer Van Roey benuttigde zyne akademische studiën ten voordeele der moedertael in een stuk getiteld *over Tacitus en zyne werken.*

De heer Franquinet gaf ons eene verhandeling *over het volkslied.* De schryver liet daerin zien hoe belangryk en tevens hoe nuttig deze liederen voor den geschiedschryver en voor den letterkundige zyn. Hy schetst het karakter dier gezangen af, beschouwt den gang eener nationale poezy, en eindigt met het verschil aen te too-

nen dat tusschen de volksliederen van verscheidene natiën moet bestaen.

De heer De Smet leverde ons het eerste gedeelte eener *Verhandeling over de vlaemsche beweging,* waerin hy de scheiding van het koningryk der Nederlanden, door de regering van koning Willem veroorzaekt, als betreurlyk ten opzigte van de beoefening der Moedertael beschouwt. In een ander stuk maekte dezelfde schryver den *lof van de Broederhand*, tydschrift hetwelk te Brussel het licht ziet en tot doel heeft eene letterkundige vereeniging met Duitschland te bewerken. Ik wil my hier niet inlaten met het doorziften van de strekkingen der Broederhand, noch in het bepleiten harer taelverandering en spelling, hetwelk ik aen geleerderen overlaet. Maer zeggen moet ik dat de lof dien de heer De Smet der Broederhand toezwaeit my eenigzins overdreven voorkomt. Overigens, moeten wy de innerlyke verdiensten van het stuk des heeren De Smet laten gelden : krachtige styl, schoone perioden, welgekozene uitdrukkingen, ziedaer hetgeen zyn schrift kenschetst.

Het eerste deel eener *Verhandeling over de latynsche spraekkunsten* bekwamen wy van den heer prof. Van Diest, die reeds zoo veel over onderwys aen het Genootschap medegedeeld heeft. In dit schrift, zoo doordacht, zoo duidelyk, maekt de schryver eene welverdiende kritiek van de bestaende spraekkunsten, en byzonder van de nuttelooze uitwyding der meeste gram-



matikers over den oorsprong der latynsche letters, over het betwiste punt of het deelwoord als taeldeel of niet moet beschouwd worden. Dan nog laet de schryver zien dat, hoewel de inleiding duidelykheid en rangschikking belooft, in de meeste spraekkunsten echter duisterheid en verwarring heerscht. Kunnen dus zoodanige boeken de jeugd verlichten in het beoefenen der latynsche tael? Deze vraeg brengt natuerlyk de volgende te weeg: hoe moet eene opregt duidelyke spraekleer geschreven zyn? Het antwoord belooft ons de geleerde schryver in het tweede deel zyner verhandeling.

Wat de prozaverhalen betreft, heeft het Genootschap verleden jaer vyf stukken ontvangen. Vooreerst las ons de eerw. heer Voorzitter eene zyner zoo belangryke reisverhalen, namelyk *van Weenen naer Linz, Ischl en Salzburg*, dat in het tweede deel van onzen bundel die binnen weinige weken verschynen zal, opgenomen is. De heer Dupuis deelde ons in een vry welgesteld stuk zyne *herinneringen* uit vroegere jaren mede. De heer Verduyn las ons het verhael van eene schrikbarende gebeurtenis te Campenhout, digt by Leuven, voorgevallen namelyk: een vader die zyn kind uit geldzucht vermoordt. Uit *Bossuet's Démonstration de l'existence de Dieu* vertaelde de heer De Vuyst een stuk, tot opschrift voerende: *De Sterren*; en de heer Knibbeler gaf ons in den trant van Livius eene *redevoering van Hamilcar aen zynen zoon Hannibal*. De heer Dart las ons eene schets over die jonge kinderen die eene wondere be-

gaefdheid van de natuer ontvangen hebben de moeij-lykste wiskundige vragen op te lossen. Hy betreurt i zyn stuk die ongelukkige kinderen, die aen de vernede-ringen en de mishandelingen blootgesteld zyn van weg sommige landloopers, die hen aen de bewondering va geheel Europa ten koste geven, en onder den dekmante van menschlievendheid niets anders dan hun eigen bae en belang zoeken.

Spreken wy nu over de gedichten die wy als de tweed afdeeling der bespiegelende Letterkunde beschouwen negen oorspronkelyke dichtstukken werden ingeleverd waervan de beste in den eersten dichtbundel welke van het Genootschap uitgaet, opgenomen zullen wor-den. De heer Feye die door zyn herders dicht, hetwelk in den bundel van verleden jaer algemeen bewonderd werd, als goede dichter in het letterperk bekend staet, gaf ons dit jaer een *huwelykszang* en nog twee stukjes getiteld : *De Dichter* en *Vertrek van eenen vriend op zee*. De heer Van der Burgt beschreef ons in schoone en vloeijende verzen *Het verdwynen en te voorschyn komen der liefelyke natuer* en *De natuerwet in haer worden*. De heer Devos droeg een dicht voor : *Aen eenen broeder op den dag zyner eerste Mis*, en de heer Franquinet las twee stukken getiteld *De stryd* en *Dood van Boduognat*, dit laetste in iambische en alcaïsche maet opgesteld. Van de vertaelde dichtstukken zyn er drie uit oude ta-len, namelyk, door den heer Van Groeneveldt *Dedalus en Icarus* in alexandrynsche verzen volgens het latyn

van Ovidius, en door den heer Franquinet het *Doodsgezang van Regnar Lodbrog*, koning van Denemarken, en *Harald's lied*, beiden uit de oude runische of noordsche tael overgezet. Verder zyn uit nieuwere talen overgenomen *de Lente* van Schiller door den heer De Craecker, en eenige esthnische en deensche volksliederen door den heer Franquinet.

Over taelkunde hebben wy eene schoone verhandeling te melden van den heer Oldenkott tot antwoord op de vraeg : *De vorming en den oorsprong der engelsche tael aen te duiden.* Niet alleen handelt die heer over den oorsprong der engelsche tael, maer ook over de geschiedenis, beschaving, staet van letterkunde in de verschillende tydsbestekken van het brittische ryk. Hy begint met de elementen aen te stippen, uit wier zamenvloeijing en werking de engelsche tael gesproten is, namelyk de keltische, de germaensche, de skandinaefsche en de romaensche; vervolgens schetst hy de beschaving en den staet der scholen onder de romeinsche heerschappy, en houdt zich een oogenblik op by de gedichten van Ossian, wier karakter en schoonheden hy ter loops doet gelden. Hy stelt diens liederen niet gelyk met de gewrochten van Homerus, zoo als de meeste letterkundigen doen; maer uit de beschouwing hunner werken besluit hy dat Homerus meer episch, Ossian meer lyrisch is. Daerna gaet hy over tot het angelsaksisch tydvak. Hy doorloopt de regering van Alfred-den-Groote, en meldt ons de hooge verdiensten van dien vorst voor

de beschaving van zyn volk. Hy stelt ons voor oogen de weinige doch kostbare overblyfselen der angelsaksische litteratuer, welke door de bescherming van Alfred tot zulk een hoog punt van bloei gestegen was. Eindelyk schetst hy ons nog de noordmansche en deensche invallen, die ook eenigen invloed op de vorming der engelsche tael gelaten hebben, en eindigt met de verovering van Engeland door Willem van Normandiën, wiens pooging om de Fransche tael in Engeland te doen heerschen verydeld werd door de verknochtheid der inwoners aen hunne volkstael, en door de wet van eenen zyner opvolgers, Eduard III, die de engelsche tael als volkstael aennam. Niet alleen onderscheidt zich deze verhandeling door hare gewigtigheid en de geleerdheid die er in schittert, maer ook door eenen kernachtigen styl en bouw, die bewyst dat de heer Oldenkott zyner tale zeer magtig is, en indien hy voortwerkt het zeer verre brengen kan. De heer Franquinet leverde afleidingen in over de woorden *graef* en *gade* in *gade slaen*. De eerw. heer Luytgaerens las ons een artikel voor over het werkje des heeren Van den Bosch, oud-volksvertegenwoordiger, dat tot titel voert *Verhandeling over de vlaemsche tael in vergelyking met de hollandsche*. Al de stellingen van dit voor het overig weinig beduidend werkje worden een voor een in dit artikel wederlegd. De schryver bewyst by deze gelegenheid dat Desroches, hoe zeer ook onder andere opzichten verdienstelyk, echter als taelkundige volstrekt niet in aen-

merking komen mag. Zie hier wat Desroches voor de moedertael gedaen heeft : toen hy op zyn negentiende jaer zyne spraekkunst uitgaf, bragt hy tot regels de spelling die toen alleen in Antwerpen, in de school waer hy als ondermeester was aengesteld, gevolgd werd. En die kon hy gansch aennemen zonder zyn eigen dialect, want hy was Hollander, af te gaen. Immers in dien tyd was de verwarring der spelling in Holland zoo groot als zy voor eenige jaren in Belgie was, en iedere van zyne spelregels werd daer toen door dezen of genen schryver gevolgd, terwyl in tegendeel elke regel door de commissie voorgesteld reeds toen in Belgie door schryvers van andere provincien gevolgd werd. Iets wat in het onderhavige stuk door aenhalingen gestaefd wordt. Desroches daerenboven voelde zoo wel het gebrekkige der spelling die hy in zyn schoolboekje, wilde het door zyn meester aengenomen worden, volgen moest, dat hy zelf zegt dat het lidwoord *de* in den eersten naemval verkieslyker is dan *den* en dat hy eenige jaren later in een ander schoolboek reeds de accenten liet varen.

Uit deze opsomming der stukken, ziet gy, M. H. dat de werkende leden van ons Genootschap met vlyt de tael beoefend hebben. Ook zyn de buitenleden aen hunne pligt niet te kort gebleven. De eerw. heer Duvillers, pastoor van Middelburg, zond ons in het begin des afgeloopen jaergangs een viertal zyner naïve en echt vlaemsche volksliederen, die nu sedert eenigen tyd te Gent verschenen zyn. De heer Heremans, professor aen

het Athenæum te Gent, kwam ons twee gedichten le-
zen : het *Landleven* vertaeld uit het hoogduitsch va
Kosegarten en een *Nationael lied.* De heer Keph, pro-
fessor aen het kollegie van St.-Truiden, zond ons he
verhael eener episode uit den tachentig-jarigen oorlo
tegen Spanje, namelyk de marteldood van pater Vink
die liever de schrikkelykste folteringen onderstond da
de geheimen der biecht te verraden, en aldus zyne heilig
pligt als christene priester te verzaken. In de vergade-
ring der onderwyzers, waervan wy later spreken zullen
droeg de heer Stevens, onderwyzer te Herent, ee
breedvoerig en welgesteld stuk voor over het onderwy
en de leerwyze in de lagere scholen en byzonder in d
dorpscholen. Hier kunnen wy niet nalaten den hee
Stevens eenen welverdienden lof toetekennen over zyn
deelneming in de werkzaemheden en den bloei van on
Genootschap. Yverig voor de opvoeding der hem toever-
trouwde jeugd, weet hy zyne diepe ondervinding in he
vak van onderwys ten nutte te maken, en dezelve in lees-
beurten aen ons Genootschap medetedeelen. Niet alleen
draegt zyn stuk de kenmerken eener ware overtuiging,
maer ook nog die eener sierlykheid en duidelykheid van
styl, die den heer Stevens eene eervolle plaets onder de
leden van ons Genootschap verzekeren. In dezelfde zit-
ting gaf ons de heer Gerridts, onderwyzer te Tervue-
ren, die ook met vlyt de zaek der moedertael behartigt,
en dikwyls onze vergaderingen bywoont, in eene korte
schets *Het leven van Elisabeth van Oostenryk, zuster*

van *Karel V*. De heer Jacobs van Wespelaer las ons een stuk-voor, waerin hy de onderwyzers en byzonder de ondeponderwyzers afschetst als diegenen welke de nederduitsche tael gedurende de fransche overheersching als een kleinood bewaerden, en voor grooter verval behoedden. De heer Van Leemputte, onderwyzer te Wezemael, droeg daerna een gelegenheids dichtje voor, en de heer Buedts, onderwyzer te Wakkerzeel, verhaelt ons in korte woorden den taelstryd over het lidwoord *de*, en doet daerby op eene luimige wyze de overdrevenheid der zoogenaemde desrochisten voelen.

Deze snelle oogslag op de werkzaemheden die den afgeloopen jaergang onzes Genootschaps vervuld hebben, bewyst ten duidelykste, M. H., dat de oproep die voorleden jaer by dezelfde gelegenheid als nu gedaen is, hare vruchten heeft voortgebragt, hoewel hierin nog voortgang te doen zy. Ons is verweten, werd er in het jongste verslag gezegd, dat de kring der stoffen die in de leesbeurten verhandeld worden al te beperkt is, dat er byna niets wordt ingeleverd dan oefeningsstukjes, geene historische, letterkundige of wetenschappelyke verhandelingen van algemeen belang. Hoe zeer zulk verwyt, dat aen den nog jeugdigen staet onzer dietsche letterkunde eerder dan aen mangel van belangstelling by de leden des Genootschaps moet worden toegeschreven, in den beginne gegrond was, wordt echter dit gebrek door den steeds aengroeijenden yver onzer mede leden al meer en meer uit den weg geruimd, en alles

doet voorzien dat de lezingen die in onzen broederenkring gedaen worden, eerlang dien graed van belangrykheid zullen bereiken, welke den bloei, het aenzien, en de duerzaemheid eener letterkundige vereeniging verzekeren. En inderdaed, M.H., by onze statuten is een artikel gevoegd, hetwelk reeds goede gevolgen heeft gehad en er nog betere laet verhopen. Wie van ons is niet reeds in het geval geweest, wanneer de dag zyner leesbeurt naderde, van zich besluiteloos te gevoelen en niet te weten waerop hy zyne aendacht vestigen zou? In dien toestand, laet men den tyd, dien men aen werken zou moeten besteden, voorbygaen en eindelyk wordt de dag naderende, en er blyft slechts ruimte genoeg over om ergens een gelegenheids versje, eene geringe vertaling of de eene of andere kleinigheid uit den boek te halen. Zie daer de oorzaek waerom sommigen hunne leesbeurt op eene weinig beduidende wyze vervullen. Dit voelde onze hooggeleerde Ondervoorzitter, de heer Pr. Schollaert, en stelde, om hierin te voorzien, een middel voor dat aller goedkeuring wegdroeg. Het bestond hierin: men zou in het Genootschap drie commissiën noemen, elk uit drie leden bestaende. Deze zouden gelast zyn om elk eene reeks van vragen uit te schryven, en die leden welke op zich zouden nemen dezelve te beantwoorden, eene behulpzame hand te bieden met hun een leiddraed te geven, bronnen aen te wyzen, hunnen styl te zuiveren, enz. Dit voorstel werd gretig aengenomen en aenstonds werden de commissiën ge-



mond, waervan de eerste gelast werd met de wetenschappen, de tweede met de geschiedenis en oudheidkunde, en de derde met de eigenlyk gezegde litteratuer. Eenige dagen daerna werden door elke commissie een twintigtal vragen voorgelegd, waerop, buiten de zeer goede verhandelingen die reeds zyn ingekomen, verscheidenen onzer medebroeders nu hunne krachten beproeven. Er is zelfs onder ons sprake geweest van de voorgestelde vragen ook aen onze buitenleden mede te deelen, ten einde hen in staet te stellen meer deel te nemen aen onze werkzaemheden en gezamentlyk eene zelfde rigting te volgen om 't zelfde doel te bereiken.

Doch hier liet het de heer Schollaert niet by. Zyn Hooggeleerde wist hoe zeer de nederige onderwyzersstand op de dorpen belangryk is, en welken grooten invloed een goed onderwyzer in zyne gemeente kan uitoefenen. Hy zegde ons, gelyk de groote Bilderdyk:

Den wyze is niets gering, de dwaes alleen veracht
Wat heilzame arbeid is voor 't menschelyk geslacht.

Bedenkt, zegde hy ons van den onderwyzer sprekende:

Bedenkt dat in zyn hand
't Toekomstig lot berust van onzen boerenstand.

Hy bragt dan een voorstel te berde, strekkende om de onderwyzers der omstreek aen 't Genootschap te verbinden, ten einde hen daerdoor deelachtig te maken aen den geest die ons bezielt, welke geest dan ook door

hen in hunnen werkkring zou uitgebreid worden. Zaken, die als dit het welzyn des volks tot doel hebben kunnen niet anders dan welkom in ons midden zyn. Ook werd dit voorstel van harte aengenomen en aen de voornaemste onderwyzers der omstreek medegedeeld. Zy ook keurden het goed, en kwamen in eene voorbereidende zitting den grondslag leggen dier vereeniging welke zoo veel goed kan stichten. Drie onderwyzers gezelschappen, die van Herent, van Wespelaer en van Tervueren hebben zich reeds aen ons Genootschap aengesloten, in afwachting dat onze wederzydsche betrekkingen, waerschynlyk in den loop dezes jaergangs, nader bepaeld worden.

Tot hier toe heb ik gesproken over zaken die ons niet dan genoegen kunnen verschaffen. Er blyft my eene lastige taek over, namelyk de smartelyke verliezen te melden die ons Genootschap dit jaer gevoeld heeft. Het ligt in den aerd onzer vereeniging, M. H, van nooit twee achtereenvolgende jaren dezelfde leden in onze vergaderingen te zien. Jaerlyks verlaten eenige leden, wiens akademische loopbaen ten einde is, *onze* Hoogeschool; maer jaerlyks ook komen nieuwe jongelingen wie het vaderland en de moedertael digt aen het harte ligt de opene plaetsen weder vervullen. Wel is waer, zulks veroorzaekt somtyds eene oogenblikkelyke verslapping, dan byzonderlyk wanneer wy die leden die eenigen tyd aen het hoofd des Genootschaps gestaen en dit, als 't ware, in beweging gehouden

en bestuerd hebben, Leuven zien verlaten. Maer hoe smartelyk ook die verliezen ons jaerlyks komen treffen, moet ik echter bekennen dat dit eene der schoonste eigenschappen is van onze vereeniging; en wel hierom, omdat daerdoor de geest die ons bezielt, de liefde voor godsdienst en moedertael, voor vorst en vaderland, en laet ik er by voegen, M. H., de innige verknochtheid aen de *Alma Mater, sancta illa ingeniorum cultrix et parens, late spargens lumen et nomen suum*, die, als voorheen by onze voorouders gebeurde, nimmer in onze harten zal verflauwen, omdat die geest, zeg ik, daerdoor in alle de deelen van ons land verspreid wordt, en dat het Tael- en Letterlievend Genootschap daerdoor met tyd van jaren, eenen invloed moet verkrygen, waerop weinige andere vereenigingen aenspraek kunnen maken. Deze gedachten lenigden eenigzins onze droefheid, toen de heer Emm. Van Straelen door zyne vaderlandsliefde gedreven en met het inzigt van elders meer nut te stichten onzen broederenkring verliet. Het is aen hem, M. H., dat het Genootschap zyn bestaen verschuldigd is. Hy was het die, toen de Hoogeschool nog in hare beginsels was, aenstonds voelde dat de duerbare moedertael daer niet kon vergeten blyven, maer dat zy, als het krachtigste element van nationaliteit en de zekerste waerborg van het behoud onzer voorvaderlyke zeden, ook hier het hoofd moest boven steken. Dit had zyn echt vaderlandsch hart gevoeld, en dit ook wist hy niet tegenstaende alle soorten van hinderpalen ten uit-

voer te brengen. Dank zy hem, M. H., in name van het Genootschap wiens stichter hy is. Dank zy hem, in naem van het vaderland en de moedertael, want hy heeft moedig voor hare duerbare belangen gestreden. Neen, waerde Medegenoten, gy hebt den afscheidsgroet niet vergeten dien hy ons in de laetste zitting, welke hy bywoonde, toestuerde, hoe hy ons tot eendragt en yver aenporde, en met wat nadruk hy ons aenmaende om het vuer der echt vaderlandsche gevoelens in onze harten nimmer te laten verdooven, maer om steeds moedig voort te stryden voor het behoud en den bloei der driemael duerbare moedertael.

Ook de dood heeft twee onzer buitenleden weggerukt; de onvergetelyke Willems die het Tael- en Letterlievend Genootschap zoo innig beminde en zich met zoo veel genoegen in ons midden bevond, hy de stichter van onze jonge litteratuer, de man aen wien wy alles verpligt zyn, wordt door geheel België, door geheel Germanië beweend. Minder bekend, daer zyne zedigheid hem niet toeliet voor uit te komen, was de heer Van Arenberg, priester, bestuerder van het kollegie te Lier. Hy ook was een onzer yverigste buitenleden en zyne dichtstukken in den laetst verschenen bundel des Genootschaps opgenomen zyn genoegzame blyken dat het hem geenszins aen dichterlyk vermogen ontbrak. Zyne talryke vrienden kennen zyn edelmoedig hart, zyne diepe geleerdheid en zyne innige gevoelens voor de zaek die wy voorstaen. Ook is zyn vroegtydige dood een verlies dat door allen ten zeerste betreurd wordt.

Met de nederduitsche Genootschappen van Brussel en Gent zyn wy steeds in vriendschappelyke betrekking Twee onzer medeleden zyn aenzocht geweest om by het verjaerfeest dier Genootschappen het onze te gaen vertegenwoordigen. Met de vereeniging der vrienden van kunsten, letteren en wetenschappen te Maestricht hebben wy nieuwe betrekkingen aengeknoopt en wederzyds onze lettervruchten uitgewisseld.

Onze gewoone vergaderzael die ook tot leeskamer dient is dit jaer in goeden staet gesteld. Hopen wy dat de edelmoedige deelneming van den hoogg. heer Rector Magnificus aen onze poogingen ons ook zal toelaten de boekenkas rykelyk te voorzien; terwyl ik deze gelegenheid waerneem om hem onzen dank te betuigen voor de eerpenningen die hy heden schenkt aen sommige onzer medeleden welke de verdienstelykste verhandelingen gedurende dezen jaergang als leesbeurt hebben ingeleverd.

Het tweede gedeelte onzes bundels is onder de pers en zal weldra het licht zien. Wy kunnen hopen dat het allezins de aendacht der geleerden zal verdienen. Reeds is *de Verhandeling over de gothische litteratuer,* die de heer Franquinet ons voorleden jaer voorlas, afzonderlyk uitgegeven; en ik mag met een waer genoegen hier nog melden dat het tweede gedeelte der Vaderlandsche Historie van onzen achtbaren voorzitter, een werk dat ook aen het Genootschap toehoort, daer het, door zynen voorzitter geschreven, grootendeels in ons midden is

voorgelezen geworden, voor de uitgave gereed zynde, weldra het ongeduld der talryke lezers zal voldoen.

Men vergelyke al de verslagen welke reeds van het Genootschap zyn uitgegaen, en men zal genoegzaem overtuigd zyn, dat wy veel wegs afgelegd hebben, dat onze werkzaemheden van jaer tot jaer in belang hebben aengegroeid. Honderde leden hebben te Leuven liefde voor de moedertael gekoesterd, honderden, zeg ik, die anders immer voor de zaek onverschillig zouden gebleven zyn. Velen van deze zyn in eervolle betrekkingen geplaetst, velen van hen hebben zich reeds door hunne werken eenen naem verworven, en allen arbeiden te gelyk om de zaek der moedertael te doen vooruitgaen. Ziedaer, M. H., vruchten waerop wy ons beroemen mogen, vruchten die zeker binnen het tweede tienjarig tydvak dat wy heden intreden nog talryker en heilzamer zyn zullen.

Laet ons dan immer met *vlyt* voortwerken, terwyl wy met tevredenheid op ons voorleden kunnen terugzien en dat de toekomst ons veel heils belooft. Eens uiteengescheiden om ook onze krachten elders werkstellig te maken, zullen wy immer te Leuven een middenpunt vinden waer alle onze poogingen zich zullen vereenigen. Onder de bescherming der *Alma Mater* zal zich altyd de moedertael in veiligheid bevinden, zal zy altyd bemind, altyd beoefend worden, zoodat wy laten met meer reden nog dan onze voorouders zullen moeten uitroepen : *Quid dulcius Lovanio.*

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Président d'honneur, P. F. X. De Ram, recteur magnifique de l'Université.

Conseil particulier de Louvain.

Président, M. Verhoeven, professeur à la faculté de théologie.

Membres de ce conseil, les présidents et vice-présidents des conférences.

Secrétaire, F. Meeus, étudiant en droit.

Trésorier, C. Périn, étudiant en droit.

Conférence Notre-Dame.

Président, M. Verhoeven.

Vice-président, Th. Cousot, étudiant en médecine.

Secrétaire, L. Willems, étudiant en médecine.

Trésorier, C. Périn, étudiant en droit.

Gardien du vestiaire, C. Dhanis, étud. en philosophie.

Conférence Saint-Jacques.

Président, E. Dejaer, professeur à la faculté de droit.

Vice-président, A. Devos, étudiant en droit.

Secrétaire, L. Fontaine, étudiant en philosophie.

Trésorier, N. Larondelle, étudiant en médecine.

Gardien du vestiaire, P. Nève, étudiant en droit.

Les fonctions de secrétaire du conseil particulier ont été remplies pendant l'année 1845-1846, par MM. Th. Smekens et C. Martini, étudiants en droit; M. F. Lefebvre, étudiant en médecine, était vice-président de la conférence St.-Jacques, Mr C. Martini secrétaire, Mr A. Devos, trésorier de la même conférence en remplacement de Mr Isidore Pirotte, décédé le 1 Mai 1846. Les autres fonctions appartenaient aux titulaires actuels.

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU CONSEIL DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CONFÉRENCES LE 8 NOVEMBRE 1846.

Messieurs, nous ne pouvons vous rappeler les travaux qui nous ont occupés pendant l'année qui vient de s'écouler, sans remercier la Providence d'avoir bien voulu se servir de nous, pour porter des consolations et des secours à ceux qui trop souvent dans leurs souffrances et leurs misères se croient abandonnés par Elle. Nous puiserons dans le souvenir du peu de bien, que nous avons pu opérer, de nouvelles forces, un nouveau courage, et, pour la troisième année, nous renouvellerons l'engagement de poursuivre dignement la belle mission qui nous est confiée.

L'accomplissement de cette mission est, comme vous l'avez compris, de la plus haute importance à notre époque Lorsque les progrès effrayants du paupérisme semblent défier les efforts de la science et de la charité;

lorsque le malaise général, produit par le rapide développement de la population, se trouve accru, dans certaines années, par le manque de subsistances; lorsque, par un travail forcé et tout matériel, l'intelligence des travailleurs se trouve aussi abrutie que leur cœur est corrompu, par suite de l'affaiblissement de leurs croyances; n'est-ce pas pour nous un devoir de nous unir, pour chercher des remèdes à ces grandes infortunes, pour procurer de la nourriture aux pauvres, pour travailler surtout à leur régénération intellectuelle et morale? Les habitudes d'ordre et de travail de nos populations, la générosité traditionnelle de nos compatriotes, la charité si ingénieuse et si dévouée d'un grand nombre, ont pendant longtemps empêché le mal de faire chez nous d'aussi grands ravages qu'ailleurs; mais pouvons-nous nous dissimuler que déjà il ne soit immense et qu'il ne puisse grandir encore, si l'on ne parvient à en arrêter les progrès? A Dieu seul le pouvoir de contenir le torrent qui nous entraîne, à nous le devoir d'y apporter des obstacles qui en diminuent l'impétuosité. Nous y parviendrons d'autant plus sûrement, que nous serons plus fidèles à marcher sous la bannière de notre saint Patron, cet infatigable bienfaiteur de l'humanité, et à y rallier ceux, qui, par leur charité, pourront avec nous et mieux que nous faire bénir cette Providence, qui étend sa sollicitude jusqu'au plus petit de ses enfants.

Vous avez connu notre Société à sa naissance, et dès

sa première année vous avez pu vous convaincre que, faible par ses ressources, elle était forte par l'esprit qui l'animait. C'est par la propagation de cet esprit que vous l'avez vue grandir, et, lorsque le nombre de ses membres eut plus que doublé (1), il devint nécessaire de la diviser en deux conférences. Cette division eut lieu dans l'assemblée générale du 23 Novembre 1845, et depuis ce jour existent la conférence Notre-Dame et la conférence Saint-Jacques, entre lesquelles se sont partagés les membres actifs au nombre de 74. Cette séparation fut pénible pour la plupart des membres, qui, depuis l'origine de la Société, avaient travaillé ensemble au soulagement des pauvres ; mais d'un autre côté elle permettait d'accomplir notre tâche avec plus de régularité, en diminuant le travail de ceux d'entre nous, qui sont chargés des détails de notre petite administration.

Les membres des deux conférences ont visité, pendant l'année, 96 familles, choisies parmi les plus pauvres de la ville, et leur ont porté chaque semaine, avec les paroles qu'inspire toujours la véritable charité, des aumônes fournies par eux, ou recueillies par leurs soins. Si ces aumônes n'étaient pas abondantes, elles pouvaient du moins par les utiles conseils qui les accompagnaient aider ces familles pauvres à sortir de la misère

---

(1) Par suite d'une erreur typographique, le chiffre des membres actifs n'a été porté dans *l'Annuaire* de 1846 qu'à 22, tandis qu'il était de 32.



profonde où elles étaient plongées. Donner aux pauvres des idées d'ordre et d'économie serait déjà pour eux un grand bienfait ; soigner leur instruction et celle de leurs enfants, c'est multiplier et augmenter de beaucoup les ressources qu'on leur procure. Il est vrai que, si tous ne peuvent recevoir les conseils, tous exigent de prompts secours, et le choix, que l'on a dû faire des familles les plus nombreuses, nous a quelquefois obligés à nous préoccuper d'abord presqu'exclusivement des misères corporelles. Néanmoins nous sommes en droit d'espérer que, sur un ensemble d'environ 800 personnes, il s'en trouve un grand nombre pour qui nos avis ne seront pas infructueux. Et puis, n'avons-nous pas déjà eu bien des preuves, que nos recommandations avaient été suivies : les enfants fréquentant les écoles plus assidûment, les hommes se rendant à l'instruction faite pour eux le Dimanche, les parents encouragés à veiller à l'éducation de leurs enfants, tous enfin remplissant plus fidèlement leurs devoirs religieux ; voilà quelques résultats auxquels nous sommes heureux d'avoir contribué, et que l'aumône nous a singulièrement facilités. Cependant nous avons pris soin, dès l'origine, de nous mettre en garde contre les démonstrations de fausse piété, à l'aide desquelles on voudrait exciter notre commisération. Nous ne pouvons oublier que, sur le sol de notre patrie, nous nous adressons le plus souvent à des chrétiens, et nous nous efforcerons toujours de les ramener à la pratique de leur foi, mais

sans jamais faire de cette pratique une condition de nos aumônes. Si nous venions à rencontrer un pauvre, qui eut le malheur de ne pas croire, nous verrions en lui un frère égaré, d'autant plus digne de compassion, qu'en l'absence d'une croyance positive, toute véritable consolation serait pour lui plus rare et plus difficile.

En énumerant les bienfaits de l'aumône, nous ne pouvons omettre les utiles leçons dont elle a été l'occasion pour nous-mêmes. De combien d'exemples de patience et de résignation eussions-nous été privés, si nous n'avions pas été les chercher sous le toit de la misère, et combien de fois n'avons-nous pas vu des malheureux, obligés de s'imposer les plus dures privations, partager encore avec un plus misérable qu'eux un pain qui suffisait à peine pour satisfaire aux besoins de leur propre famille? Comment résister à cet éloquent appel de la charité du pauvre, qui venait s'ajouter à tous les motifs que nous avions déjà de faire la part du malheureux dans notre modeste budget? Aussi grâce au concours des membres actifs, de 184 membres honoraires et de quelques personnes charitables, nous avons pu recueillir une somme de fr. 3679-55. Nous avons dépensé fr. 3518-42; sur cette somme nous avons distribué 3380 kilogrammes de pain, 700 kilog. de riz, 5875 kilog. de houille, plus de 800 objets d'habillement, couvertures, etc., et accordé des secours passagers à un grand nombre de pauvres dans les moments où la misère était la plus intense.

La cherté des subsistances et le manque de travail avaient, en nécessitant de fréquentes distributions, absorbé en hiver la plus grande partie de nos ressources, lorsqu'une part de 900 fr. nous fut accordée dans la recette du concert, que MM. les étudiants donnèrent au profit des pauvres. On aurait pu, une autre année, conserver une partie de cette somme pour les besoins imprévus ou pour l'hiver suivant; mais la misère ne diminua pas sensiblement pendant les premiers mois de la bonne saison; les vivres se maintinrent à un prix très élevé et nous dûmes, jusque pendant l'été, continuer à nos protégés les secours les plus indispensables. Nous avons ainsi terminé l'année avec fr. 161-13 seulement en caisse, et, si quelques dons ne nous avaient été récemment adressés, nous n'aurions pas de quoi fournir aux premières dépenses. Nous avons dû vous informer du mauvais état de nos finances, mais il ne nous effraie point, au moment de nous remettre à l'œuvre; nous comptons sur le généreux concours de tous nos membres, et sur les dons qu'ils pourront nous obtenir par de prudentes sollicitations.

Quoique notre Société compte à peine deux années d'existence, nous avons déjà pu éprouver, combien l'élément mobile qui la compose apporte de difficultés à la suite de nos travaux. Nous avons perdu plusieurs de nos membres les plus zélés, qui avaient terminé leurs études à l'Université. La mort même est déjà venue frapper dans nos rangs. Une maladie de quelques jours a

subitement enlevé à notre amitié Monsieur Isidore Pirotte, au moment où il allait obtenir le grade de docteur en médecine. Étudiant distingué, bon ami, bon chrétien, il avait coopéré, de la manière la plus active, à la fondation de notre Société, et était devenu trésorier de la conférence Saint-Jacques. Déposons encore sur sa tombe avec nos regrets une prière, et que son souvenir toujours cher soit pour ceux qui nous suivront ce qu'il est pour nous-mêmes : un appel au dévouement, dont il nous a donné l'exemple.

Si nos conférences sont privées du concours des membres qui nous ont quittés, ceux-ci ne cesseront pas de faire partie de la grande famille de St. Vincent de Paul. Ils iront dans les villes où la Société est établie se joindre aux jeunes gens chrétiens qui se dévouent au service des pauvres, ils iront fonder eux-mêmes de nouvelles conférences et donner partout des preuves de leur infatigable activité et des sentiments généreux que peut inspirer la religion. Dans plusieurs villes, et tout récemment à Anvers, ce sont des jeunes gens sortis de l'Université catholique et de nos conférences qui ont grandement contribué à l'établissement de l'œuvre de St. Vincent de Paul. Les premiers ils ont réalisé, ce que nous nous efforcerons d'imiter, et nous serons entraînés par leur exemple à porter partout et à conserver toujours, comme nous y engageait avec tant de raison notre président, cet esprit d'union et de charité qui donne la vie à nos conférences et les fait prospérer.

C'est cette pensée qui nous a guidés dès nos premières réunions ; c'est sous son influence que nous avons surmonté les premières difficultés, et que nous espérons surmonter celles qui se présentent tous les jours ; c'est cette pensée enfin, qui nous fit désirer dès l'origine, d'être agrégés à la grande famille de St. Vincent de Paul. Si l'association, en unissant les volontés comme dans un faisceau, donne à chacune d'elles une énergie véritablement féconde, on conçoit facilement toute l'utilité, la puissance et la force, que doivent retirer de leur union des associations, qui sont conçues dans le même but, qui se proposent d'y atteindre par les mêmes moyens. Aussi nous avons tous regardé comme un jour heureux celui où nous avons été unis, par l'intermédiaire du conseil de Belgique, au conseil central de Paris (1). C'est en effet le conseil de Paris, qui a obtenu du Souverain-Pontife l'approbation éclatante donnée par lui à l'œuvre de notre St. Patron, et qui a reçu en même temps le droit de faire participer les membres et les bienfaiteurs de l'association aux nombreuses indulgences, que le Saint-Siége lui a accordées avec une si encourageante libéralité.

Nous avons hâté cette union de tous nos vœux, mais, pour la rendre efficace et durable, il est une vérité que

(1) Le conseil de Paris prononça l'agrégation des conférences de Louvain le 20 Avril 1846, et aux termes de la lettre de M. le président général, le jour de la première assemblée qui suivit sa réception, c'est-à-dire le 17 Mai, fut celui de l'union des sociétés.



nous devons toujours avoir devant les yeux. « La force » de l'association des esprits par le catholicisme est im» mense, vous le savez, elle fait des miracles; mais c'est » à condition que l'on demeure uni et soumis au lien » hiérarchique, qui seul peut prévenir et réprimer les » divisions (1). » Pour maintenir ce lien avec d'autant plus de fidélité, nous avons adopté le règlement général, où l'expérience de tous les disciples de St. Vincent de Paul a déposé tant et de si sages conseils. Quelques modifications y ont été introduites en notre faveur et elles semblaient nécessitées par notre position toute particulière. Nous avons fait imprimer un règlement qui les contient et nous avons déjà pu juger des bons résultats de son application.

« Gardons bien nos règles et nos règles nous garderont. » Cette maxime que Mr De Gerlache, président du conseil de Belgique, a insérée dans son dernier discours à l'assemblée générale, est accompagnée de si utiles réflexions, que nous ne pouvons mieux faire que de les reproduire pour les mettre à profit. Après avoir parlé des sources vénérables où a été puisé le règlement de la Société, il ajoute : « Je ne saurais trop » vous en recommander la méditation et l'observation » rigoureuse. Il serait à désirer, que ses principales

---

(1) Discours prononcé par M. le baron De Gerlache, président du conseil de Belgique, dans l'assemblée générale du 8 Décembre 1845, page 9.

» prescriptions fussent connues d'avance de ceux qui se » proposent de faire partie de nos réunions, afin d'éviter » autant que possible les méprises réciproques et les » défections. » Puis, il recommande spécialement de ne point omettre la lecture prescrite au commencement des séances : « cette lecture, dit-il, qui a pour but de » disposer l'âme aux pensées graves et réfléchies et qui » n'est en quelque sorte qu'un complément de la prière » qui ouvre et clot chaque séance. » Que pourrions-nous ajouter sur ce point qui ne soit compris dans ces paroles dont la sagesse égale l'autorité?

C'est un devoir pour nous de témoigner notre reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu seconder nos efforts et mettre à notre disposition les moyens sans lesquels ils eussent été bien moins fructueux. Nous avons en particulier des remercîments à offrir à Messieurs les membres du clergé de la ville, qui s'est empressé de nous seconder de ses lumières et qui nous a fourni plus d'une fois l'occasion de soulager des misères cachées dont lui seul peut être le confident et le consolateur. Chaque fois que nons avons dû recourir aux institutions de charité, nous les avons trouvées disposées à nous aider de leurs conseils et de leur expérience. De notre côté nous ne négligerons rien pour marcher de concert avec elles, et le faible concours de notre bon vouloir ne leur fera jamais défaut. L'école dominicale fondée cette année pour les garçons nous sera fort utile pour obtenir un des résultats les plus dé-

sirables que nous poursuivons, c'est-à-dire l'amélioration de l'état moral des familles pauvres. Si la corruption est grande, c'est que l'ignorance n'est que trop générale. C'est surtout dans le premier âge qu'il faut combattre l'une et l'autre par une instruction éclairée et par tout ce qui peut consolider une éducation vraiment religieuse. Ce n'est qu'à ce prix qu'on pourra faire échapper le pauvre aux dangers de l'oisiveté, et le mettre à même de remplir avec probité et avec honneur la profession dans laquelle il devra entrer. Rien de plus avantageux dans cette vue que l'institution qui vient d'être fondée à Louvain, et dont les succès sont assurés par les fruits abondants qu'elle a produits dans un grand nombre d'autres villes.

En présence des grandes misères qui se dévoilent à nos regards, les efforts que nous avons tentés sont sans doute peu de chose; mais, quoique le nombre des familles que nous avons prises sous notre patronage soit assez restreint, l'exiguïté de nos ressources, les devoirs que nous avions à remplir nous ont empêchés souvent de faire pour elles, de faire pour d'autres, ce que la charité nous inspirait. Toutefois, n'oublions pas que là n'était pas l'unique but que nous nous étions proposé. En voulant travailler au soulagement et à l'amélioration des pauvres, nous voulions aussi travailler à notre propre perfectionnement. Nous ne pouvons rapporter ici tous les actes de charité dont nos visites ont été l'occasion, mais nous en avons tous senti la salutaire

influence. Qui de nous n'est sorti de chez le pauvre, touché du spectacle de ses misères, étonné quelquefois de sa résignation, confondu souvent par ses vertus; qui de nous en lui adressant des conseils n'a profité de ses exemples; et quand des désordres, des négligences ont été à réprimer, qui l'a entrepris sans faire un retour sur lui-même, sans se souvenir de ses faiblesses, sans désirer de devenir meilleur? C'est là une pensée féconde qui nous a souvent occupés et qui sans cesse nous a été remise devant les yeux.

Cette pensée trouve naturellement sa place à la fin de notre rapport : destiné à nous rappeler l'état de notre œuvre, il l'est aussi à résumer toutes les considérations qui peuvent nous y attacher, nous prémunir contre le découragement et rendre nos travaux de plus en plus fructueux.

Il appartient à des jeunes gens, qui sont entrés dans la carrière des hautes études, de rechercher les causes de la misère, mais ce serait en vain qu'ils tenteraient de trouver les vrais moyens de la diminuer, s'ils ne travaillaient, avant tout, à découvrir les secrets de la charité chrétienne. Ce n'est que par l'union de la science et de la foi que l'on peut arriver à la solution d'un des plus grands problèmes que renferment les sciences sociales : le bien-être moral et matériel des classes indigentes. Intimement convaincus de cette vérité, étudions la richesse pour soulager la misère des pauvres, étudions leurs cœurs pour les porter à Dieu, donnons leur

l'exemple des vertus que nous devons leur faire aimer, et, si à l'amour de l'ordre et du travail ils joignent l'attachement à leurs devoirs, ils seront riches, ils seront bons, ils seront heureux. Nous-mêmes, nous jouirons de leur bonheur, et, loin de nous reposer dans cette douce satisfaction que la main libérale de la Providence accorde comme une première récompense de généreux efforts pour le bien, nous y trouverons un motif de plus d'aller, sous la bannière de notre saint Patron, chercher avec une sollicitude toute fraternelle de nouvelles souffrances à guérir, de nouvelles infortunes à consoler.

LISTE DES ÉTUDIANTS QUI ONT OBTENU DES GRADES ACADÉMIQUES PENDANT L'ANNÉE 1846.

—

Bacheliers en théologie (1).

1 Delers, François-Joseph, de Boulers, prêtre du diocèse de Tournai; 27 Juillet.

2 Fitz-Gibbom, Georges, de Middleton, prêtre du diocèse de Cloynes (Irlande); id.

3 Ryckewaert, Augustin-Jean, de Poperinghe, prêtre du diocèse de Gand; id.

4 Perdereau, Benoît, de Tours (France), prêtre de la Congrégation de Picpus; id.

5 Croquet, Adrien, de Braine-Lalleud, prêtre du diocèse de Malines; id.

6 Poppe, Constantin-Jean, de Waerschoot, prêtre du diocèse de Gand; id.

7 Desmet, Pierre-Auguste, de Courtrai, prêtre de l'ordre de St.-Dominique; id.

8 Pemmers, Ant., de Dahl (grand-duché de Luxembourg), prêtre du vic. apost. de Luxembourg; id.

Licenciés en théologie.

1 Van den Broeck, Philibert, de Beggynendyck, prêtre du diocèse de Malines; 27 Juillet.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 Mars 1839, du 4 Mai 1837 et du 19 Juin 1841. Voyez les *Ann.* de 1840, p. 120 et 125, et de 1842, p. 94.



2 Lambert, Charles, de Lesves, prêtre du diocèse de Namur ; id.

Licencié en droit canon.

1 Feye, Henri-Jean, d'Amsterdam, prêtre de la mission hollandaise, docteur en théologie; 27 Juillet.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Pollet, Jean, de Thourout, prêtre du diocèse de Bruges ; 24 Juillet.

2 Josson, Joseph, de Tantignies, prêtre du diocèse de Tournai ; id.

Docteurs en médecine (1).

1 Philippart, Constantin, d'Antoing, *avec distinction ;* 21 Février.

2 Vesters, Pierre, de Delft (Hollande), *avec grande distinction ;* 24 Mars.

Candidats en droit (2).

1 Bellemans, Fr.-Jean-Pierre, de St.-Nicolas; 18 Avril.

---

(1) Le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements est conféré conformément au règlement du 13 Février 1837. Voyez *l'Annuaire* de 1840, p. 129.

(2) Les listes suivantes sont extraites des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 Septembre 1835, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi ; ils sont signés, ainsi que les procès-verbaux



2 Gillion, Pierre-Joseph, de Châtelet, *avec grande distinction ;* 22 Avril.

3 Degroux, Victor, de Bruxelles, *avec grande distinction ;* 25 Avril.

4 De Smeth, Pierre, de Vossem, *avec distinction et mention honorable ;* 25 Avril.

5 Declercq, Émile, de Bruges ; 27 Avril.

6 Demonceau, Nicolas-Joseph-Victor, de Herve ; 28 Avril.

7 Chantraine, Henri, de Wansin ; 29 Avril.

8 Devroede, Benoît, de Marcq ; 29 Avril.

9 Boucqueau, Théophile-Charles-Joseph, de Jodoigne, *avec distinction ;* 1 Mai.

10 Vandewiel, Jean-Pierre-Désiré, d'Anvers ; 8 Mai.

11 Everard, Victor, de Bruxelles, *avec distinction ;* 8 Mai.

12 Magnette, Louis-Émile, de Neufchâteau ; 9 Mai.

13 Carton, Constant, d'Ampsin, *avec mention honorable ;* 21 Août.

14 Tempels, Pierre, de Bruxelles ; 21 Août.

15 Misonne, Louis, de Gilly, *avec distinction et mention honorable ;* 22 Août.

16 Gravez, Herman, de Clermont, *avec mention honorable ;* 24 Août.

---

des séances, par tous les membres du jury, et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction*.

17 De Smedt, Jacques, de Roulers; 27 Août.

18 Thiery, Émile, de Bruxelles, *avec distinction et mention honorable*; 31 Août.

19 Famenne, Octave, de Walcourt; 3 Septembre.

20 Mineur, Adolphe, de Gerpinnes; 4 Septembre.

21 Siraut, Auguste, d'Anvers; 5 Septembre.

22 Meeus, Ferdinand, de Bruxelles; 5 Septembre.

23 Cruyt, Alexandre-François, de Lokeren, *avec distinction ;* 8 Septembre.

24 Dekeyser, Antoine, d'Audenaerde; 19 Septembre.

25 Anciaux, Édouard, de Namur; 19 Septembre.

26 Deschietere, Benoni, de Kerkhove, *avec mention honorable ;* 23 Septembre.

27 De Becker, Alphonse, de Louvain, *avec grande distinction ;* 24 Septembre.

28 Fallon, Louis, de Namur, *avec distinction ;* 24 Septembre.

29 Maes, Henri, de Hasselt, 24 Septembre.

30 Solvyns, Ernest-Laurent, d'Anvers, *avec mention honorable*; 26 Septembre.

31 Verbist, Edmond, d'Anvers; 26 Septembre.

Docteurs en droit.

1 Smekens, Théophile-Constantin, d'Anvers, *avec grande distinction et mention très-honorable ;* 22 Août.

2 Eeckman, Émile-Nicolas-Benoît, de Tournai, *avec grande distinction ;* 25 Août.

3 Denis, Florimond-Henri-Antoine, de Malines, *avec distinction et mention honorable*; 27 Août.

4 Durant, Jean-Adolphe-Hippolyte, de Bruxelles, *avec grande distinction*; 29 Août.

5 Leplae, Charles-Louis, d'Eessen; 29 Août.

6 Torsin, Léonard, de Léau; 29 Août.

7 Boels, Charles-Paul-Victor, de Louvain, *avec grande distinction*; 31 Août.

8 Lemaître, Henri, de Namur, *avec distinction et mention honorable*; 1 Septembre.

9 Dieden, Louis-François, d'Anvers; 3 Septembre.

10 Voisin, Vulgise, de Frasnes-lez-Buissenal; 12 Sept.

11 Clareboudt, Charles-Eugène, de Furnes; 12 Sept.

Candidats en médecine.

1 Misonne, Aimé-Auguste-Joseph, de Gilly, *avec grande distinction*; 16 Avril.

2 Goor, Désiré-Joseph, de Wezemael, *avec distinction*; 16 Avril.

3 Giebens, François-Joseph, d'Anvers; 16 Avril.

4 Senesal, Edouard-Pierre, de Beveren (Fl. occid.), *avec distinction*; 17 Avril.

5 Otte, Alexandre-François-Joseph, de Commanster, *avec grande distinction*; 17 Avril.

6 Cousot, Théodule-Alexandre-François, de Morialmé, *avec distinction*; 17 Avril.

7 Gravez, Célestin-Joseph, de Sivry, *avec grande distinction*; 21 Avril.

6



8 Vandenabeele, François, de Bruges, *avec la pl*
grande distinction; 24 Avril.

9 Vanderhaegen, Charles-Louis, de Boucle-St-Blaise
24 Avril.

10 Mertens, Jean-François, d'Anvers, *avec distinction*;
20 Août.

11 Lebrun, Charles-Augustin, de Thuillies; 21 Août.

12 Bongaerts, Désiré-Pierre-Joseph, de Hamme (Fl. orient.), *avec grande distinction;* 21 Août.

13 D'Udekem, Jules-Gérard-Marie-Ghislain, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 22 Août.

14 Van Hinnisdael, Jean-Baptiste, de Rotselaer; 28 Août.

15 Boëns, Hubert-Joseph, de Charleroy, *avec grande distinction*; 29 Août.

16 Thevelin, Henri-Désiré, de Vlamertinghe, *avec distinction;* 31 Août.

17 Van Gilse, Adrien-Chrétien de Bar-le-Duc, *avec grande distinction;* 31 Août.

Docteurs en médecine. — 1er examen.

1 Fassin, Jean-Matthieu. de Verviers, *avec grande distinction;* 16 Avril.

2 Decorte, Gédéon, de Graty, *avec distinction;* 16 Avril.

3 Baetens, Joseph-Jean, de Lokeren; 17 Avril.

4 Riemslagh, Félicien-Prudent, de Londerzeel, *avec grande distinction;* 17 Avril.

15 **Minne**, Jean-Baptiste, d'Ecaussinnes d'Enghien, *avec distinction;* 18 Avril.

6 **Deherdt**, Pierre-Joseph-Constant, de Merxem, *avec grande distinction ;* 18 Avril.

7 **Michiels**, François-Louis, de Keerbergen, *avec grande distinction ;* 20 Avril.

8 **Lefebvre**, Ferdinand-Marie, d'Ohey, *avec la plus grande distinction ;* 22 Avril.

9 **Kennes**, Jean-François, de Reeth ; 22 Avril.

10 Colibrant, Jean-François, de Malines, *avec grande distinction* ; 22 Avril.

11 Dethier, Nicolas, de Namur, *avec grande distinction ;* 20 Août.

12 Eeckelaert, François-Louis, de Beveren, *avec distinction ;* 21 Août.

13 Celarier, Charles-Louis, d'Anvers, *avec grande distinction* ; 22 Août.

14 Peeters, Jean-Henri, de Lichtaert, *avec grande distinction* ; 28 Août.

Docteurs en médecine. — 2[d] examen.

1 Stobbaerts, Jean-Joseph, de Waelhem, *avec grande distinction* ; 28 Avril.

2 Duquesne, Charles-Louis, de Wannebecq; 28 Avril.

3 Lefebvre, Ferdinand-Marie, d'Ohey, *avec la plus grande distinction* ; 30 Avril.

4 Schoonbroodt, Jean-Baptiste, d'Aubel, *avec distinction* ; 2 Mai.

5 Demeur, Philippe, de Bruxelles, *avec distinction*; 2 Mai.

6 De Waepenaert, Jean-Henri, d'Alost, *avec distinction*; 2 Mai.

7 De Rode, Laurent, de Louvain, *avec grande distinction*; 4 Mai.

8 Decorte, Gédéon, de Graty, *avec distinction*; 4 Mai.

9 Michiels, François-Louis, de Keerbergen, *avec grande distinction*; 1 Septembre.

10 Minne, Jean-Baptiste, d'Ecaussinnes d'Enghien, *avec distinction*; 1 Septembre.

11 Riemslagh, Félicien-Prudent, de Londerzeel, *avec grande distinction*; 2 Septembre.

12 Boisdenghien, Vincent, de Mons, *avec grande distinction*; 2 Septembre.

13 Deherdt, Pierre-Joseph-Constant, de Merxem, *avec distinction*; 4 Septembre.

14 Fassin, Jean-Matthieu, de Verviers, *avec grande distinction*; 7 Septembre.

15 Colibrant, Jean-François, de Malines, *avec grande distinction*; 8 Septembre.

Docteurs en chirurgie.

1 Lefebvre, Ferdinand-Marie, d'Ohey, *avec la plus grande distinction*; 11 Septembre.

2 Schoonbroodt, Jean-Baptiste, d'Aubel, *avec grande distinction*; 12 Septembre.

Demeur, Philippe, de Bruxelles; 12 Septembre.

Boisdenghien, Vincent, de Mons, *avec la plus grande distinction*; 16 Septembre.

De Waepenaert, Jean-Henri, d'Alost, *avec distinction*; 19 Septembre.

Riemslagh, Félicien-Prudent, de Londerzeel, *avec grande distinction*; 19 Septembre.

De Rode, Laurent, de Louvain, *avec grande distinction*; 21 Septembre.

Boghe, Guillaume, de Bierbeéck, *avec grande distinction*; 21 Septembre.

Colibrant, Jean-François, de Malines, *avec distinction*; 22 Septembre.

Michiels, François-Louis, de Keerbergen, *avec grande distinction*; 24 Septembre.

Stobbaerts, Jean-Joseph, de Waelhem, *avec grande distinction*; 25 Septembre.

Minne, Jean-Baptiste, d'Ecaussinnes d'Enghien; 26 Septembre.

Docteurs en accouchements.

1 Duquesne, Charles-Louis, de Wannebecq; 14 Mai.

2 De Waepenaert, Jean-Henri, d'Alost, *avec distinction*; 15 Mai.

3 Schoonbroodt, Jean-Baptiste, d'Aubel, *avec grande distinction*; 18 Mai.

4 De Rode, Laurent, de Louvain, *avec grande distinction*; 18 Mai.



5 Lefebvre, Ferdinand-Marie, d'Ohey, *avec la plus grande distinction*; 19 Mai.

6 Stobbaerts, Jean-Joseph, de Waelhem, *avec grande distinction*; 19 Mai.

7 Demeur, Philippe, de Bruxelles, *avec distinction*; 20 Mai.

8 Riemslagh, Félicien-Prudent, de Londerzeel, *avec grande distinction*; 30 Septembre.

9 Fassin, Jean-Matthieu, de Verviers, *avec distinction*; 1 Octobre.

10 Minne, Jean-Baptiste, d'Ecaussinnes d'Enghien, *avec distinction*; 2 Octobre.

11 Deherdt, Pierre-Joseph-Constant, de Merxem, *avec distinction*; 5 Octobre.

12 Boisdenghien, Vincent, de Mons, *avec grande distinction*; 6 Octobre.

13 Colibrant, Jean-François, de Malines, *avec grande distinction*; 6 Octobre.

14 Michiels, François-Louis, de Keerbergen, *avec la plus grande distinction*; 8 Octobre.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Biebuyck, Jean-Baptiste, d'Ardoye; 23 Avril.

2 Vandenstaepele, Florent, de Berchem, *avec distinction;* 27 Avril.

3 Dureulx, Edouard, de Tournay, *avec mention honorable*; 29 Avril.

4 Vanlinthout, Joseph, de Louvain; 29 Avril.

5 Verstraeten, Célestin, de Bruges, *avec mention honorable ;* 30 Avril.

6 Jweins, Jules, d'Ipres, *avec grande distinction ;* 30 Avril.

7 De La Charlerie, Edouard, de Dinant ; 6 Mai.

8 Niemants, Joseph, de Malines ; 6 Mai.

9 Verduyn, Pierre-Jacques-Jean, de Berg-op-Zoom ; 7 Mai.

10 Magnette, Louis-Joseph, de Vielsalm, *avec mention honorable ;* 11 Mai.

11 Poumay, Jean-Guillaume, d'Aubel, *avec grande distinction ;* 13 Mai.

12 De Give, François, de Hoyoux, *avec grande distinction ;* 14 Mai.

13 Espital, Achille, de Bruxelles, *avec distinction ;* 18 Mai.

14 Collignon, Jules-Edouard, de Bastogne ; 20 Mai.

15 Coppée, Evariste, de Strepy-Bracquegnies, *avec la plus grande distinction ;* 4 Septembre.

16 Latour, Joseph Bernard-Denis, de Grez ; 4 Sept.

17 Kesteloot, Jourdain, de Thourout, *avec grande distinction ;* 10 Septembre.

18 Glorieux, Jules-Victor, de Dottignies, *avec distinction ;* 10 Septembre.

19 Moyard, Alexandre, de Bruxelles, *avec distinction et mention honorable ;* 11 Septembre.

20 Marousé, Felix-Emile, d'Ath, *avec mention honorable ;* 11 Septembre.

21 Carreer, Joseph, d'Alost; 12 Septembre.
22 De Robaulx, Albert, de Soumois; 12 Septembre.
23 De Lehoye, Edouard, d'Isque; 12 Septembre.
24 Van Doorslaer, Edouard-François-Marie-Jules, de Hamme, *avec grande distinction;* 14 Septembre.
25 Ballieu, Ernest, de Wavre; 16 Septembre.
26 Nemery, Pontian, de Plainevaux; 18 Septembre.
27 Renson, Charles-Amour, de Mataigne-la-Petite; 23 Septembre.
28 De Scheppere, Joseph-Séraphin, d'Eecloo; 24 Sept.
29 Stainier, Emile, de Chatelet; 28 Septembre.
30 Tassin, Florent-Hubert-Joseph, de Verviers, *avec la plus grande distinction ;* 30 Septembre.
31 Frealle, Théodore, de Soignies; 30 Septembre.
32 Serruys, Alexis, d'Ostende; 2 Octobre.
33 Gauthy, Grégoire, de Battice, *avec grande distinction ;* 8 Octobre.
34 De Craecker, Louis, d'Alost; 8 Octobre.
35 Dochen, Hubert-Joseph, de Grand-Hallet; 12 Octobre.
36 De Jode, François-Victor, de Malines, *avec grande distinction et mention honorable;* 12 Octobre.
37 Gerard, Fréderic, de Soignies, *avec distinction ;* 17 Octobre.
38 Goor, Isidore, de Wezemael; 19 Octobre.
39 Sacré, Eugène-Charles, de Merchtem, *avec mention honorable ;* 20 Octobre.
40 Van Landuyt, Eugène, de Grammont; 21 Octobre.



41 De Gerlache, Auguste, de Differdange; 23 Octobre.
42 Dupuis, Isidore-Jean, de Malines, 24 Octobre.
43 Opdebeeck, Auguste, de Thourout, *avec mention honorable*; 24 Octobre.
44 De Wouters, Auguste-Edouard-Joseph-Hubert, de Vertryck; 26 Octobre.
45 Prevost, Ferdinand, de Templeuve; 26 Octobre.

Docteurs en philosophie et lettres.

1 Fettweis, Ewald-Philippe-Guillaume, de Verviers, *avec distinction*; 27 Mai.
2 Demoor, Désiré, de Gyverinchoven, *avec mention honorable*; 14 Octobre.

Epreuve préparatoire à la candidature en sciences.

1 Mauroit, Léonard, d'Ellezelles; 16 Avril.
2 Capelle, Isidore, de Ledeghem; 16 Avril.
3 Van Ruymbeke, Emile, d'Iseghem; 16 Avril.
4 Lasalle, Jules, de Gerpinnes; 17 Avril.
5 Marissal, Victor, de Tournay; 17 Avril.
6 Heusschen, Constant, de Maestricht; 18 Avril.
7 Bernard, Gaspar, de Weiswampack, *avec mention honorable*; 18 Avril.
8 Knibbeler, Guillaume, de Maestricht; 18 Avril.
9 Lebon, Emile, de Genappe; 20 Avril.
10 Valvekens, Jean-Baptiste, de Rillaer; 21 Avril.
11 Wynants, Nicolas, de Louvain, *avec mention honorable*; 21 Avril.



12 Verougstraete, Charles, de Kerkhove; 21 Avril.
13 Wouters, Florent, d'Anvers; *avec mention très-honorable;* 20 Août.
14 Laminne, Maximilien-Louis, de Tongres; 20 Août.
15 Dumoulin, Jean-Théodore-Hubert, de Maestricht; 20 Août.
16 Vandervorst, Pierre, de Leéfdael; 22 Août.
17 Van Esch, Pierre-Prosper, de Louvain; 22 Août.
18 Demonie, Emile, d'Aerzeele, *avec mention très-honorable*; 24 Août.
19 Allart, Emile, de Wavre; 24 Août.
20 Caluwaerts, Pierre-François, de Corbeék-Loo; 25 Août.
21 Lambreghts, Léonard-Remi-Romain, de Brecht; 25 Août.
22 Pitsaer, Eugène, de Tirlemont; 27 Août.
23 Demonceau, Walther-Jean-Marie-Hyacinthe, de Herve; 28 Août.
24 Alard, Alexis, de Strée; 29 Août.
25 Delrue, Brunon, de Heestert; 31 Août.
26 Servranckx, Richard, de Leéfdael; 31 Août.
27 Van Roey, Corneille-Louis, de Malines, *avec mention honorable;* 1 Septembre.
28 Fayt, Leopold-Paulin-Ursmer, de Binche; 1 Sept.
29 Hyernaux, Léon, de Couture-St.-Germain; 1 Sept.
30 Clément, Jean-Baptisté, de Bruxelles; 1 Septembre.

Candidats en sciences physiques et naturelles.

1 Daniau, Henri, de Louvain; 16 Avril.

2 De le Cœuillerie, Jean-Baptiste, de Blandain; 16 Avril.
3 Lebrun, Xavier, de Villers-la-Tour; 17 Avril.
4 Lardinois, Remi, de Herve; 25 Avril.
5 Vertongen, Désiré-Constantin, de Hamme (Fl. or.); 27 Avril.
6 Mohimont, Alexandre, de Namur; 28 Avril.
7 Schieffer, Léonard, de Ruremonde; 20 Août.
8 Kervel, Wibrand, de La Haye; 20 Août.
9 Bekaert, Auguste, de Nevele; 21 Août.
10 Bibot, Auguste, de Faulx; 28 Août.
11 Renson, Auguste, d'Orp-le-Grand, *avec mention honorable*; 2 Septembre.
12 De Broux, Jacques-Antoine, de Baisy-Thy; 5 Sept.
13 Snoeck, Victor-Matthieu, de Charneux; 5 Sept.
14 Bonnevie, Auguste-Jean, de Bruxelles; 9 Sept.
15 Larondelle, Nicolas-Joseph, de Membach; 15 Sept.
16 De Brabanter, Victor, de Grammont, *avec distinction*; 16 Septembre.
17 Van Diest, Jean, de Louvain; 16 Septembre.
18 Piret, Lambert, de Montigny-sur-Sambre; 17 Sept.
19 Ghislain, Pierre, de Trivières, 21 Septembre.

Candidat en sciences physiques et mathématiques.

1 Preuveneers, Louis-André, de Louvain, *avec mention honorable*; 19 Septembre.

STATISTIQUE, D'APRÈS L'ORDRE DES FACULTÉS DES ÉTUDIANTS ADMIS PAR LES JURY D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philosophie et Lettres	Sciences	TOTAL.
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
TOTAUX	357	517	717	207	1798

(1) Voyez le titre III de la Loi sur l'enseignement supérieur du 27 Septembre 1835. — La liste nominative des étudiants est imprimée dans les *Annuaires*. Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS PAR LES ÉTUDIANTS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinct.	La plus grande distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
TOTAUX	1121	336	250	91	1798

(1) V. ci-dessus p. 108, note, et les listes nominatives imprimées dans les *Annuaires*.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1845-46.

ANNÉE ACADÉMIQUE.	Humanités	Philos. et Sciences, 1re an.	Sciences, 2me an.	Philosop. 2me an.	Médecine	Droit	Théologie	TOTAL
1834-35*	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
TOTAUX	1251	1442	829	800	802	1265	539	6928

(*) Pendant cette année on s'est borné aux Cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les Cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante. Le collége des Humanités a été ouvert au mois d'Octobre 1838.

TABLEAU COMPARATIF DES INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DES ANNÉES ACADÉMIQUES ANTÉRIEURES A 1846-47 (1).

1834—35 (2)	80
1835—36	260
1836—37	350
1837—38	416
1838—39	572
1839—40	610
1840—41	654
1841—42	710
1842—43	720
1843—44	762
1844—45	765
1845—46	769

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse tout au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions faites pendant les deux premiers mois de l'année. Le *Tableau général* donne le chiffre total de l'année entière.

(2) Voyez la note placée au bas du Tableau général.

7.

INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1846—47 (1).

Humanités.	156
Philosophie, lettres et sciences, 1re année . . .	116
Sciences, 2me année préparatoire à la médecine	97
Philosophie et lettres, 2me année préparatoire au droit.	85
Médecine.	86
Droit.	162
Théologie	59
Total	761

(1) Voyez la note 1 du *Tableau comparatif*, p. III.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II Macch. XII, 46.

---

1 Mai. *Pirotte,* Isidore, étudiant en médecine, né à Bey le 24 Juin 1821, décédé à Mailleu.

Juin. *Florent,* Louis, étudiant en Philosophie, membre de l'Institut de Philologie, né à Maestricht, décédé dans la même ville, à l'âge de 22 ans.

7 Sept. *Cassart,* Maximilien-Joseph, étudiant en droit, né à Gemblours, décédé au même lieu, à l'âge de 22 ans.

21 Oct. *Verzyl,* Florimond, étudiant au collége de la Haute-Colline, né à Louvain, décédé au même lieu, à l'âge de 18 ans.

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

Titre I.

De l'Inscription et du Recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur Magnifique, et produire un certificat de bonne conduite et un autre constatant que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produiront un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'acte d'inscription n'aura son effet que durant l'année académique courante. L'inscription devra être renouvelée tous les ans.

Le droit de première inscription est de 10 francs, celui de recensement ou de renouvellement de l'inscription est de 5 francs. La somme provenant des inscriptions est versée dans la caisse de l'Université. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs pour l'inscription, et autant pour le recensement.

ART. 3.

Les inscriptions et les recensements se feront annuellement dans la huitaine qui précède le premier Mardi d'Octobre jusqu'au Samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, nul ne pourra être inscrit ou recensé que pour des motifs graves, dûment justifiés.

ART. 4.

Pour être admis au recensement chaque élève doit présenter son acte d'inscription. En outre il devra être favorablement mentionné dans les rapports que le Vice-Recteur et les Facultés adressent au Recteur Magnifique à la fin de l'année académique (1).

ART. 5.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer les Statuts et Règlements académiques et de remplir les devoirs qui leur sont prescrits.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises et sans l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient, ne sera pas porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'Intérieur. En outre, s'il échoue à cet examen, il ne pourra plus être recensé.

Cette mesure est applicable aux jeunes gens qui auraient fait dans d'autres établissements une partie des études nécessaires pour l'examen qu'ils voudraient subir. *Séances du Conseil rect. du* 13 *Mai et du* 14 *Octobre* 1839.

Titre II.

Des Autorités académiques.

ART. 6.

Les Autorités académiques sont : le Recteur Magnifiquè, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 7.

Les Professeurs de l'Université, convoqués par le Recteur Magnifique et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 8.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième Lundi de chaque mois. Lorsque le Lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 9.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier Lundi, Faculté des Sciences;
Le Mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;
Le Mercredi, Faculté de Médecine;

Le Jeudi, Faculté de Droit;
Le Vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au Samedi suivant.

Titre III.

De la Discipline académique en général.

ART. 10.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 11.

Les étudiants externes assisteront, les Dimanches et jours de fête, aux Offices de l'Université qui se célèbrent à la chapelle des Frères de la Charité, à neuf heures. Pour les offices de l'après-midi, ils sont engagés à fréquenter une des églises de la ville.

ART. 12.

Les étudiants externes, dans les trois jours de la prise de leur domicile, auront soin de faire remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils demeurent. Les mêmes indications devront être données en cas de changement de domicile.



ART. 13.

Ils devront être rentrés chez eux à dix heures du soir (1).

Les habitants de la ville, qui louent des appartements à des étudiants, prêteront spécialement leur concours pour le maintien de cette disposition.

ART. 14.

Les étudiants internes observeront les Règlements particuliers des Pédagogies ou Colléges de l'Université.

ART. 15.

L'entrée des maisons, dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable, est rigoureusement défendue à tous les étudiants de l'Université.

ART. 16.

Il y aura annuellement deux Vacances; l'une du Mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au second Mardi qui la suit; l'autre, du premier Vendredi d'Août jusqu'au premier Mardi d'Octobre.

---

(1) La fréquentation du théâtre étant contraire à l'intérêt des mœurs et des études, et d'ailleurs incompatible avec l'observation du règlement, il est rigoureusement défendu aux étudiants d'assister au spectacle. *Séance du Conseil rect. du 9 Mai 1840.*

Titre IV.

Des Peines académiques.

ART. 17.

Les peines académiques sont les admonitions, l
suspension du droit de fréquenter les Cours ou l'un
d'eux, la prorogation du temps fixé pour les examens
en vertu desquels se confèrent les diplômes scientifiques, et l'exclusion de l'Université.

ART. 18.

Ces peines seront appliquées, selon l'exigence des cas, de la manière suivante : les admonitions par le Professeur ou par les Autorités académiques ; la suspension du droit de fréquenter un Cours, par le Professeur de concert avec la Faculté ; la suspension du droit de fréquenter les Cours et la prorogation du temps fixé pour les examens, par la Faculté de concert avec le Recteur Magnifique ; l'exclusion de l'Université par le Sénat académique.

ART. 19.

Le Recteur Magnifique ou le Vice-Recteur pourront aussi prononcer la suspension du droit de fréquenter les Cours et réprimer, dans certains cas, par le *Consilium abeundi* (1) les contraventions aux règlements académiques.

(1) La remise proportionnelle des rétributions des Cours est faite à l'étudiant qui aura reçu le *Consilium abeundi. Séance du Conseil rect. du* 14 *Mars* 1837.

La suspension du droit de fréquenter les Cours emporte la défense de sortir de son domicile.

Titre V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 20.

Toutes les faveurs, qui pourront être à la disposition de l'Université, ne seront accordées qu'aux étudiants qui se distingueront par la régularité de leur conduite et par leur application.

ART. 21.

Il sera annuellement accordé à cinq étudiants de chaque Faculté l'exemption des rétributions des Cours fixées par les art. 25, 27 et 29. Ceux qui croient avoir des titres à cette faveur devront, avant la fin du mois de Juillet, adresser leur demande au Recteur Magnifique (1).

ART. 22.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation ou d'aptitude extraordinaire à l'étude, qui sont exigés pour l'obtention d'une bourse ou de toute autre faveur, ne sont donnés que par le Recteur Magnifique.

---

(1) L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continue pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application. *Séance du Conseil rect. du* 13 *Mai* 1839.



La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient délivrés.

Pour les étudiants internes, la déclaration sera donnée par le Doyen de la Faculté et par le Président de leur collége (1).

Titre VI.

De la distribution et des rétributions des Cours.

ART. 23.

Un programme annoncera l'ordre et la distribution des Cours de chaque semestre.

ART. 24.

Les Cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Introduction à la Philosophie, la Logique, la Métaphysique générale et spéciale, l'Esthétique, l'Introduction à l'étude des Langues orientales, la Littérature grecque et latine, la Lit-

(1) La déclaration pour l'obtention des certificats d'aptitude extraordinaire à l'étude, mentionnés à l'art. 33 de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 Sept. 1835 et à l'art. 33 de l'arrêté royal du 9 Février 1836, ne sera délivrée par les Facultés qu'après un examen préalable des étudiants qui désirent obtenir ces certificats. *Séance du Conseil rect. du 10 Juillet 1837.*



érature flamande, la Littérature française, l'Histoire ancienne, l'Introduction aux Mathématiques supérieures, la Physique et l'Astronomie physique.

Seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude du Droit : la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie, l'Economie politique, la Statistique, la Géographie physique et ethnographique, l'Histoire du moyen-âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, l'Archéologie, les Antiquités grecques et romaines, et l'Histoire des Littératures modernes.

Seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude de la Médecine : la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie, les Mathématiques transcendantes, la Chimie générale et appliquée (1), la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Géologie, la Botanique et la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Ces Cours se divisent en Cours *ordinaires* ou *obligatoires*, et en Cours *extraordinaires* ou *facultatifs*. Ils seront déterminés dans le programme, qui contiendra aussi l'indication des Cours exigés pour le doctorat en Philosophie et en Sciences.

Les Cours *extraordinaires* ou *facultatifs* de ces Facultés n'exigent de la part des étudiants aucune rétribution particulière. Ceux qui se proposent d'en suivre un ou plusieurs devront se faire inscrire chez

(1) Les Cours de Physique et de Chimie seront accessibles aux étudiants pendant la première et la seconde année.



les Professeurs respectifs, immédiatement après la pu-
blication du programme.

ART. 25.

Les rétributions pour les Cours ordinaires et ex-
traordinaires de la première année dans les Facultés
de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent
à 220 francs. Les mêmes rétributions sont fixées pour
ceux de la seconde.

ART. 26.

Les Cours de la Faculté de Médecine comprennent
trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive,
pathologique, organogénésie, monstruosités (1)), la
Physiologie et l'Hygiène (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 Janvier 1836.

(2) Les étudiants, qui se proposent de prendre des grades devant le Jury, ne pourront être inscrits pour les Cours de première année, sans être candidats en Sciences. Ceux qui, après avoir fréquenté pendant deux années les Cours de Philosophie et des Sciences, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, seront réinscrits en Sciences ; ils demanderont à la Faculté des Sciences de pouvoir jouir de la disposition de l'art. 34, et à la Faculté de Médecine l'autorisation de fréquenter le Cours d'Anatomie. *Séance du Conseil rect. du 19 Décembre* 1836.



nérale des maladies internes, la Pathologie et la hérapeutique spéciale des mêmes maladies, la Pharacologie et la Matière médicale, la Pathologie exerne (1), la Clinique interne et la Clinique externe (2).

Troisième année : la continuation des Cliniques inne et externe, la Médecine opératoire, le Cours héorique et pratique des accouchements (3), la Mé·ecine légale et la Police médicale, la Pharmacie héorique et pratique, l'Encyclopédie et l'Histoire de la médecine.

ART. 27.

Tous les Cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'art. précédent, sont obligatoires. Il sera payé 30 francs par Cours semestriel, et 60 francs par Cours annuel. Les rétributions de tous les Cours de la première année s'élèveront ainsi à 150 francs, ceux de la deuxième à 240 francs et ceux de la troisième également à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les Cours de la deuxième année des Sciences, et qui dé-

---

(1) Les Cours de Pathologie spéciale des maladies internes et externes, ainsi que le Cours théorique et pratique des accouchements sont bis-annuels. *Séance du Conseil rect. du* 11 *Nov.* 1844.

(2) V. le règlement pour les étudiants en Médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil, du 7 Nov. 1836.

(3) V. le règlement pour les étudiants en Médecine admis à l'hospice de la Maternité, du 7 Novembre 1836.

sireraient fréquenter le Cours d'Anatomie comparée paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 28.

Les Cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit, l'Histoire du Droit Romain, les Institutes du Droit Romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les Éléments du Droit civil moderne (1).

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public interne et externe, et le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, le Droit administratif, l'Histoire du Droit coutumier de la Belgique et les Questions transitoires, la Procédure civile y compris

---

(1) Les étudiants, qui se proposent de prendre des grades devant le Jury, ne pourront être inscrits pour les Cours de première année sans être candidats en Philosophie et Lettres. Ceux qui, après avoir fréquenté pendant deux années les Cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui à cause d'une circonstance particulière n'auraient pu se présenter aux examens, seront réinscrits en Philosophie ; ils demanderont à la Faculté de Philosophie et Lettres de pouvoir jouir de la disposition de l'art. 34, et à la Faculté de Droit l'autorisation de fréquenter le Cours de Droit naturel. *Séance du Conseil rect. du* 19 *Décembre* 1836.

l'organisation et les attributions judiciaires, et la médecine légale.

ART. 29.

Tous les Cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il sera payé [illegible]0 francs par Cours semestriel, et 80 francs par Cours annuel. Les rétributions de tous les Cours de la première année s'élèveront ainsi à 200 francs (1), ceux de la deuxième à 240 francs, et ceux de la troisième à [illegible]30 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les Cours de la deuxième année de Philosophie, et qui désireraient fréquenter les Cours de Statistique, d'Economie politique et d'Histoire politique moderne, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces Cours.

ART. 30.

La distribution des Cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier (2).

---

(1) Les Cours d'*Encyclopédie du Droit* et d'*Histoire du Droit Romain* ayant été réunis en un seul Cours semestriel depuis le commencement de l'année académique 1842-43, la somme de 240 francs, fixée pour tous les Cours de la première année, a été réduite à 200 francs.

(2) Les étudiants en Théologie, qui désirent fréquenter un Cours facultatif ou ordinaire d'une autre Faculté, devront, après avoir ob-

ART. 31.

Les rétributions, fixées par les art. 25, 27 et seront payées intégralement entre les mains du r veur des Facultés au moment de l'inscription ou recensement.

Le receveur remettra aux étudiants avec la quitta une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre indiquera la place à occuper dans les auditoires.

ART. 32.

Les Facultés pourront accorder, à la demande presse des parents, un délai pour le paiement rétributions. Les étudiants, qui auront obtenu un lai, se présenteront avec la déclaration de la Facu chez le receveur qui leur remettra la carte d'entr

ART. 33.

Les étudiants, qui désirent être dispensés de la fi quentation d'un ou de plusieurs Cours, devront adr ser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 34.

L'étudiant, qui aura payé la rétribution pour

---

tenu le consentement de la Faculté de Théologie, adresser par é une demande au doyen de la Faculté dans laquelle ces Cours s donnés. *Séance du Conseil rect du 12 Novembre 1838.*



urs ou pour les Cours d'une année, pourra être
torisé par la Faculté à fréquenter les mêmes Cours,
années suivantes, sans être tenu à une nouvelle
ribution.

Titre VII.

De la fréquentation des Cours.

ART. 35.

La durée des leçons est d'une heure au moins, et
une heure et demie au plus; personne ne pourra sor-
de l'auditoire avant que la leçon soit terminée (1).

ART. 36.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exac-
ude tous les Cours ordinaires et obligatoires men-
onnés dans le programme; la même obligation s'é-
nd à ceux qui se font inscrire pour des Cours
traordinaires ou facultatifs.

ART. 37.

Les étudiants ne pourront s'absenter des leçons,
sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans
e permission spéciale du Vice-Recteur ou du Pré-
dent de leur collége.

---

(1) Les Professeurs s'assureront des progrès des étudiants en leur
ressant des questions sur les matières de l'enseignement. *Séance du
onseil rect. du 6 Août* 1837.

ART. 38.

Les étudiants externes, qui, pour cause de malad seront empêchés d'assister aux leçons, devront informer aussitôt le Vice-Recteur. Ils auront éga ment soin de faire connaître quand cet empêchem aura cessé.

ART. 39.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire ch cun aura soin de s'y trouver à la place qui lui a été assignée. Pendant les leçons, le silence et le b ordre doivent être rigoureusement observés; si qu qu'un se permettait de les troubler, le Professe pourra lui enjoindre de sortir de l'auditoire et pro quer, selon l'exigence du cas, l'application des pein académiques.

ART. 40.

Ne seront admis à fréquenter les Cours acadén ques que ceux qui auront été portés au rôle des ét diants, conformément aux art. 1, 2, 3, 4 et 5, et q seront munis d'une carte d'entrée délivrée par receveur des Facultés (1).

(1) Les étudiants, qui auront obtenu le grade de candidat pend la première session du Jury d'examen, doivent se faire inscrire po les Cours de la première année du doctorat, immédiatement apr les vacances de Pâques. L[illegible] [illegible]tation des Cours ne pourra êt accordée qu'à ceux qui [illegible] [illegible]rmés à cette disposition. *Séan du Conseil rect. du*

ART. 41.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, désireront assister à une leçon, en feront la demande directe au Professeur ou par l'entremise de l'appariteur. Ceux qui voudront suivre un Cours s'adresseront par écrit au Professeur qui transmettra leur demande au Recteur Magnifique. Le Professeur leur communiquera ce qui aura été arrêté.

Fait et revisé à Louvain, le 19 *Novembre* 1835 *et le* 30 *Juillet* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L ✝ S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

RÈGLEMENT POUR LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

ART. 1.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les Dimanches, les jours de fête et les Samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été.

ART. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 3.

L'entrée des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

ART. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin, portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire, avec la signature de celui qui fait la demande.

ART. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

ART. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures ou les estampes, il est défendu de calquer.

ART. 7.

Aucun livre ne sera communiqué pendant la demi-heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

ART. 8.

Les Professeurs et les Fonctionnaires de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

ART. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un

registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

ART. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un de ses collègues, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rapporter dans la huitaine ou à se concerter avec celui qui en fait la demande, afin de pouvoir s'en servir alternativement. Néanmoins le signataire du bulletin demeure responsable.

ART. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une

conde quinzaine en faisant renouveler la signature bulletin (1).

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se eraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois d'Août.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collections de planches,

---

(1) L'art. 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du* 22 *Mai* 1837.

les grands dictionnaires, les encyclopédies et au
ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sorti
la Bibliothèque. On ne peut les consulter qu'à la s
de lecture ou dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 16.

Si un Professeur avait besoin, pendant la leç
d'un des ouvrages mentionnés à l'article précéde
le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu
sous la condition de le faire rapporter par un ap
riteur immédiatement après la leçon.

ART. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou part
d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à s
frais un autre exemplaire du même ouvrage.

ART. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être pré
tés ou emportés hors de la ville qu'avec une auto
risation spéciale de la Régence et du Recteur d
l'Université.

ART. 19.

La Bibliothèque est fermée pendant la durée de
vacances.

Fait à Louvain le 18 Avril 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

REGULÆ COLLEGII THEOLOGORUM.

ART. 1.

Nemo Collegii Theologorum Alumnus habebitur, nisi qui satisfecerit art. XVII Statutorum die XI mensis Junii 1834, et Legibus Academicis obedientiam fuerit pollicitus.

ART. 2.

Præses cum Directore et Subregente, qui sub ipso rem Collegii moderantur, sedulo invigilabunt, ut Alumni vitæ sanctitate et doctrinæ sacræ studio magis magisque proficiant. Iis igitur a singulis Alumnis debita præstabitur reverentia et obedientia.

ART. 3.

Unoquoque anno circa festum Nativitatis Domini in Sacello Collegii instituentur exercitia spiritualia tribus saltem diebus, ut Alumni in secessu et silentio dignitatem ac sanctitatem sacerdotalis vitæ expendant Deumque suppliciter orent, ut in ipsis infundat et confirmet spiritum scientiæ et pietatis.

ART. 4.

Quum ei, qui vias Domini perambulare cupit, ni-



hil utilius, immò (teste S. Francisco Salesio) nihil magis necessarium sit, quàm habere probè instructum animi directorem, quisque confessarium eliget ex iis, qui diebus sabbatinis et vigiliis festivitatum ad excipiendas confessiones in sacello Collegii sunt parati.

ART. 5.

Quum perfectionis ecclesiasticæ assequendæ et retinendæ præstantissimus ac Sanctorum exemplo comprobatus modus sit oratio mentalis, quotidiè preces matutinas sequetur meditationis exercitium, cujus materia vespere præcedenti recitabitur, ut ità Alumni die ac nocte in lege Domini meditari non desinant.

ART. 6.

Memores præcepti apostolici, quo jubemur omnia in Dei gloriam facere (I ad Cor. X, 31), tempore prandio et cœnæ dato omnes lectioni spirituali animum intendant.

In sumptione cibi et potûs, ut in quavis aliâ actione aut conversatione, abstinebunt ab omni inurbanâ morositate; *charitate fraternitatis invicem diligentes, honore invicem prævenientes*, alter alterius onera portans adimpleat legem Christi (ad Rom. XII, 10 et ad Gal. VI, 2).

ART. 7.

Quum oporteat Clericos uti vestibus suo ordini con-

gruentibus, ut per decentiam habitûs extrinseci morum honestatem intrinsecam ostendant, omnes habitum gerent ecclesiasticum, scilicet tonsuram suo ordini et gradui consentaneam eamque semper conspicuam, togam talarem, collare Archidiœcesi Mechliniensi proprium et pileum triangularem (*Concil. prov. Mechl. III, tit. XVIII, cap. 2 et 4 et Ord. Illustrissimi ac Reverendissimi Archiepiscopi Mechl. de die* 29 *Nov.* 1833).

ART. 8.

Horis studio statutis tenebitur silentium; cavebitur præsertim ab omni strepitu, cantu, pulsu et cæteris, quæ aliorum studio obesse possint. Nemo candelas, aut quasvis alias res extrà fenestram appendet vel exponet, multo minus sordes è fenestrâ projiciet. In cubiculis omnia sint munda et ordine disposita.

ART. 9.

Extranei, quibuscum loqui licebit in conclavibus ad hunc usum destinatis, nunquam in cubicula recipi poterunt sine consensu Præsidis; in omni colloquio studeant Alumni servare, quæ statum ac vocationem suam deceant.

Prohibetur vini et cerevisiæ aut aliorum ejusmodi in cubiculis usus sine consensu Præsidis.

Usus tabaci fumici rarissime permitti poterit.

Prohibetur lusus chartarum pictarum et alearum omnesque ineptiæ, quæ statum ecclesiasticum dedecent. Prohibetur etiam ingressus culinæ et eorum locorum quæ usui domestico sunt destinata.

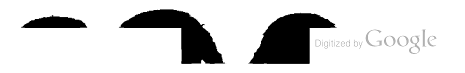
ART. 10.

Precibus, meditationi, scholis theologicis, jentaculo, prandio et cœnæ omnes suo ordine intersint. Nemini licebit e Collegio exire, nisi tempore et horis constitutis, neque iter facere, nisi locum et causam Præsidi aperuerit, ejusque consensum obtinuerit. Si quis, permittente Præside, ex civitate exierit, curabit, ut antè horam septimam et dimidiam sit reversus. Statim post preces vespertinas porta Collegii serâ nocturnâ claudetur, et claves soli præsidi committentur.

ART. 11.

Quoniam expedit, ut in domo benè ordinatâ ritè habeantur præscripta totius diei exercitia, ideò hæc temporis distributio ab omnibus servabitur :

1° A Paschate usque ad ferias autumnales surgitur quadrante antè quintam; loti et vestiti omnes aderunt horâ quintâ in sacello, ubi cantabitur hymnus *Veni Creator*, et legentur orationes consuetæ. Sequetur usque ad dimidium sextæ meditatio eorum, quæ pridiè vespere fuerint prælecta. Post meditationem sacerdotibus è sacello patebit exitus ad celebrandam missam in ecclesiis civitatis, et inchoabitur missa



Præsidis, quâ peractâ, sequetur studium usque ad dimidium octavæ, deindè jentaculum.

A feriis autumnalibus usque ad Pascha surgitur quadrante post quintam : preces matutinæ, sacrum et studium quod sequitur, mediâ horâ seriùs quàm tempore æstivo peragentur, sic tamen ut jentaculum semper habeatur dimidio octavæ.

2° Ab horâ octavâ usque ad prandium tempus impendetur studiis et frequentationi scholarum theologicarum vel aliarum, quibus licuerit Theologis interesse.

3° Horâ primâ prandium; antè prandium omnes convenient ad sacellum, ubi fiet lectio spiritualis, instituetur examen particulare conscientiæ et adorabitur SS. Sacramentum; inter prandium legetur caput ex S. Scripturâ vel ex libro ascetico desumptum.

4° Finito prandio, dabitur tempus liberum usque ad tertiam. Horâ tertiâ schola theologica; post eam tempus liberum usque ad quintam. Horâ quintâ studium usque ad dimidium octavæ.

5° Dimidio octavæ cœna; antè cœnam omnes convenient ad sacellum, ubi cantabitur *Salve Regina* vel alia pro ratione temporis *B. Mariæ Virginis* antiphona. Inter cœnam per quadrantem horæ lectio spiritualis. Post cœnam tempus liberum usque ad dimidium nonæ.

6° Dimidio nonæ preces vespertinæ, quæ eo semper ordine habebuntur, ut primò recitentur Litaniæ Lauretanæ, deinde psalmi *Miserere* et *De profundis* pro fidelibus defunctis, et præsertim pro fautoribus Uni-

versitatis; denique sequetur examen conscientiæ, ac devota actuum fidei, spei, charitatis et contritionis recitatio. His absolutis, prælegentur puncta meditationis sequentis diei; tùm in silentio ad suum quisque cubiculum se recipiet. Horâ decimâ lumina extinguentur.

Tempore precibus vel meditationi destinato nemini licebit absolvere horas canonicas, vel, relictis precibus communibus, privatas recitare.

7° Diebus Martis et Jovis tempore hiberno dabitur exitus post prandium usque ad horam quintam, deindè studium usque ad dimidium octavæ; tempore æstivo, studium à dimidio tertiæ usque ad quintam; deindè exitus usque ad dimidium octavæ.

8° Diebus dominicis et festis, horâ nonâ omnes intererunt missæ solemni. Deindè exitus usque ad primam. Post prandium tempus liberum usque ad dimidium quintæ. Dimidio quintæ laudes solemnes, deindè studium usque ad cœnam.

Datum Lovanii die 30 mensis Julii 1836.

RECTOR UNIVERSITATIS,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. BAGUET, *a Secretis.*



COLLÉGE DES HUMANITÉS, DIT DE LA HAUTE-COLLINE. — EXTRAIT DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

I. *Objet de l'Enseignement.*

Cet établissement d'instruction moyenne est destiné à préparer les jeunes gens aux études académiques et à procurer des connaissances utiles à ceux qui se destinent aux professions commerciales ou industrielles.

L'enseignement comprend les Langues grecque, latine, flamande, française, allemande et anglaise; l'Histoire, la Géographie, les Mathématiques, la Tenue des livres et le Dessin linéaire.

II. *Conditions d'admission.*

Pour être porté au rôle des élèves, on doit : 1° produire un certificat de bonne conduite; 2° connaître les éléments de la langue française et les quatre premières règles de l'arithmétique sur les nombres simples. En outre, lors de son admission, l'élève doit contracter l'obligation d'observer les règlements de l'établissement.

III. *Internat.*

Le prix de la pension est de 465 francs, payable

par anticipation et en trois termes fixés respectivement au premier Lundi d'Octobre, au premier Lundi de Janvier et au premier Lundi après les vacances de Pâques, jours de la reprise des Cours. On ne paie rien pour l'entrée dans l'établissement ni à l'occasion d'aucune fête.

Il y a dans l'établissement une infirmerie; un professeur de l'Université y donne, sans frais pour les parents, ses soins aux élèves.

Les leçons de Dessin et de Musique, les frais extraordinaires d'infirmerie, les ports de lettres, le raccommodage et le blanchissage du linge sont à la charge des parents.

Il n'est fait aucune remise sur le prix de la pension pour les absences, ni dans le cas où l'on se retirerait avant l'échéance d'un terme; cependant les élèves qui, pour cause de maladie ou autre motif de force majeure, auraient été absents pendant plus de trois semaines consécutives, auront droit à une remise proportionnée au temps écoulé entre ces trois semaines et le jour de leur rentrée.

Les élèves doivent être pourvus : 1° d'un habillement à volonté, consistant en chapeau et casquette, habit ou redingote, pantalon, gilet, etc.; 2° d'un couvert d'argent, d'un couteau, de serviettes et d'essuie-mains; 3° d'une literie composée de couvertures, draps de lit, traversin, oreiller, matelas et paillasse; la longueur de ces deux derniers objets ne peut excéder 6 ½ pieds ni leur largeur 3 pieds.

Les effets de chaque élève doivent être marqués du numéro qui lui aura été assigné.

Le collége fournit les assiettes, le gobelet, les tasses pour le déjeûner, le bois de lit, les rideaux et un coffre à roulettes.

L'établissement est pourvu d'une bibliothèque; les élèves ne devront se procurer que des livres classiques.

Ils ne peuvent recevoir ou envoyer de lettres que par l'entremise du Président. Ils ne sortent de l'établissement qu'avec leurs parents ou tuteurs, et seulement les Mardis et Jeudis; les sorties et les visites n'ont jamais lieu pendant les heures de classe.

IV. *Externat.*

Les élèves externes sont tenus de fréquenter les leçons avec exactitude. Ils assistent aux offices et aux instructions religieuses qui ont lieu les Dimanches et fêtes dans la chapelle du collége; une Messe y est célébrée tous les jours, avant le commencement des classes; les élèves externes doivent y assister.

L'entrée des cafés et des estaminets leur est interdite d'une manière absolue; l'élève qui contreviendrait à cette disposition sera, la première fois, averti par le Président; la seconde fois, le Président en informera les parents; la troisième fois, l'élève cessera d'appartenir à l'établissement.

Il est défendu aux élèves externes de sortir le soir après huit heures, depuis l'ouverture des Cours jus-

qu'aux vacances de Pâques; et, après neuf heures, depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les rétributions annuelles, à payer par les élèves externes, sont fixées à 60 francs pour ceux dont les parents sont domiciliés à Louvain, et à 90 francs pour ceux qui sont étrangers à la ville. Le paiement de ces rétributions se fait par tiers, entre les mains du Président, aux époques fixées pour les élèves internes.

V. *Dispositions générales.*

Il y a annuellement deux vacances : l'une depuis le Mercredi de la Semaine-Sainte jusqu'au second Lundi après la fête de Pâques; l'autre, depuis le second Mardi d'Août jusqu'au premier Octobre. Pendant l'année, les classes vaquent les Mardis et Jeudis après midi.

L'ouverture des Cours est précédée d'une Messe solennelle du Saint-Esprit; l'année scolaire se termine par des exercices publics et par la distribution des prix.

Vers la fin de chaque semestre, le Président adresse aux parents un bulletin indiquant l'état de santé, la conduite, le degré d'application etc. de leurs enfants.

Fait à Louvain le 15 *Juillet* 1838.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

RÈGLEMENT POUR L'ORGANISATION DE L'INSTITUT PHILOLOGIQUE.

§ I.

But et Moyens.

ART. 1.

L'Institut philologique a pour but de préparer spécialement à l'enseignement moyen les jeunes gens qui se destinent à cette carrière.

ART. 2.

Pour atteindre le but indiqué, les élèves de l'Institut philologique seront tenus de fréquenter certains cours de la faculté de Philosophie et Lettres, et de prendre part à des exercices spéciaux sous la direction de professeurs désignés à cet effet.

Les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement des sciences exactes seront placés sous une autre direction.

§ II.

De la direction.

ART. 3.

La direction de l'Institut philologique est confiée à une Commission, composée de cinq membres et nommée par le Recteur.

ART. 4.

Cette Commission est choisie parmi les membres de la faculté de Philosophie et Lettres.

ART. 5.

La Commission nomme annuellement dans son sein son Président et son Secrétaire.

ART. 6.

Le Président convoque les réunions de la Commission.

ART. 7.

Le Secrétaire rédige les Procès-Verbaux des séances.

ART. 8.

La Commission fait annuellement au Recteur un rapport sur les travaux des élèves de l'Institut. Ce rapport sera annexé au rapport général sur l'état de l'Université, mentionné à l'art. 9 des Statuts.

§ III.

De la durée des études.

ART. 9.

La durée d'un cours complet à l'Institut philologique est fixée à trois ans. Néanmoins les élèves peuvent quitter l'Institut après deux années d'études, si la Commission directrice émet à leur égard un avis favorable.



A la fin de la deuxième année les élèves seront admis l'examen de candidat en philosophie. Pour être admis celui de Docteur il faut avoir fait au moins trois nnées d'études.

§ IV.

Des Cours prescrits aux élèves.

ART. 10.

Les cours que les élèves de l'Institut philologique sont obligés de suivre, à moins qu'ils n'aient obtenu de la Commission une dispense de fréquentation, sont divisés en trois années et réglés de la manière suivante :

PREMIÈRE ANNÉE.

Le grec et le latin.
L'histoire des littératures grecque et latine.
La logique.
L'anthropologie.
La philosophie morale.
L'histoire de la philosophie ancienne.

DEUXIÈME ANNÉE.

Le grec et le latin.
L'histoire des littératures grecque et latine.
La littérature française.
Les antiquités romaines.
L'histoire ancienne.
L'histoire du moyen âge.
L'histoire nationale.

ROISIÈME ANNÉE.

Cours obligatoires.

Le grec et le latin.
L'archéologie.
L'histoire politique moderne.
La métaphysique.

Cours facultatifs.

La littérature flamande.
L'esthétique.
L'histoire des littératures orientales.
L'histoire de la philosophie moderne.

§ V.

Des Exercices.

ART. 11.

Les exercices, auxquels se livreront les élèves sous la direction des membres de la Commission, se feront par écrit et oralement.

ART. 12.

Les exercices par écrit consisteront dans des travaux à domicile sur les matières à indiquer par les professeurs.

Le travail écrit d'un élève, après avoir été lu par le professeur, sera, si celui-ci le juge à propos, remis à un autre élève, chargé de l'examiner et de le censurer s'il y a lieu. Ce dernier fera son rapport dans une des réunions de l'Institut. L'auteur pourra prendre la défense des points qui auront été critiqués par le rapporteur et qui lui auront été indiqués avant la réunion.

Le professeur qui préside la séance dirigera et règlera la discussion.

ART. 13.

Les exercices de vive voix auront pour objet des leçons faites en présence de tous les membres agrégés à l'Institut et sous la direction du professeur que la matière concerne. Le sujet de ces leçons sera indiqué par le même professeur au moins huit jours à l'avance.

ART. 14.

Des auditeurs non-agrégés à l'institut philologique peuvent être autorisés par le professeur président à assister à ces deux sortes d'exercices.

ART. 15.

A la fin de chaque année, il y aura un examen pour chaque élève qui ne se propose pas de prendre un grade à cette époque. Cet examen roulera sur les branches, que l'élève aura étudiées pendant l'année.

§ VI.

Des Grades.

ART. 16.

Les examens se feront de la manière indiquée dans les dispositions du titre III de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 Septembre 1835.

ART. 17.

Pour obtenir le grade de candidat en philosophie et lettres, l'élève devra subir devant la Commission directrice, réunie à la faculté de philosophie et lettres, un examen par écrit et un examen oral sur toutes les branches qui auront fait l'objet de ses études pendant les deux premières années.

ART. 18.

Nul n'est admis à l'examen de docteur, s'il n'a reçu le titre de candidat.

ART. 19.

Pour obtenir le grade de docteur, l'élève devra

1°. Subir un examen approfondi sur les littératures grecque et latine, la littérature française, l'histoire ancienne, la métaphysique générale et spéciale, et l'archéologie.

2°. Ecrire en latin ou en français une dissertation à son choix sur une question de philosophie, de philologie, de littérature ou d'histoire. Le sujet qu'il aura choisi devra être approuvé par la Commission directrice.

3°. Défendre publiquement et pendant deux heures quinze thèses, prises dans les diverses branches, dont il se sera occupé pendant ses études. Il pourra dans la défense de ces thèses se servir indistinctement du latin et du français.

§ VII.

Des encouragements.

ART. 20.

A la fin de chaque année d'études des encouragements seront, d'après l'avis de la Commission, décernés aux élèves qui se seront distingués par leur zèle et par leurs succès.

Fait et revisé à Louvain, le 15 Octobre 1844 et le 30 Octobre 1846.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

Le Secrétaire, BAGUET.



N. B.

Les Annuaires des années précédentes renferment les règlements suivants :

1. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ ;* 6 Juin 1835.

2. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico ;* 15 Mars 1836.

3. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico ;* 4 Mai 1837.

4. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.*

5. *Règlement pour l'obtention de grades dans la Faculté de médecine ;* 13 Février 1837.

6. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.*

7. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection ;* 15 Janvier 1836.

8. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil ;* 7 Novembre 1836.

9. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis à l'hospice de la maternité ;* 7 Nov. 1836.

10. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil ;* 7 Novembre 1836.

11. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité ;* 7 Novembre 1836.

12. *Statuts de la Société littéraire ;* 8 Déc. 1839.

13. *Præscripta de Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure canonico* ; 19 Juin 1841.

14. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.*

15. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure canonico insigniuntur.*

16. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure canonico.*

17. *Règlement pour l'organisation de l'Institut philologique* ; 15 Octobre 1844.

APPENDICE.

ANALECTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

ORGANISATION DE L'ANCIENNE UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

L'Université de Louvain était composée de cinq facultés. La première était celle des arts, dite de philosophie; la seconde, celle de théologie; la troisième, celle des lois et du droit civil; la quatrième, celle du droit canon; et la cinquième, celle de médecine.

Ces cinq facultés obéissaient à un seul chef, nommé Recteur magnifique, et lui étaient entièrement subordonnées. Ce chef était tour à tour choisi dans les cinq facultés. Il possédait ordinairement sa dignité pendant six mois, quoique originairement elle n'eût été instituée que pour trois mois. Il avait pleine juridiction sur toutes les personnes qui dépendaient de l'Université. La marque distinctive du rectorat était la toque de pourpre; en fonction ordinaire, il n'était précédé que d'un seul bedeau portant la masse, dite insigne ou sceptre académique; mais, les jours de cérémonie, quatre bedeaux et le promoteur avec six sergents en manteaux verts marchaient devant lui, chaque bedeau ayant sa masse. Cette dignité était en grande vénération.

Outre la dignité rectorale, il y en avait deux autres qui étaient très-honorées, celle de chancelier et celle de conservateur des priviléges de l'Université. La pre-



mière fut annexée à perpétuité par le pape Martin V à la prévôté de St.-Pierre. Le prévôt, en sa qualité de chancelier, conférait les degrés académiques. En son absence, cette prérogative appartenait au doyen de la collégiale. La seconde dignité était élective, mais assez souvent on la conférait à l'abbé de Sainte-Gertrude. La charge de conservateur était de défendre et de soutenir les droits et priviléges de l'Université et d'en assurer la stricte observance.

Le sénat académique ou le conseil de l'Université avait ses dictateurs, ses avocats-fiscaux, ses secrétaires, ses syndics, son bibliothécaire et son promoteur. Le devoir de ce dernier était de veiller sur la conduite de tout ce qui était sujet de l'Université, de visiter les établissements des réunions publiques, particulièrement de nuit, accompagné d'autant de gardes qu'il le jugeait convenable, d'empêcher les querelles et autres excès auxquels la jeunesse aurait pu se livrer; il veillait à ce que les étudiants ne se trouvassent point dans les rues après les heures prescrites, dénonçait les contrevenants au recteur, se rendait la partie adverse des prévenus, et instruisait leur procès devant le recteur, qui, conjointement avec ses assesseurs et autres fonctionnaires, connaissait de tous les délits civils et criminels, et prononçait l'application de toutes les peines et jusqu'à celle de mort, s'il y avait eu lieu : le souverain et la ville avaient renoncé à toute juridiction en faveur de l'Université, et le Saint Siége l'avait ren-



due indépendante de l'autorité épiscopale pour la juridiction ecclésiastique. La prison de l'Université était à la fausse-porte de Malines.

Les professeurs de l'Université étaient au nombre de 58, savoir : 8 pour la théologie, 6 pour le droit canon, 7 pour le droit civil, 1 pour le droit public, 8 pour la medécine, 16 pour la philosophie, 1 pour les mathématiques, 1 pour la philosophie morale, 1 pour l'éloquence chrétienne, puis 1 pour l'histoire de la langue latine, 1 pour la langue hébraïque, 1 pour la langue grecque, 1 pour la langue française et 5 pour les humanités. Quatorze de ces chaires étaient à la collation du souverain, les autres avaient différents collateurs, mais la plupart dépendaient du magistrat de Louvain, qui les avait dotées.

La faculté des arts, ou de philosophie et des sciences, dont on regardait l'enseignement comme le premier degré de l'instruction académique, était divisée en quatre pédagogies ou colléges, situées chacune dans un quartier différent de la ville, et qu'on nommait *le Château*, *le Porc*, *le Lis* et *le Faucon*. On y enseignait la logique et la physique, les mathématiques pures et appliquées, la morale et l'éloquence chrétiennes, et l'on y soutenait des thèses sur ces différentes matières. Ces quatre pédagogies étaient dirigées chacune par un régent particulier avec l'assistance d'un sous-régent. Les leçons étaient données deux fois par jour par quatre professeurs pour chaque pédagogie. Ces

professeurs étaient à la nomination des professeurs et du régent. Les jours fériés on y enseignait la philosophie sacrée. Les étudiants de la première année étaient appelés *logiciens*, et ceux de la seconde année, *physiciens*. Tous les ans, avant le commencement des grandes vacances, il se faisait pour ceux-ci une promotion entre les quatre pédagogies. Dans chaque pédagogie, les étudiants concouraient par écrit sur toutes les matières qui avaient été enseignées pendant les deux années de philosophie. Ce concours avait lieu en deux compositions. Les neuf premiers étaient déclarés se trouver dans les *lignes*. Ces neuf premiers, par un nouveau concours double et qui également, mais en questions plus élevées, roulait sur toutes les matières comprises dans l'enseignement, se partageaient en première, seconde et troisième lignes, composée chacune de trois. Ceux de la première ligne dans les quatre pédagogies se réunissaient en un concours général, également double et comprenant de même toutes les parties enseignées. Le premier de ce concours général était proclamé *premier en philosophie*, ce qui était considéré comme la plus haute distinction à laquelle il fût possible de parvenir. On rendait au *Primus* les plus grands honneurs, tant à Louvain que dans le lieu de sa naissance, et sur-tout dans l'endroit où il avait fini ses humanités (1). On prononçait les places suivantes dans l'ordre du mérite, et ce n'était pas beau-

(1) Voyez les *Analectes* de 1842, p. 181.



coup moins honorable d'être parmi les six premiers de la première ligne, et même d'appartenir à cette ligne, que d'être premier. On procédait de la même manière pour ceux de la seconde et de la troisième ligne. Quant à ceux des quatre pédagogies, qui n'étaient pas tombés dans les lignes, on les faisait composer ensemble, aussi par un double concours, et l'on prononçait les places dans l'ordre du mérite jusqu'à la moitié. On les nommait *ante medium*. Les rangs des *post medium* étaient tenus secrets. On les désignait par le sobriquet de *post*.

La faculté de théologie. — Le pape Eugène IV n'eut pas plutôt accordé la permission d'enseigner la théologie à Louvain, que l'on fit venir des docteurs et des professeurs distingués de différentes Universités. Cette faculté a produit un grand nombre d'hommes, aussi remarquables par l'orthodoxie de leur doctrine que par le grand nombre d'ouvrages qu'ils ont mis au jour. Adrien Florent, natif d'Utrecht, après avoir été, en 1478, premier dans la faculté des arts, fut nommé successivement professeur de philosophie, curé du Grand-Béguinage de Louvain, et en 1491 docteur en théologie. Son érudition et sa piété lui ayant acquis l'estime et la confiance des souverains des Pays-Bas, il devint précepteur de l'empereur Charles-Quint. Elevé au cardinalat, il fut élu souverain-pontife en 1522 et mourut à Rome le 3 Septembre 1523. C'est lui qui, selon la promesse qu'il en avait faite étant encore philosophe à la pédagogie le Porc, a fait bâtir le collége dit *du Pape*.

Faculté de l'un et l'autre droit. — La faculté de droit était une des plus importantes de l'Université tant sous le rapport du nombre des docteurs qu'elle a créés et des actes publics qui s'y sont soutenus, que sous celui de l'érudition des licenciés, qui en sont sortis. Les études duraient 4 ans, et c'était un titre très-honorifique d'avoir pris des degrés de licencié en droit à l'Université de Louvain. Le premier des actes publics pour les degrés était la sabbatine, qui se soutenait aux Halles, sous la présidence d'un professeur spécialement nommé à cet effet. Le second degré était le baccalauréat : ceux qui y aspiraient étaient d'abord examinés par les docteurs, et soutenaient ensuite leur thèse dans la salle des bacheliers du collége de saint Ive. Le troisième degré était celui de licencié. Avant de le recevoir, le candidat était deux fois examiné publiquement par les docteurs en droit; la première fois, pendant une heure, sur le droit en général : cet examen s'appelait *tentamen ;* le second examen, beaucoup plus rigide, durait également une heure. Enfin, un dernier acte public terminait le cours; celui-ci se soutenait avec beaucoup plus de cérémonies. Les deux premiers docteurs présidaient alternativement à cet acte. Les agresseurs étaient le doyen et le fisc, et d'autres choisis à cet effet par le doyen. Les étudiants, qui voulaient également se présenter en lice, étaient soutenus par les docteurs et licenciés présents. La dispute étant terminée, le candidat était conduit à l'église

de Saint-Pierre par le corps des docteurs et par les assistants ; là, après que le docteur primaire avait prononcé un discours analogue à la circonstance, on le présentait au chancelier ou au doyen, et on le proclamait licencié. Il était ensuite reconduit à sa demeure avec le même cortége et au son d'une musique bruyante; après quoi, ses lettres-patentes, dites *diplôme*, lui étaient délivrées.

La faculté de médecine suivait dans ses divers actes publics le même ordre et les mêmes formalités que la faculté de droit.

Lorsqu'un licencié en droit ou en médecine était promu au doctorat, qui était le grade le plus élevé auquel on pût atteindre dans l'Université, la cérémonie se faisait avec la plus grande pompe. Des fêtes et des réjouissances publiques avaient alors lieu à Louvain ; des étrangers de tout le pays venaient y assister. Ce grade n'était conféré que très-rarement, et il se passait souvent plusieurs années sans qu'un doctorat eût lieu.

Le doctorat en théologie se conférait également avec grande pompe.

L'impératrice Marie-Thérèse détermina, par un règlement du 13 Février 1755, le temps d'habitation requis pour être admis aux grades, les exercices et les épreuves qui devaient précéder cette admission, et le tarif des droits à payer. Ce règlement supprima différentes dépenses excessives et remédia à des abus que la temps avait consacrés.

RÈGLEMENT DE L'IMPÉRATRICE-REINE DU 13 FÉVRIER 1755, POUR L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

MARIE THERESE par la grace de Dieu, Imperatrice des Romains, Reine d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, etc. Archiduchesse d'Autriche; Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Mantouë, de Parme et Plaisance, de Wirtemberg, de la haute et basse Silesie, etc. Princesse de Suabe et de Transilvanie; Marquise du St. Empire Romain, de Bourgovie, de Moravie, de la haute et basse Lusace; Comtessse de Habspourg, de Flandres, d'Artois, de Tirol, de Haynau, de Namur, de Ferrette, de Kybourg, de Gorice et de Gradisca; Landgrave d'Alsace; Dame de la Marche d'Esclavonie, du Port-Naon, de Salins et de Malines; Duchesse de Lorraine et de Bar; Grande Duchesse de Toscane: Les Princes Nos Prédecesseurs, après avoir fondé et doté l'Université de Louvain, n'ont eu rien de plns à cœur que d'encourager et d'y faire fleurir les Etudes, de fixer la forme et la matiere des Leçons, et d'empêcher que les Degrez Academiques ne fussent conferés prématurement et sans choix. Ils ont permis aussi, que pour la

collation de ces Degrez, il fut perçu de certains Droits, destinés en partie, à ameliorer la condition des Docteurs, des Professeurs, et de differens Officiers des Facultés, et en partie au soutien de divers Etablissemens publics, dépendans de l'Université. Mais, comme Nous sommes informée, que pour la détermination de ces Droits, il n'existe point de Tarif muni de l'autorité Souveraine, et que d'ailleurs, il se fait souvent à l'occasion des Actes Academiques des dépenses excessives, qui n'ont rien de commun, ni avec les Etudes, ni avec l'avantage de l'Université, Nous avons jugé qu'il étoit non-seulement nécessaire d'y pourvoir, mais aussi de renouveller et d'étendre en même tems la disposition des Ordonnances précédentes, sur la fréquentation des Leçons et la durée des Etudes, dans les Facultés de Théologie, de Droit, et de Medecine. A CES CAUSES, ouï le rapport de notre très-cher et féal Patrice *De Neny*, Chevalier, Conseiller en nos Conseils Suprême et d'Etat, Trésorier Genéral des Finances, nôtre Commissaire Roïal pour les affaires de l'Université, Nous avons, de l'avis de nôtre Conseil Privé, et à la déliberation de nôtre très-cher et très-aimé Beau-Frere et Cousin, CHARLES ALEXANDRE, Duc de Lorraine et de Bar, nôtre Lieutenant, Gouverneur et Capitaine Général des Païs-bas, ordonné et statué, ordonnons et statuons les points et articles suivans.

ARTICLE PREMIER.

Personne ne sera reçu à s'inscrire dans les Facultés de Théologie, de Droit, ou de Medecine, pendant qu'il étudie en Philosophie, ou dans les Humanités, à peine de nullité de l'Inscription, et de devoir demeurer à Louvain une année de plus, qu'il n'est statué ci-après pour les Etudes de chaque Faculté.

II.

Les termes statués pour les Disputes et Actes Academiques dans la Faculté de Théologie, par les articles 66. et 67. du Réglement des Archiducs de l'an 1617. émané en consequence de la Visite de l'Université, seront exactement observés, de même que les termes et les intervalles prescrits art. 100. et 109. pour le Baccalauréat et l'Examen des Licences en Droit, et par l'art. 119. pour le Baccalauréat en Medecine.

III.

Personne ne sera reçu à prendre le degré de Licence en Droit ou en Medecine, qu'après avoir demeuré à Louvain, et étudié en Droit ou en Medecine, pendant trente-six mois entiers et effectifs, soit de suite, ou par intervalles, à compter du jour de l'Inscription dans l'une ou l'autre de ces Facultés sans que les absences faites pendant le tems des vacances ordinaires, non-plus que les absences extraordinaires, puissent être comptées, ou faire partie desdits trente-six mois.

IV.

Ceux qui dans la *Promotion* générale de la Philosophie auront obtenu une place entre les trente-six premiers, qui composent ce que l'on nomme les *Trois Lignes,* ou entre les douze qui suivent les Lignes, de même que ceux qui auront soutenu publiquement et avec approbation des Theses générales de Philosophie à Louvain, seront dispensés d'un quart des mois d'habitation déterminés ci-dessus pour les Facultés de Droit et de Medecine.

V.

Le Candidat qui se présentera pour les Examens de Licence, soit en Droit, ou en Medecine, sera tenu de produire aux Examinateurs un Acte du President du College, ou du Particulier chez qui il aura demeuré, contenant un détail exact du tems de son habitation pendant chaque année depuis l'Inscription, ainsi que le détail de chaque absence qu'il aura faite, dès qu'elle passera les huit jours. Défendons tant aux Presidens des Colleges, qu'aux Particuliers qui logent des Ecoliers, de donner des déclarations fausses, ou déguisées, à peine de cinq cens florins d'amende, dont la moitié sera au profit du Dénonciateur, et l'autre moitié au profit de l'Officier qui aura poursuivi le contrevenant.

VI.

Personne ne sera admis aux Examens de Licence,

qu'en faisant conster par les certificats des Professeurs qu'il a frequenté les Leçons sur le pied porté par le Réglements, nommément par celui de l'an 1617 : e ces certificats, aussi-bien que ceux d'habitation, seron conservés parmi les actes de la Faculté, pour qu'il puiss y être pris recours en cas de besoin.

VII.

Nous reservons à Nous, et à nôtre Lieutenant, Gouverneur et Capitaine Général, le droit de dispenser de tems d'habitation, prescrits pour les Degrez des Faculté de Théologie, de Droit, et de Medecine, dans les cas où la capacité supérieure du Candidat, ou d'autres circonstances particulieres, pourroient donner lieu à une pareille grace.

VIII.

Nous interdisons très-serieusement aux Examinateurs établis dans les mêmes Facultés d'admettre qui que ce soit au degré de Licence, qu'aux termes, et suivant les précautions prescrites ci-dessus, à peine de cinq cens florins d'amende, contre chacun de ceux d'entre eux qui aura concouru à une pareille contravention, et Nous entendons d'ailleurs qu'ils n'y admettent que ceux en qui ils auront reconnu la capacité requise, ainsi que des connoissances proportionnées au tems d'Habitation et d'Etude prescrit pour chaque Faculté, de quoi Nous chargeons la conscience desdits Examinateurs.

IX.

Comme le bon Ordre exige que le Tarif des Droits pour les Actes Academiques dans les Facultés de Théologie, de Droit et de Medecine, depuis l'Inscription jusques au Doctorat inclusivement soit rendu public, Nous avons chargé ceux desdites Facultés de Nous remettre, ou à notre Commissaire Roïal, des Etats détaillés de tout ce qui se païe actuellement pour lesdits Actes, sans en omettre aucune partie. Et aïant fait examiner attentivement les Etats qu'ils ont formés et envoïés en consequence, ainsi que les explications ulterieures qu'ils y ont successivement ajoûtées; lesquels états et explications resteront attachés à la minute des presentes; Nous avons resolu, que les Droits pour lesdits Actes Academiques dans les Facultés de Théologie, de Droit, et de Medecine, depuis l'Inscription jusques au Doctorat inclusivement, seront paiés desormais, et aussi longtems que Nous n'en aurons pas disposé autrement, sur le pied du Tarif attaché aux Présentes sous nôtre contre scel.

X.

Nous défendons à ceux qui sont, ou seront préposés par les Facultés respectives, à la Recette desdits Droits, ou qui y ont d'ailleurs quelque part, ainsi qu'à tous autres qu'il peut appartenir, sans exception ni reserve, d'exiger, ou de recevoir la moindre chose au-delà de ce

10.

qui est porté par le même Tarif, soit à titre de parties oubliées, ou sous tel autre titre ou pretexte que ce puisse être, à peine d'être traités et châtiés comme concussionnaires.

XI.

Et pour que les articles 9. et 10. soient d'autant mieux executés, Nous declarons qu'a l'avenir, toutes les parties generalement comprises et tirées au Tarif seront païées au Bedeau, ou autre personne que chaque Faculté chargera de les recevoir, pour être distribuées par lui à qui il appartient; n'exceptant uniquement de cette disposition que l'Offrande qui se fait à l'Eglise de St. Pierre, ainsi que l'impression des Theses, qui sera païée directement à l'Imprimeur, soit qu'il ait la qualité de Bedeau, ou pas.

XII.

Celui qui sera commis à la Recette des Droits, sera tenu de produire au Candidat nôtre present Reglement, avec le Tarif y attaché, et de lui donner à chaque acte une quittance pertinente de l'argent qu'il aura reçu.

XIII.

Comme à l'occasion et à la suite des Disputes, ou autres Actes Academiques, il se donne quelquefois des Repas, des Bals, ou des Buvettes, connues à Louvain

sous le nom de *Consequences*, çe qui dérange non-seulement les Etudes, mais aussi la fortune de plusieurs Ecoliers; Nous défendons tous lesdits Repas, Bals, Buvettes, ou *Consequences*, à la suite ou à l'occasion des Disputes, Licences, ou autres Actes Academiques, à l'exception du Doctorat, dont il sera disposé ci-après; à peine contre chacun de ceux qui y auront assisté, de cinquante florins d'amende, et contre celui qui aura donné lesdits Repas, Bals, Buvettes, ou *Consequences*, de trois cens florins d'amende, à partager par moitié, entre le Denonciateur, et l'Officier qui en fera la poursuite.

XIV.

Nous défendons à tous Candidats, sous la même peine de trois cens florins d'amende de donner, ou faire distribuer des Gants à qui que ce puisse être, soit à l'occasion des Licences, ou d'autres Actes Academiques qui les precedent: et Nous défendons pareillement à qui que ce soit d'en recevoir, à peine de cinquante florins d'amende pour chaque contravention; lesdites amendes à repartir sur le pied de l'article precedent.

XV.

Les mêmes peines auront respectivement lieu, contre ceux qui auront donné ou reçu quelque chose, à titre de rachat des Repas, Bals, Buvettes, ou *Consequences*, ou à titre de rachat des Gants.

XVI.

Elles auront pareillement lieu, dans les cas où les Re
pas, Bals, Buvettes, *Consequences*, Gants, ou leur
rachat, auront été donnés sous le nom, ou de la par
des Parens du Candidat.

XVII.

Nous supprimons et abolissons pour l'avenir, l'usage d'emploïer un Enfant à porter un Bouquet ou un Laurier devant le nouveau Licencié.

XVIII.

La pompe qui s'est pratiquée jusqu'ici dans les Actes relatifs au Doctorat, aïant contribué à exciter l'émulation, Nous avons jugé qu'on pouvoit en conserver l'usage. Mais, comme il résulte des rapports des Facultés de Théologie, de Droit, et de Medecine, qu'il se fait à cette occasion de certaines dépenses considerables, qui, au lieu d'augmenter l'éclat de l'Acte, ne peuvent servir qu'à y répandre de la confusion, Nous avons resolu de moderer cet excès. En consequence Nous statuons, que lors qu'un Candidat fera son Doctorat seul, le nombre des Convives au Festin Doctoral ne pourra pas aller au-delà de quatre-vints personnes; Lorsque deux Candidats feront leur Doctorat ensemble, ce nombre sera borné à cent; Et finalement, le nombre des Convives ne pourra pas aller au-delà de cent vint, dans les cas où il

y aura trois Candidats qui feront leur Doctorat ensemble; le tout à peine de mille florins d'amende contre chacun des Candidats qui y aura contrevenu, à répartir pour un tiers au profit du Dénonciateur, le second tiers, au profit de l'Officier qui fera la poursuite, et le tiers restant, au profit de l'Université.

XIX.

On n'admettra pas à l'avenir plus de trois Candidats à la fois, pour faire leur Doctorat ensemble.

XX.

Le plat de Sucades que l'on étoit accoûtumé de donner au Festin Doctoral, à chaque Convive, sera rétranché et supprimé pour l'avenir, à peine, contre chacun des Candidats qui sera trouvé en contravention à cet égard, de mille florins d'amende, à répartir comme à l'article 18.

XXI.

Nous declarons, que personne, de quelque état ou qualité qu'il soit, n'a un droit acquis pour assister au Festin Doctoral, et en consequence, le Candidat, ou les Candidats se concerteront avec ceux qui sont accoûtumés d'écrire les lettres d'invitation, sur le choix des personnes à inviter, en sorte que dans aucun cas le nombre n'excede celui determiné art. 18. pour les differens cas y énoncés.

XXII.

Nous ordonnons, sous peine d'une amende de trois cens florins, que personne ne se mette à la table du Festin Doctoral, à moins que d'y avoir été invité expressément et par un billet d'invitation.

XXIII.

Les Déjeuners, au autres Recréations particulieres qu'on étoit accoûtumé de donner aux Bacheliers, ou à d'autres personnes, seront pareillement supprimées et abolies, Voulant, que les repas soient desormais bornés et reduits au seul Festin Doctoral, à peine de deux mille florins d'amende contre chaque Candidat qui aura contrevenu à nôtre présente disposition.

XXIV.

Seront pareillement supprimés et abolis les Bals que l'on étoit accoûtumé de donner à l'occasion des Doctorats, de même que toute distribution ou rachat de Gants en faveur de qui que ce puisse être, à peine de mille florins d'amende contre chaque Candidat qui aura contrevenu à l'une ou l'autre de ces deux prohibitions, et de deux cens florins d'amende contre chacun de ceux qui aura assisté au Bal, ou qui aura reçu des Gants, toutes lesdites amendes à répartir sur le pied de l'art. 18.

XXV.

En consideration de la diminution de dépense qui re-



sultera pour les Doctorats des differens arrangemens statués ci-dessus, chaque Candidat sera tenu de païer au profit de l'Université, ou des établissemens publics qui en dépendent, les differentes retributions énoncées à l'article dernier du Tarif de chaque Faculté.

XXVI.

Les contraventions à nôtre present Reglement, qui n'auront pas été corrigées et punies par les Juges de l'Université, dans le terme de trois mois après l'excès commis, le seront par nôtre Conseil de Brabant, à la diligence de nos Conseillers Fiscaux; Et tous ceux qui sciemment, ou par une negligence affectée, auront concouru à laisser lesdits excès impunis, seront corrigés arbitrairement, soit par la privation de leurs gages ou pensions, amendes pecuniaires, ou autrement, suivant les circonstances.

XXVII.

Les contrevenans, qui, après avoir quitté l'Université, se trouveront dans quelque Province qui n'est point du ressort du Conseil de Brabant, y seront corrigés par le Conseil de la Province, à la requête de nos Conseillers Fiscaux.

XXVIII.

Les Edits, Ordonnances, et Reglemens precedens seront observés, pour autant qu'il n'y est pas derogé par les presentes.



XXIX.

Finalement, Nous voulons que nôtre present Reglement soit lû et republié tous les ans aux *Halles*, entre le 10. et le 15. Octobre, et le Recteur de l'Université en donnera part à nôtre Commissaire Roïal, le jour même de la republication.

Si donnons en mandement à nos très-chers et féaux les Chef et Presidens et Gens de nos Privé et Grand Conseils, Chancelier et Gens de nôtre Conseil de Brabant, Gouverneur, President et Gens de nôtre Conseil de Luxembourg, Chancelier et Gens de nôtre Conseil en Gueldres, President et Gens de nôtre Conseil en Flandres, Grand Bailli, President et Gens de nôtre Conseil en Hainau, Gouverneur, President et Gens de nôtre Conseil à Namur, Grand Bailli de Tournai et du Tournesis, Ecoutette de Malines, et à tous autres nos Justiciers, Officiers et Sujets qui ce regardera, que nôtre present Reglement ils observent et entretiennent, et le fassent exactement observer et entretenir, sans port, faveur ni dissimulation, mandant et ordonnant bien expressement à ceux de l'Université de Louvain, leurs suppôts et autres, de se conformer ponctuellement à tout son contenu : CAR AINSI NOUS PLAIT-IL. En témoignage de quoi, Nous avons fait mettre nôtre grand Scel à ces presentes. Donné en nôtre Ville de Bruxelles le treizième Février l'an de grace 1755. et de nos Regnes le quinzième. Etoit paraphé, *Steenh. vt.* plus bas étoit. *Par l'Imperatrice Reine en son Conseil*, étoit signé, *F. J. Misson*, et y étoit appendu le grand Scel de Sa Majesté, imprimé en cire rouge, à duuble queuë de parchemin.



TARIF GÉNÉRAL DES DROITS

Qui seront paiés desormais, jusques à autre disposition de Sa Majesté, pour les Actes et Degrez Academiques dans les Facultez de Théologie, de Droit et de Medecine, en l'Université de Louvain.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

	Florins.	
1. Pour l'Inscription, florins 7. qui seront distribués suivant les Lettres de Sa Majesté, de ce jour, adressées à la Faculté.	7	
2. Pour l'Examen de ce qu'on nomme *Baccalauréat courant*, florins 3-5., y compris tous les Droits, tant des Docteurs Examinateurs, qui seront desormais au nombre de quatre pour chaque Examen, que les salaires du Bedeau : lesquels Droits et salaires seront répartis conformément aux mêmes Lettres de Sa Majesté.	3	5
3. Pour la Dispute de *Bachelier courant*, 16-5-2., dans lesquels sont compris les Droits des huit Docteurs Régens, ceux du Président de la Dispute, l'E-		
	10	5

10 5

pargne de l'Université, l'Epargne de la Faculté de Théologie, l'Autel de St. Augustin, les Droits du Bedeau pour la distribution des Theses aux Halles, la forme, l'impression, et la distribution des Theses, tant en papier fin qu'en papier commun : le tout à répartir conformément aux mêmes Lettres de Sa Majesté. . . 16 5 2

4. Pour le port des Theses, sans distinction du nombre des Theses que chaque Candidat trouvera bon d'envoïer. . 1 1

5. Pour l'Acte de *Bachelier courant*, florins 26-4-2. dans lesquels sont compris les Droits des huit Docteurs Regens, ceux du Bedeau, l'Epargne de l'Université, l'Epargne de la Faculté de Théologie, les Tapis et les ornemens de l'Ecole, les Droits du Doïen de la Faculté de Théologie, l'Autel de St. Augustin, les Droits du Recteur, du Chancelier, et du Conservateur des Privileges de l'Université, ceux des Docteurs en Théologie, en Droit, et en Medecine, ceux du Mayeur, des deux Bourg-Mestres et des deux Pensionnaires de Louvain, ceux du Receveur des Domaines de Sa Majesté et du Rece-

27 11 2

27 11 2

veur des Etats de Brabant, ceux du Fiscal, du Syndic, du Secretaire, et du Promoteur de l'Université, ceux des cinq Bedeaux, et du Concierge des Halles, ceux des Bacheliers en Théologie, ceux des Valets des Docteurs en Théologie, en Droit, et en Medecine, ceux des Portiers des Docteurs en Théologie, ceux des Valets du Mayeur, des Bourg-Mestres et des Pensionnaires de Louvain, ceux des Valets du Receveur des Domaines et du Receveur des Etats, enfin les Droits du President de l'Acte : le tout à répartir conformément aux mêmes Lettres de Sa Majesté. 26 4 2

6. Pour l'Examen de *Bachelier formé*, florins 3-2., y compris tous les Droits, tant des Docteurs Examinateurs, qui seront desormais au nombre de quatre pour chaque Examen, que les Droits du Bedeau : lesquels Droits seront répartis conformément aux mêmes Lettres de Sa Majesté. 3 2

7. Pour la Dispute de *Bachelier formé*, florins 17-7-2., dans lesquels sont compris les Droits des huit Docteurs Regens,

56 18

56 18

ceux du Président de la Dispute, l'Epargne de l'Université, l'Epargne de la Faculté de Théologie, l'Autel de St. Augustin, les Droits du Bedeau pour la distribution des Theses aux Halles, la forme, l'impression, et la distribution des Theses, tant en papier fin qu'en papier commun: le tout à répartir conformément aux mêmes Lettres de Sa Majesté. . . . 17 7 2

8. Pour le port des Theses, comme à l'article 4. . . . . 1 1

9. Pour l'Acte de *Bachelier formé*, flor. 28 - 10. qui se distribueront suivant les destinations détaillées article 5. et conformément auxdites Lettres de Sa Majesté. 28 10

10. Pour les *quatre Disputes des Licences*, florins 69 - 12. dans lesquels sont compris les droits des huit Docteurs Régens, du Président aux Disputes, l'Epargne de l'Université, l'Epargne de la Faculté de Théologie, et les droits du Bedeau pour la distribution des Theses aux Halles, la forme, l'impression, et la distribution des Theses, tant en papier fin, qu'en papier commun : le tout à répartir conformément aux mêmes lettres de Sa

103 16 2

	103	16	2
Majesté.	69	12	
11. Pour le port des Theses, comme à l'article 4., pour chaque Dispute florin 1-1., ainsi pour les quatre.	4	4	
12. Pour l'*Examen des Licences*, flor. 14-14., dans lesquels sont compris les droits des huit Docteurs Régens, et ceux du Bedeau : lesquels seront répartis conformément aux mêmes Lettres de Sa Majesté.	14	14	
13. Pour l'*Acte des Licences*, fl. 156-16. dans lesquels sont compris tous les droits des huit Docteurs Régens, tant ceux que l'on nomme gros Droits, que pour le *Præsentamen* de Licence, et pour conduire le Licencié à sa demeure, les differens droits et salaires du Bedeau de la Faculté, les salaires des Valets des Docteurs Régens, les differens droits du Président de l'Acte, les droits du Chancelier de l'Université, ceux du Doyen de la Faculté, l'Epargne de l'Université, et l'Epargne de la Faculté de Théologie, les salaires du Bedeau de la Faculté des Arts, les salaires du Trésorier et du Bâtonier de l'Eglise de St. Pierre, le paiement des			
	192	6	2

11.

192 6 2

Musiciens pour un Motet, le paiement des Tapis pour orner l'Ecole de Théologie, les distributions qui se font tant au Recteur de l'Université, qu'au Chancelier et au Conservateur des privileges, ainsi qu'à tous les Docteurs de l'Université, au Mayeur, aux deux Bourg-Mestres, et aux deux Pensionnaires de Louvain, au Receveur des Domaines de Sa Majesté, et à celui des Etats de Brabant, au Fiscal, au Syndic, au Secretaire et au Promoteur de l'Université, aux Valets de tous les Docteurs de l'Université, aux Valets du Mayeur, des Bourg-Mestres, et des Pensionnaires de Louvain, aux Valets du Receveur des Domaines et du Receveur des Etats, ainsi qu'aux Portiers des Docteurs en Théologie, les distributions qui se font aux Bacheliers en Théologie, les salaires des cinq Bedeaux et du Concierge des Halles, les salaires du Valet du Promoteur de l'Université, ce qu'on païe à l'Organiste, au Basson et au Carillonneur, ce qu'on paie pour l'Arcade devant la porte du Licencié, ce qu'on paie pour l'entretien et la réparation de l'Ecole de

192 6 2

	192 6 2
Théologie, pour l'ornement de la même Ecole, pour l'Autel de St. Augustin, les droits du Promoteur de l'Eglise de St. Pierre, et enfin ceux du Valet du Doyen de la Faculté : le tout à répartir conformément aux mêmes Lettres de Sa Majesté.	156 16
	349 2 2

Droits pour le Doctorat en Théologie.

Ces Droits resteront fixés pour chaque Candidat, ainsi qu'ils le sont aujourd'hui, à la somme de neuf cens deux florins, onze sols, et seront répartis sur le pied du Tarif joint à la rescription de la Faculté de Théologie du 31 Août 1754, adressée au Commissaire de Sa Majesté, sans pouvoir varier desormais du chef de l'ancienne retribution que l'on a païée jusqu'ici au profit de l'Epargne de l'Université, et qui restera fixée à 300 florins, soit qu'un Candidat fasse son Doctorat seul, ou qu'ils soient à plusieurs. . .	902 11
Il est à remarquer, que la somme de florin 1-8, et celle de 14 sols, qui se paient respectivement à titre de rachat d'un Bonnet à différentes personnes dé-	
	902 11

902 11

signées dans le Tarif envoïé par la Faculté de Théologie, peuvent varier suivant le nombre des Docteurs des différentes Facultez, aussi-bien que dans les cas de vacance des dignitez ou emplois, aux Possesseurs desquels ces distributions sont assignées.

Dans les Droits composant la somme de florins 902-11. sont compris les Disputes Doctorales, et les Vesperies, les Theses, l'Acte du Doctorat, et généralement toutes les dépenses qui y sont relatives, sans exception aucune, à la reserve seulement et uniquement du Festin, à l'égard duquel l'on se conformera à ce qui est statué par le Reglement de Sa Majesté, daté de ce jour.

Pour le port des Theses à chaque Dispute Doctorale, il sera païé au porteur florins 6., et ainsi pour les trois Disputes ensemble. 18

Indépendamment de quoi, chaque Candidat sera tenu de païer desormais, outre et par-dessus la somme de florins 920 - 11.. celle de florins 300. à titre de nouvelle retribution, dont la moitié sera



920 11





	920	11
au profit de l'Epargne de l'Université, et l'autre moitié, au profit de la Bibliothéque.	300	
	1220	11

FACULTÉ DE DROIT.

1. Pour l'inscription, chaque Etudiant paiera, sur le pied usité actuellement, florins 3-10., dont le partage se fera pareillement sur le pied actuel. . . .	3	10
2. Pour l'Examen et l'acte du Baccalauréat, chaque Candidat paiera, comme ci-devant, florins 40-5., qui seront distribués de la maniere énoncée au Tarif joint à la Rescription de la Faculté du mois d'Octobre 1754 adressée au Commissaire de Sa Majesté.	40	5
3. Pour l'impression des Theses de la Dispute de Bachelier, on paiera directement à l'Imprimeur florins 2-16, sans plus; moïennant quoi, la forme de l'impression sera paiée, et l'Imprimeur sera tenu de fournir six Mains de Theses en papier commun, pour être distribuées au College des Bacheliers, chaque Main étant fixée à 24 Theses.	2	16
	46	11

11..

46 11

Ceux qui voudront faire imprimer des Theses en papier fin, payeront la Main, fixée comme dessus, à raison de 10 sols, aussi directement à l'Imprimeur.

4. Au Bedeau pour la distribution des Theses. 7

5. Les Candidats qui voudront envoyer et faire distribuer des Theses hors du College des Bacheliers, payeront sans distinction du nombre des Theses. . 1 8

6. Pour la Dispute Sabbatine, il sera paié à titre de Présidence, florins 2-2. Cette somme sera partagée entre les six Docteurs de l'Etroite Faculté, comme on a partagé les Emolumens qu'ils ont perçûs jusqu'ici de ce chef, florins 2-2

Au Receveur des Droits, qui est tenu de fournir la Robe. 14

Et à l'Imprimeur des Theses, qui sera tenu d'en fournir deux Mains en papier commun. 2 2 4 18

Ceux qui voudront faire imprimer des Theses en papier fin, les paieront, comme dessus, à raison de 10 sols la Main, directement à l'Imprimeur.

Ceux qui voudront envoïer et faire dis-

53 4



33 4

tribuer des Theses, paieront pareillement au porteur. 1 8

7. Pour la grande Dispute „il sera païé pour tous Droits, excepté l'impression des Theses, florins 28-14, à répartir sur le pied du Tarif formé par la Faculté au mois d'Octobre 1754. . . . . . . 28 14

8. Pour l'impression des Theses de la grande Dispute, il sera païé directement à l'Imprimeur florins 3- 10, moyennant quoi, la forme de l'impression sera payée. et l'Imprimeur sera tenu de fournir sept Mains de Theses en papier commun. 3 10

Ceux qui voudront faire imprimer des Theses en papier fin, les payeront, comme dessus, à raison de 10 sols la Main, directement à l'Imprimeur.

Ceux qui voudront envoyer et faire distribuer des Theses, payeront au porteur. 1 8

Lorsqu'il y aura plus de six Docteurs en Droit, le Candidat qui fera la grande Dispute, sera tenu de payer 14. sols pour chacun des Docteurs qu'il y aura au-delà du nombre de six.

---

86 4

88 4

Les Nobles payeront, comme ci-devant, pour les Droits de la grande Dispute, au-dessus des florins 28-14. fixés pour les autres, la somme de florins 25 13-1.

Ils payeront de même florin 1 8. pour chacun des Docteurs qu'il y aura au-delà du nombre de six.

Quant à l'impression des Theses, ils la paieront sur le pied qui a été fixé ci-dessus pour les autres.

9. Pour le Tentamen, l'Examen, la Repetition, et l'Acte des Licences, y compris les Patentes, chaque Candidat paiera flor. 202-11-2., qui seront répartis sur le pied du Tarif envoïé par la Faculté au mois d'Octobre 1754., sans que dans aucun cas, il puisse rien être exigé de plus, sauf néanmoins que lorsqu'il y aura plus de six Docteurs en Droit, il sera payé flor. 1-8. pour chaque Docteur qu'il y aura au-delà de ce nombre, moyennant quoi viendront à cesser les parties rappellées dans les Lettres de Sa Majesté, de ce jour, addressées à la Faculté de Droit. 202 11 2

290 15 2

290 15 2

10. Pour l'impression des Theses de Licence, il sera payé directement à l'Imprimeur, florins 4-4., moyennant quoi, la forme de l'impression sera payée, et l'imprimeur sera tenu de fournir neuf Mains de Theses en papier commun, pour être distribuées dans l'Ecole de Droit. . 4 4

Ceux qui voudront faire imprimer des Theses en papier fin, les payeront comme dessus, à 10. sols la Main, directement à l'Imprimeur.

11. Ceux qui voudront envoyer et faire distribuer des Theses, payeront au porteur. 1 8

12. L'Offrande à l'Autel de St. Ive consistera en florin 1-8., uniquement applicables à l'Entretien dudit Autel. 1 8

297 15 2

Dans les cas où quelqu'un voudra défendre, soit au College des Bacheliers, ou aux Halles, pour les Licences, ce que l'on nomme *Theses générales*, c'est-à-dire, le Recueil des douze Theses auxquelles a présidé un Doyen des Bacheliers, il sera payé directement à l'Imprimeur, la somme de florins 40 0., tant pour la forme de l'impression, que pour 150.

Exemplaires en papier commun, et 150. Exemplaires en papier fin, couverts de papier marbré, qu'il sera tenu de fournir sans autre retribution.

Chaque Docteur en Droit qui assistera au College des Bacheliers à la défense des *Theses générales*, tirera pour sa presence florin 1-8.

Droits pour le Doctorat dans la Faculté de Droit.

Droits fixes à payer par chaque Candidat en particulier.

1. Pour l'Examen, le rachat d'un souper aux Doeteurs de l'Etroite Faculté de Droit, et aux Bedeaux; pour les trois Disputes, et pour les autres Droits à payer immédiatement avant l'Acte Doctoral, chaque Candidat payera la somme de six cens soixante-deux florins, dixhuit sols, qui seront répartis et distribués sur le pied du Tarif envoyé par la Faculté au Commissaire de Sa Majesté de mois d'Octobre 1754. . . . . . 662 18

Droit. es Theses pour les Disputes Docto-
...eront d'être payées directe-



662 18

ment à l'Imprimeur, à raison de sept sols la Main, en quoi sera compris la dépense de la forme.

3. Il sera payé au porteur des Theses 6 florins pour chaque Dispute Doctorale, fait pour les trois. 18

4. Chaque Candidat payera pour le Discours qu'on prononce.	14	0		
Pour les Lettres d'invitation qu'on écrit aux Etrangers.	14	0		
Pour l'Ornement de l'Ecole le jour de l'Acte.	14	0		
Aux cinq Bedeaux des cinq Facultez ensemble, pour l'invitation, et pour le louage de leurs Chevaux.	15	15		
Aux Sergeans de l'Université.	2	16		
Ensemble			60	11

Laquelle somme de flor. 60 11. se paiera desormais par chaque Candidat, soit qu'il fasse son Doctorat seul, ou qu'il y en ait plusieurs ensemble, et sera repartie sur le pied qu'il est exprimé au Tarif envoyé par la Faculté.

5. Chaque Candidat paiera à titre de rachat des Bonnets à chaque Docteur

741

741 9

des Facultez de Théologie, de Droit, et de Médecine, fl. 2.-2. et au Doyen de la Faculté des Arts, fl. 1. 8. *Mémoire.*

Lesquels Droits seront payés par chaque Candidat en particulier, soit qu'il fasse son Doctorat seul, ou qu'il y en ait plusieurs ensemble.

6. Chaque Candidat payera au profit des Halles, soit qu'il soit seul, ou que plusieurs fassent leur Doctorat ensemble, l'ancienne rétribution de. 300

7. Le vin que l'on fournissoit ci-devant en nature, à quelques Membres et Suppôts de la Faculté de Droit, sera payé desormais par un rachat en argent, comme s'ensuit; et sera payé par chaque Candidat, soit qu'il fasse son Doctorat seul, ou qu'il y en ait plusieurs ensemble.

A chacun des deux Docteurs Primaires, à titre de Vin le jour de l'invitation, et de la redemption d'une partie du Repas Doctoral, flor. 42.; fait pour les denx Primaires ensemble. 84

Au prieur de la Faculté de Droit, pour rachat d'une partie du Repas Doctoral. 7

A chacun des six Docteurs de l'Etroite

1132 9

	1132	9
Faculté de Droit, flor. 5-5.; fait pour les six.	31	10
A chaque Bedeau de la Faculté de Droit, flor. 7.; fait pour les deux. . .	14	
Ensemble	1177	19
Indépendamment de quoi, chaque Candidat sera tenu de payer desormais, outre et par-dessus la somme de flor. 1177-19., celle de 600. florins, dont la moitié sera au profit de l'Epargne de l'Université, et l'autre moitié, au profit de la Bibliotheque..	600	
Ainsi, toutes les dépenses fixes et determinées monteront pour chaque Candidat en particulier, outre la partie tirée par *Mémoire*, à la somme de flor. 1777 19.	1777	19

Dépenses à faire en commun par tous les Candidats, si plusieurs font leur Doctorat ensemble, ainsi que par le Candidat qui fera son Doctorat seul.

Un Bonnet qu'on donnera en nature au Recteur, au Chancelier, et au Conservateur des Privileges de l'Université; aux Abbez de St. Pierre à Gand, de sainte Gertrude à Louvain, de Parck, et de Vlierbeck.

Un Chapeau qu'on donnera en nature au Mayeur, au Bourg-Mestre, au Bourg-Mestre des Nations, et à chacun des deux Pensionnaires de la Ville de Louvain; au Receveur des Domaines de Sa Majesté au Quartier de Louvain, et au Receveur des Etats de Brabant au même Quartier; au Dictateur, au Fiscal, au Syndic, au Secretaire, et au Promoteur de l'Université; finalement, au Licencié qui aura argumenté contre chaque nouveau Docteur. *Mémoire*

Les autres dépenses qui se font à l'occasion de l'invitation, et le jour de l'Acte Doctoral, tant pour la Musique, que pour les Chevaux et leurs ornemens, les Echarpes, les Voitures, et autres semblables, continueront à être payées sur le pied qui a élé pratiqué jusqu'ici, et qui se trouve détaillé dans les Etats envoyés par la Faculté, à l'exception néanmoins des parties que Sa Majesté a expressément retranchées par le Réglement de ce jour.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

1. Pour l'inscription, flor. 4-4 à répartir sur le pied du Tarif joint à la rescrip-



tion de la Faculté du 29 Juillet 1754.	4	4
2. Pour le Baccalauréat, flor. 36-16, à répartir sur le pied du même Tarif. .	36	16
3. Sa Majesté confirme l'usage établi dans la Faculté de Médecine, en vertu duquel chaque Ecolier fait six Disputes, nommées *Petites*, trois avant le Baccalauréat, et trois entre le Baccalauréat et l'Examen des Licences. La premiere de ces Disputes coutera flor. 2-9, et chacune des cinq autres, flor. 1-15, ensemble flor. 11-4.; moyennant quoi, l'Imprimeur sera tenu de fournir toutes les Theses nécessaires.	11	4
Ceux qui voudront être dispensés de faire ces Disputes payeront pour chacune de celles qu'ils n'auront pas faites, flor. 2-2.; sauf néanmoins au Doyen des Bacheliers le droit de contraindre ceux qu'il trouvera convenir, à l'effet de faire lesdites Disputes, afin qu'il y en ait une toutes les semaines.		
4. Pour la grande Dispute, flor. 51-12, qui seront répartis sur le pied du Tarif rappellé ci-dessus, sauf les parties supprimées par les Lettres de Sa Majesté, de ce jour, adressées à ceux de la Faculté de Médecine.	51	12
	103	16

103 16

Pour chaque Main de Theses fines que le Candidat voudra faire imprimer, il payera la Main à raison de 10 sols sans plus.

5. Pour l'Examen et l'Acte des Licences, flor. 198-15, compris tous les Droits sans exception, même le port des Theses, et ce qui se trouve nommé *Jura minora*, et *post actum* dans le Tarif joint *sub B*. à la Rescription de la Faculté du 6 Octobre 1754 adressée au Commissaire de Sa Majesté; à répartir suivant les differens Tarifs, Etats, et Explications envoyés par la Faculté, sauf les parties supprimées en conformité des Lettres de Sa Majesté, de ce jour, adressées à la Faculté. 198 15

302 11

Droits pour le Doctorat en Médecine.

1. Pour l'Examen, le rachat du Repas à l'Etroite Faculté et au Bedeau; les droits des trois Disputes; et l'impression des Theses, y compris dix Mains de Theses en papier commun, que l'Imprimeur doit fournir; les Tapisseries, les Robes des Argumentans, et les salaires des Sergeans du Promoteur, flor. 390-16, à ré-

partir sur le pied du Tarif joint à la rescription de la Faculté du 6 Octobre 1754 adressée au Commissaire de Sa Majesté. Au surplus, le Repas que le Candidat étoit accoutumé de donner après les Disputes, à ceux de la large Faculté, au Fisc, au Doyen, aux douze Ecoliers argumentans, et au Bedeau viendra à cesser. 390 16

Ceux qui voudront faire distribuer un plus grand nombre de Theses que les dix Mains rappellées ci-dessus, les payeront à raison de 10 sols la Main.

2. Il sera payé au porteur des Theses, flor. 6, pour chaque Dispute Doctorale; fait pour les trois. 18

3. Chaque Candidat payera la somme de flor., 256-10, pour les Robes des Docteurs Primaires, et pour celle du Bedeau; pour les Droits de la Faculté, de l'Université, et de son Chancelier, pour la Musique dans l'Eglise de St. Pierre, pour les Ornemens de l'Ecole, pour le Bedeau de l'Eglise, et pour le Laurier; laquelle somme sera répartie conformément audit Tarif. 256 10

665 6

665 6

4. Chaque Candidat payera pour le Discours qu'on prononce. . . 14

Pour les Lettres d'invitation qu'on écrit aux Etrangers. . . 14

Aux cinq Bedeau des cinq Facultez ensemble, pour l'invitation, et pour le louage de leurs Chevaux. 15 15

Aux Sergeans de l'Université. 2 16

Au Messager de Sa Majesté. 7

Au Sacristain de l'Eglise. . 14

54 5

Laquelle somme de flor. 54-5 se payera desormais par chaque Candidat, soit qu'il fasse son Doctorat seul, ou qu'il y en ait plusieurs ensemble, et sera répartie en la manière accoûtumée.

5. Chaque Candidat paiera, à titre de rachat des Bonnets, à chaque Docteur des Facultez de Théologie, de Droit et de Médecine, florins 2-2., et au Doyen de la Faculté des Arts, florin 1-8. *Mémoire.*

Lesquels Droits seront paiés par chaque Candidat en particulier, soit qu'il fasse son Doctorat seul, ou qu'il y en ait plusieurs ensemble.

719 11

719 11

6. Chaque Candidat paiera au profit des Halles, soit qu'il soit seul, ou que plusieurs fassent leur Doctorat ensemble, l'ancienne retribution de. 300

7. Le vin que l'on fournissoit ci-devant en nature, à quelques Membres et Suppôts de la Faculté de Médecine, sera payé desormais par un rachat en argent, comme s'ensuit ; et sera payé par chaque Candidat, soit qu'il fasse son Doctorat seul, ou qu'il y en ait plusieurs ensemble.

A chacun des deux Docteurs Primaires, à titre de Vin le jour de l'invitation, et de la redemption d'une partie du Repas Doctoral, florins 42. ; fait pour les deux Primaires ensemble. 84

Au Prieur de la Faculté de Médecine, pour rachat d'une partie du Repas Doctoral. . , ... 7

A chacun des Docteurs de l'Etroite Faculté de Médecine, florins 5-5. ; fait pour les quatre. 21

Au Bedeau de la Faculté de Médecine. 7

Indépendamment de quoi, chaque Candidat sera tenu de payer desormais, outre et par-dessus la somme de fl. 1138-11.,

Ensemble 1138 11

1138 11

celle de florins 600, dont un tiers sera au profit de l'Epargne de l'Université, et les deux tiers restans seront appliqués suivant que Sa Majesté l'ordonnera à chaque occasion, soit au Théatre Anatomique, au Jardin Botanique, ou au Laboratoire de Chymie. 600

1738 11

Ainsi, toutes les dépenses fixes et déterminées monteront pour chaque Candidat en particulier, outre la partie tirée par *Mémoire*, à la somme de flor. 1738-11.

Dépenses à faire en commun par tous les Candidats, si plusieurs font leur Doctorat ensemble, ainsi que par le Candidat qui fera son Doctorat seul.

Un Bonnet qu'on donnera en nature au Recteur, au Chancelier, et au Conservateur des Privileges de l'Université; aux Abbez de St. Pierre à Gand, de Ste. Gertrude à Louvain, de Parcq et de Vlierbeck.

Un Chapeau qu'on donnera en nature au Mayeur, au Bourg-Mestre, au Bourg-Mestre des Nations, et à chacun des deux

Pensionnaires de la Ville de Louvain; au Receveur des Domaines de Sa Majesté au Quartier de Louvain, et au Receveur des Etats de Brabant au même Quartier; au Dictateur, au Fiscal, au Syndic, au Secretaire, et au Promoteur de l'Université; finalement, au Licencié qui aura argumenté contre chaque nouveau Docteur. *Mémoire.*

Les autres dépenses qui se font à l'occasion de l'invitation, et le jour de l'Acte Doctoral, tant pour la Musique, que pour les Chevaux et leurs Ornemens, les Echarpes, les Voitures et autres semblables, continueront à être payées sur le pied qui a été pratiqué jusqu'ici, et qui se trouve détaillé dans les Etats envoyés par la Faculté, à l'exception néanmoins des parties que Sa Majesté a expressement retranchées par le Réglement de ce jour. Fait à Bruxelles le 13 Février 1755. Etoit paraphé, *Steenh. vt.* étoit signé, *F. J. Misson.*

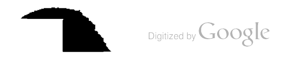
LES HALLES ET LES COLLÉGES DE L'ANCIENNE UNIVERSITÉ.

Le principal édifice de l'Université sont les **Halles**, situées rue de Namur. Ce bâtiment fut érigé en 1317 par les tisserands-drapiers, pour servir de magasin à leurs marchandises, ainsi qu'il conste par deux pierres placées dans le mur aux deux coins du bâtiment, et sur lesquelles on lit l'inscription suivante en vieux caractère flamand :

Mest. Jan Stevens en mest. Art. Hore en
Mest. Goert Raes, dese JJJ Mestere begon-
ste deze Halle in 't jaer ons Here M
CCC XVII, 's madaegs na bevloke Paschen;

Ce vaste bâtiment, étant resté désert depuis l'expulsion des drapiers, fut donné à l'Université, qui, en 1685, le fit en partie reconstruire pour mieux l'adapter à sa nouvelle destination; il devint plus vaste et, s'il est possible, plus magnifique. Les premières pierres de la nouvelle construction furent posées par l'abbé de Parc, Libert Depape, par le conseiller Marselaer et par le bourgmestre Devroye. Dans sa forme actuelle il a quatre grandes portes d'entrée, une dans la rue aux Cordes, et trois dans celle de Namur. Au-dessus de la porte principale on lit cette inscription :

SAPIENTIA ÆDIFICAVIT SIBI DOMUM.



Entrant dans le premier vestibule, on y voit un superbe escalier en pierres bleues, partagé en deux ailes qui conduisent à un autre vaste vestibule. En montant à droite, la première salle était l'école de théologie, la seconde était celle de droit, affectée aux bacheliers, celle vis-à-vis était l'école de droit civil; cette salle se faisait remarquer par ses belles boiseries et ses superbes morceaux de sculpture. A côté de celle-ci était l'école de médecine, également ornée de très-beaux ouvrages de sculpture et de bons tableaux. Cette dernière salle a été conservée et arrangée pour les actes publics de l'Université. Les trois autres salles sont converties en trois bibliothèques, pour servir d'annexes à la grande bibliothèque, qui se trouve à droite au même vestibule.

Pour construire la bibliothèque de l'Université, on commença, en 1723, par bâtir un très-grand corps de logis qui fut joint aux Halles. Les Etats de Brabant posèrent la première pierre de cet édifice. Les voyageurs conviennent qu'ils ne rencontrent nulle part une salle de bibliothèque qui lui soit comparable. La boiserie est d'une conception grande et d'une exécution soignée; elle représente des espèces de portiques soutenus par des colonnes et coiffées de chapitaux et de frontons isolés et coupés par autant de croisées. Les corps de bibliothèque sont surmontés de la statue en grandeur naturelle des principaux législateurs et auteurs sacrés et profanes, tels que Jésus-Christ, Moïse,



les quatre évangelistes, saint Thomas d'Aquin, Ciceron, Virgile, Aristote, Socrate, Hippocrate et autres. Le parquet et le plafond de cette salle, de même que la grille de fer, sont également dignes d'attention.

Le bâtiment des Halles a, depuis le rétablissement de l'Université, subi beaucoup de changements, afin de mieux adapter les locaux intérieurs à la distribution actuelle des leçons.

L'ancienne Université avait à son usage 43 colléges.

1. *Le Porc*, rue dite *Smeyers-stract*, fondé en 1430 par Henri de Loué et augmenté par Henri de Berghes, évêque de Cambrai, de qui la faculté des arts l'acheta en 1516. Il a été vendu et démoli; son terrain fait maintenant partie de la Place-d'Armes ou Place de l'Université.

2. *Le Château*, rue de Malines, à côté de l'ancienne fausse porte de la ville, fondé par François Van Gompel, chanoine de St.-Jean à Bois-le-Duc, mort en 1457, qui laissa par testament, pour la construction de ce collége, les maisons qu'il possédait à Louvain, où il avait autrefois instruit la jeunesse. Ce collége fut rebâti en 1682. Il a également été vendu et démoli, et on l'a converti en maisons.

3. *Le Lis*, rue de Diest, eut pour fondateur Charles Virulus, dit *Manneken*, mort en 1493. Par son testament, il laissa à ce beau collége beaucoup de revenus. En 1660 il avait été reconstruit à neuf. Le collége ayant aussi été vendu, on a bâti sur son terrain la salle de *Frascati*.

4. *Le Faucon*, rue de Tirlemont, fondé en 1546 par la faculté des arts, a été, dans les derniers temps, presqu'entièrement rebâti à neuf. Il n'a pas été vendu. On y a établi le grand hôpital militaire.

5. Le *Nouveau Collége*, dit *de la Sainte-Trinité*, Vieux-Marché, fut fondé en 1657, pour y enseigner les humanités. Il avait une chapelle et un réfectoire superbes, avec un très-beau théâtre pour la distribution des prix, qui ont été démolis après que le collége eut été vendu. C'est aujourd'hui le pensionnat des Joséphites.

6. Le *Collége du Pape*, rue dite *Smeyers-straet*, fondé par le pape Adrien VI pour des étudiants en théologie. C'était le plus beau et le plus vaste de tous les colléges. L'empereur Joseph II y avait établi le séminaire-général. Sous l'empire français il a servi de succursale à l'hôtel des invalides. Le roi Guillaume y établit son collége philosophique. Ce bâtiment a été rendu à l'enseignement et sert de pédagogie pour les étudiants en philosophie et en droit.

7. Le *Grand Collége du Saint-Esprit*, rue de Namur, fondé en 1442 par Louis Derycke, pour les étudiants en théologie. En 1720 on y a construit une belle chapelle et ajouté de beaux et vastes bâtiments. Il a été conservé et rendu à sa destination primitive. Voyez les *Analectes* de 1839, p. 278.

8. Le *Petit-Collége*, dit *des Théologiens*, fut érigé en 1560, à l'usage des étudiants qui étaient en trop



grand nombre pour être logés dans le *Grand-Collége*, auquel il est contigu. Il a été vendu et est aujourd'hui habité comme maison particulière.

9. Le *Collége du Roi*, même rue, fut fondé en 1579 par Philippe II, roi d'Espagne, pour les études théologiques. Ce bel édifice a été conservé; il a été restauré et sert de local pour la collection des objets d'histoire naturelle de l'Université.

10. Le *Collége des Prémontrés*, même rue, fut bâti l'an 1571 par les abbés de Grimbergen, Tongerloo, Everbode, Parc et Ninove, pour les religieux de leur ordre. Ce beau bâtiment est également resté intact; il a été restauré pour servir de depôt aux instruments de physique et pour le cabinet de minéralogie.

11. Le *Collége d'Arras*, même rue, a été fondé en 1509, pour l'instruction des théologiens, par Nicolas Deruistre, évêque d'Arras et prevôt de St.-Pierre à Louvain. Il a été vendu et converti en maisons particulières.

12. Le *Collége de la Haute-Colline* ou *Hoogenheuvel*, même rue, fut transféré de l'Université de Cologne à Louvain, en 1686, par Jean Neercassel, évêque de Castorie et vicaire-apostolique des Provinces-Unies, pour les théologiens de sa mission. Il est maintenant occupé par le collége des Humanités.

13. Le *Collége de Viglius* ou *Gerbe de Froment*, même rue, a été fondé pour des théologiens, en 1569, par Viglius, chef-président, chancelier de l'ordre de la



Toison-d'or et prévôt mitré de St.-Bavon à Gand. Il sert aujourd'hui de caserne de cavalerie.

14. Le *Collége d'Alne*, même rue, fut fondé en 1629, par Dom Edme Jouvent, abbé d'Alne de l'ordre de Cîteaux. Ce batiment a été vendu et converti en maisons.

15. Le *Collége de Van Daele*, même rue, fut fondé en 1569, par Pierre Van Daele, docteur en droit et doyen de St.-Martin à Alost. C'est aujourd'hui le refuge et atelier de charité.

16. Le *Collége de Ste.-Anne*, même rue, a été érigé pour des théologiens, en 1559, par Nicolas Goblet, prévôt de Dinant. Il a été vendu et changé en maison particulière.

17. Le *Collége de Standonck*, rue dite *Smeyersstraet*, à côté du collége *le Porc*, fut fondé, vers 1490, par Jean Standonck, de Malines, docteur de l'Université de Paris, pour des étudiants peu fortunés, en philosophie; ils portaient un habillement particulier. Ce Collége a été vendu et démoli.

18. Le *Collége* ou *Séminaire de Liége*, rue de la Monnaie, devait son existence au prince Ernest de Bavière, électeur de Cologne et prince de Liége. Il fut bâti l'an 1605 pour des théologiens. Il a été vendu et converti en maisons particulières.

19. Le *Collége de Winckelius*, rue de Tirlemont, fut fondé, en 1554, pour des étudiants en droit, par Jean Dewinckel, docteur en médecine.

20. Le *Collége de Bay*, même rue et joignant le



précédent, fut fondé, en 1614, par Jacques Bayus, docteur en théologie et doyen de St.-Pierre, qui laissa ses biens et ceux qu'il avait hérités de son frère Michel, pour l'entretien de quelques théologiens. Ces deux colléges font partie de la grande caserne.

21. Le *Collége*, dit *Patrimonium Christi*, même rue, fut fondé, en 1633, par François Hovius, curé de Ste.-Walburge à Anvers. Il a été vendu et transformé en maison particulière.

22. Le *Collége de St.-Donat*, rue des Chats, eut pour fondateur, en 1488, Ant. Haneron, et pour continuateur Jean Carondelet, prévôt de St.-Donat à Bruges. La ville, qui en conserve la propriété, a loué ce collége, où se trouve aujourd'hui une fabrique de papiers peints.

23. Le *Collége de Divæus*, Mont-St.-Antoine, doit son origine à Grégoire Divæus, de Louvain, qui laissa, en 1575, sa maison et ses biens pour l'entretien des théologiens nécessiteux. Il est occupé aujourd'hui par des prêtres de la congrégation de Picpus qui font leurs études à l'Université.

24. Le *Collége de Hollande*, Marché-aux-Porcs, fut érigé, en 1616, pour les théologiens de la mission. Il est aujourd'hui occupé par un pensionnat de demoiselles, sous la direction des Filles de Marie.

25. Le *Collége de St.-Michel*, rue de Paris, a été fondé, en 1670, par Laurent Zoenius, licencié en théologie. Il a été vendu et transformé en maisons particulières.

26. Le *Collége de Peltz*, rue des Dominicains, fut

fondé, en 1584, par Jean Peltz, de Westphalie, pour des jeunes gens de sa patrie, voulant étudier la théologie ou le droit. Il a été vendu et converti en maisons particulières.

27. Le *Collége de l'Ordre Teutonique*, rue de Bruxelles, érigé, en 1621, par Edmond Huyn d'Amstenradt, pour 12 étudiants, d'abord en philosophie et ensuite en théologie. Il a été vendu et transformé en maison particulière.

28. Le *Collége de Craenendonck*, sur la Dyle, près de la Laie; ce fut autrefois le collége des chanoines réguliers, fondé en 1618, par les prieurs de Groenendael, Bethleem et autres pour les chanoines réguliers de leur ordre. On y avait réuni depuis plusieurs années le collége de Craenendonck, situé à l'endroit dit *den Kooraelen-hoek*, et fondé, en 1574, par Marcel de Craenendonck. Depuis lors ce dernier nom lui était resté. Vendu et approprié à une habitation particulière.

29. Le *Collége des Trois-Langues*, Marché-au-Poisson, où l'on enseignait les langues latine, grecque, hébraïque et française, ainsi que l'histoire, fut fondé, en 1517, par Jérôme de Busleyde, prévôt d'Aire, chanoine de Malines et conseiller de l'empereur Charles V. Vendu et changé en maison particulière.

30. Le *Collége de Mylius* ou *de Luxembourg*, rue du Canal, fondé par Jean De Myle de Luxembourg, docteur en droit, mort en 1596. Ce collége a été commencé en 1619. C'est un beau et vaste bâtiment, qui sert aujourd'hui de caserne pour les pompiers de la ville et de chambre de sûreté.

31. Le *Collége de Villers*, même rue, joignant le précédent, est aussi un très-bel édifice. Il fut fondé, en 1660, par Bernard Van der Heck, abbé de Villers, pour les religieux de cette abbaye. Vendu et occupé par des particuliers.

32. Le *Collége de Drutius,* rue des Ecriniers, fondé, en 1559, par Michel Drutius, docteur en droit et doyen de St.-Pierre. Dans les beaux appartements de ce collége sont établies l'académie des beaux-arts et l'académie de musique et la société de lecture.

33. Le *Collége de Houterlé*, rue des Vaches, fondé, en 1499, par Henri de Houterlé, écolâtre de St.-Pierre, pour des théologiens. Il est occupé aujourd'hui par le curé primaire de St.-Pierre. — Voyez les *Analectes* de 1842, p. 144.

34. Le *Collége pastoral des Irlandais*, rue des Orphelins. Il fut établi, en 1623, par l'intervention de Mgr. Eugène Mathieu, archevêque de Dublin, qui, étant à Rome, engagea les cardinaux de la congrégation *de Propaganda fide* à faire cet établissement. Ce collége tirait une partie de ses revenus de cette congrégation, et était destiné pour les théologiens irlandais, qui, après y avoir terminé leurs études, retournaient dans leur pays pour s'y consacrer au service du culte catholique. Ce bâtiment est transformé en maisons particulières.

35. Le *Collége de Maldéri*, rue St.-Martin, fut fondé, en 1633, pour des théologiens, par Jean Maldérus, docteur en théologie et évêque d'Anvers. Vendu et habité par des particuliers.

36. Le *Collége de Malines*, rue de Diest, fut fondé, en 1501, par Arnould Trot, pour sept étudiants en la faculté des arts; mais, n'ayant pu subsister à cause de la modicité de ses reveuus, le magistrat de Malines le rétablit et le remit en vigueur en 1675. Vendu et transformé en maisons particulières.

37. Le *Collége de Savoie*, rue du même nom, a été fondé, en 1551, par Eustache Chapuys, natif d'Annecy, conseiller de Charles V, qui mourut à Louvain et laissa tous ses biens pour l'entretien des Savoyards qui viendraient faire leurs études en cette ville. Vendu et changé en maisons particulières.

38. Le *Collége de Mons*, rue Neuve, fondé, en 1596, par Jean de Bivienne, docteur en droit. Vendu et changé en maisons de particuliers.

39. Le *Collége de Breugel*, même rue, à côté du précédent, fut érigé, en 1577, par Pierre Breugel, docteur en médecine, pour des étudiants de cette faculté. Vendu et converti en maisons particulières.

40. Le *Collége de St.-Ive* ou *des Bacheliers*, même rue, a eu pour fondateur Robert Vandenpoele, docteur en droit, qui le destina, en 1483, pour des élèves en l'un et l'autre droit; il y avait une très-belle bibliothèque à l'usage du public. La société d'agriculture et de botanique a dans ce collége son salon d'exposition.

A côté de ce collége se trouve le bâtiment de l'*Ecole des Arts*, dit *le Ficum*. Il servait aux disputes en philo-

sophie, aux expériences de physique et à l'enseig-ment de l'éloquence et de la morale chrétiennes. C'é à la grille de sa belle façade que se proclamait, chaq année, le *Premier de Louvain,* ce qui conserve encore à ce lieu un souvenir de vénération qui ne s'effacera qu'avec ceux qui ont pu être les témoins du lus attaché à ce triomphe. Il est aujourd'hui occupé par tribunal de première instance.

41. Le *Collége de St.-Willebrord* ou *de Bois-le-D* même rue, fut fondé, en 1625, par Nicolas Zoesiu évêque de Bois-le-Duc. Vendu et destiné à une habit tion particulière.

42. Le *Collége des Dominicains irlandais*, rue *Kra ke-straet*, fondé, en 1697, par le cardinal Philippe H ward. Les religieux anglais de cet ordre y venaient fai leurs études en philosophie et en théologie. Vendu maintenant habité par des particuliers.

43. *Collége des Vétérans*, dans le *Smeyers-strae* contigu d'un côté au collége du Pape et de l'autre cô à l'église paroissiale de St.-Michel. Après la suppre sion des Jésuites une partie de leur collége fut adapté au logement et à l'entretien des théologiens qui, ayan terminé les cinq ou sept années de la jouissance d leurs bourses, n'avaient encore pu être placés; de l vient la dénomination de *Collége des Vétérans*. Le cur de Saint-Michel était le président né de ce collége. Il a dans la suite servi d'habitation au général comman-dant les invalides. Il forme aujourd'hui le collége de Marie-Thérèse qui est une pédagogie pour les étudiants en sciences et en médecine.



SUPPLÉMENT A LA NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE H. J. REGA (1).

Dans la notice que nous avons donnée en 1840 sur le professeur Rega dont l'enseignement a tant illustré l'ancienne Université de Louvain, on n'avait point rendu compte d'un ouvrage de ce savant sur la médecine pratique (voir l'Annuaire de 1840 page 180), parce que cet ouvrage était resté inconnu à l'auteur de la notice en question, M. le professeur Martens. Depuis lors celui-ci ayant été chargé de prononcer l'éloge de Rega dans la séance publique de l'Académie royale de médecine le 22 Octobre 1845 et étant parvenu à se procurer l'ouvrage qui lui avait fait défaut en 1839, il a jugé à propos de faire l'analyse de ce recueil qui avait excité fort peu jusqu'ici l'attention des médecins. Comme ce travail de Rega, quoiqu'inférieur pour l'originalité à son traité sur les sympathies des organes, n'en est pas moins fort remarquable par la clarté et la méthode qui y règnent, nous croyons devoir transcrire ici l'analyse qu'en a donnée M. Martens dans son éloge de H. Rega, imprimé dans le premier volume des Mémoires de l'Académie royale de médecine de Belgique; cet extrait complétera la notice historique sur Rega.

(1) Voyez les *Analectes* de 1840, p. 159.

« L'ouvrage que Rega a publié sur la médecine pratique sous forme d'aphorismes (1), et qui est, en quelque sorte, un traité de pathologie et de thérapeutique générales, est, sans contredit, après son ouvrage sur les Sympathies, la production la plus importante qui soit sortie de sa plume. Dans la première partie de cet ouvrage, il expose avec une rare lucidité ses idées sur la constitution intime des parties solides et liquides du corps, idées qui s'accordent encore assez bien avec celles que les progrès de l'anatomie et de la chimie ont fait admettre de nos jours. C'est ainsi, qu'en se fondant sur les belles observations microscopiques de Leeuwenhoek et les admirables injections de Ruisch, il nous apprend que toutes les parties solides du corps humain sont traversées par des milliers de vaisseaux d'une extrême ténuité dépendant du système circulatoire, mais dont la plupart sont si étroits qu'ils ne sauraient admettre que la partie séreuse et incolore du sang, refusant l'accès, dans les circonstances ordinaires, aux globules rouges suspendus dans ce fluide. Rega pense que ce sont ces vaisseaux capillaires blancs, qu'il désigne sous le nom d'*artères lymphatiques*, qui président principalement à la nutrition et au développement de nos organes, par cela même, dit-il, qu'on les rencontre

(1) *Accurata medendi methodus per Aphorismos proposita.* Lovanii, 1737, in-4o.



partout, et que les vaisseaux sanguins rouges manquent, au contraire, dans plusieurs parties de notre corps et ne se rencontrent même en aucune manière dans l'embryon, chez lequel cependant l'accroissement se fait avec beaucoup de rapidité. C'est à ces mêmes vaisseaux que Rega rapporte tous les vaisseaux exhalants ou perspiratoires, qui ne lui paraissent être que les bouches béantes des vaisseaux capillaires blancs : ce qui explique, suivant lui, l'énorme déperdition que nous faisons par la transpiration cutanée insensible, qui, d'après l'abondance même de son produit, ne saurait être regardée comme le résultat d'une simple sécrétion opérée par les glandes miliaires ou sébacées de la peau. C'est par suite de la dissémination de ces vaisseaux capillaires dans tous nos tissus, que ceux-ci, dit Rega, sont continuellement imprégnés de plus ou moins de sérosité, et cette sérosité produirait nécessairement, comme il le fait observer, des collections aqueuses plus ou moins considérables dans les diverses cavités du corps, sans l'existence d'un autre ordre de vaisseaux analogues aux premiers, mais qui sont chargés de la résorption de la sérosité exhalée, et destinés à la reporter dans le torrent circulatoire. C'est à la présence de ces vaisseaux absorbants dans la bouche, l'œsophage et l'estomac, que Rega rapporte la prompte réfocillation que l'on éprouve, dans le cas de faiblesse par inanition, aussitôt après l'introduction dans la bouche et dans l'estomac d'aliments et de boissons restaurants,

c'est-à-dire, longtemps avant que la digestion de ces substances ait pu être opérée. Ces idées de Rega sur les nombreuses fonctions qu'il attribue aux vaisseaux capillaires blancs, quoique fort judicieuses et rationnelles, ont cependant dû recevoir quelques modifications par suite des découvertes modernes. Ainsi, la présence de la sérosité dans toutes les parties molles du corps s'explique très-bien par l'*endosmose*, phénomène inconnu du temps de Rega. L'accroissement ou la nutrition d'un tissu ne doit pas non plus y faire nécessairement supposer la présence de vaisseaux, puisque le tissu cellulaire, enveloppé de liquides nutritifs, peut, en s'imbibant de ces liquides, s'accroître et se développer sans l'intervention du tissû vasculaire. Enfin, dè nos jours, on ne voit plus dans la transpiration cutanée qu'un phénomène complexe, dû, en partie, à la transudation et à l'évaporation des liquides des parties molles en contact avec l'air, et, en partie, à la sécrétion opérée par les glandes sudorifères de Malpighi et de Purkinje.

» Après avoir étudié la constitution intime des parties solides du corps, pour en faire l'application aux phénomènes offerts par l'état de maladie, Rega examine dans le même but et avec le plus grand soin celle des parties fluides et particulièrement du sang, cette chair coulante que les médecins modernes avaient naguère presque complétement perdue de vue, ne pensant pas qu'elle pût avoir une influence directe sur la produc-

tion des maladies, comme leurs prédécesseurs l'avaient jugé avec raison, et comme des expériences récentes l'ont depuis suffisamment démontré. Nous voyons avec beaucoup d'intérêt dans l'ouvrage de Rega, que, de son temps, on avait déjà une connaissance assez exacte de la composition organique du sang, dont le caillot, vu au microscope, se compose, dit-il, 1°. d'une partie fibreuse formée de filaments blancs entrelacés; 2° de globules rouges en nombre immense, que des lavages à grande eau peuvent séparer de la partie filamenteuse (1) : il ajoute ensuite très-judicieusement que la partie fibreuse du sang, c'est-à-dire, la fibrine des chimistes modernes, ne semble pas préexister sous sa forme filamenteuse dans le sang vivant qui circule dans nos vaisseaux, parce que, dit il (2), ces fibrilles solides, quelque tenues qu'on les suppose, seraient toujours trop grossières pour pouvoir traverser les vaisseaux capillaires infiniment déliés de nos organes. On sait que cette vérité a été méconnue jusqu'au moment où un célèbre physiologiste, M. Müller, est venu prouver par ses expériences, que la fibrine n'existe réellement dans le sang que sous la forme fluide, et qu'elle ne prend l'état solide ou filamenteux, que lors de la coagulation spontanée que le sang subit après que la vie l'a abandonné. Rega, d'accord en cela

(1) Aphor., 140-141.
(2) Aphor., 160.

avec Galien, attribue aussi la coagulation du sang ou la formation du caillot, à la solidification de cette matière fibreuse d'abord fluide, puisqu'en la séparant du sang avant sa coagulation, ce liquide n'est plus, dit-il, susceptible de donner un caillot et conserve toute sa fluidité primitive (1). Les anciens médecins avaient donc entrevu une grande vérité longtemps ignorée des savants modernes, savoir, l'état fluide de la fibrine dans le sang, et ils avaient fort bien signalé la cause qui fait coaguler ce liquide extrait de nos vaisseaux.

» Après avoir traité de l'état normal du sang, Rega nous entretient aussi de ses altérations morbides, sur lesquelles on n'avait, de son temps, que des idées vagues et des données insuffisantes, eu égard à l'état d'imperfection de l'analyse chimique à cette époque. C'est à la médecine moderne, éclairée par le flambeau de la chimie, qu'il appartient de perfectionner cette partie importante de l'histoire de l'homme malade, qui laisse encore tant à désirer.

» La deuxième partie de l'ouvrage dont nous parlons traite, avec détail, de l'étiologie et de la séméïotique des maladies. Dans la troisième, l'une des plus intéressantes pour le médecin praticien, Rega examine les indications générales relatives à l'emploi de nos

(1) Aphor., 75.



principaux agents thérapeutiques, tels que la saignée, les purgatifs, les vomitifs, les dérivatifs et les révulsifs, les délayants, l'opium, les toniques, et les altérants ou les médicaments propres à modifier directement l'état de nos fluides. L'utilité de ces préceptes généraux de thérapeutique a été si bien sentie de nos jours, que le professeur Hufeland, l'un des praticiens les plus célèbres de notre époque, a suivi sur ce point l'exemple de Rega, en terminant son Manuel de médecine pratique par des considérations générales sur l'emploi des médicaments les plus héroïques; et cette partie de l'ouvrage du célèbre médecin de Berlin n'en est certainement pas la moins intéressante. »

JOANNIS LUDOVICI VIVES PRÆCONIUM, ORATIO QUAM IN SOLEMNI PRÆMIORUM DISTRIBUTIONE COLLEGII LIT. HUM. ALTICOLENSIS, DIE 11 MENSIS AUGUSTI 1846, HABUIT EUGENIUS DAUW, RHETORICES ALUMNUS.

Magnifice hujus Academiæ Rector gravissime, honoratissime;

Qui rebus civilibus et sacris præestis, Viri summo honore habendi;

Præses professoresque doctissimi;

Commilitones dilectissimi;

Cæterique quotquot adestis, Cives et Hospites, auditores exoptatissimi.

Quum ineunte sæculo decimo sexto in Italia atque in Gallia academiæ doctrina florerent, literisque splendida et Augusti ætate fere digna lux affulgeret, patria nostra non ignorantiæ tenebris obducta jacebat; sed jam tum Academia Lovaniensis viros numerabat tanto ingenio, tanta eruditione insignes, ut non immerito cum celeberrimis cæterarum nationum scriptoribus compararentur. Ne loquamur de Varennio qui pristinum linguæ græcæ honorem reddidit; de Rodòlpho Agricola

qui literas in his regionibus colendas summopere curavit; de Erasmo cujus gloria neminem latet; præcipuum his temporibus Academiæ lumen fuit JOANNES LUDOVICUS VIVES, Valentinus, vir incomparabili doctrina raraque præditus humanitate. Hujus hodie laudes celebrare conabimur, quod inter omnes Lovaniensis Academiæ professores prælucebat; simul quod jucundissimum est in memoriam revocare exoptatissimum virum Namechium, in Collegio Alticollensi ante paucos annos Rhetoricæ professorem, cujus commentatio de vita ac scriptis Vivis palmam victricem retulit. Atque illud non parum juvenibus lætandum esse video, quod in hoc commentario uberrimus sit rerum optimarum fons nobis apertus.

Sed antequam ad orationem ipsam venio, id refutandum esse videtur quod objici posset. Requiretur enim fortasse cur, quum Valentiæ Vives natus sit atque institutus, quum Parisiis deinde literarum studium perfecerit, Academia Lovaniensis hunc suum sibi decus proprium vindicet. At constat Vivem inepta ratione Valentiæ ac Parisiis institutum veterem scholasticam disciplinam Lovanii Erasmo duce exuisse, atque nostra in Academia viam sibi ad doctrinam et gloriam aperuisse. Vivem nostrum esse videtis, Auditores ornatissimi; nunc qui sit cognoscite.

Joannes Ludovicus Vives natus est Valentiæ, in urbe Hispana, pridie nonas Martii, anno millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo, ab utroque latere

nobilis. Paternæ familiæ insignibus insculptum gnaphalium erat, cui flori subscripta verba *Siempre vivas* quasi felix faustumque omen futuræ gloriæ immortalis Ludovici Nostri fuerunt. Matris autem Blanchæ Marchæ familia et nobilitate et nonnullorum poëmatibus inclaruit. Ludovicus primum a parentibus summa cura, summa diligentia educatus, quod pluribus operum suorum locis ipse prædicare gaudet; ubi per ætatem literis incumbere licuit, ab Hieronymo Amygueto, Valentinæ academiæ professore et Daniele Sizone linguam latinam est doctus, atque iisdem temporibus græcas literas et dialecticam didicisse satis verisimile est. Postea Parisios, ut mos erat, se contulit ibique philosophiæ operam navans ducibus Joanne Dulardo et Gaspardo Laxio usus est. Tandem ineptis magistrorum argutiis defessus nugasque respuens academiæ civitatique valedixit et Brugas, quo plurimi conveniebant Hispani, migravit. Postquam ibi aliquot menses moratus est, Lovanium, cujus laudes omnibus in ore erant, venit. Florebat tunc nostra in civitate Roterodamus ille de quo supra mentionem fecimus, cujus fama ad Academiam quasi ad templum bonarum artium non pauci auditores adducebantur, cujusque diligentia in literis recreandis insignis erat. Hunc Vivi contigit ut Lovanii videret atque audiret; nec mirum si talis præceptoris consiliis discipulus ad doctrinam aptissimus Valentinam et Parisinam rationem brevi abjecerit suumque ita reformaverit ingenium ut post aliquot annos

doctus admodum evaderet. Nec solum obsoletam istam, incommodam et perniciosam methodum carpebat, sed ipse novam longeque expeditiorem monstrabat viam qua juvenes artes non inviti adirent. Quam disciplinam ab Erasmo acceperat, eam tum scriptis defendit, tum viva voce; eamque methodum publice et privatim professus est Lovanii, Oxoniæ et Lutetiæ. Ob eximias quoque ingenii dotes dignus est habitus qui principes doceret Guillelmum de Croy, archiepiscopum Toletanum designatum, Mariam, Henrici VIII filiam, Mentiam de Mendoza, Henrici Nassauvii uxorem. In Britanniam quum profectus esset Mariæ institutionem susceptururus, in academia Oxfortiana ad gradum doctoris juris promotus publicas quoque habuit scholas. Interea dum regis filiæ præceptor erat, Brugas digressus Margaretam Valdauram, consanguineam suam summa omnium approbatione uxorem duxit. Post aliquot annos in academia Parisina rogatus publice docuit. Tandem Brugas revisit ibique reliquos vitæ dies uxori literisque ut antea devotus consumpsit.

Hæc de Vivis origine, institutione ac vita; nunc de indole ac scriptis ejus pauca dicamus. Vives summis virtutibus ornatus ut exemplum proponi potest duplici religionis ac philosophiæ schola informatum. Antiquorum quippe philosophorum libros accuratissime perlegit penitusque perscrutatus est eorum scripta; tum vero in religionis meditatione multum studii consumpsit. Nec eo contentus erat quod Dei mandata indagaret,



sed vitæ suæ rationem iis aptavit atque in adimplendis officiis erga alios, erga se ipsum, erga Deum totus fuit.

Ac primum quanto studio adversus parentes erat Vives! Quanta fide erga amicos! Quanta devotione pro salute omnium!

Quo complecteretur parentes amore, hoc declarant facta ejus omnia, quum continuo sic se gesserit ut curarum, quas in eum infantulum contulissent, fructum reciperent. Hoc scripta etiam, quum multis locis parentibus gratias rependerit pro summis beneficiis virtutes eorum laudans ac celebrans. « Nullum mortalem, ait ipse de matre sua, magis in oculis tuli, cujus mihi nunc memoria sacratissima est, et quoties occurrit, quam corpore non possum, animo et cogitatione dulcissima complector. »

Nec immemorem beneficiorum se præbuit. Quum enim ægrotans Brugas advectus fuisset ut ab Hispanis medicis curaretur, jam sanatus ibi remansit, Henricum VIII, Britanniæ regem, quem huc adventurum audiverat, eo consilio operiens ut pro beneficiis, quæ ab uxore ejus Catharina accipiebat, grates illi persolveret. Et quum a Joanne III, Lusitaniæ rege, ob librum de corruptis artibus missum, donum vere regium obtinuisset, amico suo Gæsio in Lusitaniam profecturo scripsit ut suis verbis regi quam maxime congratularetur. Et Erasmo rogante ut in civitatem Dei commentarios scriberet, perdifficile hoc opus suscepit

confecitque eo solo nomine ut illi, quo adjutore ad eum gradum quem tenebat evectus erat, gratum præberet animum.

Omnibus vero benevolum fuisse ex ejus scriptis luce clarius apparet. Nam quum propter Caroli V, Germanorum imperatoris, et Francisci I, regis Gallorum, contentionem de principatu Europa continuis tumultibus concuteretur, Vives miseratione commotus Pontifici Adriano VI, quem antea Lovanii decanum noverat, literas misit itemque Henrico VIII ut jurgia regum et privatorum complurium hominum sedare litesque dirimere conarentur. Atque eadem mente Carolo ipsi libros quatuor *de concordia et discordia in humano genere* dicavit. Tantus erat in eo hominum amor! Tantum ejus temporibus infelicissimis in rempublicam studium!

Jam vero quum Vivem, qualis erga se ipsum fuerit, considerabimus, quanta ejus patientiæ admiratio nos tenebit! Nam si in rebus prosperis superbiam magnopere, fastidium arrogantiamque fugeret, est idem nobis adversam fortunam æquo animo ferentis hominis exemplum admirandum. Postquam enim suns ei Mæcenas, qui abunde omnia suppeditabat, præsidium et dulce decus, Cardinalis de Croy morte ablatus esset; quum commentarii ejus in divum Augustinum censoribus romanis non probati; quum postea negligentia aut monachi cujusdam invidia filiorum ducis Albani institutioni curandæ non præfectus; quum denique a

rege atque regina Britanniæ derelictus, in vincula conjectus et postremo ex aula et imperio expulsus fuisset; omnibus istis calamitatibus Noster ad summam inopiam adductus non fractus est, sed christianæ patientiæ memor eas omnes ærumnas fortiter sustinuit. Hic non possum ipsius verba omittere, quæ post annum tertium quam Britannia decesserat Vergaræ scripsit: « Ergo et rex tanquam inimico et regina tanquam immorigero et refractario, uterque mihi salarium ademit; itaque his tribus annis ego admiror unde me toleraverim; ut facile intelligam quam majus sit quod Deus tacite suppeditat quam quod ab hominibus cum magno strepitu excutitur. »

Quid autem de pietate Nostri erga Deum referam? aut quid plura commemorem, quum supra satis superque dictum sit eum inter omnes modestia, humanitate, patientia eminuisse, quæ virtutes Deo imprimis acceptæ sunt? Nonne is Deum ex animo venerari et colere videtur qui tot et tantas virtutes factis ipsis probaverit; qui et ingenii facultates et eloquentiæ opes ad laudandum celebrandumque Numen supremum semper adhibuerit? Etenim quod primum edidit opus, de Christi triumpho agit, quasi significare voluisset se ea mente tantummodo scripturum esse ut Deus verus et æternus ab omnibus hominibus magis magisque coleretur. Multa quoque præter hunc librum alia reliquit scripta, quibus et Deo et beatæ Mariæ Virgini cultum tribuit debitum, et extremo vitæ suæ tempore perce-

celebrem composuit *de Veritate fidei christianæ* librum, tum ingenii acuminis, tum pietatis illustre documentum.

Fuit igitur in alios humanus et benevolus beneficiorumque haud immemor, christianus fervidus, nec secundis rebus superbiens nec adversis afflictus. Age nunc ad Vivis ingenii facultates et scripta transeamus. Quantas omnium laudes eum mereri dicemus! Quis tam brevi tempore tot opera scripsit, tantas et tam diversas causas aggressus perfecit quam celeriter candido, æquabili, elato dicendi genere Noster edidit? Philosophia, theologia, philologia, eloquentia, poësis, dialectica, didactica, in quibus non solum se exercuit sed eminuit, quas non tantum attigit sed pertractavit, nullam rem in doctrina positam esse declarant quæ hujus scientiam fugere posset. Sed omnia enumerare opera atque dijudicare longum est, atque timeo, Auditores ornatissimi, ne vestra patientia abutar. Præterea me mea ætas imperitiaque tanto munere prohibent. Itaque satius duxi eorum vobis sententias exponere quibus legitima judicandi potestas. Est vobis judex vir eruditissimus rerumque æstimator peritissimus Thomas Morus, qui pro summa sua doctrina magnifice de Vivis operibus sensit, dixitque « se a longo tempore nihil elegantius neque doctius vidisse; suæque pudere ignorantiæ, quum videret adolescentulum tot et tanta tam elaborata opera perficientem miraque facilitate scientiam cum aliis communicantem. » Est Gesnerus ob summum

judicium et prudentiam prædicandus, qui non minore Vivem impertit laude, quum « doctrinam singularem inauditamque adolescentis sapientiam se admirari » scripsit. Est Joannes Brukerus diligenter in omni veterum scriptorum genere versatus, qui idcirco laudandum Vivem censet, quod « quum ducem ante se neminem haberet, efficto ad veterum exempla vultu, maxime Ciceronis, philosophicam historiam non ad tradendas sententias morales, quod hactenus factum erat, sed ad emendandas artes atque disciplinas judicio magis quam eloquentia instructus adhibuerit. » Est unus omnium instar celeberrimus Erasmus, insigne literarum patriæ decus, vir præstanti ingenio atque doctrina, qui « Vivem nondum vigesimum sextum egressum annum in nulla dicit philosophiæ parte non supra vulgum eruditum, tum in bonis literis atque etiam in dicendi scribendique facultate eo progressum ut vix alium norit suo sæculo quem ausit cum eo committere. Nullum esse argumentum in quo non exercuerit stylum. Nunc veterum exemplum referentem declamare, sed tanta dexteritate ut, si titulum adimas, putes rem non illius regionis nec illius sæculi, magis autem felicissimis illis Ciceronis ac Senecæ temporibus notam. Artis observantissimum, sed ejus affectationem ita dissimulare ut neges rem adumbratam agi. » Sic laudavit Vivem Erasmus ille qui summa inter doctos pollet auctoritate! Sic illi quos modo nominavi, et alii multi quorum sententiæ in commentario

Namechii inveniuntur! Qui omnes magnifice de Vivis operibus senserunt, summis eum extulerunt laudibus et ita de Nostro scripserunt ut nihil desiderandum sit amplius.

Sed tanto honore non sine discrimine vitæ dignum se præbuit. Nimio literarum studio tractus et, quamvis tenui semper fuisset valetudine et calculo laboraret morboque articulari conficeretur, ad extremum spiritum literis incumbens, opere *de Veritate fidei christianæ* vix absoluto, febri consumptus est anno ætatis suæ quadragesimo octavo. Hic liberos non reliquit. Uxor ei superstes post annos duodecim diem supremum obiit et, cum semper animis conjunctissime vixissent, eorum corpora Brugis in ecclesia S^ti^ Donati a familia in eodem tumulo deposita sunt.

Quum igitur, Auditores ornatissimi, vitam et scripta Vivis cognoverimus; quum animi ejus dotes ingeniique facultates satis perspexerimus, non possumus non magna voce exclamare: Semper vivas, doctissime Vives! Semper vivat talis memoria viri qui sapientiam eloquentiæ conjunxit! Semper vivas, tu qui tanta industria, cum ipso vitæ periculo, elaboravisti ut res optime cogitatas et ornate expressas nobis relinqueres! Tu, qui commodorum tuorum immemor alienis commodis sedulo consuluisti! Semper vivas et tu quoque, Alma Mater, quæ discipulum exquisitis aluisti artibus; quæ Vivi, prudenti consilio Erasmi, expeditam ad celebritatem aperuisti viam, sicque haud parvum coronæ tuæ

ornamentum addidisti! — Nec te unquam obliviscemur, exoptatissime Professor, qui Vivis opera nocturna manu versans et diurna, docta elucubratione tua Vivis nomen ab oblivionis injuria asseruisti, sicque de Lovaniensi Academia et de patria bene meritus es.

Reliquum est ut ad vos, Commilitones dilectissimi, me convertam. Mecum intelligere potuistis quantam sibi famam eximius vir doctrinæ amore comparaverit. Hujus vestigiis ingrediamur et, si eruditionem ejus et doctrinam et scribendi facultatem attingere non valemus, attamen omni ope atque opera enitamur ut vel longo eum sequamur intervallo. Vos autem ante alios appello, dulcissimi condiscipuli, qui mecum ante hos quatuor annos hic literis incumbebatis; mementote illam lepidissimam diem qua victori Namechio obviam itum est; recordamini qualis professorum concursus, qualis discipulorum factus sit; in memoriam revocate omnium alacritatem ovanti gratulantium; ob oculos versetur illius viri triumphus per quem Vivem novimus; sed Vivem præsertim imitemur! Sit nobis pietas qualis in Vive fuit! Sit modestia et humanitas! Sit labor et diligentia!

LETTRE DU PÈRE ANDRÉ SCHOTT, CONCERNANT L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1).

Quand on parcourt les documents relatifs à l'histoire littéraire de notre pays, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, et notamment les recueils des lettres que les savants de cette époque avaient coutume d'échanger entre eux, on ne peut remarquer sans un vif intérêt l'amitié qui unissait étroitement des personnes s'occupant des mêmes études. Cette amitié s'entretenait au moyen d'une correspondance soutenue et ne s'éteignait ordinairement qu'avec la vie. Loin de redouter la critique, ces savants la provoquaient eux-mêmes; ils se communiquaient avec confiance les manuscrits des ouvrages qu'ils se proposaient de publier et recevaient avec reconnaissance les observations auxquelles la lecture de leurs œuvres avait pu donner lieu.

De Nélis (Belgicarum rerum Prodomus p. 36 et suiv. éd. de 1790), après avoir donné les noms des savants avec lesquels Gevaerts d'Anvers avait des relations, fait en passant une remarque qui offre un contraste frappant avec l'esprit de son époque : « Rarâ » temporum felicitate, s'écrie-t-il, qua communia stu-

(1) Voyez les *Analectes* de 1846, p. 161-163.



» dia commune etiam habebantur vinculum animorum:
» simultates inter eruditos aut raræ aut nullæ; nulla
» invidentia excelsos animos inficiebat aut egregios
» conatus interturbabat. »

Si telle était la nature des relations qui s'établissaient autrefois entre les savants, quel ne devait pas être l'attachement qu'ils vouaient à leur patrie, aux hommes qui les avaient dirigés dans leurs premières études et aux localités même où ils avaient reçu leur première instruction?

On ne lira pas, croyons-nous, sans intérêt, une lettre, peu connue sans doute, adressée par le père André Schott à son compatriote Christophore Plantin. Il y montre combien il avait à cœur l'illustration littéraire et scientifique de son pays et combien surtout il affectionnait Louvain; cette lettre est écrite de Tolède en 1581, et Plantin l'a insérée dans l'édition de Pomponius Mela de Schott (Anvers 1582).

AND. SCHOTTUS

CHRISTOPH. PLANTINO

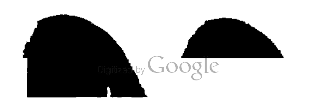
Omni bono de R. P. merito, εὖ πράττειν.

Ain' vero, Plantine, Corn. Valerium, et Theod. Langium fuisse? Nuper etiam Theod. Pulmannum! O tristem nuncium! quo ita percussus sum, vix ut apud me

sim. Illis enim Lovanii Grudiorum in Græcis Latinisque totum biennium publicè privatimque operam dedi : hoc verò Antverpiæ meæ jucundissimè sum usus, homine in illustrandis et ad vetera exemplaria comparandis poëtis antiquis diu multumque versato. Quantum enim otii ab aliis rei domesticæ negotiis suppeditare poterat, omne id ad vitam legendo, scribendoque ex Varronis præcepto, procudendam conferebat. Langius omnem in Græcis litteris ætatem consumpserat, quas Burdigalæ apud Gallos annos fere decem professus est; reliquo tempore in Gymnasio trilingui Busleidiano, collega Pe. Nannii viri doctiss. qui Latinæ Eloquentiæ et Philosophiæ doctor erat. Huic Corn. Valerius succenturiatus ita fideliter provinciam subivit, nihil ut purius aut tersius dici, quàm ab illo, posse videretur. Disciplinarum eum orbem, quem Græci ἐγκυκλοπαιδείαν vocant, Latinis litteris conscripsit : quo nihil sanè in eo genere hactenus prodiit accuratius, nec aliud puerorum manibus teritur, apud omnes ferè nationes, aut frequentius, aut utilius. Jam Comment. linguæ Latinæ in manibus habebat affectos, et inibi ut abs te, qui reliqua elegantiss. typis sæpenumero beasti, excuderentur. Sed hinc scena rerum inversa; factiones secessionesque exortæ : hinc finitimarum urbium odia, strages, direptiones, vastitas agrorum, belli calamitas nata, quæ, vt ille ait,

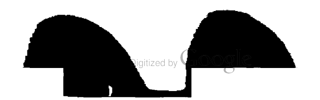
Postquam pluris annos arva calvitur,

ingens fames et inedia subsecuta : ex qua, ut fieri



amat, pestilitas, interneciones, cædes: doctorum hominum, quorum semper Lovanii frequens concursus erat, fuga. Quæ quidem senem quotidie spectantem mirifice angebant, ut jam ad cœlestem patriam commigrare serio optaret, ubi beati sempiterno ævo fruantur. Videbat enim R. P. faciem commutatam; Galliæ Belgicæ (quod Deus ne siverit) ruinam animo præceperat: studiorumque exsilium impendere, quod omen et Deus avertat, divina mente cygneaque cautione præsagiebat. Quod omnium totius orbis Academiarum amœnissimum Musarum fuerat domicilium, nunc militibus refertum, nihil præter tympana et tubas sonare ex animo dolebat. Equidem de me affirmare hoc possum non mediocriter affici me (ἄνθρωπος γάρ εἰμι) cùm illorum obitu, tum loci illius interitu; quibus quantum id est, quod discendo, docendoque sumus consecuti, acceptum referimus. Nec interim injucunda recordatio Genii illius soli, cælique Lovaniensis: ut facilè augurer fore, ut nusquam gentium studiis aptiorem locum videam: quod et exteri ipsi non invitè agnoscunt: ii præsertim, qui Galliæ, Italiæ, Hispaniæ, Germaniæ et Britanniæ Academias lustrarunt, verum id esse vi veritatis ingenuè confitentur. Alibi quidem collegiis opes afluentiores; alibi fortasse studiosorum frequentior numerus, sed otiosorum. Est ubi singulæ disciplinæ uberius doceantur; at nusquam, credo, gentis humanitas maior, vel civium in litteratos vehementior affectus. Nusquam cœli clementia salubrior: nusquam om-

nes simul disciplinæ tanta diligentia fideque, reiectis quæ ad inanem ostentationem et Sophisticen pertinent, docentur, quàm Lovanii. Jam verò mœstus recolo illas non de vulgo animas, vita doctrinaque Theologos, Latomum, Dorpium, Tapperum, Driedonem, Hesselium, Alardum, mitraque insignes, Sonnium, Ianseníum, Lindanum, Curtium : et è familia DD. Francisci et Dominici, Sasboudum, Titelmanum et Backerium : quosque ipse audivi, Bayum, Hunnæum, Molanum, Baliolanum et Gravium. Recordor Iuris legumque peritos, Dambouderíos, Vanderanos, Molinæos, Leoninos, Wamesios, Ramos, Zuerios. Mathematicorum memini : Gemmæ, Beausardi, et Zeelstii. Occurrunt medici, Gemma filius, Tremelius, Biesius, Dodonæus, Pantiuus, Brubelius : Philosophi verò acutissimi, Beveri, Crocardi, Othones, Lyrani. Obversantur et Eloquentiæ professores linguarumque And. Balenus, Goclenius, Nannius, Barlandus, Ceratinus, Paludanus, Leopardus, Olivarius, ceteri : nam hi fere libris editis in vulgus noti sunt. Omitto præstantissima ingenia eorum, qui è Grudiis, ut olim ex equo Trojano meri heroës, doctissimi prodierunt : Lipsium, Carrionem, Canteros, Giselinum, Fruterium, Gifanium, Duzam, Torrentium, Levineium, Papium, Modium, ceteros : qui rem litterariam mirificè exornant, et Belgii decus gnaviter tuentur, nec, ut spero, intermori sinent, quin potius alio migrantes Musas, tamquam è fuga, obtorto collo retrahent. Aliorum igitur interitum eo fero constantiùs : cum,



Quòd sciam nihil in vita proprium mortali datum, ut ait Lucilius, eaque nobis lege vitæ usuram datam, non mancupi, sed vt depositum nihil cunctando reddamus : tum quòd illorum laudibus hi succrescant; qui, si Reip. tranquillitas et secunda aura afflabit, nomen illorum facile obscurabunt. Accedit ad hæc, te etiam, Plantine, ita studia libris, elegantiss. formulis, et emendatissimè edendis provehere, pomœriaque quam latissime proferre, ut barbaries sequioris sæculi minime metuenda sit, et publicum dumtaxat bonum respicere ipse, et priuato commodo longè anteponere videaris. Tot enim labores pro R. P. litteraria exanclasti, vt, quod ex M. Tullii oratione pro M. Aemilio Scauro laudat Asconius, *flagrantes studio laudis, in spem impuleris, posse virtutem sine præsidio Fortunæ, quo contendisset* LABORE ET CONSTANTIA *pervenire*. Macte igitur, et perge litterarum studiosis facem industria tua diligentiaque accendere : nec te à bene merendi officio rebusque gerundis abduci quorundam improbitate aut calumnia patiaris. De me si fortè scire aves; non omnino cessamus : *Serimus arbores, quæ alteri sæculo prosint* : conamur saltem. Observationum libros è Græcis Latinisque auctoribus cudimus : ubi maturuerint, ad te mittam, ut, si genio ipsi suo, vel nulla re alia, industria saltem tua in excudendo commendentur et in apertum referantur. Senecæ quoque Controversias cum antiquissimo M. S. ex Bibliotheca Ant. Covarruviæ V. C. comparavi : unde et Græca omnia, hactenus à doctis efflagitata et

incredibili studio quæsita, quod in editis nec vola, nec vestigium appareat, quantum de characteribus semilatinis conjectando fieri poterit, reponemus. Reliqua prætereo: adhuc enim messis in herba est. Interim Deum O. M. *precor, veniam petens ut quæ egi, ago, axim, verruncet benè,* ut ille ait; in hac tamen studiorum peregrinatione, more majorum suscepta, cum Varronis illo Sesquiulysse: *Metuo ne me quoque, cum domum jam ab Ilio cessim revertero, præter canem cognoscat nemo.* Juvat tamen

Neptunum procul è terra spectare furentem:

aliorumque naufragia intueri, quàm eâdem navi jactari malo: et, ut ait Sophocles, *κἂν ὑπὸ στέγῃ Πυκνᾶς ἀκούειν ψεκάδος εὑδούσῃ φρενί.* Sed de Repub. ut nunc tempora sunt, pax. Studia tractemus, et rectum clavum teneamus, ut nos aliquando vixisse posteris testemur. Vale, vir optime, et me amare perge. Salutem à me Raphelengio, et Moreto, generis: Abr. quoque Ortelio et Corn. Pruenio civibus meis carissimis. A. D. III. Nonas Maias. CIↃ. IↃ. LXXXI.

DES TRAVAUX DE J. MOLANUS, PROFESSEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, SUR L'ICONOGRAPHIE CHRÉTIENNE.

(1533 — 1585.)

L'histoire de l'Université de Louvain au XVI[e] siècle est riche en noms illustres dans les annales de l'Eglise, célèbres dans la science. Parmi ces noms, il en est un qui mérite de fixer l'attention de tous ceux qui à notre époque veulent connaître les traditions primitives de l'art chrétien et le rôle important qui lui appartient dans le culte catholique. Ce nom, c'est celui de Jean Molanus (Vermeulen), auteur de l'*Histoire de l'usage légitime et des abus des images et des peintures sacrées* (1).

Il n'entre pas dans notre plan de tracer ici la vie de ce savant distingué, professeur de théologie, censeur royal, etc., ni de donner un tableau critique de ses nombreux ouvrages sur le droit canon, la théologie, l'histoire ecclésiastique ou nationale. Notre but est uniquement de montrer, par un rapide examen de son travail sur les Images, les services qu'il a rendus à l'étude des

(1) *De historia SS. Imaginum et Picturarum pro vero earum usu contra abusus, libri quatuor*, auctore Joanne Molano, Regio professore et cive Lovaniensi.

antiquités chrétiennes, alors en si grand honneur à l'Université de Louvain, et de faire voir ensuite non seulement l'utilité que renferme encore aujourd'hui son livre, trois siècles environ après sa première édition, mais encore l'intérêt spécial qu'il offre pour l'histoire de l'art belge, dont il cite très-fréquemment les productions. Sans doute, en présence des hautes questions de doctrine que Molanus soulève dans son ouvrage, ce dernier ordre de faits est d'une valeur secondaire; mais si nous nous plaçons à ce point de vue, c'est que nous sommes convaincus que l'Iconographie chrétienne, dont dépend tout l'avenir de l'art religieux, ne peut faire de progrès véritables qu'en s'appuyant sur une connaissance solide des dogmes et des symboles et sur une interprétation orthodoxe de leur signification.

Pour déterminer avec justesse la place à laquelle a droit le livre de Molanus au milieu des innombrables travaux ecclésiastiques de son temps, il suffira d'esquisser en quelque sorte l'histoire de sa composition, de rappeler les circonstances favorables où s'est trouvé son auteur, les relations qu'il a eues avec les écrivains les plus vénérables par leur attachement à leur foi et par leur savoir.

La première édition du livre des images parut en 1570 (1). La Belgique, qui avait d'abord échappé aux

(1) L'ouvrage de Molanus a eu plusieurs éditions à Louvain, à

torrents dévastateurs de la Réforme, avait vu s'allumer depuis quatre ans l'incendie qui devait ruiner à jamais son antique prospérité. Les années, qui suivirent le règne si glorieux de Charles V, furent ensanglantées par les guerres civiles les plus acharnées, les fureurs sacriléges des sectaires et tous les maux qu'entraînent à leur suite les passions de la discorde et de l'impiété. Le tableau de la lutte entre la vérité et l'erreur dans le domaine de la science est peut-être le seul sur lequel on puisse arrêter les yeux sans douleur pendant ces temps malheureux : on y voit avec quelle constance et quel dévouement nos pères défendirent leurs croyances, et avec quel talent ils prirent part au combat que l'Église entière eut à livrer contre l'hérésie.

L'Université de Louvain justifia alors tout ce qu'avaient attendu d'elle les Souverains Pontifes et les princes chrétiens ses bienfaiteurs. Fondée depuis moins d'un siècle, quand le premier cri de Luther retentit en Europe, elle avait déjà formé un grand nombre d'hommes qui furent, non seulement dans nos provinces, mais encore hors de notre patrie, d'infatigables athlètes de la foi. Ses docteurs, dirigeant leurs études

---

Douai, à Lyon... Paquot en 1771 en a donné une nouvelle d'après celle de Cuyckius de 1594 ; il y a noté les variantes des éditions précédentes, et il l'a enrichie de notes d'une aussi grande étendue que l'ouvrage entier. C'est à cette édition que renvoient les chiffres de nos citations.

avec intelligence selon les besoins du moment, suivirent avec succès les novateurs dans leurs investigations passionnées sur les premiers siècles de l'Église, où leur orgueilleuse prétention de purifier le christianisme romain leur avait fait choisir leurs retranchements. Cette disposition des esprits donna naissance à un grand nombre de dissertations sur les antiquités chrétiennes, et la querelle des nouveaux iconoclastes fixa longtemps la discussion sur un terrain déjà battu en tous sens par les hérésiarques et leurs contradicteurs du Ve au IXe siècle.

Le concile de Trente, qui imprima une nouvelle impulsion à toutes les études qui touchent à la religion, facilita beaucoup la controverse sur la question du culte des images ; il remarqua cependant, dans sa vingt-cinquième session, que plusieurs points avaient déjà été décidés dans les conciles précédents et qu'il était surtout nécessaire d'en parler pour corriger les abus. Tout le monde sait, qu'un grand nombre de membres du clergé belge et de docteurs de Louvain se rendirent au concile, et qu'ils y parurent avec distinction : nous avons à citer pour notre sujet J. Hesselius, qui fut un des maîtres de Molanus, et qui fut choisi avec Richardot, évêque d'Arras, pour rédiger les décrets concernant le culte des images (1).

---

(1) *Mémoire sur la part que le clergé de Belgique et spécialement les Docteurs de l'Univ. de Louvain ont prise au concile de Trente* par M. de Ram, Rect. de l'Univ. cath. Bruxelles, 1841. in-4, p. 71.

C'est dans le but de répondre aux intentions du concile que Molanus conçut le plan de son livre, ainsi qu'il nous le dit lui-même en plusieurs endroits. Citons d'abord un extrait de l'épître dédicatoire qui sert de préface à la première édition, et qui renferme en même temps des détails curieux sur la manière dont il a été amené à composer son ouvrage. Au milieu des plus grandes fureurs des sectaires, il a toujours espéré que Dieu n'abandonnerait pas son peuple belge, ni son peuple d'Anvers (*Deum non derelicturum plebem suam Belgicam, imo nec Antuerpiensem*), quoique les hommes les plus impies eussent reflué dans cette dernière ville pour la ruine de la religion. Il savait par lui même (*ex visu*) et par ses relations, qu'une solide piété demeurait dans le cœur des prêtres, des religieux et des religieuses, ainsi que de la masse du peuple à Anvers (*in innumeris plebeiis*), et il se confiait dans la miséricorde du Seigneur... Cependant au milieu de toutes ces calamités, « je voulus chercher, dit-il, quelque consolation dans l'histoire des saints, pour leur gloire et pour l'édification de l'Église; je me mis à travailler sur le martyrologe d'Usuard, en y ajoutant des additions tirées des autres martyrologes et de courtes indications destinées à faire connaître les auteurs recommandables, qui ont écrit le récit de la vie des saints et de leurs triomphes. Je notais dans ce travail tout ce qui me paraissait digne de remarque sur les peintures sacrées. Bientôt de nouvelles recherches vinrent se joindre à mes premières



observations, et j'en fis un livre intitulé *De Picturis sacris*. J'entreprenais ce travail avec zèle, non seulement pour les divers genres d'utilité que présentent les saintes images, mais encore par respect pour l'autorité du saint concile de Trente, qui, après avoir ordonné à tous les évêques, et à ceux ayant la mission et la charge d'enseigner, d'instruire avec soin les fidèles de l'usage légitime des images, leur recommande instamment de détruire dans leurs racines les abus qui pourraient s'être introduits. » Dans deux autres passages, où il invoque encore le concile de Trente, il remarque que beaucoup de savants apologistes se sont occupés de défendre le culte des images, mais qu'aucun d'eux, à sa connaissance, ne s'est attaqué aux abus qu'on a pu en faire (1).

Ces trois citations pourraient faire penser que l'ouvrage de Molanus est avant tout polémique. Il est loin d'en être ainsi, comme nous aurons occasion de le montrer, en exposant le plan général de son travail et les principales questions qu'il embrasse; nous croyons plus utile de nous occuper d'abord des études préparatoires de l'auteur, de ses maîtres, des auteurs qu'il cite ou qu'il réfute.

D'après les paroles mêmes de Molanus, ce fut en préparant son édition du martyrologe d'Usuard qu'il ras-

(1) V. l. I, c. I, p. 2; l. II, c. I, p. 29.— « De abusibus vero nullius. »



sembla les premiers matériaux de son livre des images ; le martyrologe parut en 1568 et les notes critiques qui l'accompagnent ont été jugées d'un mérite tel que la grande édition donnée en 1714 par le P. Sollier a pu seule faire descendre le livre de Molanus au second rang. Tous les biographes du savant Docteur de Louvain, Foppens, Paquot, Feller, M. Weiss (*Biographie univ.*) rapportent le pompeux éloge qu'en fait Baronius, en reconnaissant qu'il est entré le premier dans une carrière difficile et qu'il a ouvert la route à tous les autres (in densissimam silvam ipse ingressus, mihi aliisque aditum patefecit). En effet, pour apprécier le labeur de Molanus, il faut se reporter à son temps : les grands monuments de l'érudition des diverses congrégations religieuses n'avaient pas encore vu le jour, et la science de l'antiquité profane ne devait jeter son plus vif éclat qu'au siècle suivant. Notre auteur était donc dépourvu d'un grand nombre de secours qui n'ont pas fait défaut à ceux qui sont venus après lui, et il avait cependant l'obligation de consulter plus que tous les autres précisément les écrivains sur lesquels la critique de nos jours n'a peut-être pas encore dit son dernier mot.

Le martyrologe d'Usuard fut publié deux ans avant le livre de *Picturis sacris*, il était accompagné d'un travail du savant Hesselius (1522-1566), dont Sanderus et Bellarmin tracent un si beau portrait : ce travail intitulé : *Censura dc quibusdam sanctorum historiis*



est cité avec le commentaire sur la passion du Sauveur (p. 37, 270, 418, 494). Nous avons vu que Molanus fut le disciple d'Hesselius, et cette circonstance mérite d'être rapportée, puisqu'elle est de nature à inspirer une grande confiance dans la pureté de ses doctrines. Les deux autres savants, que l'on connaît positivement pour ses maîtres d'après ses propres aveux, ne méritent pas une moindre considération, et ils ont aussi pris part au concile de Trente. Le premier est le célèbre Cornelius Jansenius, évêque de Gand, mort en 1576 (*ante annos aliquot præceptor meus in schola Lovaniensi*, p. 242). qui a traité dans sa *Concordancc des Evangiles* la question de savoir si les Mages étaient des rois, question traitée aussi dans sa *Panoplie* par le fameux Lindanus, son successeur au siége épiscopal, et sur laquelle Molanus (p. 240 et s.) a rassemblé beaucoup d'autorités. Ruardus Tapperus n'est cité par son élève fidèle dans sa *Responsio quodlibctica* (p. 627), que pour une question de droit sur laquelle il a embrassé son opinion et qu'il a soutenue avec beaucoup de chaleur. Il s'agit de prouver qu'il est contraire à la miséricorde de Dieu, aux saints Canons et aux constitutions des princes chrétiens de refuser la communion aux condamnés à mort. Molanus en reproduisant les paroles de son ancien professeur, chancelier de l'Université, se sert de ces expressions toutes filiales: *Præceptor meus pientissimæ memoriæ*, qu'il emploie aussi dans 'un autre endroit à propos d'Hesselius.

Après ces trois docteurs de Louvain, nous mentionnerons ici quelques-uns des savants qui sont cités dans le livre des Images, afin de suppléer quelque peu par cette pâle énumération au tableau qu'il faudrait tracer de l'état des études sacrées au XVIᵉ siècle en Belgique et à l'Université de Louvain. C'est d'abord Latomus, un des plus illustres controversistes de l'Université, qui, outre ses nombreuses compositions, a écrit un traité de *Cultu imaginum* (p. 37); P. Peckius, dont l'ouvrage *De Ecclesiis catholicis ædificandis et reparandis* est curieux à tant de titres et en particulier pour l'histoire du temps (p. 128). C'est le célèbre anglais Saunders ou Sanderus qui, au retour du concile de Trente, professa la théologie à Louvain, et qui est l'auteur d'un travail polémique *De typica et honoraria imaginum adoratione* (p. 35, 110, 114, 207). C'est le fameux Clicthovius de Nieuport, qui fut à la Sorbonne à Paris un des plus illustres adversaires de l'hérésie et qui recommande en si beau langage de peindre la Vierge sans aucun souvenir des infirmités de la nature humaine, *cum venia pictorum et sculptorum* (p. 325, 331, 378, 460, 523). C'est l'archidiacre d'Utrecht, F. Schenckius, dont le livre parut à Anvers trois ans avant celui qui nous occupe : *De vetust. sacrar. imag. usu in ecclesia* (p. 18, 96, 99, 103). C'est encore l'illustre contradicteur de Luther à Spire, à Worms et à Ratisbonne, Conradus Brunus, auteur du traité *De imaginibus*, si souvent cité par Molanus (p. 3, 35, 333, 350, 496, 521, 542).



Nous ne pouvons omettre dans cette liste le nom d'Ambrosius Catharinus, dominicain de Sienne, qui se distingua au concile de Trente, et dont les opinions furent si vivement combattues par les docteurs de Louvain et en particulier par Hesselius (1) ; le disciple de ce dernier cite avec réserve, mais toujours avec honneur, le traité *De cultu imaginum* (p. 119, 171, 494, 520). N'oublions pas le savant Allen ou Alanus, mort à Rome en 1574, qui consacra quelques années de sa vie à professer la théologie à Louvain, et qui écrivit un livre estimé sur le culte des saints et de leurs reliques. N'oublions pas non plus un chanoine érudit de Malines, H. Luitenius, dont l'opuscule *De Sanctorum gloria*, cité par Molanus (p. 78), n'est pas indiqué dans Foppens, et qui, au livre II, semble avoir écrit spécialement pour les artistes; Montanus que sa science et son dévouement ne préservèrent pas de l'envie (p. 462); Melchior Canus, Canisius (p. 325, 335), Estius et tant d'autres noms illustres que nous devrions citer, si nous voulions épuiser le catalogue des ouvrages dont Molanus a fait usage et que nous rencontrerons à mesure que nous avancerons dans notre travail.

Si à ce catalogue nous ajoutons celui d'un grand nombre de Pères grecs et latins, d'écrivains chrétiens ou profanes qui se sont occupés de la question des images

(1) De Ram. *ouv. cité*, p. 63.

dans les dix premiers siècles de notre ère, et que Molanus dans ses laborieuses investigations d'hagiographe avait si fidèlement consultés, nous verrions que ce n'est pas à tort qu'on a dit de lui (Foppens, p. 695), qu'il n'a pas tiré ses ouvrages de son cerveau, mais qu'il les a puisés aux meilleures sources : *ex melioris notæ historicis fere concinnati.*

Il est temps maintenant de montrer quel parti Molanus a tiré d'une si grande quantité de matériaux rassemblés avec une érudition si consciencieuse, presque toujours si sûre, et passés pour ainsi dire au crible de la critique des meilleurs auteurs par la comparaison qu'il a pu faire de leurs travaux et du sien. Nous présenterons cette analyse de tout l'ouvrage d'après la dernière forme que lui a donnée en 1594 H. Cuyckius, professeur de morale à Louvain, auteur de divers opuscules liturgiques, en se servant des dernières corrections faites par Molanus lui-même peu de temps avant sa mort (1).

Paquot en rendant compte des améliorations et des

(1) Hic igitur verus Imaginum apud catholicos est usus, et huc pertinuit Molani nostri indefessus labor : quem in conscribendis primum, ac non multo ante mortem suam in recognoscendis IV hisce de Picturis et Imaginibus libellis, manu propria scribendo exanthlavit; ut de unaquaque pictura quid velit, quid denotet, quem usum habeat, diserte exponat.-- *Préface* de Cuyckius, p. XVII. — Molanus est mort en 1585.

augmentations qu'il a apportées au livre des *Images* par ses notes et ses dissertations résume ainsi les principaux points qui y sont traités (V. p. VII, préf.) : « Molanus, dit-il, s'est presque uniquement proposé de défendre les formes reçues dans l'Église catholique pour les divers sujets sacrés, de proscrire les abus qui s'étaient glissés dans quelques-unes d'entre elles, d'expliquer l'origine de celles qui étaient moins connues, et d'éclaircir, par les témoignages de l'histoire, tout ce qu'il pouvait y avoir d'obscur dans la représentation habituelle de tel mystère ou de tel saint. »

Ce résumé est assez fidèle, et notre analyse pourra servir encore à le compléter, quoique nous ne puissions pas lui donner les proportions nécessaires pour ne rien omettre. La dissertation, qui est devenue le premier livre de l'ouvrage, formait la matière d'un discours contre les Iconoclastes qui fut prononcé *in scholis artium* en 1568. Le savant Docteur de Louvain y trace l'histoire de ces hérétiques dans l'empire d'Orient, et de la guerre que ne cessa de leur livrer l'Eglise partout où ils se montrèrent. Il rappelle que la Belgique eut aussi au VIII[e] siècle un martyr dans cette sainte cause, et il cite, d'après Meyer, S. Hildebert, abbé de St.-Pierre à Gand, qui périt en défendant les décrets des pontifes sur les Images. Le dernier chapitre de ce discours est consacré à indiquer les fondements de la doctrine de l'Eglise en cette matière. Le second livre n'expose pas d'une manière méthodique et complète l'usage légitime des ima-

ges (1), comme on aurait pu s'y attendre d'après les conclusions du premier; il ne répond même qu'incidemment aux difficultés soulevées par les modernes iconoclastes : il devient aussitôt pratique. Il attaque les abus provenant de l'ignorance ou de la négligence des catholiques, il contient ce qu'on pourrait appeler la partie générale de l'Iconographie chrétienne, telle que la concevait Molanus; il forme à lui seul plus de la moitié de l'ouvrage, mais les nombreuses matières qui y sont renfermées demandaient à être classées dans un certain ordre plus systématique. Le troisième livre présente seul un tout; c'est une espèce de Ménologe, comme il en existe en figures pour l'Église grecque, où l'on a décrit le mode habituel de représenter chaque saint du mois et expliqué les attributs qu'on lui donne; mais ce calendrier iconographique est loin d'être rempli en entier; le mois de Février, par exemple, ne mentionne que S. Ignace. Le quatrième livre revient sur plusieurs sujets déjà indiqués dans le second; il complète le troisième en traitant des représentations figurées qui se rapportent à des fêtes spéciales du culte catholique.

C'est surtout le second livre qui nous fournira l'occa-

(1) Nous avons déjà vu plus haut que Molanus se préoccupa surtout des abus; dans le xxxvi chap. l. ii, p. 100, il rappelle encore qu'il n'écrit pas contre les hérétiques, et il renvoie aux travaux apologétiques de Lindanus et autres.

sion de juger le travail de Molanus : nous réunirons sous quelques catégories les diverses matières éparses dans ses LXXI chapitres.

Il est une question qui domine toutes les autres, quand il s'agit de l'intervention de l'Église dans le domaine des arts qu'elle appelle tous à concourir aux pompes du culte. Cette question, c'est celle de la liberté à laisser aux artistes. Jamais l'Église catholique n'a eu cet esprit de formalisme littéral ou plastique comme l'église grecque ou certaines sectes chrétiennes; mais si jamais elle n'a enchaîné l'artiste dans des règles canoniques infranchissables, elle a toujours fait un devoir de respecter la tradition et de s'abstenir des représentations qui pouvaient donner lieu à une fausse interprétation de sa doctrine. Cette question si grave, qui ferait à elle seule l'objet d'une longue dissertation, a été bien comprise par Molanus. Il expose dans plusieurs chapitres les règles de prudence posées par l'Eglise, et les motifs solides qui doivent mettre en garde contre tous les excès de zèle, faire user de tolérance chaque fois qu'il n'y a pas danger d'erreur, suivant ces paroles du concile de Trente : *nullas imagines falsi dogmatis et rudibus periculosi erroris*... Il est une multitude de raisons qui doivent faire étendre aux œuvres de la peinture et de la sculpture cette liberté que l'Église tolère dans les livres, et pour éviter même d'attacher trop étroitement et par une sorte de lien superstitieux l'esprit du simple fidèle à une image introduite par l'usage, il ne faut la

proscrire ou la modifier qu'en agissant avec une extrême circonspection.

Le système à suivre sur l'emploi des symboles est aussi bien indiqué, quoique trop sommairement; l'auteur s'en occupe de nouveau en réfutant ceux des réformateurs qui ont prétexté de son emploi exagéré pour contester la réalité de simples faits ou de miracles rapportés par les historiens, ainsi que nous le verrons plus bas.

Il nous faudrait traduire ici ou analyser plus de quinze chapitres, si nous voulions reproduire toutes les règles que Molanus propose à ceux qui sont chargés de veiller à l'orthodoxie des Images. Ces règles sont tirées de l'observation ou des sources les plus vénérables et appuyées par l'autorité d'un grand nombre de saints personnages; l'auteur les propose avec une humilité toute chrétienne, et il attend un lecteur qui le juge d'après les enseignements divins et les lumières d'une raison ferme. Il lui adresse (l. II, c. 1.) ces belles paroles de St. Augustin. « Si quid in eis veri comprehenderit, existendo non est meum; at intelligendo et amando, ejus sit et meum. Si quid autem falsi convicerit, errando fuerit meum; sed jam cavendo, nec ejus sit, nec meum.» Il a toujours eu cette pensée devant les yeux en composant son livre; elle a redoublé cette passion de la rectitude qui caractérise l'homme de savoir et de foi, et elle a donné en même temps à son langage une aménité et une candeur qui ont d'autant plus de charmes aujourd'hui qu'elles sont plus rares.

On peut surtout s'en convaincre dans les deux chapitres (54 et 55) qu'il a consacrés spécialement à Erasme et où il combat plusieurs propositions fausses ou hasardées de cet écrivain célèbre, que les réformateurs prétendirent tant de fois compter au nombre de leurs partisans, et dont les catholiques adoptèrent trop souvent les opinions vraies ou fausses avec un enthousiasme également aveugle. En présence de cette espèce de dictature qu'Erasme exerçait encore longtemps après sa mort, Molanus soutiendra la cause de la vérité avec simplicité, avec grandeur. Il aurait même réfuté les erreurs de son illustre adversaire, sans le nommer, s'il n'avait craint de nuire par là à la clarté de la discussion, et s'il n'avait voulu désabuser ceux qui, dans leur idolâtrie pour un homme, prenant pour des oracles les moindres paroles tombées de sa bouche (*etiam leviuscule dictis*, p. 154), préfèrent son autorité, son talent, son éloquence, sa philosophie, leur affection pour lui, à l'autorité et à l'enseignement de l'Église (1). Malgré tout l'intérêt qui s'attache à une polémique catholique contre Erasme, nous ne pouvons qu'en indiquer ici en passant quelques points.

---

(1) V. p. 163. Il fait ces remarques, dit-il, « Propter catholicos quosdam nimium *Erasmianos*. » Et ailleurs, p. 122, en justifiant la juste sévérité de l'Église contre l'invasion du sensualisme dans les arts, il emprunte les paroles d'Érasme: *Quod apud multos infirmos Erasmi auctoritas et judicium multum valeat.*



Après s'être fait l'écho des prédicateurs de la réforme jusqu'à prétendre qu'il serait plus sûr de supprimer les Images dans nos temples pour prévenir les abus et les superstitions, et bien plus parfait d'élever les esprits jusqu'à Dieu sans le secours d'aucune représentation sensible (p. 156, 161), Erasme avance que, jusqu'au temps de S. Jérôme, il y avait des chrétiens orthodoxes qui n'en admettaient pas. Molanus, en regrettant que le savant éditeur des Pères n'ait pas montré ici sa critique habituelle, remarque que le passage de St. Epiphane, auquel cette assertion fait allusion, n'est qu'un passage supposé. Il rapproche ensuite des textes des divers ouvrages et principalement des lettres d'Erasme, où celui-ci, inférieur à lui-même, professait ces pernicieuses doctrines, d'autres textes où il se déclarait franchement partisan de la vénération des Images, tout en s'attaquant avec l'Église aux abus qu'on en fait, et où il allait même jusqu'à tolérer les images que la piété aurait pu à la rigueur rejeter, mais à condition toutefois qu'elles n'eussent rien d'irréligieux (1).

Par une compensation équitable, Molanus a cité avec éloge les pages éloquentes et pleines de nerf, où Erasme combat l'invasion du naturalisme dans la peinture, et

(1) V. p. 90, « licet non sint absolutæ pietatis, tamen non sunt cum impietate conjunctæ.» — Erasme a été généralement regardé comme un adversaire des nouveaux iconoclastes. V. Burigny, *Vie d'Erasme*, t. II, p. 519.



où il blâme si énergiquement les tableaux scandaleux qu'on laissait s'introduire dans les familles (p. 122 et s.). Notre auteur avait déjà, au chapitre 37 du second livre, traité ce sujet d'une manière générale en reproduisant les défenses des conciles et des Pères; il y revient dans un but tout pratique au chapitre 42, et c'est Erasme qui lui prête sa parole incisive pour stigmatiser les abus et les sacriléges irrévérences de quelques artistes. Il est en effet un certain nombre de productions de ce temps, où les sujets tirés de la Bible ou de l'Ecriture sont rendus d'une manière triviale ou peu chaste, et qui ont exercé la verve satirique des sectaires (1). Mais il est curieux d'observer, que pendant que d'une part ils faisaient une guerre si acharnée à toutes les Images, et qu'ils reprochaient si amèrement aux catholiques le culte de leurs amulettes, ils portaient eux-mêmes ou ils plaçaient partout avec une sorte d'affection superstitieuse les portraits des apôtres de la Réforme et jusqu'à celui du Polyphème hongrois, Ziska (p. 174, 221). D'autre part, pendant que les puritains du continent déclamaient avec fureur contre les Images, sous prétexte de combattre le scandale dont elles étaient l'occasion, le plus grand nombre de leurs coréligionnaires faisaient un abus monstrueux des progrès

(1) «Argumenta sumta sunt e divinis libris, sed in exprimendis feminis, quantum admiscent artifices nequitiæ.» Erasm. cit., p. 122. — Nous aurons occasion de faire plus tard d'autres citations de cette pratique impie qui n'est pas oubliée de nos jours.



de la gravure sur bois pour déverser le mépris et le ridicule sur le culte catholique et sur ses ministres avec le cynisme le plus révoltant, et ils toléraient qu'on remplaçât presque partout les Images pieuses par les peintures même les plus obscènes de la mythologie païenne.

Si les déclamations des novateurs étaient le plus souvent exagérées ou non fondées, on ne peut nier que la peinture religieuse ne fût elle-même tombée dans quelques écarts, et les critiques graves et sérieuses de Molanus en font foi. Aussi dans la seconde partie de son ouvrage il s'adresse fréquemment aux artistes, et les conseils qu'il leur donne sont propres à leur inspirer la plus haute idée de la dignité de l'art. La peinture, leur dit-il, n'est que l'histoire figurée, l'écriture vivante (*picta, viva scriptura*), le livre de ceux qui ne savent pas lire (*idiotarum liber*). Pourquoi donc serait-il permis de figurer sur la toile ou avec le marbre ce qu'il n'est pas convenable de dire et d'exprimer? La maxime d'Horace, qui place les peintres sur le même rang que les poëtes et leur donne à tous pleine licence, ne peut être admise par un chrétien. Partant de ces hautes considérations sur le rôle social de l'art, sur les fonctions saintes que remplissent ceux qui ont reçu les nobles facultés esthétiques d'imitation et d'expression, il leur recommande d'éviter tout ce qui pourrait profaner leur talent (1), de

(1) Dans son *Admonitio ad pingentes* (c. 67, p. 228), il rappelle

se garder, par l'élévation de leurs idées, de cette espèce d'anthropomorphisme qui rapetisse les sujets les plus saints aux proportions de la vie vulgaire et qui est indigne de la majesté du culte catholique. Il conjure les artistes de faire une étude sérieuse des sources authentiques de l'histoire sacrée ou de l'hagiographie, et un emploi très-sobre des apocryphes ; s'il leur permet d'ajouter aux textes ou d'inventer, à défaut de renseignements, c'est à la condition de rester toujours dans l'esprit de leur sujet et dans les bornes d'une vraisemblance facile à saisir. Ces conseils généraux aux artistes présentent d'autant plus d'intérêt qu'ils ont été dictés par une observation fidèle des coutumes et des traditions de l'art religieux en Belgique au XVI[e] siècle, et ils méritent d'être consignés dans son histoire, surtout quand ils concernent quelque fait particulier. Aussi reproduirons-nous un certain nombre des observations pratiques de notre auteur, après avoir indiqué dans l'analyse du second livre quelques questions fort importantes, qui forment, pour ainsi dire, la partie générale de son Iconographie.

L'antiquité des représentations figuratives des trois personnes divines, les types qui ont été en usage pour

aux artistes qu'il ne leur est pas permis de peindre le Dimanche ; il a vu que ceux, qui ont témérairement enfreint cette défense, ont fait naufrage et ont perdu la foi. — Paquot est d'avis qu'il fait allusion ici au peintre Hubert Goltzius de Venloo.



chacune d'elles et en particulier pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, les variations de ces types et les controverses auxquelles tous ces faits ont donné lieu ; voilà les points principaux que comprend cette partie. La plupart de ces questions sont loin d'être aujourd'hui encore à l'abri de toute discussion ; il faut donc se rappeler, pour être juste envers Molanus, qu'il les a traitées un des premiers avec une certaine étendue, et qu'il ne pouvait avoir vu lui-même que des monuments d'une époque assez récente. Ce fut sous Sixte V, que la Providence, appelant une seconde fois en témoignage les premiers martyrs (1), fit trouver aux savants catholiques, dans les catacombes trop longtemps inexplorées, de nouvelles armes d'une trempe à toute épreuve contre les novateurs : elle suscita le pieux et infatigable Bosio (mort en 1629) pour ramener au grand jour les pratiques, les usages du culte des premiers fidèles et pour propager l'étude des antiquités chrétiennes, dans l'Italie d'abord et ensuite au delà des monts, au moment même où la science du paganisme menaçait de devenir partout une sorte d'idolâtrie. Pour apprécier d'un coup d'œil tout ce qui a manqué à Molanus dans les recherches dont nous parlons, il suffit de voir tout ce que l'art chrétien primitif a fourni de secours, même uniquement sur le terrain de l'archéologie, à MM. Eméric David et Didron qui se sont occupés du même sujet.

----

(1) Gerbet, *Rome chrétienne*, t. I.

Montrons maintenant rapidement que, malgré cette infériorité de position, le travail du docteur de Louvain n'est pas sans mérite ; nous devons avouer cependant, d'après la manière dont il parle des monuments païens et par l'énumération si incomplète qu'il fait (p. 209) des auteurs qui ont écrit sur l'histoire ou la théorie des arts du dessin jusqu'à son temps, qu'il paraît avoir des uns et des autres des connaissances bien moins satisfaisantes que celles dont il fait preuve dans le domaine de l'érudition proprement ecclésiastique.

Molanus a traité expressément de la Trinité dans les chapitres III et IV du second livre et dans le XVIe du quatrième livre. Il mentionne la controverse soulevée à propos de la représentation humaine de Dieu le Père, et il renvoie aux autorités encore citées par Benoît IV, qui a si savamment discuté cette question, sans parvenir toutefois à fixer l'âge précis où l'Éternel a été représenté sous une figure humaine. Molanus rapporte d'après S. Paulin l'usage de le figurer par un emblême, (p. 36), puis celui de peindre la Trinité composée de trois personnes humaines ; il critique, comme l'avaient déjà fait son maître Hesselius et Latomus, la gravure que quelques imprimeurs ont placée dans les Missels et qui donne à la Trinité un corps humain, à trois têtes ou à trois faces (p. 37).

Il blâme aussi une image qu'il a vue à Diest (in Carthusia Distensi) et qu'on disait avoir été apportée de France pendant les guerres. Cette image lui a fait

comprendre un passage d'un sermon de Gerson, qui critiquait une peinture où la Trinité était représentée dans le sein de la Vierge, comme si toute la sainte Trinité s'était incarnée. M. Didron (1) rapporte le même fait; il ne nomme pas Molanus, mais il reproduit le même passage du sermon de Gerson, d'après un texte français que M. Thomassy a extrait pour lui d'un Mss. de la Bibliothèque royale, et il semble donner ce passage comme ayant été remarqué pour la première fois.

Un autre fait intéressant pour l'histoire de l'art dans nos provinces est allégué par Molanus à propos de la Trinité, et il montre en même temps la réputation d'antiquaire érudit dont il jouissait dans sa patrie. Un savant prêtre d'Anvers le consulta par lettres pour savoir s'il pouvait exposer une peinture de la Trinité donnée à son église, parce qu'on y avait placé le corps du Christ mort et nu dans le sein du Père, qui le soutenait suspendu par les deux bras. Cette manière de figurer la Trinité, dont Paquot cite (p. 480, C.) beaucoup d'exemples en Belgique, semble avoir été presque inconnue à Molanus; il ne l'approuve pas, parce qu'il la croit inusitée dans l'Église, et il engage le prêtre qui l'a consulté à recourir à l'ordinaire, seul compétent d'après le concile de Trente pour juger ses

(1) *Iconographie chrétiennne, Histoire de Dieu*, par M. Didron, secrét. du comité des arts et monuments. Paris, 1843. I. R. in-4°, p. 582.— Le tableau critiqué par Gerson se trouvait à l'église des Carmes à Paris.



doutes. Ajoutons en passant que ce mode de figurer la Trinité, qui montre la procession des personnes divines, a été fort en usage à partir du XII[e] siècle (1), et, parmi les exemples qui en existent encore dans notre patrie, on peut mentionner un haut-relief, malheureusement assez mutilé, qui se voit à la cathédrale de Tournai.

Molanus n'a accordé que peu de lignes à la troisième personne de la Trinité (V. p. 46, 471); après avoir constaté cette lacune regrettable, nous en venons aussitôt à l'indication de ses belles études sur Notre-Seigneur, qui gagneraient beaucoup à être groupées avec méthode dans un plus petit nombre de chapitres (2).

On ne peut exiger du savant antiquaire de Louvain une critique qu'il est aujourd'hui même bien difficile de maintenir toujours dans la même rigueur, quand on veut constater les traditions. Aussi, après avoir observé qu'il a apporté un soin remarquable dans le choix de ses autorités, devrons-nous admettre, que, s'il s'est quelquefois trop facilement contenté du témoignage d'un seul auteur quand son opinion avait besoin d'être appuyée, il a cherché loyalement tous les moyens de s'éclairer. Si quelques historiens soutiennent, que la

(1) V. Didron, *Ouv. cité*, p. 593; planches 144 et 145.

(2) V. l. II, c. 6, 7, 56; l. III, c. 1, 17, 57; l. IV, c. 1 à 22, et alibi passim.



répétition d'un même fait d'âge en âge n'ajoute aucune certitude au témoignage de celui qui l'a rapporté le premier, cela n'est vrai qu'autant qu'il ait été sérieusement contesté à son origine ou mis en doute dans la suite par des motifs plausibles ; car l'absence de contradition pendant une longue suite de siècles est une puissante présomption qui devient souvent une preuve solide.

Ces réflexions s'appliquent à plusieurs chapitres où Molanus semble avoir admis sans réserve plusieurs faits importants que la science catholique du dernier siècle a remis en discussion ou rejetés comme entièrement fabuleux. A cette dernière classe se rapporte tout ce qu'il a dit (p. 40-42) sur les anciennes Images de Notre-Seigneur dont quelques-unes auraient été faites de son vivant. Laissant de côté l'image prétendue authentique de Nicodème, le portrait envoyé au roi Abgare, la statue élevée par l'Hémorroïsse et détruite par Julien, nous dirons que Molanus discute avec plus de solidité l'authenticité de l'image de la sainte Face, l'image *acheiropoiète*, dite de Ste. Véronique. Outre les renseignemcnts qu'il a pu recueillir dans les ouvrages publiés, il cite un récit d'une rédaction très grave, écrite en caractères très anciens, qui se trouve à la bibliothèque du Vatican, et qu'a lue en entier son ami Thomas Stapleton (1), théologien anglais. Ce récit con-

---

(1) Le témoignage du savant Stapleton vient ici fortifier le jugement



firme l'opinion de ceux qui croient à l'authenticité de cette image et qui placent sous le règne de Tibère la date de sa translation à Rome.

Ce qu'il nous importe de remarquer surtout, c'est que, malgré la difficulté de la tâche, Molanus a bien saisi l'importance de rechercher les types véritables et de les conserver par la tradition; il développe avec conviction cette thèse (c. 56) que les anciens artistes ont dû représenter le Christ, la Vierge et les saints d'après les traits qu'ils ont eus réellement pendant leur vie mortelle. Ce qui étonne toutefois, c'est qu'en adoptant l'avis de ceux qui veulent que Notre-Seigneur ait été *le plus beau des enfants des hommes*, il n'ait presque rien rapporté de la discussion si acharnée et si vive, qui eut lieu à cette occasion dans l'Eglise grecque et même en Occident. Peut-être cette discussion avait-elle de son temps perdu de son intérêt, mais les arguments qui y ont été apportés de part et d'autre auront toujours une grande valeur pour l'esthétique chrétienne.

M. Eméric David (dans son *Discours sur la peinture* qu'on a depuis publié sous le titre d'*Histoi*... les
la peinture au moyen-âge) en a don... Juste-Lipse
...oup de puissance que
... mort pour nous. Molanus
... crucifix ont presque sans
en connaît de nombreux
...tres à l'église de St.-Michel,

---

de Molanus. — Voici le passage du ...
ticana ejus Imaginis, Romam sub Til...
conscripta, et antiquissimis characte...
mihi retulit carissimus theologus Thom...

résumé qui paraît fort savant; mais dans une matière aussi délicate, on voudrait que la science théologique vînt se joindre à celle de l'historien et de l'artiste. Cela serait d'autant plus nécessaire, que c'est ici le cas d'appliquer cette règle si sage que Molanus a su mettre en pratique et qui pourrait servir à jeter un grand jour sur bien des questions, si on l'employait avec sagacité : il faut se garder de donner une portée générale à des expressions qui se rapportent à la thèse spéciale controversée à une époque; car elles n'ont souvent qu'une signification éphémère, dont la mesure se trouve à la fois dans les prétentions et dans les besoins de la polémique des deux partis.

Aucune histoire n'est plus importante en Iconographie chrétienne que celle du crucifix; notre auteur en a réuni un grand nombre d'éléments, mais c'est dans l'exposé de cette matière difficile que Paquot lui reproche de s'être quelquefois mépris (p. 44, R.). On ne peut nier que Molanus n'ait dû ici de nouveau préparer les voies à d'autres, et il y a encore, quoi qu'on dise, quelque profit à le suivre dans ses recherches sur la croix et ses diverses formes, sur son emploi dans les cérémonies du culte et sur le crucifiement. Remarquons aussi qu'il cite déjà le passage

---

(1) V. p. 420.—Éméric David. *Disc. cité*, p. 27.—Cyprien Robert, *Cours d'Hiéroglyph. chrét.* (Univ. cathol., VII, 203.) Didron, *ouv. cité*, p. 216.

de Grégoire de Tours qui sert encore aujourd'hui à fixer la date de l'introduction du crucifix en Occident au VIe siècle. Ce passage est invoqué en même temps pour établir la forme des premiers crucifix, où le Christ fut presque universellement représenté couvert de vêtements (*vestitus, vel saltem cinctus linteo*). Molanus prend occasion de ce texte, pour répondre à ceux qui critiquent le Christ en croix entièrement vêtu, que l'on voit encore à l'église de St.-Pierre à Louvain. «J'ai appris d'hommes instruits du Hainaut, dit-il, qu'on se moque en ce pays des habitants de Louvain, qui ont dans leur église primaire et sur l'autel même (*Pastoralis officii*) une vénérable image du Christ crucifié, qui est vêtu et que deux prêtres portent d'après une antique et pieuse coutume dans les processions publiques ordonnées lors des grandes calamités; j'ai appris qu'on s'étonne beaucoup qu'un pareil usage ne soit pas réformé dans une ville si célèbre par la science et les études.» P. 419.

D'après les archéologues modernes, le Christ fut représenté attaché sur la croix par trois clous à partir du XIIIe siècle (Didron, p. 593); avant cette époque, les crucifix présentent toujours quatre clous, et Juste-Lipse (*De cruce*) a prouvé avec beaucoup de puissance que Notre-Seigneur subit ainsi la mort pour nous. Molanus remarque que les anciens crucifix ont presque sans exception quatre clous; il en connaît de nombreux exemples à Louvain, entre autres à l'église de St.-Michel,

aujourd'hui détruite, et ailleurs (p. 437,369). Il constate aussi la coutume des artistes belges (qu'il désigne sans cesse par le mot de *nostrates*) de ne jamais crucifier les larrons, mais de les lier à leur gibet (p. 451), et il blâme quelques-uns de faire pénétrer la couronne d'épines dans le chef sanglant de notre Sauveur (*cranium penetrasse et cerebrum*). Il observe au même endroit (p. 442) qu'il est quelquefois d'usage de lui donner une couronne de fleurs, mais que quelques crucifix d'un âge reculé n'en ont aucune. Il a vu à Nivelles, dans l'église de Ste.-Gertrude, un Christ qui portait une grande couronne royale; cette couronne d'un ancien travail avait été restaurée en 1428. Il s'occupe aussi du crucifiement de S. Pierre et de S. André; quelques peintres ont attaché le Prince des apôtres à la croix avec des cordes; mais l'histoire relate qu'il a eu les membres percés comme son divin Maître (p. 303, 384), quoiqu'il ait été crucifié la tête en bas.

A propos du crucifix, rapportons encore deux faits qui montrent la sollicitude de Molanus pour la bonne conservation des monuments de la piété et du génie, en même temps que son zèle pour la dignité du culte. Quand un tableau ou un objet d'art qui se trouve dans une église est arrivé, par suite de la vétusté ou de la négligence, à un état de dégradation telle qu'il déshonore la majesté du saint temple, il faut chercher à le restaurer, ou, si c'est impossible, le brûler et en placer les cendres dans un lieu où l'on ne puisse pas les fouler

aux pieds. Il propose à l'imitation de tous un fait dont il a été témoin à Diest. Nicolas Eschius, curé de l'église du Béguinage en cette ville, ne voulant pas laisser exposé à la vénération des fidèles un ancien tableau où le Christ était peint sur sa croix (*imaginem plenam pietatis et artificii*) et qui commençait à être en mauvais état, le fit restaurer avec soin; et le tableau, après cette restauration, ne différait de ce qu'il était auparavant, qu'autant que le tableau primitif différait de lui même, au moment où les dégradations du temps avaient obligé de le réparer (p. 126). Ce tableau portait le chiffre de 1305; Eschius fit placer à côté de cette date celle de la restauration. Il faut avouer que Molanus, qui dès ses premières années avait été nourri dans la piété par ce vénérable prêtre, en avait reçu en même temps d'excellentes leçons qu'il devait mettre à profit dans sa carrière d'antiquaire, et qui eussent préservé bien des monuments de leur ruine, si elles avaient été plus répandues. Avec de pareils soins et de pareils hommes, le vandalisme de restauration, dont on n'a que trop d'exemples, ne serait plus à craindre presque au même degré que le vandalisme de destruction.

L'autre fait que nous avons à consigner ici vient prouver la vigilance qu'il faut avoir de conserver exactement les noms ou les légendes des tableaux et des statues des siècles passés. Molanus le rapporte à l'appui de ses recommandations, et il le tenait de prêtres d'Amsterdam, disciples de Martinus Duncanus. Il exis-



tait à Wormer (1) l'image d'un ancien martyr, dont les habitants ne savaient rien d'autre, sinon qu'il avait été crucifié, et qu'on venait le prier comme un protecteur contre les inondations : ce saint avait le nom de *sinte Helper*. Duncanus, qui dans ses travaux de controverse s'occupa aussi des Images, fit de nombreuses recherches dans les martyrologes; ne trouvant aucun nom qui ressemblât à celui d'*Helperus*, et voyant d'ailleurs que l'image avait tous les caractères d'un crucifix (*licet antiquo more*), il la fit reconnaître pour une image de notre Sauveur, et s'assura que c'était le nom, que lui avaient donné les habitants de Wormer dans leur langue, qui avait été la cause de cette méprise (*helper*, adjutor).

Ce fait constaté, et une erreur semblable n'est pas impossible même de nos jours, puisqu'on a vu faire de N.-D. de la *Porziuncula*, une sainte Portiuncule, aurait pu donner lieu aux hérétiques d'attribuer une origine aussi douteuse à d'autres saints peu connus. Molanus a eu soin de relever ces prétentions qui justifient l'utilité de ses conseils; il attaque Mélanchthon et les Centuriateurs de Magdebourg qui n'ont vu dans St. Christophe qu'une pure allégorie, que des moines ignorants ont transformée en légende (p. 322), et il défend avec succès la personnalité du célèbre ermite.

---

(1) Molanus écrit *Wormariæ*, *Wormarienses*; Foppens, la Biblioth. Celon., Possevin donnent *Guormarianæ* pour le lieu de la première cure de M. Duncanus, qui occupa ensuite celle de Delft.

Il répond aussi non sans chaleur (p. 188) aux reproches qu'adressent les calvinistes aux catholiques d'avoir fabriqué avec les noms des vertus autant de saints et de saintes qui n'ont jamais existé. Il montre fort bien que c'est à tort qu'un théologien de Louvain, peu versé dans l'Hagiographie et effrayé par les déclamations des novateurs, avait fait effacer de certaines litanies en usage dans cette ville les noms de sainte *Sapientia* et de ses trois filles : *Fides*, *Spes* et *Charitas*. Non seulement ces noms de vertu ont pu être donnés à des chrétiennes, à une mère et ses filles au moment du baptême, et il n'y a là rien d'étonnant, puisqu'on voit, dit-il, imposer aujourd'hui par des chrétiens des noms aussi bizarres que celui de *Fortuna, et nescio quid similium nominum monstra ;* mais de plus on connaît le récit du martyre de quatre chrétiennes portant ces noms, martyre qui a eu lieu sous Adrien, et dont le souvenir s'est conservé dans plusieurs anciens offices, entre autres dans la liturgie ambroisienne. « Je ne nie pas du reste, ajoute-t-il à la fin du chapitre 61, qu'on n'ait représenté dans un âge très ancien les trois vertus, la Foi, l'Espérance et la Charité. On cite fréquemment avec éloge pour son antiquité, son mérite artistique, et la piété des fidèles (*religionem*), un rétable d'autel (*Tabula altaris ex fulvo auro compacta et pretiosis lapidibus resplendens*) qui fut dédié à Dieu et à St. Adalbert dans le couvent (des Bénédictines) d'Egmont par Théodoric II, comte de Hollande. On



y voyait une croix avec l'effigie de notre Sauveur : cette croix, surmontée d'une couronne (*diadema*), offrait les trois images de la Foi, de l'Espérance et de la Charité avec leurs noms. La Charité se trouvait figurée à l'extrémité du bras droit, l'Espérance à celle du bras gauche et la Foi aux pieds de Notre-Seigneur. Ce monument (qui d'après ce récit remonterait au Xe siècle) a péri de nos jours avec le monastère entier dans les guerres des gueux. »

Combattant ailleurs (p. 370) les premiers fauteurs des théories mythiques, il réfute OEcolampade qui ne voulait voir, dans le récit du supplice de S. Denys et dans les représentations qui l'expriment, qu'une allégorie, dont on avait habilement tiré parti pour accréditer une fable. En effet, d'après OEcolampade, en représentant S. Denys portant sa tête entre les mains, on aurait prétendu trouver le moyen d'exprimer d'une manière frappante, que l'amour de Dieu lui avait été plus cher que la vie : notre auteur prouve suffisamment que le commentaire d'OEcolampade sur les paroles de St. Jean Chrysostôme est dénué de tout fondement solide. Les preuves qu'il apporte en un autre endroit pour établir l'existence d'une Ste. Véronique ne sont pas aussi concluantes que celles à l'aide desquelles il a combattu l'existence purement mythique de St. Christophe : du reste la matière était plus obscure, et aujourd'hui même presque tous les auteurs les plus graves contestent l'existence d'une sainte de ce nom, qui aurait reçu l'*icone* miraculeuse.

Il ne sera pas sans intérêt de remarquer, en terminant cette digression, que le savant hagiographe, dont les travaux furent si utiles à Baronius, ne négligea aucune occasion de réfuter Matthæus Illyricus et les Centuriateurs de Magdebourg (1), dont l'œuvre perfide inspira à l'illustre cardinal la pensée de son grand ouvrage. Disons aussi qu'il releva les sarcasmes lancés avec tant d'impudeur sous le pseudonyme par Philippe Marnix de Ste.-Aldegonde dans l'*Apiarium romanum*, et que cette polémique, qu'il a continuée dans plusieurs de ses ouvrages, les rend curieux, même pour l'histoire générale de son temps.

Reprenons notre analyse iconologique. Après les trois personnes divines, vient se placer au premier rang dans l'Eglise et dans l'art la bienheureuse Vierge Marie : elle est même figurée sur un grand nombre de monuments aux pieds de la Trinité qui la comble de ses dons. Si la liturgie catholique est d'une si splendide richesse pour célébrer les vertus de la Mère de Dieu et pour implorer sa protection, l'art chrétien a déployé en son honneur les plus grandes merveilles de son inépuisable fécondité, et l'histoire des Images qu'il a fournies à la dévotion des fidèles constitue un des chapitres les plus importants de l'Iconographie.

Molanus a traité cette matière avec une certaine étendue en commençant par réunir les témoignages

(1) V. p. 138, 313.—*Oratio de agnis Dei*, p. 605, 612, 615.

de la tradition sur la personne de Marie (c. IX, LVI); puis il a étudié séparément les formes introduites par l'usage pour représenter les principales actions de sa vie dont la mémoire est gardée par une fête de l'Eglise. Ces chapitres sont au nombre des plus curieux de l'ouvrage (1); il y censure souvent les habitudes des peintres, en montrant ce qu'elles ont de contraire à l'histoire ou à la doctrine. Ainsi Molanus s'élève avec raison contre la coutume de faire de St. Joseph un vieillard; il critique les artistes qui dans l'Annonciation peignent au milieu des rayons de l'auréole du St.-Esprit une figure humaine (comme cela se voit fréquemment sur de vieilles gravures), et il leur reproche de figurer ainsi l'hérésie des Valentiniens (2). Il remarque aussi, à propos de l'Annonciation, que les peintres belges (p. 275) placent la branche de lys symbolique dans un vase près de la Vierge (3), comme s'il s'agissait de reproduire fidèlement quelque détail d'intérieur, dont la mention fut venue jusqu'à nous, tandis que les peintres italiens, plus fidèles interprètes du symbolisme, donnent presque tous cette branche de lys à l'ange Gabriel en guise de sceptre.

---

(1) V. l. II, c. 27; l. III, c. 12, 13, 32, 33, 49, 55, 57; l. IV, c. 19, 20 et passim.

(2) V. p. 70, 71, 275. — « Valentinus docuit Christum corpus de cœlo attulisse »

(3) Apud *nostrates* lilium istud usitatius in *poculo* depingitur. — Il est plus d'un tableau où cela a été rendu d'une manière triviale.

En parlant de la manière dont on doit représenter l'Assomption, il décrit celle qui a passé d'Italie en Allemagne, où elle est devenue habituelle. C'est là une nouvelle preuve du soin qu'il avait de compléter ses investigations personnelles par des relations savantes avec les hommes qui pouvaient lui venir en aide par leurs observations et leurs études, comme nous l'avons vu plus haut au sujet de Thomas Stapleton. Le P. Jean Gravius de Louvain, membre de la compagnie de Jésus, lui a fait part, d'après ses propres observations, qu'à Rome on voyait dans plusieurs églises le Christ introduisant par la main sa Mère dans le ciel (1). Le même P. Gravius lui a fourni de Rome d'autres renseignements précieux : non seulement il a vérifié pour lui dans les manuscrits du Vatican et dans ceux d'un savant cardinal le texte grec d'un discours attribué à S. Jean Chrysostôme où il est parlé des derniers moments de S. Paul, mais il lui a fait connaître comment les artistes avaient rendu à Rome même les circonstances du martyre du grand apôtre, qu'il s'agissait de constater d'après les hagiographes. En effet, plusieurs rapportent que, quand S. Paul fut décapité, un flot de lait jaillit de

(1) La Vierge, portée par les anges, est reçue par toute la cour céleste.—Romæ, adjungi Christum, qui gloriosissimam matrem suam manibus defert in cœlum (p. 333.) – Foppens ne parle pas du P. J. Gravius qui a dû se trouver à Rome longtemps avant le fameux professeur de théologie, Henri Gravius de Louvain, associé par Baronius à ses travaux.

son corps, et c'est ainsi que son martyre est peint à Rome sur le portique de Saint-Pierre (p. 308).

Parmi les représentations de la Sainte-Vierge que Molanus critique, il en est une qui était devenue fort commune de son temps et où on la dépeignait évanouie aux pieds de la croix et donnant tous les signes du désespoir (1). Le cardinal Thomas Cajetan et les savants docteurs de Louvain, Montanus et Galenus, s'étaient déjà élevés contre l'inconvenance d'attribuer à Marie toutes les infirmités et les faiblesses humaines, et les novateurs n'avaient pas manqué de se railler de ces images et de celles qui s'en rapprochent. Erasme (2) lui-même s'en était moqué sans distinguer entre celles qu'un ascétisme exalté ou une imagination grossière avait pu rendre répréhensibles, et celles qui avaient été inspirées par une tendre dévotion pour la *Mère des Douleurs*, sans aucun danger pour la foi. Erasme avait bien plus de raison de faire la guerre à ces représentations triviales, où quelques peintres, indépendamment des anachronismes les plus ridicules, peignaient les saints de l'ancien et du nouveau Testament à l'image des hommes les plus dégradés et leur prêtaient tous les vices, comme les recueils d'*Anecdotes sur les beaux-*

---

(1) V. p. 443 et s., p. 458, 459. — *Spasmus*, *Deliquium B. M.*

(2) Nimio enim et plane erroneo impetu, scripsit Erasmus : «Nunc in templis videmus tot fabulas ac nænias depictas, ut Septem Lapsus Domini Jesu, septem Gladios Virginis, aut ejusdem tria Vota, aliaque id genus inania commenta.» Ubi turpiter à se ipso dissentit, (p. 90).

arts en renferment tant d'exemples (1). Molanus se fait l'impitoyable censeur de toutes ces représentations inconvenantes ou erronées; il signale entre autres abus la coutume absurde de peindre les amis qui viennent consoler Job comme des bouffons et des musiciens de foire (p. 83). Il constate aussi l'erreur de ceux qui ont donné à St. Paul ermite un vêtement de feuilles de buis. Les peintres flamands ont agi de la sorte, dit-il (p. 247), parce que le jour des Rameaux on se sert de buis au lieu de branches de palmier, et que dans leur langue maternelle on appelle souvent buis le palmier (*multis locis buxus vocatur palma*). Les feuilles du palmier et non du buis sont propres à tisser des nattes ou des corbeilles, comme les ermite[illegible] fabriquaient pour se vêtir ou pour gagner leur vie par leur travail.

Un autre fait intéressant, que dénonce l'auteur de l'histoire des saintes Images, est celui qui concerne St. Jean Baptiste (p. 296). Non seulement on a tort de le représenter vêtu de la peau de bêtes sauvages ou d'une peau de chameau, quand l'histoire rapporte qu'il était couvert d'une saie de poils de ce dernier animal, mais il est tout à fait inconvenant de le peindre, comme un Hercule, la tête de la bête sauvage encore attachée à sa dépouille. D'autres le figurent

(1) V. p. 122. « Petrum jam vino rubicundum, cyathum admovere labris.. Joannem cum Martha fabulantem. » — Les Noces de Cana, p. 510.



montrant du doigt l'Agneau de Dieu et foulant aux pieds la tête d'Hérode, son bourreau, dont il a triomphé en souffrant le martyre. Molanus a vu lui-même deux tableaux où ce sujet est ainsi exprimé : l'un à Bruges dans le cloitre des chanoines de St.-Donat, l'autre à Gand, lorsqu'il visitait les reliques de la cathédrale et les antiques ornements sacerdotaux. Sans oser l'affirmer, il croit que c'est par une corruption de cet usage qu'on a mis une tête d'animal à la place de celle d'Hérode ou sur la peau qui sert de vêtement à St. Jean; on connaît en effet des tableaux où ce saint foule aux pieds un monstre.

On voit encore par cette dernière citation que notre infatigable antiquaire avait vu par lui-même les monuments qu'il critique ou qu'il décrit. En d'autres occasions, il pouvait invoquer le témoignage de ses savants amis. C'est ainsi qu'il apporte à l'appui de son opinion sur l'innovation de peindre les trois Mages comme appartenant à diverses races, et l'un d'eux à la race nègre, les observations du savant Lindanus « qui a presque universellement vu représenter tous les trois Mages de race blanche dans les plus anciens tableaux, et qui l'a remarqué très fréquemment à Ruremonde et ailleurs. » (p. 240) C'est ainsi encore qu'il préfère aux explications allégoriques des attributs qu'on donne à Ste. Gertrude, celle qu'il a recueillie de la bouche des chanoines de Nivelles. D'après la tradition, l'eau du puits d[illegible]te de l'église de Ste.-Gertrude passait



pour avoir la vertu de préserver les habitations et les champs des ravages des rats, et voilà pour quel motif on représente cette Sainte belge ayant à ses pieds quelques-uns de ces animaux (1).

L'usage de peindre St. Quentin comme diacre, dit ailleurs l'auteur des *Natales sanctorum Belgii*, est général en Belgique, et les images de ce saint à Lennich, près de Brüxelles (Lineaci) et dans les environs le représentent dans ce costume et non dans celui d'évêque. Il en a reçu l'assurance du curé de St.-Quentin dans l'endroit cité. A Louvain, c'est sur les remarques de Molanus que la confrérie des meuniers (molitores) à St.-Quentin a pris pour patron St. Victor de Marseille, qui fut broyé sous une meule de moulin, et dont la fête est portée au 21 Juillet, au lieu d'un St. Victor martyr avec ses compagnons, dont la commémoration se fait au 10 Octobre. Il remarque aussi que les sources connues n'indiquent nulle part qu'on doive peindre St. Adrien avec un lion, et qu'on n'en trouve aucune explication au monastère de St.-Adrien à Grammont (p. 346.); de là, il est obligé de chercher une explication symbolique ou mystique. Ailleurs il parle de la manière de représenter les Tables de la Loi mosaïque en plaçant sur la première les trois commandements qui concer-

(1) V. p. 267. — Sed nunc, addebat unus (*canonicorum*), refrigescente multorum caritate, sicut alibi, sic et in nostra ecclesia, cessant miracula.

; il n'.

nent Dieu et sur la seconde les sept autres, et il rapporte que les sectaires, qui se plaisent dans les contradictions, ont déclamé au sujet de cette peinture ainsi conçue, non seulement contre les catholiques, mais encore très vivement les uns contre les autres; cette querelle, dont il ne raconte pas l'issue, a eu lieu à Anvers au commencement des troubles qu'y soulevèrent les gueux (p. 530).

Il nous reste à terminer ces observations sur l'art religieux en Belgique par une dernière remarque générale, qui se trouve consignée au chapitre 57 (l. II), et qui n'a pas été relevée jusqu'ici, à notre connaissance. Cette remarque est d'autant plus curieuse qu'elle a été faite pendant le temps de la plus grande fureur des iconoclastes, et après que leur rage de dévastation avait déjà dépouillé nos églises de leurs plus riches ornements. Il s'agit de l'abondance extraordinaire des statues de saints en Belgique et de leur rareté à Rome et dans toute l'Italie. Notre auteur s'attache d'abord à montrer que cette différence n'a rien qu'on doive blâmer, et que l'Eglise romaine ne prétend pas obliger les autres églises à suivre uniquement ses coutumes. Il ne saurait cependant expliquer cette diversité que par conjecture; elle existe encore par rapport à d'autres pays que la Belgique, et du reste les Images sacrées, pour être presque toujours peintes, n'en sont pas moins nombreuses à Rome. Celui-là se tromperait étrangement qui ve de l'ét trouver la cause de cette

préférence, en ce que les statues auraient été regardées comme des idoles, des simulacres (*sculptilia*) dans la métropole du catholicisme; s'il en était ainsi, au lieu d'avoir toléré un petit nombre de statues, elle n'en aurait admis aucune. D'ailleurs une semblable explication se trouve réfutée par la doctrine de l'Église sur les Images, et en particulier sur l'emploi des œuvres des arts plastiques. (V. c. 58.)

L'opinion qu'émet Molanus, et qu'il propose avec réserve comme une hypothèse, est qu'on a élevé à Rome moins de statues aux saints, en raison de la multitude des statues profanes qui s'y trouvent, et qui sur les tombeaux placés dans les églises représentent un si grand nombre de morts illustres. Il aurait pu être quelquefois difficile de les distinguer des statues des saints; en outre, l'honneur de la statue étant devenu si commun, cette manière d'honorer ceux-ci aurait beaucoup perdu de son prix, surtout dans un lieu où reposaient les cendres et les reliques des saints eux-mêmes. (P. 202.)

Cette opinion nous semble loin d'être fondée. Et d'abord la circonstance invoquée du grand nombre des statues-portraits ou autres dans les monuments funéraires ne se rencontre pas exclusivement en Italie. Il existe en Belgique un grand nombre d'exemples de ces monuments même au XVI[e] siècle : cet usage a été loué par Molanus et défendu par lui contre les reproches des novateurs; il n'a pas empêché dans

notre pays de sculpter ces légions de saints et de saintes qui ornaient la façade et l'intérieur de nos églises. Le motif qu'apporte Paquot (p. 203, F.), et qui rejette le petit nombre des statues de saints en Italie sur la rareté des sculpteurs italiens avant Sixte V, nous paraît également éloigné de la vérité. Pour le prouver le plus brièvement possible, observons que la différence des styles d'architecture religieuse, qui ont fleuri en Italie et en Belgique, fournit à elle seule tous les moyens d'expliquer le fait cité par Molanus. Il faut reconnaître à la vérité que les traditions de l'art romain et plus tard de l'art bysantin conservèrent et répandirent les procédés des diverses espèces de peinture et l'emploi de la mosaïque dans toute l'Italie, tandis que ces genres de décoration furent beaucoup plus rares au delà des monts; mais, quoique l'architecture dite Lombarde, et l'architeoture italienne qui lui succéda, aient été moins favorables à la sculpture que le style ogival, à moins d'oublier les chefs-d'œuvre de la statuaire à Pise, à Florence et à Rome même, les Pisano, les Ghiberti, les Donatello et les innombrables statues de la cathédrale de Milan, pour ne rien dire des grands maîtres du commencement du XVIe siècle, on ne peut avancer que l'Italie fût pauvre en sculpteurs avant Sixte V. Quant à la Belgique, ses monuments de l'architecture romane renferment déjà des œuvres de sculpture d'un certain développement, comme on peut en juger d'après les portails des transepts de la cathédrale de Tournai,

et ses monuments du style ogival de toutes les périodes attestent que la sculpture ne fut ni moins riche, ni moins perfectionnée que les autres arts dans notre pays. Chacun peut s'en convaincre en jetant les yeux sur les splendides débris de notre sculpture sur bois, sur les voussures, les galeries de nos portiques dépouillés de leurs statues, de leurs groupes, de leurs bas-reliefs, et en lisant dans nos annales les innombrables récits de leur destruction. Toutefois, si Molanus a eu raison de remarquer l'abondance extraordinaire des statues en Belgique (*creberrimæ statuæ*), il s'en faut de beaucoup, que la statuaire ait peuplé nos édifices de saints et de saintes avec la même profusion qu'en France, à la cathédrale de Chartres, par exemple, où l'on compte plus de 4000 statues.

La Belgique eut, avant tous les autres peuples, un art puissant à son service, celui de la peinture à l'huile. Cet art, qui créa pour nos provinces une nouvelle source intarissable de gloire, et qui vint étaler dans nos églises ses plus magnifiques productions, touchait à la période de sa plus grande illustration, précisément au moment où la fureur des iconoclastes (*geusica rabies*) avait détruit la presque totalité des trésors de notre statuaire. Les merveilles d'un art nouveau, qui semblait destiné à réparer en peu de temps les dévastations de nos temples, les idées de l'époque sur l'art du moyen âge, les changements qu'elles amenèrent dans l'ordonnance de l'ornementation du lieu saint,



inspirèrent une préférence exclusive pour les tableaux et arrêtèrent un instant les progrès de la sculpture en Belgique. Aussi Molanus remarque que quand, à Anvers et ailleurs, on chercha à relever les autels renversés, on y plaça plus rarement qu'autrefois des statues de saints; on y mit des tableaux, et cela, dit-il, par le seul motif qu'on trouvait plus de mérite artistique aux tableaux qu'aux statues *(plus artificii)*. Paquot est d'avis que c'est bien plutôt parce que les sculpteurs habiles étaient rares alors, et cette supposition ne manque pas de vraisemblance, quoiqu'il nous paraisse nécessaire de tenir compte en même temps des causes dont nous commencions l'énumération tout à l'heure, et qui pendant une lorsque période ont donné une prépondérance marquée à la peinture à l'huile.

L'examen analytique du livre de Molanus sur les saintes Images, que nous venons de présenter, a pu faire apprécier le mérite de ce livre pour son époque et son utilité de nos jours. Sans doute, ce livre n'est pas à l'abri de toute critique; on peut lui reprocher souvent le manque de méthode, des questions abordées et non discutées suffisamment, certains passages obscurs ou diffus, l'oubli de quelques sources ou l'emploi trop restreint de quelques autres, un grand nombre de digressions et quelquefois un certain ton homilétique inopportun, qu'il faut du reste attribuer aux habitudes de la controverse d'alors, enfin une petite quantité d'erreurs de détail que Paquot, avec les formes

latines qui prennent un air de courtoisie pour pouvoir être d'autant plus piquantes, relève par le mot d'*hallucinatur*. Mais, malgré tous ces reproches que nous énumérons ici, moins pour y insister que pour justifier nos éloges, on peut dire que le livre de Molanus donne une haute idée des études d'antiquité chrétienne en Belgique au XVIe siècle et en particulier à l'Université de Louvain, et tel qu'il est, la science des âges subséquents n'a rien produit qui doive le faire oublier, ou le remplacer, au moins dans son ensemble.

On a vu en effet, qu'à une connaissance solide de la doctrine de l'Église, de son histoire, de ses saints, de ses usages, Molanus joint un talent d'observation et une droiture de jugement très remarquables. Pour donner à son œuvre un intérêt durable et une utilité pratique facile à saisir pour tous les esprits, il lui a manqué de s'attacher à la partie descriptive et proprement iconographique des saintes Images; mais gardons-nous de perdre de vue le plan qu'il s'était tracé lui-même d'après les besoins de l'Église à son époque, et n'allons pas substituer l'idée de l'Iconographie chrétienne, telle que l'ont créée, pour ainsi dire depuis vingt-cinq années à peine, les études d'archéologie et les travaux sur l'histoire du moyen-âge, à la thèse de notre auteur qui a voulu, comme nous le disions en commençant, défendre l'emploi des Images dans le culte catholique et réformer les abus de cet emploi. Paquot a déjà senti qu'il aurait fallu pouvoir guider les artistes par des



descriptions plus complètes, et appuyer ces descriptions par des exemples, soit des vénérables Images de l'art chrétien primitif, soit des grands maîtres qui ont rendu avec les inspirations du génie les enseignements de la tradition. Mais il se plaint de vivre dans un temps où l'art de la gravure conserve à peine quelques rares représentants, et il l'attribue en partie à la décadence des études sur l'antiquité (*hodie cum antiquitatis notitia jacent apud nos pictura ipsa et chalcographia*, p. 86).

Le travail de Paquot sur Molanus est presque un ouvrage, et si, par modestie, par respect pour l'œuvre d'un de ses prédécesseurs à l'Université, il a conservé à son travail la forme de notes détachées du texte, les savants ne l'ont pas moins regardé, comme une des productions qui prouvent que l'étude des antiquités chrétiennes n'avait pas dégénéré à l'Université au moment de sa suppression. Elle soutint en effet cette réputation jusqu'à son dernier jour, et le prêtre savant et zélé qui clot la liste de ceux qui se sont illustrés à Louvain, dans cette partie si intéressante et si importante de la science ecclésiastique aussi bien que de l'histoire générale, est Gaspar-Jean Enoch (1), qui,

(1) Gaspar Enoch de Bruxelles mourut curé du Béguinage à Louvain en 1790. Le MSS. concernant l'ancienne Université de Louvain, qui nous a été communiqué par M. le Recteur, parle de lui en ces termes : « Antiquitatum præsertim ecclesiasticarum scrutator indefessus, veterum ritualium interpres doctissimus »

après avoir occupé avec éclat la chaire d'éloquence chrétienne, a rendu de grands services par ses infatigables recherches sur les antiquités ecclésiastiques.

Nous avons déjà dépassé les bornes que nous nous étions tracées pour notre travail, et cependant nous n'avons encore rien dit des destinées du livre de Molanus et de l'usage qu'on en a fait. Un pareil récit ne pourrait que faire honneur au pieux archéologue dont nous avons entrepris l'histoire, mais force nous est de nous borner à quelques lignes de ce récit, en nous renfermant dans notre siècle, et en ne nous occupant que des ouvrages français modernes.

Sans parler donc avec Paquot des auteurs qui ont copié ou imité Molanus, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne et en France, sans nous arrêter même à la pâle contrefaçon du livre des Images qu'a donnée Méry de la Canorgue, sous le titre de *Théologie des peintres* (1), et qui prêterait à tant d'observations curieuses, disons que plus d'une fois l'ouvrage de notre auteur a servi d'une espèce d'arsenal de textes, où l'on

(1) Ex eodem Molano quoddam, ut ita dicam, ossilegium fecit R. D Josephus Mery de la Canorgue, aptensis in provincia Gallica diœcesis presbyter, quam, ante annos quinque vel sex (1765) *Pictoriam* suam *Theologiam* ederet. Nam in eam de penu suo nihil attulit : sed Molanum omni disquisitione historica spoliavit : ac velut ex eleganti corpore abstractis carnibus, et fuso humore, jejunum, exsuccum, et cute gallica intectum sceleton orbi tradidit.— *Préface* de Paquot, p. IX.

a puisé sans l'avouer tout haut; ajoutons que, dans des circonstances où il eût été fort utile, on a omis de le consulter, et qu'enfin le talent de son dernier éditeur a fait oublier l'auteur véritable.

Eméric David, dans son *Discours historique sur la peinture* (1812) que nous avons cité plus haut, est le premier qui ait accordé à Molanus l'attention qu'il mérite. Le D. Batissier dans ses *Eléments d'archéologie* (1843-1845) y renvoie fréquemment ses lecteurs. M. Didron, dans son *Iconographie chrétienne* (1843), s'est aussi quelque peu souvenu de lui, mais il aurait pu en tirer bien des renseignements et des secours pour ses savantes recherches. M. Guénébault, dans son *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne* (1843), l'a cité en note, dans un grand nombre d'articles, avec les auteurs qui ont le plus d'autorité. Enfin, M. Le Roux de Lincy, l'habile traducteur de la nouvelle *Légende dorée des artistes*, publiée dans l'*Athenæum* et reproduite par la *Revue Britannique* (1), lui a accordé plusieurs mentions spéciales, qui montrent quel appui on trouverait dans le livre de Molanus, si l'on entreprenait de remplir dans son entier le plan que poursuit l'auteur des articles si riches en faits et si utiles du recueil anglais.

Ces articles en effet répondent sous plus d'un rap-

---

(1) V. la *Revue Britannique*, édit. belge ; 1845, t. I, p. 380, 611 ; t. II, p. 24 ; 1846, t. I, p. 424 ; t. II, p. 339, 436.

port au vœu de Paquot. Après une courte histoire du saint personnage que l'on veut faire connaître, après un abrégé de sa légende, une indication du type, du costume, des insignes, des symboles que la tradition lui attribue, vient une description des principales œuvres de l'art où il a été représenté et en particulier des tableaux des grands maîtres. A la vérité la destination même de la *Légende dorée*, et d'autres circonstances qu'il est inutile d'énumérer ici, ont fait abréger peut-être outre mesure les discussions historiques et omettre toute controverse, mais les considérations esthétiques y abondent, et ce sont ces considérations que Paquot regrettait de ne pas trouver dans le livre de Molanus, et qu'il aurait voulu y ajouter lui-même pour le compléter. Ce projet qu'il n'a pu réaliser, les progrès de la science moderne apportent chaque jour les moyens de le mettre à exécution; elle fournit des documents d'une importance décisive pour tout ce qui se rattache au symbolisme primitif de l'art du christianisme, au cycle des apocryphes, à l'histoire véritable des saints, à l'appréciation sûre des auteurs des premiers siècles. D'autre part l'archéologie, s'appuyant enfin sur ses véritables auxiliaires et abjurant ses dédains pour le moyen-âge, inspire partout un zèle aussi ardent qu'éclairé pour la connaissance et la conservation des anciens monuments chrétiens, et le moment est proche où elle pourra dresser l'inventaire de nos vieilles richesses artistiques. Les productions d'un âge

plus récent n'ont pas été l'objet de recherches moins patientes et moins fructueuses, et les travaux sur l'histoire si vaste de notre peinture s'accroissent et s'enrichissent à chaque instant.

Sans doute, quand les matériaux se présentent avec une aussi grande abondance, ce n'est pas chose facile que de savoir les choisir, les assembler, les condenser, les ranger sous des catégories distinctes, pour en former une véritable Iconographie chrétienne, au point de vue de la doctrine catholique, de l'histoire, de la tradition et de l'art. Mais ne serait-il pas glorieux pour la Belgique catholique d'exécuter elle-même un semblable travail, où il lui revient déjà une si large part et par ses savants et par ses artistes? Ne venons-nous pas de rappeler comment l'étude des antiquités chrétiennes a toujours fleuri dans notre patrie, et n'est-ce pas sur notre sol qu'à été élevé le plus grand monument de l'Hagiographie, les *Acta Sanctorum* des Bollandistes? Est-il besoin de remarquer, qu'à toutes les époques de notre histoire, tous les arts ont concouru à l'envie à la majesté et à la splendeur du culte, et que tous nos peintres les plus illustres ont attaché leurs noms immortels aux grandes œuvres de la peinture religieuse?

Sans doute, encore une fois, la tâche est ardue, mais elle n'est pas impossible à remplir, et de grandes monographies, comme celles des églises de Bourges et de Chartres, et comme celle qu'a entreprise M. Didron

pour les trois Personnes divines, en auraient bientôt diminué l'étendue. Les églises de la communion grecque, à partir du mont Athos jusqu'à la Morée et l'Anatolie, possèdent depuis des siècles *un Guide de la peinture* (1), un manuel d'Iconographie. Ce Guide ne contient que des indications courtes mais précises, des textes qui servent pour ainsi dire de définitions aux saintes Images. Il a cependant suffi pour conserver l'orthodoxie de la conception et le respect de la tradition dans toutes les œuvres des peintres chrétiens de la sainte montagne et dans celles de leurs élèves ; il a su les garantir des excès de l'arbitraire et des tendances à une imitation vulgaire ou triviale, et il a permis en même temps à des artistes médiocres de reproduire en tous lieux pour l'édification des fidèles des compositions de la pensée la plus grandiose. Un code de ce genre a probablement existé pour les sculpteurs de l'Occident, et il semble avoir été nécessaire pour les guider dans ces grands poëmes aux centaines de personnages, qu'ils ont sculptés partout sur les flancs de nos édifices sacrés.

Pourquoi, à notre époque, avec toute la puissance de la science contemporaine, ne pourrait-on pas exé-

(1) Ce *Guide* a été rapporté du mont Athos par M. Didron, traduit du grec par M. P. Durand, publié par lui conjointement avec M. Didron sous le titre de *Manuel d'Iconog. chrét., grecque et latine, trad. du MSS. bysantin, le Guide de la Peinture*. Paris, 1845. I. R XLVIII-483 pag. in-8.



cuter non plus un simple manuel, mais une histoire complète de l'Iconographie chrétienne, dans toute l'étendue qu'elle comporte. Si déjà, au XVIe siècle, Molanus a su produire le remarquable travail dogmatique et historique que nous venons d'analyser, s'il a déjà pu par ses propres observations donner la manière dont nos artistes (*nostrates*, comme il les nomme sans cesse avec tant d'affection) ont conçu les divers sujets de la peinture sacrée, quelle utilité n'aurait pas son travail continué, complété, enrichi de tous les faits importants et curieux qu'on pourrait y joindre de nos jours. Ce serait une page mémorable de nos annales celle, où, après avoir exposé cette partie de l'histoire primitive de l'art au service du christianisme qui est le patrimoine commun des nations chrétiennes, l'on viendrait à tracer le majestueux tableau des chefs-d'œuvre inspirés par la piété de nos pères, expliqués par leur savoir, illustrés et exprimés par leur génie, et certes, aucun livre ne serait plus digne de servir de base à cette œuvre de foi et de patriotisme que le livre de Molanus.

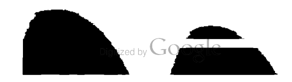
ÉMILE NÈVE.

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.



PREMIÈRE PARTIE.



DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.





FIN DE LA TABLE.



